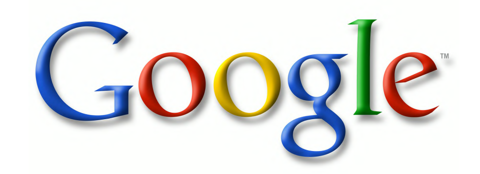
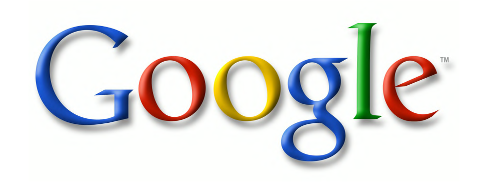
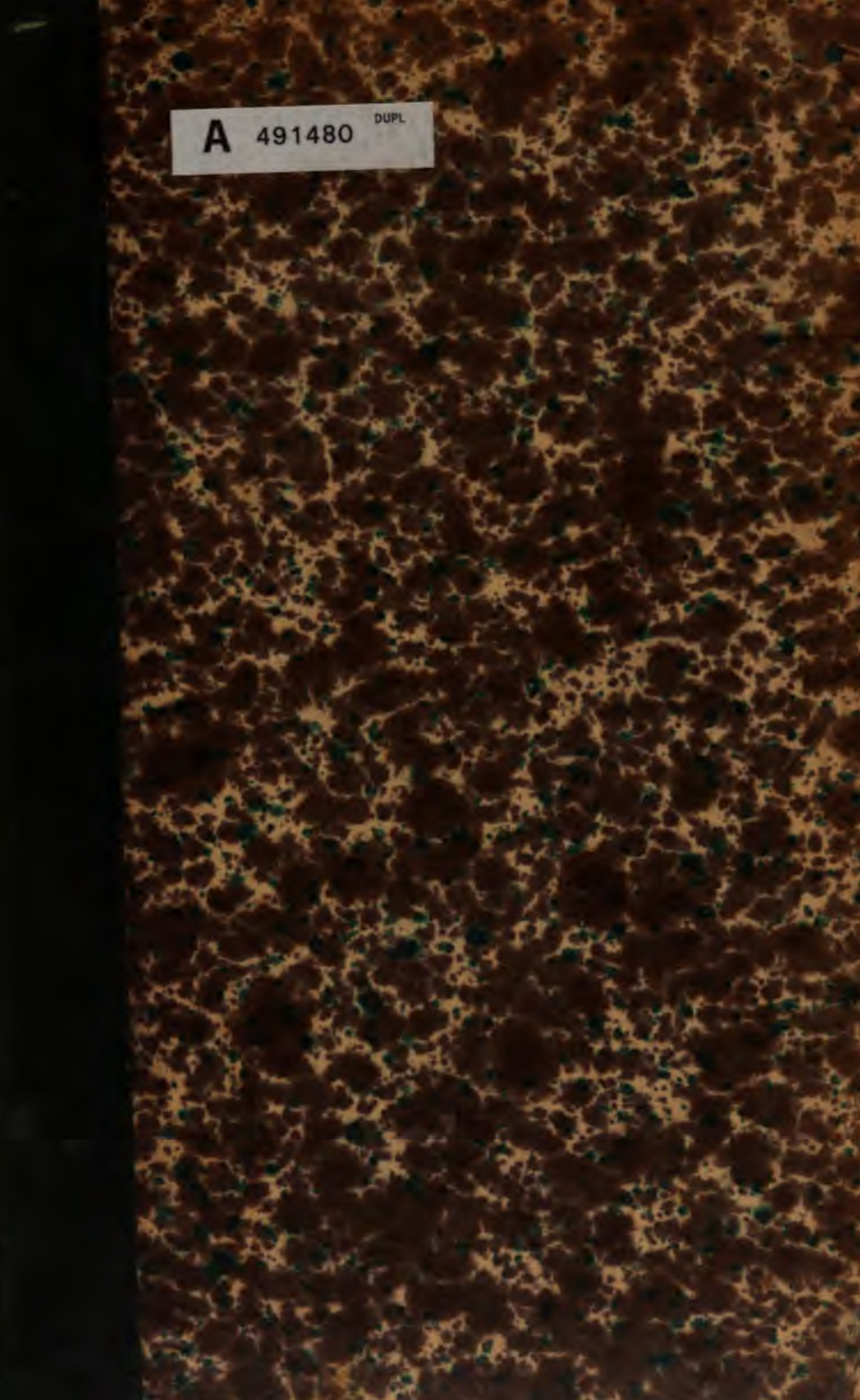
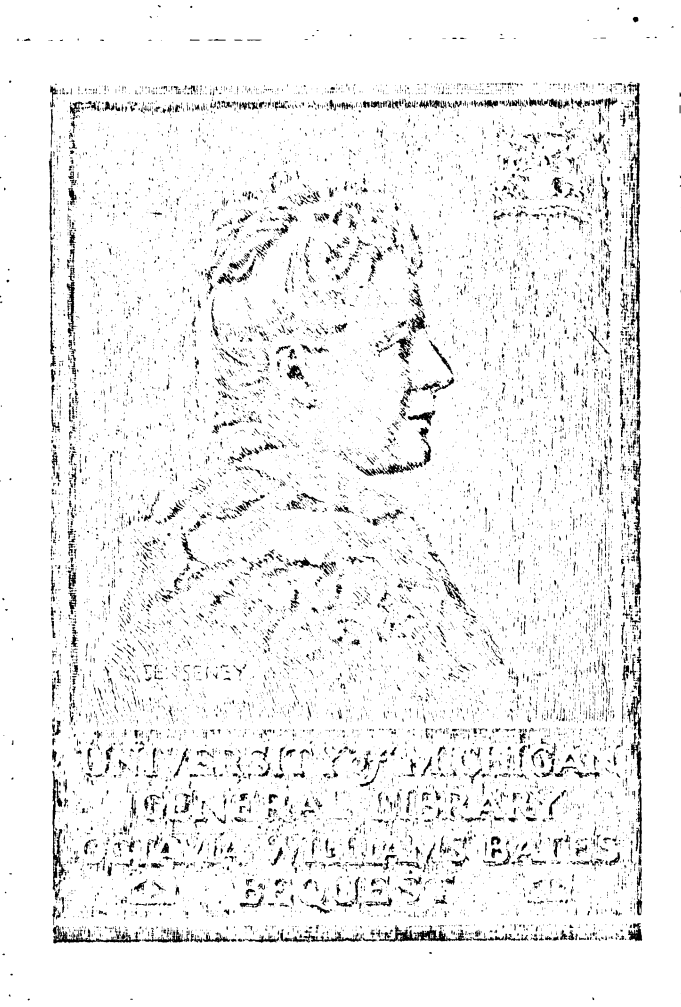





A 491480
DUPL


UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

Procès-verbaux + memoires.

ANNÉE 1887





BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

Grande-Rue, 14, à la Vieille-Intendance

1888

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1887

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 20 janvier 1887

Etaient présents : MM. Sire, président ; le chanoine Bergier, le docteur Druhen, Estignard, l'abbé Faivre, le docteur Gauderon, Guichard, le marquis de Jouffroy, Mairot, Péquignot, de Piépape, de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray ; Fleury-Bergier, Jeannerod, associés correspondants ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 23 décembre est lu et adopté.

M. le chanoine Suchet donne lecture du procès-verbal de la séance tenue le 23 décembre par la commission des Documents Inédits. Conformément aux conclusions de la commission, M. de Sainte-Agathe est nommé membre de cette commission.

Le secrétaire perpétuel rend compte de l'état des impressions, soit pour le volume des Mémoires, soit pour le t. VII des Documents Inédits.

M. le trésorier dépose sur le bureau les comptes de 1886.

M. Péquignot lit son discours de réception intitulé : *Le Play et*

son Ecole, et M. le chanoine Suchet, une étude sur le *Paysan franc-comtois au* XVIII[e] *siècle.*

La séance publique est fixée au 27 janvier et aura lieu à deux heures et demie, à l'hôtel de ville.

Il y aura séance la veille, 26 janvier.

Sont élus membres de la Commission des publications : MM. de Piépape, Gauthier, Mieusset, Suchet et Péquignot.

La séance est levée.

Le Président, G. SIRE. — *Le Secrétaire perpétuel,* L. PINGAUD.

Séance du 26 janvier 1887

Etaient présents : MM. SIRE, président; BESSON, l'abbé FAIVRE, le marquis DE JOUFFROY, le docteur LEBON, PÉQUIGNOT, DE PIÉPAPE, DE SAINTE-AGATHE, le marquis TERRIER DE LORAY; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier est lu et adopté.

Lecture d'une lettre de M. le docteur Sanderet de Valonne, donnant sa démission de membre titulaire. L'Académie exprime ses regrets, et décide que M. Sanderet sera inscrit, à partir du 1[er] janvier, sur la liste des membres honoraires.

M. le président communique son étude sur le *Darwinisme;* M. le secrétaire perpétuel, un récit de voyage à travers le Tonkin et l'Annam, par M. Mignot, membre honoraire. Ces deux pièces sont approuvées pour la séance publique.

M. le secrétaire perpétuel présente le rapport d'usage sur les candidatures.

La séance est levée.

Le Président, G. SIRE. — *Le Secrétaire perpétuel,* L. PINGAUD.

Séance publique du jeudi 27 janvier 1887

Etaient présents : M. SIRE, président; M[gr] FOULON, directeur-né; MM. le chanoine BERGIER, BLANC, le docteur COUTENOT, le doc-

teur DRUHEN, DUCAT, l'abbé FAIVRE, le docteur GAUDERON, le marquis DE JOUFFROY, le docteur LEBON, PÉQUIGNOT, DE PIÉPAPE, DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET; JEANNEROD, associé correspondant; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Les lectures suivantes sont faites :

Le Darwinisme, par M. le président.

Le Play et son Ecole, discours de réception, par M. Pequignot.

Réponse de M. le président.

Le Paysan franc-comtois au XVIIIe *siècle,* par M. Suchet.

A travers le Tonkin et l'Annam, par M. Mignot, membre honoraire (lu par M. Pingaud).

Novembre, poésie, par M. L. Mercier (lu par M. de Piépape).

A l'issue de la séance, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. Estignard, Gauthier, Guichard, Isenbart, Mercier, Mieusset, le marquis Terrier de Loray, a élu :

Dans l'ordre des associés résidants :

M. Lombart, ancien magistrat.

Dans l'ordre des associés correspondants franc-comtois :

1° M. Duvernoy, bibliothécaire de la ville de Montbéliard;

2° M. Paul Girod, professeur à la Faculté des sciences de Clermont.

Dans l'ordre des associés correspondants, nés en dehors de la Franche-Comté :

M. Keller, député du Haut-Rhin, à Belfort.

Dans l'ordre des associés étrangers :

M. Bachelin, à Neuchâtel.

Le Président,
G. SIRE.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 21 février 1887

Etaient présents : MM. SIRE, président; le comte DE CHARDONNET, DUCAT, l'abbé FAIVRE, le marquis DE JOUFFROY, le docteur LEBON, LOMBART, PÉQUIGNOT, DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET; FLEURY-BERGIER, associé correspondant; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Après l'adoption des procès-verbaux des séances des 26 et 27 janvier, le secrétaire perpétuel donne communication de diverses correspondances, et particulièrement des lettres par lesquelles MM. Duvernoy,

Paul Girod, Keller et Bachelin remercient la Société de leur élection comme membres associés de l'Académie.

M. Mairot lit ensuite son rapport approuvant les comptes du trésorier pour l'année 1886, et présentant le budget pour 1887. L'Académie approuve ce rapport par un double vote sur les comptes de l'année précédente et sur le budget prévu pour 1887.

Dans la prévision de l'insuffisance des ressources pour les années suivantes, on soulève la question d'une cotisation à demander à l'avenir aux associés correspondants, conformément à ce qui se pratique dans plusieurs Académies. L'examen de cette question est renvoyé à la séance suivante.

M. le secrétaire perpétuel lit ensuite son rapport annuel sur les travaux des académiciens pendant l'année 1886. Ce rapport est approuvé.

La séance est levée.

Le Président,
G. Sire.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Séance du 17 mars 1887

Etaient présents : MM. Sire, président; Blanc, comte de Chardonnet, le docteur Coutenot, Estignard, l'abbé Faivre, Gauthier, le marquis de Jouffroy, Lombart, Mieusset, Péquignot, de Piépape, de Sainte-Agathe; le chanoine Suchet, secrétaire adjoint.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 février et la communication de quelques circulaires du ministère de l'instruction publique, la question suivante est soumise à l'examen de l'Académie : « Les associés correspondants nommés à l'avenir seront-ils astreints à une cotisation annuelle ? » Après discussion, il est décidé, par la majorité des membres présents, qu'une somme de 10 fr. sera demandée à l'avenir aux associés correspondants appartenant à la province; que le recueil de l'Académie sera envoyé chaque année, moyennant 5 fr., à tous les membres correspondants qui accepteront d'en recevoir l'envoi. On engage tous les membres de la Société à recruter des souscripteurs pour le bulletin annuel, même en dehors des membres de l'Académie.

Plusieurs membres présents font observer que l'imprimeur actuel du bulletin est chaque année en retard pour cette publication,

qu'on trouverait ailleurs des conditions d'impression plus avantageuses, et qu'en conséquence il serait utile de choisir à l'avenir un autre imprimeur.

M. Gauthier lit ensuite une notice biographique sur M. Paul-Edmond Tuefferd, membre correspondant franc-comtois.

Une notice sur M. Edouard Dalloz, associé correspondant, rédigée par M. Léon Guichard, est, en son absence, communiquée à l'Académie par M. le chanoine Suchet.

La lecture de deux pièces de vers de M. Charles Thuriet, associé correspondant, termine la séance.

Le Président.
G. Sire.

Le Secrétaire adjoint,
Chanoine Suchet.

Séance du 21 avril 1887

Etaient présents : MM. Sire, président; le chanoine Bergier, le comte de Chardonnet, l'abbé Faivre, le marquis de Jouffroy, Lombart, Mairot, de Piépape, de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray; le chanoine de Beauséjour, associé correspondant; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars est lu et adopté.

M. le président notifie à l'Académie la mort de M. Braun, associé correspondant de l'Académie depuis 1840.

L'Académie décide : 1° qu'elle accepte l'échange de publications qui lui a été proposé par la Société des naturalistes de l'Université de Kiev; 2° que des lettres seront écrites à M. Mignard, membre honoraire, à Dijon, et à M. Du Bois-Melly, à Genève, pour les remercier des ouvrages dont ils ont fait hommage à la Compagnie.

M. le chanoine Suchet donne lecture d'une étude de M. Thuriet sur *Charles Nodier et ses rapports avec la Franche-Comté*, et M. Pingaud commence celle du travail de M. Fleury-Bergier sur les *Familiarités paroissiales en Franche-Comté.*

M. de Piépape, contraint par ses nouvelles fonctions de quitter Besançon, adresse ses adieux à la Compagnie en lui communiquant une pièce de vers intitulée : *la Chanson du feu.*

La séance est levée.

Le Président,
G. Sire.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Séance du 28 mai 1887

Etaient présents : MM. Sire, président; Besson, le comte de Chardonnet, Ducat, Estignard, l'abbé Faivre, le docteur Lebon, Lombart, de Sainte-Agathe, le marquis Terrier de Loray; le chanoine de Beauséjour, associé correspondant; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès verbal de la séance du 21 avril est lu et adopté.

M. Pingaud achève, au nom de M. Fleury-Bergier, la lecture de l'étude sur les *Familiarités franc-comtoises.*

M. le marquis de Loray fait connaître, d'après des documents publiés dans le Bulletin du Comité des travaux historiques, de nouveaux détails sur les biens et sur la succession du cardinal de Granvelle.

L'Académie décide qu'elle pourvoira, en juillet, à deux places d'associés résidants, à une place d'associé né en dehors de la Franche-Comté, à une place d'associé étranger.

Sont nommés membres de la commission chargée d'examiner les titres des candidats à la pension Suard : MM. Suchet, Estignard, Ducat, de Sainte-Agathe, Lebon, de Loray, Besson.

Sont nommés membres de la commission chargée de juger le concours de poésie : MM. Beneyton, Mieusset, Mercier.

Sont nommés membres de la commission chargée de juger le concours d'histoire : MM. Suchet, de Loray, de Sainte-Agathe.

La séance est levée.

Le Président,
G. Sire.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Séance du 16 juin 1887

Etaient présents : MM. Sire, président; le comte de Chardonnet, Ducat, Estignard, le chanoine Faivre, Guichard, Mieusset, de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, Vuillermoz, Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai est lu et adopté.

Sur la proposition d'un membre, il est décidé que les noms et

titres des candidats à la pension Suard seront mentionnés sur la feuille de convocation à la séance où la pension sera décernée.

L'Académie adopte la liste de candidatures présentée par la commission des élections.

M. de Sainte-Agathe communique un travail dont il a puisé les éléments dans le recueil intitulé : *le Comité des Travaux historiques*, par M. A. Charmes, et il remet en mémoire certains faits intéressants pour l'histoire de la Compagnie.

M. Pingaud lit deux pièces de vers envoyées par M. Mignot, membre honoraire.

La séance publique est fixée au 28 juillet.

La séance est levée.

Le Président, G. Sire.

Le Secrétaire perpétuel, L. Pingaud.

Séance du 21 juillet 1887

Etaient présents : MM. Sire, président; le chanoine Bergier, Besson, le docteur Coutenot, le chanoine Faivre, le docteur Lebon, Mairot, Michel, Mieusset, Péquignot, le chanoine Suchet, Vuillermoz; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin est lu et adopté.

M. Besson présente un compte rendu d'un ouvrage de M. Bourgeois, intitulé : *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté.* Ce travail, en raison de son intérêt, est retenu pour la séance publique.

M. le président et M. Mairot lisent également, en vue de cette séance, l'un une étude sur la *Pluralité des mondes habités*, l'autre un travail sur *Xavier Marmier voyageur en Franche-Comté.*

L'Académie, après avoir entendu le rapport de M. Beneyton sur le concours de poésie, lu par le secrétaire perpétuel, en approuve les conclusions, et fixe le programme de la séance du 28 juillet.

La séance est levée.

Le Président, G. Sire.

Le Secrétaire perpétuel, L. Pingaud.

Séance du 27 juillet 1887

Etaient présents : MM. SIRE, président ; le chanoine BERGIER, BLANC, le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, le chanoine FAIVRE, le docteur GAUDERON, GAUTHIER, LAURENS, le docteur LEBON, MAIROT, MERCIER, MICHEL, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, SAINT-GINEST, DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 21 juillet est lu et adopté.

M. le chanoine Suchet présente le rapport sur le concours d'histoire. Les conclusions de ce rapport sont adoptées sans débat.

Le secrétaire perpétuel lit le rapport sur les candidatures. Il fait connaître une lettre adressée à l'Académie par le dernier pensionnaire Suard, M. Girardot, où celui-ci rend compte de ses études et remercie la Compagnie.

M. le marquis de Loray présente le rapport de la commission chargée d'examiner les titres des candidats à la pension Suard. Les conclusions de ce rapport sont discutées et adoptées.

Après lecture faite du testament de Mme Suard, on procède au vote. M. David (Louis-Léon) obtient au premier tour la majorité des suffrages.

La séance est levée.

Le Président,
G. SIRE.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance publique du 28 juillet 1887

Etaient présents : M. SIRE, président ; M. GRAUX, directeur-né ; M. BRUAND, académicien-né ; MM. le comte BENEYTON, le chanoine BERGIER, BESSON, le comte DE CHARDONNET, le docteur DRUHEN, DUCAT, le chanoine FAIVRE, le docteur GAUDERON, le marquis DE JOUFFROY, MAIROT, MICHEL, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, VUILLERMOZ ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

1° *La Pluralité des mondes habités*, par M. le président Sire.

2° *Rapport sur le concours d'histoire,* par M. le chanoine Suchet.

3° *M. Xavier Marmier voyageur en Franche-Comté*, discours de réception par M. Henri Mairot.

4° Réponse de M. le président.

5° *Rapport sur le concours de poésie,* par M. le comte Beneyton.

6° *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté* (1702-1713), discours de réception par M. Edouard Besson.

7° Réponse de M. le président.

A la suite du rapport sur le concours de poésie, M. le président annonce que M. Paul Guichard, auteur d'une pièce de vers intitulée : *A la mémoire de M. l'abbé Pioche,* a obtenu une mention très honorable avec *médaille de bronze.*

Après la lecture du rapport sur le concours d'histoire, M. le président proclame auteur du mémoire n° 2 (*Etude sur Morteau*), qui a mérité une médaille de 300 fr., M. J.-P. Routhier, demeurant à Paris, rue Flatters, 10, et auteur du mémoire n° 1 (*Histoire de Saint-Hippolyte*), qui a mérité une médaille de 200 fr., M. l'abbé Loye, curé de Fleurey.

M. le président termine la séance en proclamant pensionnaire Suard pour les trois années à courir du 1er octobre 1887, M. David (Louis-Léon), de Besançon.

A l'issue de la séance publique, les membres susnommés, auxquels s'étaient joints MM. Gauthier, le docteur Lebon, Saint-Ginest, ont élu :

Dans la classe des associés résidants :

M. Sayous, professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres ;

M. Fleury-Bergier, déjà associé correspondant.

Dans la classe des associés nés en dehors de la Franche-Comté :

M. Albert Babeau, correspondant de l'Institut, à Troyes.

Dans la classe des associés étrangers :

M. Du Bois-Melly, à Genève.

L'Académie a élu président, pour l'année 1887-1888, M. le marquis de Loray, et vice-président, M. Péquignot.

Le Président, G. SIRE.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance du 15 novembre 1887

Etaient présents : MM. le marquis Terrier de Loray, président; Ducat, le chanoine Faivre, Fleury-Bergier, Gauthier, Guichard, le docteur Lebon, Lombart, Mairot, Péquignot, de Sainte-Agathe, Sayous, le chanoine Suchet; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances des 27 et 28 juillet sont lus et adoptés.

M. le président souhaite la bienvenue à MM. Fleury et Sayous, nouvellement élus.

Mgr Ducellier, archevêque de Besançon, est reconnu comme directeur-né.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les vingt-huit premières livraisons du *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon,* en demandant l'échange pour cette publication avec les Mémoires de l'Académie. Cette proposition est adoptée, ainsi que celle de l'échange avec l'Académie chablaisienne, récemment instituée à Thonon (Haute-Savoie).

L'Académie décide qu'elle pourvoira, en janvier, à deux places d'associés franc-comtois.

M. Lombart lit une étude, devant lui servir de discours de réception, sur les *Associations ouvrières en France et particulièrement en Franche-Comté.*

M. Pingaud lit quelques extraits des lettres de Weiss à Charles Nodier, qu'il a recueillies pour donner un complément aux lettres de Nodier, publiées par M. Estignard.

Sont élus membres de la commission des élections : MM. Guichard, Lombart, Sire, Vuillermoz, Faivre, de Chardonnet, de Jouffroy.

La séance est levée.

Le Président,
Mis Terrier de Loray.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Séance du 15 décembre 1887

Etaient présents : MM. le marquis Terrier de Loray, président; le chanoine Bergier, le docteur Druhen, Fleury-Bergier,

GAUTHIER, LOMBART, MAIROT, DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, VUILLERMOZ ; JEANNEROD, associé correspondant ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre est lu et adopté.

Le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts par leurs auteurs : 1° *Un criminaliste au* XVIII*e* *siècle, Muyart de Vouglans,* par M. Edouard Besson ; 2° *le Guide à Salins-les-Bains, Salins et ses environs,* par M. Just Tripard.

M. de Sainte-Agathe lit un travail sur les *Fêtes publiques en Franche-Comté,* qui lui servira de discours de réception.

M. Gauthier propose à l'Académie de publier dans le prochain volume des Mémoires un *Inventaire des sceaux de l'officialité de Besançon,* et lit l'introduction historique qui doit être placée en tête de cette publication.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture, au nom de M. Thuriet, associé correspondant, d'une étude biographique et littéraire sur *le poète Marsoudet,* de Salins.

M. Mieusset communique deux pièces de vers : *Athènes sauvée par la poésie. — Une statue de Jeanne d'Arc à Reims.* La seconde pièce est retenue pour la prochaine séance publique.

Sont élus membres de la commission des finances : MM. Mairot, Gauthier et Lebon.

La séance est levée.

Le Président,
Mis TERRIER DE LORAY.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Notice sur M. Th. BRAUN, *par M. Edouard* SAYOUS

M. Théodore Braun, qui figurait sur nos listes comme le doyen de nos associés-correspondants français, et que l'Alsace réclame avec raison comme sien, naquit, en quelque sorte par hasard, à Béligny près Villefranche, dans le département du Rhône, le 7 janvier 1805. Son aïeul paternel, d'une ancienne famille mulhousienne que M. Braun a célébrée, un peu ironiquement peut-être, dans ses *Trois Noblesses,* avait fondé dans cette commune une fabrication de toiles peintes, industrie que sa ville natale a portée si haut et répandue dans le monde entier. Dès l'année suivante cependant, les événements politiques forcèrent à liquider l'entre-

prise, et toute la famille retourna en Alsace. M. Braun avait alors dix-huit mois.

Après avoir fait ses études à Montbéliard, puis au lycée de Nancy, M. Braun suivit les cours de droit de la faculté de Strasbourg, et se fit recevoir au barreau de Colmar. Il n'y resta guère, étant entré peu après dans la magistrature en qualité de juge auditeur, fonction que la Restauration avait créée, et qui disparut avec elle, mais il eut l'occasion d'y signaler son passage par un premier succès littéraire. On chantait alors, et au premier banquet de la Saint-Yves auquel il prit part, M. Braun fit entendre une chanson pleine de verve et d'esprit, qui excita l'enthousiasme de ses confrères, et dont l'impression, chose assez rare sans doute dans les annales du barreau, fut ordonnée d'office par le conseil de l'ordre. Plus tard, M. Braun retira tous les exemplaires qu'il put trouver de cette pièce et les détruisit, de sorte que ce petit ouvrage est certainement aujourd'hui un des numéros les plus rares de la bibliographie alsacienne.

La chanson était à la mode à cette époque, et ce genre, dans lequel la gaieté, l'esprit et une aimable malice sont des conditions nécessaires de succès, convenait particulièrement à la nature du talent de M. Braun. Aussi, pendant ses années de jeunesse, alors qu'il gravissait successivement les divers échelons de la carrière, en a-t-il composé un nombre considérable. De bons juges n'hésitaient pas à les mettre au niveau des meilleures de Désaugiers, le grand chansonnier du temps. Il n'est plus possible d'en juger aujourd'hui; destinées seulement à des cercles tout intimes, elles n'ont pas été imprimées, et leur auteur, lorsqu'il prit possession des graves fonctions qu'il occupa de 1850 à 1871, les supprima sans merci. Deux ou trois cependant ont trouvé grâce devant lui, sans doute parce qu'elles rappelaient le souvenir de personnes qui lui étaient chères, et ont été insérées dans son recueil : *A la ville et aux champs.* Ces pièces sont charmantes, surtout l'une d'elles, composée à l'occasion du mariage de la fille d'un ami avec un officier de l'armée française (1).

En lisant ce morceau, on regrette vivement la perte des autres petits chefs-d'œuvre du même genre, et l'on est porté à ne pas trouver excessif le jugement de ceux qui ont eu la bonne fortune de les connaître.

L'art de faire des vers était chez M. Braun un don inné, peut-être de famille, car il nous avoue quelque part que son père aussi

---

(1) La Recrue du 17e léger, p. 154.

rimait. Quoi qu'il en soit, cette faculté, il la possédait au plus haut degré. Il aurait pu dire, en répétant le vers attribué à Ovide :

Quidquid tentabam scribere versus erat.

Aussi, bien souvent, un billet, une lettre adressée à un ami, prenaient-ils, presque à son insu, la forme poétique, et les rimes venaient-elles se placer d'elles-mêmes au bout des lignes. Il a semé ainsi, sans les compter, sans plus s'en occuper, d'innombrables pièces fugitives, épîtres, poésies de circonstance, aujourd'hui perdues, et dont beaucoup étaient charmantes, à en juger par celles que leurs possesseurs, mieux avisés ou plus gens de goût, ont conservées précieusement. M. Braun n'avait aucune prétention littéraire, il ne songeait pas à être imprimé, à publier. Par le fait, il n'a jamais rien publié que sa traduction de Schiller. Les autres recueils, sauf le dernier, dont cinquante exemplaires ont été réservés au public, n'ont jamais été mis en vente et n'ont été imprimés que pour ses amis.

La traduction en vers du théâtre en vers de Schiller (1) (tout le monde sait que Schiller, outre ses tragédies, a fait plusieurs drames en prose) a été l'œuvre de la maturité de M. Braun. C'est une œuvre considérable qui, pendant bien des années, a occupé toutes les vacances du magistrat, devenu conseiller à la cour de Colmar, et les loisirs du président du directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, lorsque M. Braun fut devenu l'administrateur laïque de l'Eglise luthérienne de France, diocèse immense, dont l'une des villes principales était Paris. Huit tragédies, ou plutôt huit poèmes dramatiques, dont quelques-uns sont à eux seuls presque des volumes, ce n'était pas une petite affaire que de faire passer tout cela, en triomphant de la différence, on pourrait dire de l'opposition constitutionnelle des deux langues, dans le moule de l'alexandrin français. M. Braun traduisit d'abord *Don Carlos,* qui fut publié en 1847, sous un pseudonyme, par la *Revue suisse* de Neuchâtel. C'est au vu de cet ouvrage que l'Académie de Besançon, en août 1849, admit l'auteur parmi ses associés-correspondants, et, deux ans plus tard, elle insérait dans ses Mémoires un premier fragment de *Guillaume Tell.* En 1858, M. Braun mettait au jour tout un volume composé de la traduction de *Guillaume Tell* et de *Jeanne d'Arc,* et de la réimpression de *Don Carlos.* Cette fois il avait mis son nom sur son œuvre, qui d'ailleurs resta en de-

(1) *Trois Tragédies de Schiller*, traduites en vers français, par Théodore Braun. Strasbourg, typographie Silbermann, 1858. 1 vol. in-12 de 696 pages.

hors du commerce. Après un intervalle de trois ans, *Marie Stuart* suivit (1); puis les trois parties de *Wallenstein* en 1864 (2), et enfin la *Fiancée de Messine* (3). En 1867, cet immense labeur, qui n'avait pas demandé moins de vingt ans d'efforts, était terminé. Encouragé par les suffrages qui lui venaient de toutes parts, M. Braun, après une nouvelle revision, avait préparé une magnifique édition collective de sa traduction en trois volumes grand in-octavo (4), lorsque éclata la guerre de 1870; l'ouvrage, qui venait à peine de paraître, périt presque tout entier dans les flammes allumées par le bombardement de Strasbourg. Il en resta assez cependant pour que l'Académie française pût en avoir connaissance et couronner ce beau travail. Dans son rapport lu en séance publique le 8 août 1872, M. Patin disait: « La grandeur et le succès de l'entreprise ont déterminé le choix de l'Académie. Elle a été heureuse, en même temps, de pouvoir honorer d'une marque publique d'estime et d'intérêt, un des plus distingués parmi ces fils de l'Alsace qui n'ont pas voulu se séparer de la France, qui sont restés Français. Le prix décerné à M. Braun sera comme une consécration de sa nationalité, disputée à la conquête et généreusement maintenue. »

La guerre de 1870 et ses suites avaient imposé à M. Braun des sacrifices plus grands que celui de sa belle édition perdue. Accepter une nouvelle investiture de la main de l'ennemi victorieux et consacrer ainsi, au moins par un acquiescement tacite, la violence faite à son pays, était une solution qu'il ne pouvait songer un moment à admettre. Il se retira donc simplement, dignement, de ses hautes fonctions, sachant fort bien que la France, qui avait des compensations pour tous ses autres enfants restés fidèles, pour lui seul ne pouvait en avoir aucune, pas même une pension de retraite. Obligé, pour conserver sa nationalité, d'établir pour six

---

(1) *Marie Stuart* de Schiller, traduite en vers français. Strasbourg, Treuttel et Wurtz, 1862, 1 vol. grand in-8°.

(2) *Wallenstein* de Schiller (le camp de Wallenstein, les Piccolomini, la mort de Wallenstein), traduit en vers français. Strasbourg, Treuttel et Wurtz, 1864, grand in-8°.

(3) *La Fiancée de Messine* de Schiller, traduite en vers français. Strasbourg, Treuttel et Wurtz, 1867. 1 vol. grand in-8°.

(4) *Schiller*, théâtre en vers, traduit en vers français, par Théodore Braun, Paris (et Strasbourg), veuve Berger-Levrault et fils, 1870, 3 vol. grand in-8°, VII-576, 484 et 610 p.

Une deuxième édition de cette traduction, avec de nombreux changements, fut donnée par l'auteur, à Paris, chez Fischbacher, en 3 volumes in-12, 1881-82.

mois son domicile en France, il choisit Montbéliard, où M. Charles Rossel lui offrit un appartement dans sa charmante habitation; puis désormais il passa l'été aux environs de Strasbourg, dans sa riante campagne de Scharrachbergheim, plus jolie que son nom, où, comme il le dit :

Douze fois la consonne et cinq fois la voyelle
Ont dû se combiner,

soignant sa vigne et ses espaliers au milieu de ses enfants et petits-enfants et de ce que l'annexion et l'exil volontaire, qui en a été la suite, lui avaient laissé d'amis; l'hiver venu, il allait retrouver à Mulhouse un monde choisi qui lui faisait fête; ses dernières années, années en somme calmes et heureuses, furent celles d'un sage. Mais dans cette sagesse souriante et aimable, adoucie par une gaieté légère, rien d'austère, rien de triste ou de gourmé. Point de retour amer sur le passé. Si M. Braun s'est souvenu quelquefois qu'il avait été quelqu'un, ç'a été seulement pour intervenir, parfois même à l'insu de celui qu'il obligeait, en faveur du mérite modeste et oublié, auprès de gens en place avec lesquels il avait été en rapports autrefois. Une bonté toujours prête et agissante était un trait essentiel du caractère de M. Braun qu'il ne faut pas oublier de marquer.

Arrivé à ce point de sa carrière, il est naturel que M. Braun ait quelquefois éprouvé le regret de n'avoir presque rien conservé de tant de vers, souvent heureux, qu'il avait semés sur sa route.

J'aurais pu, écrivait-il,

de leurs dons me faire une richesse,
Et plus tard, homme fait, vieillard plus tard encor,
J'aurais usé, j'aurais joui de mon trésor.
Mais je prenais ces dons comme la fleur qu'on cueille,
Qu'on admire et respire et qui bientôt s'effeuille;
Un parfum fugitif tout au plus me restait.

Il était temps de réunir, en choisissant, tout ce qui s'était conservé et d'en former un dernier bouquet. En 1876, un élégant in-12, portant pour titre : *A la ville et aux champs* (1), fut distribué aux personnes que M. Braun honorait de son amitié. Le livre était sans nom d'auteur, et le portrait placé en face du titre, bien que gravé

(1) *A la ville et aux champs*. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1876. 1 vol. in-12 de 453 pages, avec un portrait.

par Lalauze, n'était pas trop de nature à trahir l'incognito, mais chacun des donataires y retrouva, portant son nom, une pièce de vers qu'il avait reçue précédemment en autographe; il n'y avait donc pas à s'y tromper.

Le livre est ainsi un véritable *Album amicorum;* c'est un souvenir aimable adressé à des personnes aimées, presque autant qu'une œuvre littéraire.

Et cependant l'œuvre littéraire est l'une des plus importantes de celles qu'a laissées M. Braun. Il affectait quelquefois d'y attacher peu d'importance; comme auteur il ne voulait être jugé que sur sa traduction de Schiller. Il écrivait à l'une de ses belles-filles, avec une modestie charmante et qui, chose extraordinaire, n'était pas feinte:

Si donc on vous disait, ma chère :
« Belle nièce des deux Lacroix,
Le sort vous donne encor, je crois,
Un auteur dans votre beau-père,
Mais je trouve bien hasardeux
Qu'il s'ose produire auprès d'eux; »
Alors, de ma gloire jalouse,
Faites de cet auteur nouveau
Voir seulement l'in-octavo,
Et dissimulez son in-douze (1).

L'in-octavo, c'est *Schiller;* l'in-douze, c'est *A la ville et aux champs*. Erreur ou coquetterie d'auteur, peut-être l'une et l'autre. Ce volume traité si lestement peut être considéré comme l'œuvre la plus originale et la plus personnelle de M. Braun. Une traduction n'est jamais qu'une copie, un travail de seconde main; plus elle est exacte, moins le traducteur y a mis du sien. *A la ville et aux champs*, au contraire, c'est M. Braun tout entier; son talent s'y montre sous les aspects les plus divers. Il y a dans ce recueil, si varié de forme et de fond, de sujets et de style, des pièces exquises que nous regrettons de ne pouvoir citer ou analyser, faute d'espace.

A différentes reprises M. Braun avait célébré, dans des vers pleins d'une bonhomie railleuse, les anciennes coutumes de Mulhouse. A ces premiers morceaux, souvent lus aux grands applaudissements de son auditoire dans les réunions intimes (et disons-le en passant, sans pour cela vouloir donner à entendre que ces applaudissements

(1) *A la ville et aux champs*, p. 176.

n'étaient pas mérités, M. Braun était un lecteur de premier ordre, doué de l'organe le plus sympathique et sachant faire valoir jusqu'aux moindres nuances de la pièce, prose ou vers, qu'il lisait), à ces morceaux il avait successivement ajouté des dissertations humoristiques sur toutes sortes de sujets, l'une notamment sur le *parler* ou *accent* alsacien.

On en riait alors; aujourd'hui que le français, bon ou mauvais, se fait de plus en plus rare, on n'a plus le cœur de railler ces choses-là. Peu à peu cependant la collection de M. Braun avait grossi; elle s'était accrue de souvenirs de jeunesse, d'anecdotes prestement contées. De ces fragments, en les reliant par une trame légère, M. Braun imagina de former un vaste poème, une épopée héroï-comique sans sujet proprement dit, où tout pourrait trouver place. Ce fut une sorte de testament littéraire, l'occupation de ses dernières années, auxquelles de cruelles épreuves, vaillamment supportées, ne furent pas épargnées: la mort d'une épouse tendrement aimée (1), puis l'affaiblissement et enfin la perte totale de la vue. Il put cependant encore corriger les épreuves de son grand poème. *Mes trois Noblesses* (2) parurent à Mulhouse, au mois de janvier 1886, en un splendide volume in-quarto. Il n'est pas facile de rendre compte de cette œuvre complexe dans laquelle il y a de tout; il est impossible de l'analyser. On y rencontre, cela est certain, quelques longueurs, mais, par contre, nulle part l'auteur n'avait encore déployé une semblable virtuosité d'exécution, une pareille et si étonnante facilité à manier le vers et à lui faire dire ce qu'il semble qu'à peine puisse exprimer la prose la plus souple. Il faut laisser le poète lui-même présenter et expliquer son ouvrage :

Je rime....
Que l'on dise au sujet de ma *Triple noblesse*,
Que rimer pour rimer, j'aurais pu choisir mieux,
Soit! Eh bien, je m'en suis passé la fantaisie.
Je ne tiens pas un luth de haute poésie,
Et si, grâce à celui dont j'ai le maniement,
Auditeurs ou lecteurs peuvent rire un moment,
Comme — content de peu, — moi-même j'ai pu rire

(1) M. Braun a consacré à la mémoire de Mme Braun un volume de poésies, *Joies et tristesses*, tiré à 60 exemplaires et uniquement destiné à ses enfants, petits-enfants, et aux personnes les plus proches de sa famille.

(2) *Mes trois Noblesses*, fragment de chronique mulhousienne (sans nom d'auteur). Mulhouse, librairie Petry, 1886. 1 vol. grand in-4° en papier de Hollande de XII-653 pages.

En écrivant, voilà tout ce que je désire :
Arracher son prochain à de graves soucis,
N'est-ce pas œuvre bonne ? et, si j'y réussis,
Un service rendu que ma plaisanterie ?
Après tant de malheurs dont saigne ma patrie ;
Alors que je lui vois tant de fils malheureux ;
Que de ces maux je souffre et je pleure avec eux,
Devons-nous en rester à nos seuls pensers sombres ?
Ne puis-je pas jeter un rayon dans ces ombres,
Et d'un peu de gaieté réconfortant les cœurs,
Faire à quelques vaincus oublier nos vainqueurs ?
Non que je les oublie et qu'en moi je ne sente
La voix qui les maudit si de ce ton je chante,
Mais je sens que malgré ma haine et mes douleurs,
Je serais impuissant (1)....

M. Braun s'est éteint doucement à Mulhouse, le 12 avril 1887, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il a été, en date, le premier poète français de l'Alsace ; bien qu'aujourd'hui les Alsaciens ne riment plus qu'en français, il en sera longtemps encore le premier en titre.

Notice sur M. l'abbé PIOCHE, *par M. le chanoine* SUCHET

M. l'abbé Pioche est mort à Bourg, le 2 juin 1887, à l'âge de cinquante-quatre ans. L'Académie, dont il était membre depuis 1867, doit un souvenir à ce poète gracieux, à ce judicieux critique qui unissait la vivacité de l'intelligence à la bonté du caractère.

Louis-Etienne Pioche est né à Besançon, sur la paroisse de Saint-Pierre, le 1er juillet 1833. Les aptitudes intellectuelles qu'il avait montrées dès l'enfance déterminèrent sa famille à l'envoyer au lycée. Les succès qu'il y obtint répondirent aux espérances qu'on avait conçues de lui. Son esprit pénétrant aimait à sonder les problèmes les plus intéressants de la philosophie. Mais ce qui dominait en lui, c'était une vive imagination qui savait, comme dit un poète,

Donner de la couleur et du corps aux pensées.

La facilité de son caractère lui avait acquis, parmi ses camarades de collège, de nombreux amis qu'il sut conserver toute sa vie.

---

(1) *Mes trois Noblesses*, chant II, page 47.

Essentiellement Bisontin et Franc-Comtois, M. Pioche s'attacha à sa province et à sa ville natale, dont il aimait les traditions et les usages.

Il avait perdu son père à l'âge de six ans. La sollicitude dont l'entoura sa mère, et les sacrifices qu'elle s'imposa afin de pourvoir à son éducation, lui imposèrent pour elle une affection qui ne se démentit jamais, et qui fut tout à la fois pour lui un charme aussi bien qu'un devoir. Aussitôt qu'il put utiliser les connaissances qu'il avait acquises, il les consacra à donner des répétitions, afin de se procurer des ressources pour aider sa mère, qui était pauvre.

M. Pioche unissait le goût des classiques du grand siècle à l'admiration pour quelques poètes contemporains, et surtout pour Lamartine, dont il aimait à réciter les strophes harmonieuses. Il n'avait pas vingt ans quand il adressa à l'académie des Jeux floraux de Toulouse un hymne en l'honneur de la Vierge, qui obtint le lis d'argent. Ce succès l'encouragea. Il obéit dès lors aux inspirations de la Muse. Mais sa lyre ne fit jamais vibrer que deux cordes, celles de l'amour de la patrie et de la religion. C'est à ces deux inspirations que se rapportent toutes les œuvres qu'il a produites.

En 1853, l'Académie de Besançon avait proposé pour prix de poésie *la Loue et ses bords*. M. Pioche concourut et obtint une médaille pour cette œuvre qui renfermait, dit le rapporteur, « plusieurs belles strophes, de la couleur poétique, de l'harmonie, le germe d'un talent vrai, qui sans doute mûrira et donnera de plus heureux fruits. » L'Académie jugea cette pièce digne d'être imprimée dans son Bulletin de 1853.

Ce succès fut suivi d'un autre plus important encore. Les goûts de M. Pioche le portaient vers la carrière de l'enseignement. Il voulait se préparer aux épreuves de la licence. Mais les ressources lui manquaient; l'Académie de Besançon vint à son aide en lui accordant la pension Suard, et dans la séance du 24 août 1853, M. Pérennès fut heureux de proclamer cette décision en faveur d'un candidat qui s'était fait estimer, disait-il, de ses maîtres et aimer de ses condisciples, par sa conduite irréprochable, ses manières douces et modestes, et son noble sentiment du devoir.

Louis Pioche se rendit à Paris pour y continuer pendant trois ans ses études littéraires. Il y vivait de peu et envoyait à sa mère la plus grande partie de la pension que lui payait l'Académie. Il y fréquentait quelques amis, surtout des Franc-Comtois, avec lesquels il aimait à discuter sur toutes les questions qui pouvaient étendre ses connaissances, non seulement sur la littérature, mais sur la phi-

losophie, le droit et les sciences. Il y développa en particulier ses goûts artistiques et son amour pour les belles œuvres.

Il y avait alors à Paris un graveur allemand fort habile, qui aimait à représenter des scènes gracieuses d'enfants. Louis Pioche visitait son atelier et exprimait son admiration pour le naturel et la vérité de ces scènes enfantines: « Je les dessine, lui dit l'artiste, non de souvenir et de convention, mais d'intuition, parce que je les vois réellement dans l'idéal. » Ce goût des belles œuvres est resté empreint dans l'âme de Louis Pioche. C'est le témoignage que lui rend un de ses intimes amis, M. Edouard Baille. « Sous le rapport de l'art en général, nous écrit-il, M. Pioche avait des intuitions exceptionnelles, que j'ai pu juger lors de l'exécution de mes peintures murales au Collège catholique. Sans avoir jamais tenu ni crayons ni pinceaux, le sentiment inné qu'il avait du beau lui faisait souvent frapper juste dans les observations que mon œuvre lui suggérait. Mis à part le côté pratique, il était très rare que je n'eusse pas à tirer grand profit de ses observations. Aussi, le *ut pictura poesis*, il l'a justifié pleinement. »

Louis Pioche, ai-je dit, aimait surtout les grands classiques. Pendant son séjour à Paris il ne fréquentait le théâtre que pour aller quelquefois aux *Français*, admirer les chefs-d'œuvre de Corneille, Racine et Molière. Encore, il aimait mieux les lire dans son cabinet. Quand il était à Besançon, je l'invitai un jour à assister à une représentation particulière d'une pièce classique. « Le plus beau jeu des acteurs, me répondit-il, ne vaut pas l'idéal que je me fais à moi-même en lisant l'auteur. »

En s'appliquant aux œuvres de l'esprit et au développement de son intelligence, Louis Pioche se mettait à l'abri des dangers auxquels la vie parisienne expose un jeune homme libre de ses démarches. Mais ce n'était pas assez pour lui. Il n'avait oublié ni les leçons de son enfance, ni les recommandations de sa mère, ni les conseils de ses protecteurs, et il remplissait en toute simplicité ses devoirs de chrétien, dans cette église de Saint-Etienne du Mont, dont le mystérieux demi-jour allait si bien à son âme. Après une retraite qu'il fit la troisième année de son séjour à Paris, il se sentit puissamment attiré vers Dieu, et bientôt il entrait au séminaire de Saint-Sulpice.

L'Académie l'avait aidé dans l'étude des lettres. Le cardinal Mathieu l'aida dans ses études théologiques, en payant sa pension à Saint-Sulpice, sur les fonds laissés par le cardinal de Rohan. Louis Pioche fut ordonné prêtre au mois de septembre 1860. Il voulut recevoir les saints ordres à Besançon, des mains du prélat qui

avait été son bienfaiteur, et célébra sa première messe à Saint-Pierre, dans l'église de sa paroisse.

Quelques semaines après, il entrait au Collège catholique, comme professeur de seconde et ensuite de rhétorique. Pendant plus de vingt ans il y a exercé la plus salutaire influence, en inspirant à ses élèves l'amour des bonnes lettres, et en formant leur goût par l'étude bien entendue des beaux modèles. Aussi élèves et maîtres ont conservé de lui le plus doux souvenir. On aimait en lui cette bonhomie un peu railleuse qui faisait sourire sans jamais blesser.

C'est pendant cette période que Louis Pioche a produit la plus grande partie de ses œuvres poétiques. En 1867, l'Académie de Besançon l'admit parmi ses membres, et il inaugura un nouveau mode de réception en faisant son discours en vers, en disant à ses nouveaux collègues :

Pour grossir vos trésors je n'ai qu'une humble offrande ;
Puisse le ciel, un jour, faire que je vous rende
Un peu de cet honneur dont je me vois comblé !
Je puis semer encor dans vos sillons fertiles,
Si vous laissez, Messieurs, quelques fleurs inutiles,
Quelques bluets s'unir au blé.

Louis Pioche n'était que poète lyrique. Il n'avait pas assez de souffle pour entreprendre un grand poème, et il n'en eut jamais l'idée. Toutes ses œuvres sont des odes, des stances, des élégies. Ce genre convenait au caractère mystique de son inspiration. On y trouve de l'aisance, de la fraîcheur, un peu de monotonie, rien d'original dans le fond, mais rien de banal dans la forme, qui est toujours noble ou gracieuse.

Le poète s'était pris d'amour pour la vie merveilleuse de saint François d'Assise. A la prière d'un capucin de ses amis, le R. P. Raphaël, il composa sur ce sujet plusieurs légendes et cantiques restés inédits. Un seul a été publié dans les *Annales franc-comtoises,* et se termine par cette strophe adressée aux pauvres :

Venez, vous pour qui la vie
Est ici pleine de fiel ;
C'est vous, pauvres, qu'il convie
Au grand banquet dans le ciel.

Nous avons de lui deux élégies touchantes, l'une inspirée par la reconnaissance, l'autre par l'amitié. La première a été composée sur la mort du cardinal Mathieu. On y trouve l'accent d'un cœur qui n'avait pas oublié les bienfaits du prélat.

Vous fûtes l'ornement de nos fêtes sur terre,
Vous fûtes encor plus ; vous fûtes notre père.

La seconde est une élégie sur la mort d'un poète franc-comtois, Richard-Baudin, qui était devenu aveugle sur la fin de sa vie.

Ses yeux étaient fermés sans espoir de réveil,
Comme Homère et Milton il vivait sans soleil.
Mais pour le poète qu'importe ?
Il voyait d'autres cieux dans un monde meilleur.
Si son corps languissait, en proie à la douleur,
Son âme restait toujours forte.

Quand Richard-Baudin vivait encore, M. Pioche lui avait adressé, en 1864, des stances gracieuses, pour l'encourager à ne pas laisser mourir la poésie et reprendre sa lyre, qu'il laissait silencieuse depuis qu'il avait perdu la vue.

Qu'il chante, car en France il n'est plus de poètes.
Incliné sur son luth, Lamartine s'endort,
Hugo nous est ravi par le vent des tempêtes,
Chateaubriand a fui sur l'aile de la mort.

Parmi les pièces de M. Pioche publiées dans divers recueils, nous pouvons signaler encore la *Ruine de Jérusalem*, imprimée dans le recueil des Jeux floraux; l'*Hymne aux SS. Ferréol et Ferjeux*, dédiée à M. Besson; un chant sur la *mort des deux Dufournel*, où se mêlent un peu confusément les souvenirs des jeux Olympiques et la fin glorieuse de deux défenseurs de la papauté.

Oui, comme deux palmiers dont les tiges fleuries
Se dessèchent au même vent,
Vous avez vu tomber vos fleurs sitôt flétries.
Mais vos noms brilleront comme deux pierreries
Dans le temple du Dieu vivant.

Les malheurs de la guerre de 1870 avaient frappé vivement M. Pioche. Au milieu de ces tristes images, il se forge l'image d'une France régénérée et se relevant de ses ruines. C'est alors que le souvenir de Jeanne d'Arc lui apparaît en 1875. Il chante l'héroïne dans une ode où rayonne l'espérance d'un meilleur avenir.

Aussi je te salue, héroïne de France !
Et le chant de ma lyre est un chant d'espérance;

Accepte mon tribut, vierge de Vaucouleurs,
En attendant que Rome au livre d'or t'inscrive
Et pose sur ton front la couronne tardive
Dont la France rassemble et prépare les fleurs.

M. Pioche composa pour le Collège catholique quelques jolies pièces de vers, parmi lesquelles il faut citer son ode sur *Notre-Dame des Cordeliers*. Un jour le cardinal Mathieu lui fit demander une prose latine sur le Saint-Suaire. L'abbé Pioche fit quelques objections. Mais le supérieur du collège, M. Besson, le consigna pendant deux jours, avec charge de composer la pièce demandée. C'était un peu le rôle du poète malgré lui. Toutefois M. Pioche s'exécuta de bonne grâce, et composa la prose du Saint-Suaire, qui figure avec honneur dans le recueil liturgique du diocèse de Besançon. M. Pioche n'a publié en prose que deux jolies légendes anonymes qu'un de ses amis a fait insérer, en 1863, dans le premier volume de la *Revue littéraire de Franche-Comté*. L'une est intitulée la *Fiancée d'Arguel ;* l'autre, la *Veillée de la Sainte-Luce*.

A l'inspiration du poète M. Pioche joignait le talent du critique. Deux fois l'Académie lui a confié le soin de rendre compte du concours de poésie, en 1869 et en 1876. Il s'est acquitté de cette tâche avec la finesse d'un délicat qui sait apprécier les choses de l'esprit.

On le voit, ce qui dominait dans Louis Pioche, c'était le caractère d'artiste. Il fut encore artiste en musique. Il s'était attaché surtout à l'étude raisonnée du plain-chant, sur lequel il s'était fait une théorie originale, qui lui mérita d'être pris pour arbitre dans les concours pour lesquels des juges compétents étaient absolument nécessaires.

Aux qualités de l'esprit il unissait les qualités du cœur, une obligeance à toute épreuve, un dévouement absolu toutes les fois qu'il fallait rendre quelque service. Et ce qui en augmentait encore la valeur, c'était une modestie qui souffrait à peine un simple remerciement, de sorte qu'il semblait parfois, en vous obligeant, être lui-même l'obligé. Tel est le témoignage que lui rend un de ceux qui l'ont le mieux connu.

Mgr Besson, évêque de Nimes, qui avait su apprécier les qualités de M. Pioche et les services qu'il avait rendus au collège Saint-François-Xavier, voulut lui en témoigner sa reconnaissance en le nommant chanoine honoraire de Nimes.

C'est au milieu de ses travaux littéraires, qu'au mois de juillet 1881, cette intelligence si fraîche fut frappée de vertige, et

ressentit les atteintes de ce mal qu'on appelle la folie des persécutions. Dès ce moment sa vie ne fut plus qu'une longue agonie. Un de ses amis, M. Paul Guichard, lui a consacré un touchant souvenir dans une pièce de poésie que l'Académie a récompensée, et qui demeure sa meilleure oraison funèbre (1).

(1) On en trouvera les principales strophes dans le rapport sur le concours de poésie, par M. Beneyton, page 139.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1888 et 1889

CONCOURS DE 1888

1° PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE (400 fr.)

Sujet proposé : Etude sur les forêts de la Franche-Comté, leur étendue primitive, leur défrichement, leur exploitation par diverses industries, leur législation.

2° PRIX D'ÉLOQUENCE (300 fr.)

Sujet proposé : Etude sur l'éloquence religieuse en Franche-Comté depuis son origine jusqu'en 1789.

CONCOURS DE 1889

1° PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE (500 fr.)

Un prix de 500 fr., dit prix Weiss, sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° PRIX DE POÉSIE (200 fr.)

Un prix de 200 fr. sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet,

d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire ou au sol de la province.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une devise, reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Ces ouvrages devront parvenir francs de port au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits envoyés au concours restent dans les archives de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel,

L. PINGAUD.

MÉMOIRES

LE DARWINISME

Par M. Georges SIRE

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 27 janvier 1887)

Le XIXe siècle est appelé à occuper une place brillante dans l'histoire des connaissances humaines. Les nombreuses et admirables découvertes scientifiques faites dans ce siècle jusqu'à ce jour, les applications merveilleuses qui en ont été la conséquence, sont plus que suffisantes pour lui assurer la renommée et la juste admiration des générations futures.

Ces remarquables résultats sont évidemment la preuve qu'une direction et une impulsion spéciales ont été données à la marche de l'esprit humain, jusqu'alors si lente et si indécise dans la voie scientifique.

En effet, à l'observation superficielle des faits, aux explications confuses et fantaisistes, à l'influence des causes occultes et chimériques, ont succédé l'étude raisonnée des phénomènes de la nature, la recherche des lois qui les régissent et la détermination précise des causes et circonstances qui peuvent en faire varier la manifestation.

La méthode expérimentale, en un mot, en fournissant des moyens puissants d'étude, est venue éclairer les investigations de la science, et l'on a vu les interprétations surannées disparaître peu à peu, et faire place à des expli-

cations plus plausibles appuyées sur l'expérience, à des hypothèses moins en désaccord avec les faits, à des théories rigoureuses. C'est parce que les sciences sont entrées dans la voie féconde de l'observation, qu'une foule d'erreurs séculaires se sont évanouïes à la clarté de l'expérience.

Parmi les découvertes modernes, il en est une qui tient du prodige en quelque sorte : je veux parler de cette étonnante analyse spectrale qui a permis d'étudier la constitution physico-chimique de notre soleil et de l'univers. L'incandescence de tous les astres accuse nettement la similitude des mondes qui peuplent l'immensité ; mais l'analyse spectrale ayant révélé la constitution intime des astres les plus éloignés ainsi que l'identité de leur composition, on a pu logiquement en déduire leur communauté d'origine. Cette déduction est de plus complétée par l'identité de sens de toutes les rotations, de toutes les circulations.

Bien que l'analyse spectrale ait mis en évidence la similitude de composition chimique de notre soleil et des diverses planètes, on ne peut en conclure que la terre dérive du soleil; loin de là; d'après les idées cosmogoniques du XIXe siècle, les planètes sont de formation d'autant plus ancienne qu'elles sont plus petites. Ainsi l'astronomie et la géologie enseignent que la terre est plus vieille que le soleil. Or, il n'y a rien dans la nature qui n'ait son commencement, son milieu et sa fin, même des avant-coureurs et des suites.

Selon toute probabilité, dit M. Daubrée (1), « le soleil nous offre une phase originelle de notre globe. Inversement, ce dernier, avec son écorce et les antiques évolutions qui y sont inscrites, nous présage l'avenir du soleil et des autres corps célestes aujourd'hui lumineux. Ces deux termes de comparaison nous font entrevoir l'enchaînement des trans-

(1) Discours prononcé à la conférence *Scientia*. *Revue scientifique*, 4 décembre 1886.

formations des astres. Ainsi, pendant que l'étude du ciel nous révèle des milliers de mondes en dehors de notre système solaire, notre planète, si petite qu'elle soit, nous présente un exemplaire des changements subis par les astres, et un épisode de l'histoire générale de l'univers. La géologie et l'astronomie se complètent par les lumières qu'elles reflètent l'une sur l'autre, et le regard pénètre, en même temps, dans les profondeurs des espaces, comme dans l'immensité des temps passés et des temps futurs. »

La géologie a reconnu que l'écorce terrestre a subi des dislocations effroyables à des époques diverses, et chacun de ces cataclysmes a déterminé la destruction complète des espèces animales et végétales qui vivaient à la surface de la terre. Les espèces primitives ont été remplacées par d'autres, qui devaient disparaître à leur tour, et auxquelles ont succédé les espèces actuelles. On sait, de plus, que les premiers animaux inférieurs sont contemporains des premières traces de la vie végétale, et qu'une flore bien caractérisée n'a pas précédé l'apparition des premiers vertébrés.

D'après le plan de la création, il y a un ordre de succession, procédant du simple au composé, qui ne permet pas de douter que le mollusque a précédé l'articulé, que les poissons ont paru avant les mammifères ; de sorte que l'on conçoit l'insecte, le poisson, le cétacé, le mammifère terrestre, comme les termes successifs d'une seule et même série. Or un fait bien caractéristique dans la succession des êtres vivants, c'est qu'aucune espèce n'a de représentant, ni dans les faunes ou les flores précédentes, ni dans celles qui suivent. Mais si les espèces modernes n'ont pas de représentant dans les faunes et les flores antérieures, les *genres*, les *familles*, les *ordres*, en ont ; ce qui semble établir qu'un lien rattache tous les êtres vivants à travers tous les âges.

D'autre part, il n'est pas contestable que de nouvelles espèces ont apparu sur la terre à chaque période géologique, et ce qu'il y a de certain, c'est que cette apparition n'a pas

eu lieu au hasard et sans ordre déterminé, car il existe un parallélisme frappant entre la succession géologique des animaux et des plantes, et le rang qu'ils occupent ou doivent occuper dans la classification.

Pour expliquer ce phénomène de l'apparition successive des espèces et de leur enchaînement naturel tant dans l'ordre hiérarchique que dans l'ordre chronologique, tous les systèmes ont été proposés, depuis les germes préexistants et les générations spontanées, jusqu'aux créations spéciales et intermittentes. Les uns admettent l'intervention perpétuelle de la divinité dans les œuvres de ce monde, les autres, au contraire, n'y voient que le produit des forces brutes.

Le système des générations spontanées a le privilège de reprendre faveur après quelque temps d'oubli, chaque fois qu'une observation mal interprétée paraît donner à ce système un semblant de vérité. Il a été prouvé bien des fois que les forces naturelles dites physico-chimiques sont incapables d'engendrer la vie, si simple et si limitée qu'elle soit.

Vivre, c'est accomplir une série de fonctions, et toute fonction demande un mécanisme qui, à son tour, exige un moteur; ce moteur, faute de mieux, est appelé la *force vitale*.

« Que l'on condense dans un appareil toute l'énergie mécanique que l'on voudra, il n'en sortira jamais que ce qu'on y aura mis, la source s'épuisera plus ou moins vite, et à mesure de l'écoulement, la force perdra en intensité ce qu'elle gagnera en extension. Voilà la loi des causes physiques, voilà leur nature.

» Tout autre est la nature de la vie, tout autre en est la loi fondamentale. Voici une graine, par exemple; si petite qu'elle soit, cette graine contient en puissance le végétal tout entier, un arbre gigantesque peut-être, toute une forêt, une force expansive sans limites, capable d'envahir le globe. La force vitale, à la différence des forces physico-

chimiques, ne décroît pas, ne s'appauvrit pas, ne s'épuise pas en se répandant, en s'étendant; au contraire, elle se multiplie et croît en intensité en même temps qu'en étendue ; sa puissance d'expansion en soi n'a pas de limites, ni dans le temps ni dans l'espace. Pour tout esprit sincère et logique, il y a là deux ordres de forces et de phénomènes absolument distincts et irréductibles. Or, comme il est prouvé que la vie a commencé à un moment donné à la surface du globe, qu'elle n'y était pas auparavant et n'y pouvait pas être, il s'ensuit manifestement que l'intervention directe du Créateur a été indispensable pour introduire sur la terre cet élément nouveau (1). »

Nous ne savons rien sur la nature des forces qui agissent sur les dernières particules de la matière brute, pas plus que sur la façon dont l'élément vital met en œuvre cette même matière dans la constitution des êtres vivants. Sans doute, le chimiste peut à son gré modifier les diverses agrégations des corps inorganiques, il peut même faire la synthèse de substances organiques en se servant d'éléments exclusivement minéraux ; mais dans ces transformations on ne reconnaît pas l'étincelle de vie qui a dû animer le premier organisme. D'autre part, quel est le naturaliste qui peut dire : *Donnez-moi de la matière, et je vais vous montrer comment on peut faire une chenille.*

Mais si l'intervention de la puissance créatrice est requise pour faire jaillir la vie, où donc la placer? Est-ce à l'apparition de chaque individu, de chaque espèce, de chaque genre, de chaque embranchement? Là est le problème, et c'est ici que les hypothèses sont permises, à la condition toutefois qu'elles s'accordent autant que possible avec les faits reconnus.

Partant de ce principe que les lois et les forces naturelles suffisent à elles seules pour expliquer la création du monde

---

(1) Le P. Leroy, *l'Evolution des espèces organiques*, p. 50.

organique, les hétérogénistes ont tout mis en œuvre pour en fournir des preuves expérimentales, mais sans y parvenir. On se souvient de la lutte ardente qui s'est engagée à ce sujet, et qui s'est terminée par l'impossibilité de mettre en évidence l'organisation de la matière brute en l'absence de tout germe, ainsi que l'a démontré notre illustre compatriote M. Pasteur. D'ailleurs, si les forces physico-chimiques étaient capables d'engendrer la vie organique, ne devrions-nous pas être à chaque instant témoins de leurs effets divers et multiples; car ces forces n'ont pas disparu de la scène de ce monde, et leur énergie est actuellement ce qu'elle a toujours été. La conclusion est qu'il n'y a pas de génération spontanée petite ou grande, encore moins grande que petite, personne ne l'a vue à l'œuvre, personne n'en a jamais constaté présentement la moindre trace.

Il y a une barrière en apparence si absolue entre l'organique et l'inorganique, qu'on ne peut, dans l'état présent de la science, faire sortir le premier du second. On peut bien, comme on le verra plus loin, remonter par la théorie de l'évolution, et avec quelque apparence de fondement, à de premiers êtres organisés, très simples, ancêtres des formes existantes ; mais il est impossible de se représenter les êtres primitifs sortant de la nature minérale. Aussi William Thomson a émis l'idée que les premiers germes de la vie ont pu être apportés sur la terre, jusque-là exclusivement minérale, par la chute d'un aérolithe portant de la matière organisée, des cellules vivantes. Or, l'examen le plus scrupuleux n'a jamais fait reconnaître dans les météorites la moindre trace de matière végétale ou animale. Quelques-unes renferment une sorte de terre végétale planétaire, des substances charbonneuses, de l'eau, de l'hydrogène, de l'azote; c'est un argument en faveur de l'identité de composition des mondes, mais rien de plus. Et quand même un aérolithe nous aurait apporté la première cellule vivante, le problème de l'origine de la vie ne serait que

déplacé, mais non résolu ; en effet, comment la première cellule est-elle née dans les autres mondes? Il faut convenir qu'en présence de ces grands mystères de la vie, la science humaine est bien impuissante. On s'étonne et on admire, mais l'explication échappe.

Parmi les systèmes basés sur les générations spontanées, et proposés pour expliquer l'origine et les développements de la vie organique à la surface du globe, il n'en est pas qui ait excité autant les esprits et qui ait tracé un sillon plus lumineux dans les sciences naturelles que celui de Charles Darwin.

Après avoir parcouru les diverses parties du monde, ce savant vécut près des jardiniers et des éleveurs de bestiaux ; son esprit fin et curieux a interrogé tous les êtres qui existent autour de nous. Il a suivi leurs insensibles modifications et a été profondément impressionné par la vue des changements qui sont déterminés par quelques efforts de l'homme, par des influences de milieux, par des unions répétées d'individus ayant la prédominance de telles ou telles qualités. C'est après avoir reconnu que, même dans le court espace des temps historiques, les êtres ont subi et subissent actuellement sous nos yeux d'importantes mutations, que Charles Darwin se décida à faire paraître, en 1859, son ouvrage intitulé : *Origine des espèces au moyen de la sélection naturelle, ou la lutte pour l'existence dans la nature.*

Les idées scientifiques et philosophiques émises par Ch. Darwin ont rallié de nombreux adeptes, mais elles ont aussi suscité des adversaires résolus. Les théories comprises sous le nom général de darwinisme ont été violemment attaquées, le caractère essentiellement matériel, mécanique, automatique, de ces théories, a donné lieu à des réfutations passionnées, injustes même, car le maître ne saurait être rendu responsable des exagérations poussées à l'extrême par ses disciples.

Assurément, Darwin n'a pas tout expliqué et n'a pas voulu tout expliquer : l'incompréhensible dans l'univers se dresse toujours immense en face du compréhensible. Mais il est vrai que parmi tous les faits particuliers opposés à la doctrine darwinienne, il en est qui tombent à faux, qu'on s'est trompé sur le jugement qu'on en a porté et qu'on a renversé les rôles.

Quelque éloigné que l'on soit à certains égards des idées philosophiques de Darwin, on ne saurait méconnaître « qu'il a voulu faire de sa théorie une application à quelques cas particuliers ; et que, pour en mieux faire ressortir l'exactitude, il a tenté l'explication de certaines difficultés qui, aux yeux des naturalistes les plus exercés, ne sont pas de mince importance. Afin de résoudre ces problèmes, il a dû avoir recours, comme il se pratique d'ordinaire en pareille occurrence, à des hypothèses, à des suppositions ; et, avec cette loyauté qu'on se plaît à lui reconnaître, il en a été réduit à dire plus d'une fois : Il est *possible* que les choses se soient passées ainsi (1). » On est étonné à bon droit qu'on lui fasse un crime de ces conjectures qui offrent, il est vrai, un si grand contraste avec les affirmations positives de son école.

Il est donc aussi intéressant qu'utile de démêler ce qu'il y a de vrai et de faux dans la théorie darwinienne, qui, de l'aveu de ses adversaires les plus déclarés, interprète bien mieux qu'aucune autre les rapports multiples et divers des êtres vivants entre eux et en explique l'origine. Ce travail a été fait de main de maître par M. de Hartmann, philosophe éminent, et je le prendrai pour guide dans l'exposé succinct que je me propose de donner ici de la partie purement scientifique de sa critique.

Je rappellerai tout d'abord que les trois principes fondamentaux du système de Darwin sont : la *descendance*, le *transformisme* et la *sélection naturelle*.

---

(1) Le P. Leroy, *l'Evolution des espèces organiques.*

Tout le monde sait comment procèdent les éleveurs pour obtenir certaines variétés d'animaux domestiques. Je suppose, par exemple, qu'il s'agisse d'obtenir une variété sans cornes de l'espèce bovine ; l'éleveur unira les individus qui dans le troupeau tout entier présentent le système cornu le moins développé. Leur postérité, exagérant les qualités ou les défauts de ses auteurs, sera encore moins bien pourvue, et, après deux ou trois générations, le résultat cherché sera obtenu.

Cette opération, qui est la *sélection artificielle*, suppose :

1° Que l'espèce peut varier dans une certaine mesure ;

2° Que grâce à l'hérédité, les propriétés acquises par les individus tendent à se transmettre à leurs descendants, et à se perpétuer en eux.

3° Elle suppose enfin que la volonté, l'intelligence de l'éleveur dirige les croisements de façon à obtenir une action toujours dans le même sens.

Partant de l'expérience incontestable et indiscutable de la sélection artificielle, Darwin admet pour les espèces une variabilité indéfinie et illimitée ; il admet de même la transmission héréditaire des propriétés individuellement acquises. Reste la volonté, l'intelligence de l'éleveur.

Voici la façon très simple, très ingénieuse et très nouvelle dont Darwin lève la difficulté.

« Tous les êtres, dit-il, sont dans une lutte perpétuelle pour conquérir la subsistance qui leur est nécessaire. Il y a concurrence, il y a combat pour la vie, et les plus forts, les mieux armés, l'emportent nécessairement sur les plus faibles, qui doivent fatalement succomber. Il suit de là que si, dans une espèce quelconque, un individu ou un groupe d'individus se trouvent fortuitement en possession d'un avantage résultant soit d'une conformation plus régulière, soit d'un organe nouveau, soit de facultés supérieures, l'individu ou le groupe résisteront vigoureusement aux difficultés devant lesquelles les autres devront succomber. La repro-

duction ne s'opérera fructueusement qu'entre les individus du groupe survivant ; l'avantage en question se généralisera, se fixera par l'hérédité dans les générations ultérieures, et une variété, une espèce nouvelle aura été créée ainsi par le jeu régulier des lois de la *sélection naturelle.* »

C'est par l'extension de ces conclusions que Darwin et son école en sont arrivés à admettre que toutes les espèces, depuis l'infusoire jusqu'à l'homme, ont pu ainsi prendre naissance par une suite de transformations et de transitions insensibles. C'est donc dans la transformation, le *transformisme* graduel des espèces, émergeant les unes des autres par voie de descendance généalogique, sous l'impulsion, la pression de la concurrence vitale, c'est là et là seulement, suivant Darwin et son école, qu'il faut chercher l'explication de l'origine des différentes espèces végétales et animales.

Contre ce système très séduisant par la simplicité de ses principes et la rigueur au moins apparente de ses déductions, les objections sont nombreuses.

« Lorsqu'on envisage l'ordre hiérarchique de structure dans lequel les formes vivantes se sont réellement succédé sur la terre, on reconnaît en même temps un ordre de succession à la fois logique et chronologique, une sorte d'ascension continue, une progression constante d'une forme moins parfaite à une forme plus parfaite. Et comme l'expérience de tous les jours nous montre que des ressemblances existent entre les êtres reliés entre eux généalogiquement, l'esprit est amené à conclure, de la ressemblance des espèces à leur parenté, le principe de la descendance (1). »

A ce principe, les adversaires du darwinisme opposent l'invariabilité des espèces, l'immutabilité des types spécifiques. Il est certain et incontestable que depuis l'appari-

---

(1) Georges Guéroult.

tion de l'homme, il n'y a aucun exemple constaté d'une espèce se changeant dans une autre; on n'a jamais vu, par exemple, un cheval engendrer un âne, et réciproquement. Mais cette fixité des espèces est-elle aussi absolue que les adversaires du darwinisme le prétendent? Les espèces regardées actuellement comme distinctes ne renferment-elles pas à l'état latent des germes de variabilité qui n'attendent que des conditions de temps et de milieux pour se développer? Cette supposition acquiert une grande certitude quand on considère que jusqu'à ce jour personne ne sait dire à quels signes généraux on distingue les espèces. « Personne n'a jamais pu établir l'entité foncièrement distincte des types spécifiques; aucun naturaliste n'en parle dans sa définition, et quant aux caractères invariables, on est encore à les découvrir. Par le fait, la théorie de la filiation généalogique des espèces acquiert toute la force que présentent les plus légitimes inductions.

» Toutefois Darwin et ses disciples ne sont pas autorisés à dire ou à supposer que la théorie de la descendance est la seule explication possible et nécessaire de toutes les ressemblances constatées entre les objets animés ou inanimés; attendu qu'il nous est donné de constater des ressemblances aussi frappantes que possible entre des objets n'ayant aucun lien généalogique. Tous les sels minéraux, qui cristallisent en cubes, se ressemblent bien plus que l'homme ne ressemble au singe. Il ne viendra à l'idée de personne de conclure qu'il existe entre eux un lien de parenté quelconque. Il y a là de quoi rendre prudent, et l'on peut déduire tout d'abord que la théorie de la descendance, rajeunie par Darwin, n'a pas le caractère d'universalité, de nécessité, qu'on veut à toute force lui attribuer. »

Quant à la cause probable de la variabilité des espèces, on est généralement d'accord pour l'attribuer à l'action des milieux; « mais par ce terme de *milieu*, il ne faut pas sous-entendre seulement le climat, l'altitude, la topographie, le

terrain, ce qu'on peut appeler le milieu physique ; il faut aussi comprendre le milieu physiologique, c'est-à-dire l'ensemble des actions et réactions qu'exercent les uns sur les autres les êtres organisés. Le règne végétal, on le sent, ne saurait manquer d'influer grandement sur le règne animal, auquel il sert à la fois d'alimentation et de retraite. En voici un exemple :

» Supposons une de ces plantes dont la fécondation ne peut s'opérer que par l'intermédiaire d'un insecte donné, par exemple, le *trifolium incarnatum*, qui réclame le concours de l'abeille. Par suite d'une cause quelconque, le *trifolium incarnatum* voit son calice devenir plus profond, il tend à devenir le *trifolium pratense*. Le premier résultat de cette transformation sera d'opposer un obstacle à la fécondation par l'abeille, dont la trompe, assez longue pour le calice primitif, est trop courte pour le calice nouveau. Mais, diront les darwiniens, l'abeille elle-même, dans ce cas, faisant effort pour atteindre jusqu'au fond, verra sa trompe s'allonger, et elle se transformera en bourdon, le fécondateur naturel du *trifolium pratensé*.

» A son tour, le règne animal réagit énergiquement sur les végétaux. On en cite un curieux exemple qui donne à penser combien la réaction d'un règne sur l'autre peut être étendue et surprenante.

» Le chat contribue à la fécondité du trèfle rouge ! Voici comment. On vient de voir que la visite des bourdons est indispensable à la fécondation de cette espèce ; or, les mulots, faisant une guerre acharnée aux bourdons, en détruisent un grand nombre ; d'où résulte une diminution notable dans la fécondité du trèfle rouge ; mais, par contre, là où le chat abonde, ce sont les mulots qui disparaissent ; alors les bourdons fourmillent et le trèfle est largement fécondé.

» C'est donc l'ensemble de ces influences complexes, c'est-à-dire les actions et réactions d'un règne sur l'autre,

jointes à celles des lieux et des climats, que l'on est convenu d'appeler l'action des milieux (1). »

Maintenant, le *transformisme*, c'est-à-dire la transformation lente, graduelle, insensible, mais incessante, des espèces, est-il une conséquence nécessaire de la descendance, comme le veut le darwinisme ? Plusieurs physiologistes ne le pensent pas, et ils ont proposé ce qu'ils appellent la *génération hétérogène*. Ils admettent que la transformation d'une espèce dans une autre a lieu d'une manière brusque dans le germe. En d'autres termes, sous l'influence de circonstances à déterminer, un ou plusieurs œufs de l'espèce mère subiraient brusquement une modification intime en vertu de laquelle se formerait l'embryon de l'espèce nouvelle. Cette hypothèse originale, contraire à la théorie darwinienne, est parfaitement soutenable.

Dans les nombreuses discussions et réfutations auxquelles a donné lieu le système de Darwin, il est une chose qui frappe, c'est que tout en accusant ce système de ne reposer sur aucun fait scientifique, mais uniquement sur des conjectures imaginaires et de pure fantaisie, on ne lui oppose souvent que des doctrines auxquelles on peut adresser les mêmes reproches.

Ne semble-t-il pas, avant d'argumenter sur la variabilité illimitée des espèces, ou sur l'immutabilité des types, qu'il serait rationnel de s'entendre au préalable sur les caractères de l'espèce, attendu qu'on en trouve une vingtaine de définitions dans les traités d'histoire naturelle ? N'étant pas d'accord sur la définition de l'espèce, les naturalistes divergent d'opinion sur la question bien autrement difficile de son origine et sur les transformations dont elle peut être susceptible.

En proclamant la variabilité indéfinie, illimitée, des espèces, les darwiniens sont aussi exclusifs que les parti-

---

(1) Le P. Leroy, *l'Evolution des espèces organiques*.

sans de la fixité, qui soutiennent l'immutabilité absolue des types spécifiques. Quand les premiers admettent que les espèces n'ont aucune fixité, qu'elles sont soumises à une perpétuelle évolution, lente, mais incessante : « ils oublient que si, d'un côté, les espèces varient et se transforment à un moment donné et dans de certaines conditions, de l'autre, l'équilibre une fois établi, elles acquièrent une fixité apparente que tous les agents réunis, la sélection naturelle, la lutte pour l'existence et l'action elle-même des milieux, ne font que consolider et maintenir (1). »

D'autre part, si les partisans de la fixité admettent des modifications légères transmises par voie d'hérédité, par contre, ils se refusent à reconnaître un changement quelconque dans les caractères généraux ou essentiels des espèces, « d'après ce principe, que si la variabilité des êtres au sein de la nature s'accuse à des degrés fort divers, elle demeure contenue dans un cercle infranchissable, même dans ses plus surprenantes modifications. Mais puisque personne ne sait dire à quels caractères généraux on reconnaît les espèces, comment peut-on soutenir que ces caractères généraux ne sauraient varier ? Comment affirmer que ce qu'on ne connaît pas se comporte de telle ou telle manière et n'est pas susceptible de modifications ? La contradiction est manifeste. De plus, les nombreux cas de polymorphisme chez les insectes, les reptiles et même chez les poissons, ne sont-ils pas autant de phénomènes qui condamnent la fixité des types ? Il n'y a rien de plus contraire à l'immutabilité que cette succession de formes si dissemblables naissant les unes des autres.

Pour les partisans de la fixité, il n'y a pas de doute, l'intervention divine est requise à la naissance de l'espèce ; mais cette intervention est interprétée bien diversement

---

(1) Le P. Leroy, *loc. cit.*
(2) *Ibid.*

par les naturalistes les plus éminents. Ainsi, l'un d'eux, M. Agassiz, admet que les animaux ont été créés en nombre immense dans chaque espèce, et conséquemment, il veut qu'il en ait été de même pour l'humanité. « Donc, dit-il, du jour de leur apparition, les pins ont été des forêts, les bruyères des landes, les abeilles des essaims, les harengs des bancs de harengs, les buffles des troupeaux, *les hommes des nations.* »

Parmi les objections les plus sérieuses opposées au transformisme, l'une est tirée de la permanence des mêmes types spécifiques pendant toute la durée d'une même période géologique ; l'autre réside dans la persistance des êtres les plus simples depuis les temps primitifs jusqu'à nos jours, malgré les innombrables changements de milieu auxquels ils ont dû résister.

« Quand nous voyons l'être vivant réduit à une simple cellule, à un corpuscule d'apparence homogène, dont il est impossible de dire s'il est ou non isolé du monde ambiant par une enveloppe propre, nous pouvons affirmer que nous sommes peu éloignés des confins de la structure organique. Comment des êtres d'une simplicité pareille peuvent-ils coexister avec leurs descendants graduellement perfectionnés, avec ceux qui occupent le premier rang dans les deux règnes ? Comment se fait-il qu'en dépit de la lutte pour l'existence et la sélection, ils aient conservé à travers ces époques, à travers ces changements de conditions d'existence qu'elles ont présentées, une simplicité d'organisation qui fait songer au prototype (1) ? »

Il est à remarquer que les objections précédentes, loin de nuire au transformisme, ne font que le confirmer. La théorie de l'évolution par l'influence des milieux n'implique nullement l'ascension graduelle de tous les individus, de sorte que les organismes se sont maintenus sans change-

(1) De Quatrefages, *Darwin*, p. 213.

ment à travers les âges, tant que le milieu n'a pas changé, tant que les conditions d'existence sont restées les mêmes. La preuve sans réplique en est dans leur survivance même : aucun être organisé ne saurait subsister dans un milieu pour lequel il n'est pas conformé. Et si les uns ont progressé tandis que les autres sont demeurés stationnaires, c'est que les conditions d'existence se modifiaient sur certains points et se compliquaient, pendant qu'elles ne variaient pas sur d'autres.

« En effet, lorsque les eaux couvraient toute la surface du globe, les milieux étaient excessivement uniformes ; mais du jour où, par suite de l'exhaussement du sol, apparaissaient des îles et se formaient des continents, les milieux se modifiaient sur les points émergés, sans se modifier simultanément au fond des eaux, et ainsi de suite, à mesure que surgissaient les montagnes, s'étendaient les plaines, s'établissaient des glaciers, des lacs, des fleuves. Sur les points ainsi transformés se transformaient aussi les types, comme le constate l'observation ; tandis qu'ils ne variaient pas là où les conditions d'existence première subsistaient toujours (1). »

Mais j'ai hâte d'arriver au principe de la sélection naturelle, principe sur lequel les darwiniens se croient le plus sûrs d'eux-mêmes, et contre lequel M. de Hartmann a accumulé les objections les plus fortes et les plus topiques.

Je rappelle que la sélection naturelle repose sur trois principes, qui sont :

1° La concurrence vitale ;

2° La variabilité des espèces ;

3° La transmission héréditaire des particularités individuellement acquises.

M. de Hartmann fait observer que de ces trois principes, le premier, la concurrence vitale, est le seul qui ait le ca-

---

(1) Le P. Leroy, *loc. cit.*

ractère matériel, mécanique, automatique, tant préconisé comme un des principaux mérites de la nouvelle école.

Je rappelle aussi que la concurrence vitale suppose qu'une certaine particularité assure la victoire à ceux qui en sont fortuitement pourvus. Il en résulte que toutes les particularités de moindre importance, celles par exemple de pur agrément ou de pur ornement, restent sans influence sur l'issue de la sélection.

« On ne comprend pas, en effet, comment la propriété qu'a le paon d'étaler en éventail sa magnifique queue aurait pu lui assurer une supériorité quelconque, dans la lutte pour l'existence, sur le coq ou le faisan, ses plus proches alliés. On ne voit pas davantage comment, par le seul fait de sa conformation, l'insecte aurait sur le mollusque, le cétacé sur le poisson, une supériorité décisive. Enfin, il y a ce fait particulier, que toutes les différences de pure forme, les différences purement *morphologiques*, celles-là précisément sur lesquelles repose notre classification en espèces, en genres, en variétés, semblent échapper complètement à l'action utilitaire de la concurrence vitale.

» D'autre part, il arrive souvent que, dans le développement graduel d'un organe destiné à assurer un jour la supériorité à l'espèce qui en est pourvue, il y a une période où les dimensions encore insuffisantes de cet organe créent une cause d'infériorité. Ainsi, dans la transformation de l'abeille en bourdon, dont il a été fait mention précédemment, par suite de la conversion du *trifolium incarnatum* en *trifolium pratense,* il est difficile d'admettre que les deux modifications iront du même pas. En sorte que l'état formant la transition d'une espèce moins parfaite à une espèce plus parfaite sera, par rapport à la lutte pour l'existence, un état inférieur à l'état initial comme à l'état final.

» On sait que les crustacés ont un squelette extérieur qui ne grandit point avec eux et qu'ils sont obligés d'abandonner. Jusqu'à ce qu'ils aient pu en reformer un autre

plus grand, plus dur, il est évident que cette transformation, qui les déshabille et les désarme, est une cause très réelle d'infériorité pour eux.

» Mais il y a plus : au point de vue purement *utilitaire*, le passage d'une forme moins parfaite à une forme plus parfaite est souvent aussi une cause d'infériorité. Une simple horloge à poids, un *coucou*, se dérange beaucoup moins qu'une horloge astronomique donnant les minutes, les secondes, les jours et les mois, les phases de la lune, etc. Une organisation plus riche, plus parfaite, plus compliquée, est par cela même plus délicate et offre plus de prise aux causes de destruction. Ainsi l'organisation physiologique de l'homme est incomparablement plus compliquée que celle du lion; mais, sans armes naturelles pour sa défense, l'homme ferait une triste figure en face de ce dernier dans la lutte pour la vie. Donc, loin de faciliter l'explication de l'évolution ascendante des êtres organisés, la sélection naturelle par voie de lutte pour l'existence y apporte une difficulté nouvelle, qui est l'effort nécessaire pour conserver intacts des organes plus délicats, plus fragiles, plus nombreux. »

Je terminerai ce que j'avais à dire sur cette partie de l'hypothèse darwinienne en signalant une objection très forte dirigée contre l'un des facteurs principaux de la sélection naturelle, c'est-à-dire la transmission héréditaire des particularités favorables acquises par les individus.

Si la théorie darwinienne était l'expression de la vérité, les caractères *les plus utiles* devraient être ceux dont la transmission héréditaire est la plus certaine ; les caractères *indifférents, inutiles* dans la lutte, devraient être *les plus variables*. Or, c'est précisément le contraire qui a lieu. La postérité ressemble invariablement à ses auteurs par certains traits typiques, spécifiques, qui définissent l'espèce ; mais elle diffère d'eux, et souvent à un très haut degré, par les caractères physiologiques d'adaptation. Ce sujet de-

manderait à être développé, mais le temps me manque pour le faire ici. Toutefois ce qui précède montre suffisamment que le principe de la sélection naturelle par voie de lutte pour l'existence est scientifiquement impuissant à remplir la mission qu'on lui a attribuée. « La sélection naturelle ne joue qu'un rôle secondaire ; c'est le *modérateur*, le *régulateur* si l'on veut, mais non le *moteur* de l'évolution ascendante des êtres vivants ; et pour l'avoir trouvé, Darwin a sa place marquée dans l'histoire des grands penseurs et des grands naturalistes. »

Les objections formulées contre le système de Darwin sont donc nombreuses ; aussi, pour s'y soustraire ou éviter de les réfuter, la nouvelle école ne manque pas de dire que ce système ne repose pas sur un principe unique, qu'il admet aussi plusieurs principes auxiliaires, et entre autres la loi de corrélation de croissance. « Or, cette reconnaissance de la loi de corrélation, suivant M. de Hartmann, est la négation du caractère mécanique et matériel attribué par les darwiniens à l'évolution cosmique. Il en résulte, dit-il, que tous les caractères qui constituent le type d'une espèce sont dans une dépendance mutuelle et régulière. Si une espèce doit se changer en une autre, il y a tout un ensemble, tout un système qui doit aussi se modifier suivant une loi. Il s'ensuit qu'en acceptant la loi de corrélation, le darwinisme renverse ses principes mécaniques d'explication, qui aboutissent tous à faire concevoir le type comme une sorte de mosaïque assemblée par le hasard des événements extérieurs, comme un agrégat fortuit de caractères produits isolément, ou l'un après l'autre, par la sélection ou l'habitude. » Tant il est vrai qu'une fois engagé dans une fausse voie, on s'expose à toutes les contradictions.

Quand on se pose le grand problème de l'origine de la vie, on ne saurait oublier ce point important de l'histoire de la terre : « Où que l'on veuille placer l'origine des êtres organisés, ils ont eu un commencement ; lors de ce com-

mencement, les premiers venus n'eurent pas d'ancêtres; ils ont dû sortir de quelque source capable de les douer, au point de départ, des forces nécessaires à leur maintien, et des forces nécessaires à leur reproduction. Ces premiers venus sont autochtones, car là où ils se sont montrés d'abord ils n'étaient pas venus d'ailleurs. Là où ils ont été les premiers, ils sont devenus les ancêtres de tous ceux qui ont suivi et qui leur ont ressemblé. Tout ce qui sort de ce domaine des faits est hypothèse. Tout ce qui exclut l'ensemble de circonstances que l'apparition des animaux implique nécessairement est inadmissible. »

Scientifiquement on est forcé de reconnaître que les espèces modernes sont apparues sur le globe dans l'ordre de complication de structure ; et tout esprit de bonne foi est aussi forcé d'admettre que cette apparition a eu lieu suivant un plan d'ensemble divinement conçu. Darwin a cru pouvoir se passer de Dieu pour la création du monde organique; les lois et les forces naturelles lui suffisent pour l'expliquer. Aussi, partant de la génération spontanée, il admet que toutes les espèces, depuis l'infusoire jusqu'à l'homme, se sont graduellement développées par suite de transformation insensible, passant, par une progression constante, d'une forme moins parfaite à une forme plus parfaite ; en un mot, il y a *évolution*. Pour les darwiniens, la vie se développe sur la terre comme un arbre pousse ses branches, ses fleurs, ses fruits. Entre les représentants de la vie à tous les degrés, il y a une filiation idéale formant une série en apparence continue. « Contemplée à la distance où nous sommes, dit M. Agassiz, cette série nous apparaît comme le développement d'une conception grandiose;.... elle est si bien liée aux termes de la série qui précèdent et qui suivent, qu'on pourrait les considérer comme produisant les uns et dérivant des autres. »

Certes, on ne saurait contester l'apparente continuité signalée dans la succession des êtres, depuis l'infusoire, par

exemple, jusqu'aux primates, où tout à coup se présente une lacune considérable ; mais les darwiniens passent outre, et par un bond formidable arrivent jusqu'à l'espèce humaine : et voilà comment l'homme descendrait du singe.

Je ne m'attarderai pas à démontrer la différence profonde qui existe entre le corps de l'homme et celui des singes supérieurs, ni à faire ressortir l'immense supériorité de la plupart de nos organes sur ceux des primates, car la ligne de démarcation entre le règne animal et le règne humain est bien tranchée et unanimement reconnue. D'ailleurs toutes les recherches d'anatomie animale fournissent des arguments d'une valeur réelle à ceux qui refusent aux singes en général, et aux anthropomorphes en particulier, une relation quelconque avec l'homme. Ces recherches démontrent que plus on pénètre profondément dans l'étude des anthropomorphes, plus on voit s'abaisser le piédestal sur lequel on a si souvent cherché à les placer. Il y a donc tout lieu de croire qu'il s'écoulera bien du temps avant qu'on accepte sans conteste que notre aïeule était une guenon.

Toutefois, qu'on ne s'y trompe pas, si la succession graduelle des êtres vivants présente de nombreuses lacunes, si quelques anneaux de la chaîne ont été perdus, la paléontologie ne désespère pas de les retrouver. D'autre part la géologie nous dit que non seulement nous ne connaissons pas les premiers terrains fossilifères qui se sont formés, mais qu'il y a encore des terrains qui n'ont pas été explorés, des couches fossilifères qui n'ont pas été remuées, et qu'on peut espérer d'y trouver tôt ou tard les termes de la série qui peuvent manquer.

En effet, dit un dominicain, le P. Leroy, « si les espèces animales dérivent les unes des autres du commencement jusqu'à la fin, pourquoi s'arrêter en route et ne pas arriver jusqu'à l'homme ? La série graduelle proclamée par les naturalistes, en passant par les anthropoïdes, aboutit fatalement à l'humanité. Des savants spiritualistes, tels

que M. Agassiz, l'enseignent formellement. Or, si l'enchaînement gradué des types entraîne leur parenté, l'homme ne saurait échapper à la loi, elle est inexorable pour lui comme pour tous les êtres vivants ici-bas.

» Vainement prétexterait-on les différences anatomiques et physiologiques qui séparent encore le sauvage des singes anthropomorphes, la série existe dans ses grandes lignes, comme dit M. Agassiz; qu'importe s'il manque quelques anneaux?.... Chaque jour la paléontologie fait de nouvelles trouvailles qui viennent combler les lacunes; tout fait donc prévoir la prochaine découverte de notre précurseur immédiat; encore un pas, et la descendance simienne de l'homme est établie sans réplique.

» Mais ce précurseur ne saurait être le sauvage, qui loin d'être un sujet en voie de progrès...., une sorte d'anthropoïde en passe de devenir homme; le sauvage offre au contraire tous les caractères de la dégradation, de la dégénérescence. Il n'est donc pas, il ne peut pas être le degré intermédiaire entre l'homme et la brute rêvé par les matérialistes.

» Mais, dit encore le P. Leroy, quand cela ne serait pas, quand il n'y aurait pas entre l'homme et l'animal, au point de vue des organes, une ligne de démarcation absolue, qu'en résulterait-il dans l'hypothèse de l'évolution? Il en résulterait seulement que le corps de l'homme pourrait à la rigueur dériver de l'animal. Quel mal y aurait-il donc à cela? Qu'on l'entende bien, il s'agit du corps de l'homme, et non de l'homme total; il s'agit d'une simple possibilité et nullement d'une certitude; voilà tout ce qui peut résulter logiquement du transformisme; il serait possible que le corps de l'homme dérivât de l'animalité, et fût ainsi le couronnement de l'évolution organique et comme la synthèse de toutes les existences inférieures qui l'ont précédé sur la terre; encore une fois, quel mal pourrait-on y trouver?

» Voyons, en bonne foi, où est l'abîme qui sépare l'homme

de la bête ? N'est-ce pas dans l'âme raisonnable, dans ce principe immatériel, incorruptible, qui assure son incommensurable supériorité ? Peut-on, oui ou non, établir d'une manière péremptoire la présence dans l'homme de ce principe immortel ? Peut-on, oui ou non, démontrer qu'il ne saurait provenir de la matière, ni dériver de la brute ? Si on le peut, qu'a-t-on alors à redouter de l'évolution animale ? Et si, par impossible, on ne le pouvait pas, à quoi servirait la création spéciale, l'isolement absolu du type humain ? En serait-il moins un pur animal pour cela ? »

En citant l'opinion d'un homme dont l'orthodoxie la plus austère s'allie à l'esprit scientifique le plus élevé, j'ai voulu montrer qu'en préconisant la doctrine de l'évolution, ce n'est pas fournir des armes au matérialisme. Si la théorie darwinienne a un point de départ tout gratuit, si dans ses applications elle se heurte à de nombreuses objections, si enfin quelques-unes de ses conséquences sont inadmissibles, ce n'est pas une raison pour rejeter en bloc tout le système ; car, qu'on ne l'oublie pas, de l'aveu de ses adversaires, la théorie de l'évolution « interprète bien mieux qu'aucune autre les rapports multiples et divers des êtres vivants et en explique l'origine. »

Il y a plus, en y regardant de près avec un esprit exempt de préjugés, il serait peut-être facile de voir que le texte biblique se prête manifestement à la théorie du modelage des types spécifiques par l'action des éléments, ce qui est la doctrine fondamentale de l'évolution. Nous y voyons, en effet, que Dieu, loin de façonner par lui-même ces types, commande au contraire aux eaux, à la terre, aux éléments, de les produire selon leurs espèces — *Germinet terra, producant aquæ.* — Dans le langage succinct de la Genèse, qui consacre à peine quelques lignes à l'œuvre immense de la création, l'action des milieux, telle que le veut la théorie transformiste, pouvait-elle être indiquée plus clairement ?

Il est indubitable que Moïse avait la connaissance exacte du développement successif de l'univers ; mais ayant à en faire le récit, il n'a pu adopter la forme scientifique, qui n'aurait pas été comprise par les populations naïves de son temps. Il a dû se borner à en donner une idée simple et concise qui fait image, afin d'en assurer la tradition dans les âges futurs. Sous ce rapport, on ne saurait trop admirer « la clairvoyance de Moïse employant dans son récit génésiaque, tant de siècles à l'avance, des expressions qui devaient cadrer si bien avec les faits et toutes les exigences de la science moderne. »

L'extrême concision du texte biblique au sujet de la création a donné lieu à des interprétations, à des commentaires qui sont loin d'être épuisés. Souvent, en présence des affirmations trop exclusives des savants, le sens attribué à la Genèse a fait croire à des contradictions entre la science et la foi.

On a dit, avec une certaine justesse, que quand les lettres ne rendent pas ceux qui les cultivent tout à fait meilleurs, elles les rendent pires. On peut dire, dans le même sens, que si les sciences n'inspirent pas la modestie aux savants, elles les rendent présomptueux. Le vrai savant est d'autant moins dédaigneux à l'égard des ignorants qu'il sait davantage, car il sait mieux combien il leur ressemble encore.

Certes, on peut reprocher à quelques savants de manquer de réserve, de déduire de leurs recherches ou de leurs conceptions des conséquences trop absolues, d'oublier que la théorie de la veille est fréquemment mise en défaut par l'expérience du lendemain.

D'autre part, on peut regretter que des commentateurs de la Bible aient apporté quelquefois un attachement trop exclusif à certaines explications, jusqu'à soutenir que ces explications sont les seules vraies, bien que la raison ait démontré qu'elles sont fausses. Mais ces contradictions

résident plus dans la forme que dans le fond, et si de nos jours elles ne provoquent plus d'ardentes controverses philosophiques et religieuses comme autrefois, c'est qu'on a reconnu « que la foi n'a rien à craindre de la fausse science, parce que toujours elle est confondue ; rien de la vraie science, parce que toujours elle tombe d'accord avec la vérité. »

M. XAVIER MARMIER

VOYAGEUR EN FRANCHE-COMTÉ

Discours de réception à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Besançon

Par M. Henri MAIROT

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 27 juillet 1887)

Messieurs,

Notre Franche-Comté n'a pas les paysages grandioses des Alpes ni les vastes horizons de la mer, mais elle n'est point cependant dépourvue de beauté. Les grandes forêts de sapins, les prés-bois, les pâturages, donnent à nos montagnes un charme empreint d'un caractère sévère et mélancolique qui apaise l'âme en l'élevant, qui la prédispose aux calmes et douces pensées, et dont le souvenir nous suit au milieu du tumulte des villes comme une image de désirable repos. Si nous descendons vers la plaine, les collines doucement ondulées à travers lesquelles serpente le Doubs nous offrent des vues plus vastes et plus riantes : tantôt le regard s'étend sur des campagnes fertiles, entrecoupées de forêts; tantôt il plonge dans quelque frais vallon. Ici encore, rien de heurté ni d'inattendu ; rien non plus qui vienne nous enlever vers l'infini. Cette nature ne nous

émeut pas, comme le ferait quelque cime neigeuse aperçue à l'horizon ; elle n'absorbe pas notre âme dans la contemplation où la jette l'aspect toujours divers de l'océan sans limites ; elle est plus à la portée de nos sentiments ordinaires, qu'elle transfigure et transforme dans la paix.

Le Franc-Comtois ressent profondément ce charme pénétrant des campagnes, mais il l'exprime peu ; il est si attaché à son foyer, qu'il le quitte difficilement et qu'il y revient toujours, et pourtant ses littérateurs et ses poètes parlent rarement de leur pays, et il en est peu qui se soient plû à en décrire les beautés.

Quelques-uns d'entre eux, cependant, ont consacré de belles pages à leur province, à la description de ses paysages, à la poésie de ses forêts et de ses scènes champêtres. En 1825, Charles Nodier, écrivant l'introduction du troisième volume des *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, signalait la Franche-Comté comme se distinguant entre toutes les contrées de l'Europe par l'alliance des caractères de grandeur et de beauté qui règnent dans chacune d'elles en particulier. Il remarque que les montagnes du Jura ne partagent pas avec celles de la Suisse le privilège imposant des neiges éternelles ; mais il ajoute que leurs paysages sont plus gracieux peut-être dans leurs dimensions moins étendues, et qu'ils éveillent des idées plus familières et plus tendres, comme si leur circonscription bornée se rapportait mieux aux limites des sentiments de l'homme et le ramenait naturellement à ses affections les plus privées. Nodier admire les beautés naturelles : toutefois, il semble moins s'y attacher qu'à celles qui résultent de leurs harmonies avec les traditions et les monuments, et son œil est moins occupé à regarder la campagne que son esprit à évoquer les souvenirs historiques qui excitent à la fois son érudition et la richesse d'une imagination toujours en éveil.

Un autre de nos compatriotes, le plus illustre parmi les littérateurs que notre Académie s'honore de compter dans

ses rangs, M. Xavier Marmier, devait nous donner de notre pays un tableau plus complet; il publiait, en 1843, ses souvenirs de voyage en Franche-Comté, et, ne se bornant pas, comme Nodier, à marquer d'un trait général le caractère propre de notre province, il s'attachait à chaque site et à chaque paysage, pour les décrire avec une vive intelligence de la nature et une sensibilité profonde. M. Marmier a visité plus tard bien des régions lointaines et des terres inconnues; mais de toutes les contrées si diverses où l'a porté son humeur vagabonde, c'est à la nôtre qu'il revient avec le plus de prédilection. Passionné pour les légendes et les contes populaires qui nous font pénétrer dans l'âme de chaque nation, il étudie les traditions des peuples scandinaves, il traduit les chefs-d'œuvre de leurs écrivains nationaux; mais lorsqu'il veut, à son tour, écrire son poème, c'est à la Franche-Comté qu'il s'adresse; c'est à nos montagnes qu'il demande ces tableaux de la nature si exacts et en même temps si poétiques, qui font du livre d'*Hélène et Suzanne* une si charmante idylle; c'est l'agreste vallon de Morez qui donne aux *Mémoires d'un orphelin* leur mélancolique attrait, et dans le petit volume où, sous le titre de *Rêveries et réflexions d'un voyageur*, M. Marmier vient de recueillir comme une anthologie de ses œuvres, nous retrouvons encore le pays natal, non plus cette fois dans les descriptions et les images, mais dans le tour de la pensée et dans la trame tout entière du livre, où percent à chaque page, sous les réflexions du philosophe, les souvenirs de la maison paternelle et l'amour du foyer.

M. Marmier le dit : il a été à la poursuite d'un idéal qu'il ne pouvait rencontrer complètement nulle part : mais, en constatant que chaque région de notre globe terrestre a ses misères, son souvenir se reportait chaque jour plus vif et plus ému vers ces sapins de Frasne avec lesquels il a grandi, vers ces abeilles qui, dans son enfance, détournaient de lui leur aiguillon, vers les petits scarabées aux ailes d'or et

d'émeraude, qui se reposaient avec confiance sur sa main. Il n'est donc point surprenant qu'il ait trouvé, pour nous parler de son pays, des descriptions vivantes que l'on aime à relire, comme on aime à revoir les paysages, pourtant bien connus, qu'il fait passer sous nos yeux : aussi un tour en Franche-Comté, les livres de M. Marmier à la main, serait-il pour un Franc-Comtois un des plus agréables voyages qui se puissent faire. Permettez, Messieurs, que nous parcourions ensemble quelques étapes de cette route. On ne peut guère s'ennuyer en compagnie de M. Marmier ; on ne peut guère se lasser des chemins de la patrie, non point, dit notre guide après Sénèque, parce qu'elle est grande, mais parce que c'est la patrie.

Et d'abord, sans sortir de notre ville, admirez combien elle est belle avec les hautes montagnes qui la dominent, la rivière qui l'enlace, et les prairies qui se déroulent le long de cette rivière. Au temps, déjà quelque peu lointain, où M. Marmier l'habitait, une vaste banlieue ne s'étendait pas encore autour de Besançon, et c'était aux portes mêmes de la cité que l'on rencontrait ce tableau riant dont il nous parle dans ses *Souvenirs*, des collines revêtues de vignes et de forêts, et coupées de distance en distance par des vallons étroits, paisibles, parsemés de jardins et d'habitations champêtres. Aujourd'hui, la cité s'est agrandie, les sentiers fleuris ont été transformés en chemins poudreux, les prairies sont devenues des jardins maraîchers ou des places à bâtir, les ruisseaux ont dû rentrer sous terre ; nos enfants ne trouvent plus, au sortir des murailles de la ville, les vertes pelouses et les ombrages qui nous charmaient ; et si un autre Max Nerbier venait de Morez faire ses études à Besançon, il lui faudrait chercher plus loin la pleine campagne. Mais, comme l'orphelin de M. Marmier, il suivrait la route aplanie par laquelle on va au village de Beure, et les chemins par lesquels on pénètre dans les forêts de chênes, pour descendre dans les prés de Chalezeule, au

pied des ruines romantiques du château de Montfaucon ; comme lui, il pourrait se perdre dans les vastes amphithéâtres des montagnes, dans le mystérieux asile des bois.

Plus aisément d'ailleurs que Max Nerbier, notre étudiant d'aujourd'hui visiterait, en ses jours de vacances, les sites grandioses de sa province, ceux qui sont les plus propres à exciter en lui une religieuse admiration ; en une heure, il arrive dans la vallée de la Loue, si pittoresque et si riante ; à Lods, où le vallon se rétrécit, puis s'évase et s'arrondit en forme de cirque, et soudain s'arrête au pied d'une rangée de colonnes d'Hercule. Le site est superbe ; le héros de M. Marmier l'a parcouru souvent ; il le décrit avec amour : « A l'entrée de ce cirque est l'agreste village de Mouthier, et près de là l'enceinte de montagnes gigantesques, escarpées, rocailleuses, çà et là parsemées de plantes sauvages, çà et là hérissées de sapins. De la sommité d'une de ces montagnes découlent des ruisseaux issus d'une grotte ténébreuse, souterraine, enflés aux diverses époques de l'année par les pluies ou la neige ; d'une autre, jaillit la cascade de Syratu, que le vent parfois soulève, que le soleil irradie, qui tantôt semble flotter dans l'air, comme une mobile écharpe ; tantôt, au souffle de l'orage, se divise en légers filets, s'éparpille comme une poudre de diamants, puis, aux heures de calme, s'arrondit comme une voûte splendide, rayonne comme un arc-en-ciel, et descend, comme une flèche d'argent, au fond des vallons, dans les flots de la rivière qu'on appelle la Loue, c'est-à-dire la Louve, la Louve courant par bonds impétueux, hurlant, gémissant, furieuse. »

Mais ce sont surtout nos hautes montagnes du Doubs que M. Marmier s'est attaché à peindre : dans le roman d'*Hélène et Suzanne*, il en décrit avec une grande finesse d'observation les coutumes, les mœurs et les paysages. Le récit commence par une belle journée de juin, et nous

voici, dès le début, à la table du bois Robert, en pleine clairière d'une forêt de sapins. Le sol est revêtu d'une mousse veloutée, toute parsemée de fleurs. Autour de cet admirable tapis s'élèvent les hautes tiges des sapins; leurs cimes pyramidales montent jusqu'aux nuages ; leurs rameaux inférieurs se joignent et s'entre-croisent comme les nervures des églises. A travers les petites pointes aiguës et les réseaux de verdure des branches entrelacées, la lumière du soleil éclaire ce temple solennel de ses chauds rayons. Le matin, les oiseaux y disent leur chant d'amour; le soir, tout est endormi sous la feuillée....

De cette ravissante clairière, la vue s'étend sur la ville de Morteau, sur ses verts enclos, ses jardins, son clocher large et imposant. Plus loin est la fraîche vallée où le Doubs s'endort si mollement qu'il ressemble à une eau morte, puis les chalets aux toits allongés, aux façades blanches, dispersées sur le coteau, enfin la merveilleuse crête du Col des Roches, le défilé et les montagnes de la Suisse.

Le voyage de noces de Suzanne et de Philippe nous conduit au lac de Chaillexon, qui tantôt s'épanche à pleins bords dans sa verte coupe, et tantôt se restreint, comme une âme humaine qui, selon les diverses émotions qu'elle éprouve, s'épanouit ou se contracte; aux bassins, nappe d'eau si pure et si bleue, enfermée dans de hautes murailles de rocs toutes couronnées de forêts; puis au Saut du Doubs, où la rivière se gonfle de colère, s'emporte et se précipite en lançant dans les airs des tourbillons d'écume.

Nos voyageurs explorent en tous sens ce coin de montagne qui est vraiment leur domaine : dans une de leurs courses, ils admirent la vallée de Consolation avec ses rocs immenses et sauvages, ses remparts gigantesques, ses cascades qui tombent du flanc des grands monts, et le Dessoubre qui sort de la roche noire. De Consolation à Saint-Hippolyte, où le Dessoubre se joint au Doubs, de Saint-Hippolyte au plateau de Maîche, la promenade se poursuit

au sein de la même nature pittoresque et sévère ; puis l'on arrive à Blancheroche et à la crête de Biaufonds, d'où l'on découvre la vallée du Doubs à une profondeur effrayante et dans une étendue immense : enfin voici les pâturages du Russey et le retour à Morteau.

M. Marmier voyage en véritable poète : le récit est semé de gracieuses images ; les pensées sont tour à tour rêveuses ou profondes ; les légendes du passé viennent réveiller le souvenir des anciens âges ; l'amour du sol natal remplit toutes les pages d'une chaude émotion. Aussi suis-je tenté de comparer *Hélène et Suzanne* à la *Pernette* de Laprade : le poète chante les montagnes du Forez dans une langue harmonieuse et sonore, avec une rare élévation de style et de pensées. M. Marmier, voulant nous donner l'épopée franc-comtoise, l'écrit dans un style plus simple et plus uni, mais en parfaite harmonie avec le sujet : pour lui, le récit n'est qu'un canevas, une trame sur laquelle il brode, tantôt un léger tissu de poétiques légendes, tantôt un tableau parfois voilé et mélancolique, plus souvent brillant et diapré de mille couleurs; ses personnages nous intéressent et nous captivent ; mais ce qui fait la vie du livre, ce sont les traditions et les coutumes, ce sont surtout les champs, les rochers et les bois, et la riche nature dont il nous rend si présente la salutaire impression. Ainsi, dans un paysage de Claude Lorrain, des bergers animent le premier plan, et notre œil s'intéresse un instant à leurs jeux ; mais notre regard les quitte bientôt et les oublie, pour ne plus voir que les grands arbres, l'eau qui coule dans le lointain, et les perspectives fuyantes d'un lumineux horizon. Chez l'écrivain comme chez le peintre, ce qui nous attire, nous séduit et parfois nous émeut jusqu'au fond de l'âme, c'est la nature, ou plutôt ce que nous croyons voir en elle ; la nature, dit M. Marmier, pour les uns la terre fortifiante qui raffermit le cœur après la lutte de la vie ; pour d'autres, l'amie compatissante et tendre que notre imagination revêt

des nuages de notre âme, que nous croyons entendre soupirer avec nous et que nous croyons voir mêler ses pleurs à nos pleurs....

Nous pourrions errer longtemps encore avec M. Marmier dans le val de Morteau, mais il faut continuer notre route et chercher dans les *Souvenirs de Franche-Comté* des excursions plus lointaines : le village d'Arçon avec sa rivière écumante et ses bruyants moulins, les Maisons-du-Bois, Montbenoît et sa vieille église, Ville-du-Pont et le roc pittoresque des Elais, puis les coteaux de Pontarlier, enfin la Vierge de Montpetot et sa chapelle bâtie au-dessus d'un vert plateau, magnifique point de vue où les maisons groupées autour des clochers, les chalets épars au flanc des collines, les vallées toutes pleines de verdure, contrastent avec les rochers de la route de la Cluse et les sombres murailles du château de Joux.

Quelques pas encore et nous voici dans un vallon qui réunit la grâce heureuse des paysages du Midi avec le charme triste de ceux du Nord : les fleurs qui émaillent la terre, les haies verdoyantes, les bouquets d'arbres harmonieusement jetés dans les prairies, rappellent l'Italie et la Grèce; mais en regardant les sapins et les montagnes, on se sent pris de la même tristesse qui saisit le voyageur dans les contrées du Nord, sous un ciel brumeux, en face de la mer immense.

Notre course nous conduit ainsi jusqu'au pied des grands monts, les plus beaux de la chaîne du Jura, le Mont d'Or, l'Aiguillon, le Suchet, qui élèvent leurs sommets vis-à-vis des Alpes comme les marches d'un gigantesque amphithéâtre. M. Marmier a gravi ces hautes cimes, et il nous convie à jouir avec lui de leur merveilleux panorama. Il nous raconte son ascension au Suchet, tantôt par de larges plateaux semés de pâturages, tantôt à travers des massifs d'arbres ou des terrains marécageux, jusqu'au sommet, cime perpendiculaire ondulant du côté de la

Suisse comme un immense tapis de verdure, bordée du côté de la France par un rempart de rocs, par des tiges éparses aux rameaux chétifs contractés par le froid et brisés par le vent. Notre voyageur rencontre sur ces hauteurs la pluie et le brouillard, et son guide a peine à découvrir le chalet qui doit servir d'abri pour la nuit : cependant les armaillers le recueillent, le conduisent à leur foyer, et lui offrent l'unique lit du chalet, un lit qui rappelle à M. Marmier ceux des cabanes d'Islande et leur douteuse propreté ; mais, il le dit philosophiquement, lorsqu'on est fatigué, un lit d'armailler vaut un lit de roi, et il ajoute qu'il ne tarda pas à s'endormir d'un profond sommeil.

Le lendemain matin, il allait voir se dérouler comme par magie le magnifique spectacle qu'il était venu chercher au Suchet ; la brise matinale déchirait et dispersait de tous côtés les nuages autour de la montagne ; l'immense panorama s'étendait et s'éclairait peu à peu ; un rayon de soleil, un coup de vent emportait comme un rideau de théâtre un des voiles de la nuit, et les voyageurs étaient dans le ravissement de la solitude silencieuse, planant à la fois sur la Suisse et la France, et tressaillant à l'aspect d'une scène si grandiose. D'un côté, les fécondes vallées du canton de Vaud, les lacs de Neuchâtel et de Lausanne, les villes et les villages disséminés dans les prairies, étagés en amphithéâtre sur les coteaux, et la grande chaîne des Alpes avec ses nappes de neige, ses aiguilles de glace, enfermant dans son enceinte de nacre et de pourpre ce merveilleux tableau ; de l'autre, le pays natal, les douces et mélancoliques rives des lacs de Saint-Point et de Labergement, l'église de Jougne, posée comme un nid d'aigle au haut d'une rampe escarpée ; plus loin, les larges plaines de la Chaux-d'Arlier, et jusqu'aux campagnes qui avoisinent l'antique ville de Dole : voilà, dit M. Marmier, ce que nous observions avec une surprise, un saisissement qu'il m'est impossible d'exprimer ; voilà ce qui, en certaines heures,

fait palpiter à la cime du Suchet le cœur le plus froid et exalte la pensée la plus prosaïque.

Et plus tard, lorsque le voyageur se mit à songer de nouveau à cette rapide excursion, il lui sembla qu'il venait de faire un rêve merveilleux, où ses regards et son cœur avaient vu une des adorables splendeurs de Dieu.

Pour nous, Messieurs, ravis de cette première ascension au Suchet, nous méditons d'y retourner, et si notre guide, quelque peu fatigué par ses longues courses en Europe et en Amérique, refuse cette fois de nous accompagner, nous suivrons Mme de Gasparin, qui se prépare à y monter avec la bande du Jura; elle gravit la montagne du côté de la Suisse, à travers de vastes forêts, dans la douce atmosphère d'une belle nuit d'été ; la bande arrive alerte et joyeuse.

« Le vent de l'aurore commence à courir sur les crêtes; au couchant, la lune sombre derrière les forêts de France. A l'orient, l'aube jette son ruban argenté; le voilà qui s'empourpre! Le soleil immense, éclatant d'un incarnat qui fait tout s'éteindre, sort et s'arrête comme indécis sur le bord de ce monde. Alors, dans le silence, un trait de lumière franchit l'espace; une main l'a lancé sur cette cime, à cet instant unique, entre les deux grands astres suspendus aux deux horizons. Une flamme a touché le mont Blanc, puis le Cervin, puis le Vélan, puis la Jungfrau; toutes les cimes s'éclairent. La plaine reste plongée dans ses ombres; les lacs sont ensevelis sous une brume plombée. Notre bible s'est ouverte, là, près du ciel, dans l'éther où s'effacent les étoiles. Une voix lit aux psaumes du roi David : Les cieux racontent la gloire du Dieu fort, et l'étendue révèle l'ouvrage de ses mains. »

Voyez la différence des descriptions; la première, calme, reposée, à la fois émue de la grandeur du spectacle et touchée du détail, gagne peu à peu notre âme et la remplit de sa sereine harmonie. L'autre, plus spontanée, plus vibrante, plus sensible à la soudaine transformation qui

s'opère, nous pose sur la cime, déchire le voile, et donnant un coup d'aile, nous emporte dans un élan d'admiration. Toutes deux s'élèvent plus haut que les choses sensibles ; mais, ici encore, se marquent les constrastes : chez M. Marmier, l'âme émue sent s'éveiller en elle tout un monde de pensées, et c'est par une sorte de réflexion que ces pensées deviennent une prière ; chez Mme de Gasparin, l'imagination, aussitôt excitée, tressaille, et, comme ce jet de lumière qui tout à coup remplit l'espace, s'élance par delà les cieux. C'est, une fois de plus, la constante différence entre les deux grands modes d'action de l'esprit humain, entre le génie de l'homme, toujours porté à se replier sur lui-même, à réfléchir, à remonter de la cause à l'effet, et le génie de la femme, avide des impressions et des images, plus sensible et plus vif, allant droit au but, qu'il manque parfois, mais que souvent aussi il touche, plus rapide et plus juste, dans ses subites inductions.

Nous sommes arrivés, Messieurs, à la limite de notre province et au terme de notre voyage ; mais puisque ce voyage n'a été qu'une rapide revue des œuvres franc-comtoises de M. Marmier, nous ne nous séparerons pas de lui sans indiquer en quelques lignes ce qui est comme la note propre et la marque de son talent. M. Marmier est un rêveur dont l'imagination impressionnable subit l'action triste ou gaie, calme ou vivifiante, des phénomènes sensibles. Comme Lucrèce, il croit sentir palpiter autour de lui la vie universelle dans les multiples et incessantes transformations du monde ; et comme Virgile, au milieu du silence des bois, dans la mélancolie du crépuscule, il voit tomber les larmes par lesquelles l'esprit des choses compatit aux humaines douleurs. C'est le ciel sous lequel sa vie s'épanche, ce sont les images dont elle est environnée qui lui donnent sa lumière et ses impressions ; il trouve une intime corrélation et une sorte de parenté mystérieuse entre l'homme et les différents êtres animés ou inanimés qui l'en-

tourent. Mais il est profondément religieux, et il regarde la nature comme un immense sanctuaire où partout éclatent la puissance, la gloire et la douceur de Dieu. C'est ce mélange de mystique adoration et d'exquise sensibilité qui fait le charme de ses écrits ; nous y retrouvons à chaque page cette puissance de sympathie, cette dilatation de l'esprit et du cœur par laquelle nous aimons tout ce qui vibre, tout ce qui rayonne, palpite et végète autour de nous, et nous comprenons que M. Marmier est de ceux qui ont un sentiment de pitié pour toutes les souffrances et d'admiration pour toutes les vertus.

MESSIEURS,

C'est votre Compagnie qui a reçu les premiers essais de M. Marmier ; c'est la bienveillance et les sages conseils de vos prédécesseurs qui ont encouragé sa vocation littéraire et l'ont aidé à la poursuivre : le 8 mai 1828, M. Marmier, alors âgé de dix-neuf ans, était introduit au sein de la Compagnie, et venait y lire une pièce de vers sous les auspices de M. Viancin ; aux deux séances suivantes, il avait le même honneur pour deux élégies intitulées, l'une, *la Jeune Fille*, l'autre, *le Retour*. L'Académie votait l'insertion de ces poésies aux procès-verbaux des séances : le secrétaire perpétuel, M. Genisset, traduisant les sentiments de la Compagnie, écrivait que le petit poème de M. Marmier était rempli des plus douces pensées et honorait son jeune auteur, et il signalait dans les élégies cette douceur de mœurs qui fait comme le fond du caractère du jeune poète et l'âme de ses compositions, où se trouvent associés l'imagination et le sentiment.

Plus tard, M. Marmier prenait part à vos concours, et le 24 août 1832, il recevait en séance publique le prix d'histoire, qui lui avait été décerné pour un mémoire ayant pour sujet : *Les événements qui ont eu lieu en Franche-Comté pendant la domination des ducs de Bourgogne.* Le rapporteur du

concours, M. Bourgon, louait dans le travail couronné l'intérêt qui s'attache au récit, la ressemblance et la vérité des portraits, le mouvement varié des tableaux, la grâce et l'élégance du style.

Vos registres contiennent ainsi, avec les premiers titres d'honneur de M. Marmier, la plus juste appréciation de son talent : le jugement de vos rapporteurs a été confirmé par toute l'œuvre littéraire de notre illustre compatriote ; et si M. Marmier a gagné depuis en variété et en profondeur, chacun de ses ouvrages se distingue encore par l'imagination et le sentiment qui charmaient M. Genisset dans ses premiers vers, par l'intérêt et les qualités de style qui, au dire de M. Bourgon, faisaient le mérite de sa première composition en prose.

Peu d'années après avoir couronné M. Marmier, votre Compagnie lui décernait le titre de membre correspondant, et elle n'a cessé, depuis lors, de suivre avec le plus grand intérêt la longue et féconde carrière de notre confrère, ses voyages que tant de lecteurs ont aimé à faire après lui, ses nombreux succès littéraires, les distinctions que lui valurent de bonne heure son caractère aimable et son talent, enfin sa nomination à l'Académie française, qui fut, en 1870, comme le couronnement de cette heureuse vie. Ainsi les liens qui rattachent à votre Compagnie la jeunesse de M. Xavier Marmier n'ont jamais été brisés ; ils ont été maintenus de part et d'autre avec une constante sympathie : j'ai donc pensé, Messieurs, n'être que votre interprète en rendant à notre éminent confrère un public hommage. Il vous a plu, après le tragique événement qui m'enlevait un frère tendrement aimé, de me faire asseoir à la place que vous lui aviez donnée parmi vous ; je vous en ai été profondément reconnaissant, mais je n'ai pu vous apporter que ma bonne volonté et ma respectueuse déférence pour la Compagnie dans laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'admettre. C'est de ces deux sentiments que j'ai tâché de m'inspirer

aujourd'hui, et si j'ai souvent laissé la parole à M. Marmier, c'est que j'étais sûr de gagner ainsi vos suffrages, sûr aussi de vous intéresser en vous rappelant les pages émues qui nous retracent avec tant de fidélité et de charme le caractère original et la beauté de notre chère province.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

MONSIEUR,

Les aimables descriptions que nous venons d'entendre attestent dans leur auteur, comme dans l'homme éminent qui les a inspirées, un esprit délicat et une plume habile, en même temps qu'un cœur vraiment comtois. C'est la première page littéraire qui s'offre à nous sous votre nom honoré ; celle qui eût dû la précéder nous manque, et nous manquera toujours. En rendant hommage au confrère trop tôt perdu qui n'avait pas eu le temps de l'écrire, mon honorable prédécesseur appréciait en lui l'autorité acquise dans les finances, les recherches de l'homme méditatif et doué d'aptitudes variées, la modération naturelle, la charité discrète et éclairée. M. de Piépape était alors l'interprète de nos regrets à tous ; permettez-moi de voir aujourd'hui dans ses paroles comme l'esquisse involontaire d'un portrait qui a reparu au milieu de nous. Vous avez en effet, Monsieur, recueilli de nos mains comme de celle qui fait défaut à la vôtre, un héritage qui vous appartient tout entier, et vous venez d'acquitter, au gré de tous ceux qui vous ont entendu, la dette qu'il vous imposait. En ravivant ainsi nos souvenirs, vous nous apportez aujourd'hui mieux que des espérances. Au nom des uns et des autres, soyez le bienvenu parmi nous.

LA

STATUE DE JEANNE D'ARC

A REIMS

(Séance du 15 décembre 1887)

I

J'aime ta cathédrale avec ses tours antiques,
Et son portail superbe et ses arceaux gothiques,
Vieille ville de Reims, dont l'éclat fut si beau !
Mais au pied de ces tours je cherche une statue....
La main lourde du temps l'aurait-elle abattue ?
Où donc est Jeanne d'Arc arborant son drapeau ?

Est-ce fureur impie ? Est-ce oubli sacrilège ?
O Jeanne, n'as-tu pas conquis le privilège
D'avoir un piédestal dans la noble cité
Où brilla ta bannière, où ton beau nom résonne ?
Pourquoi n'y voit-on pas resplendir ta couronne
Aux yeux de la postérité ?

Debout ! Ta place est là ! — C'est le vœu de la France ! —
Pour nous crier : Courage ! et nous dire : Espérance !
Devant ce temple insigne, ô vierge, dresse-toi !
En nos jours où le doute énervant nous attriste,
Renais, sors du ciseau lumineux d'un artiste,
O guerrière, et rends-nous la foi !

II

A seize ans, à genoux près de l'arbre des fées,
Jeanne songe.... Elle entend des plaintes étouffées
Et frémit à l'aspect des campagnes en feu.
Au coucher du soleil, seule, dans la bruyère,
Qu'elle est sublime à voir, la bergère en prière,
Les yeux au ciel, disant à Dieu :

« Seigneur, prends en pitié le beau pays de France !
» Dieu de Clovis, Dieu fort, hâte sa délivrance,
» Ne laisse pas sa gloire et ses lis se flétrir ;
» Réalise au plus tôt les promesses des anges ;
» S'il est vrai qu'une enfant peut briser des phalanges,
» Parle, pour mon pays je suis prête à mourir.

» J'irai ; je quitterai ces campagnes fleuries,
» Mon vieux père, ma mère en pleurs, mes sœurs chéries.
» Qu'on me donne un haubert, un casque, un palefroi !....
» Est-ce un rêve ? J'entends le clairon des batailles,
» Je vois mon étendard flotter sur les murailles....
» Vous tous que j'aime, adieu ! je cours sauver le roi. »

O Jeanne d'Arc ! sublime enfant de la Lorraine !
Jeune fille au front pur, à la fierté sereine,
Oui, ton glaive abattra l'orgueil de l'étranger.
Pars ! va cueillir la gloire, intrépide guerrière,
Ta foi délivrera la France prisonnière ;
Pars, ô vierge ! va la venger !

III

A travers la France en ruines
Jeanne franchit fleuves, collines ;
Puis à la cour : « Gentil Dauphin,
» C'est le Roi du ciel qui m'envoie,
» Ses anges ont tracé ma voie ;
» De tes malheurs voici la fin. »

La cour, d'espérance enivrée,
Admire la jeune inspirée
Apportant le secours du ciel.
En avant, la Hire, Xaintrailles!
Suivez sous le feu des batailles
Ce héros providentiel !

Oh ! laissez-lui franchir la Loire !
Sa main enchaîne la victoire,
Orléans chante, délivré !
Elle arrive au milieu des lances...
Salut, ô vierge qui t'élances
Avec ton étendard sacré !

Salut, guerrière bien-aimée,
Dont la miraculeuse armée
Arrache leur proie aux vautours !
Ton coursier vole à l'avant-garde ;
Tu sais qu'un archange te garde,
Quand la mort plane sur les tours.

Talbot dit : « C'est une insensée !
» Soldats, vos flèches l'ont blessée ! »
Qu'importe ? tu combats encor.
Ton cœur de vierge est sans alarmes ;
Tout fuit aux lueurs de tes armes,
Aux éclairs de ton cimier d'or.

Avec tes phalanges fidèles,
Monte à l'assaut des citadelles,
Cueille à Patay de purs lauriers ;
La gloire en tous lieux t'auréole;
Triomphe, ô Jeanne, sainte idole
Des soldats et des chevaliers !

IV

Tressaille, ô Reims ! Tressaille, auguste cathédrale !
Reprends tes ornements et ta pompe royale ;
Voilà Jeanne ! Voilà l'étendard rayonnant !

Mêle à des flots d'encens l'hymne de délivrance :
Charles par l'huile sainte est sacré roi : la France
Est invincible maintenant.

Le grand but est atteint ; là finit l'épopée ;
L'héroïne au fourreau remet sa fière épée ;
On l'entoure, on l'acclame, on lui jette des fleurs.
Hourra ! De la patrie elle a brisé les chaînes !....
Elle veut à présent revoir ses bois de chênes
Et l'humble autel de Vaucouleurs.

V

Quand son cœur s'envolait vers sa pauvre chaumière,
Pourquoi donc retenir la divine guerrière ?
Vous allez la perdre, ô héros !
On la trahit.... D'horreur que tout Français se voile :
On a jeté la fange au front pur de l'étoile,
Et la vierge aux mains des bourreaux.

La flamme aux jets ardents dévore la colombe....
Ciel ! la sublime enfant n'a pas même une tombe ;
Sa vertu, son courage, on a tout insulté ;
Une lyre a raillé sa beauté virginale,
Mais nul ne ravira sa couronne idéale,
Et son bûcher se change en trône de clarté.

VI.

Les quatre vents du ciel ont dispersé sa cendre....
Sa mémoire !.... O Français, sachons tous la défendre ;
Poëtes, vengez-la par des chants immortels ;
Qu'on l'exalte à jamais ! Qu'on sculpte son image !
Que sa gloire et son nom grandissent d'âge en âge,
Et qu'elle ait partout des autels !

A l'œuvre donc, sculpteur (1) ! Toi dont la main puissante
Sut modeler le corps charmant d'*Eve naissante*,

(1) M. Paul Dubois est le statuaire sur lequel on compte pour l'érection de la statue.

Toi qui fis palpiter le *Courage* et la *Foi*
Sur la tombe sacrée où dort Lamoricière,
C'est un nouveau chef-d'œuvre, un poème de pierre
Que la patrie attend de toi !

Honneur à Jeanne d'Arc ! O bergère immortelle,
Viens ; un grand peuple doit une fête éternelle
A celle qui sauva l'honneur, la liberté.
A Reims, devant ce temple illustré par ta gloire,
Nous te verrons bientôt, Ange de la victoire,
Dans ton éclatante beauté !

Ta superbe statue, après nos grands désastres,
Brillera — pur fanal — t'élevant jusqu'aux astres,
L'œil fier, l'étoile au front et l'étendard en main ;
Et quand luira le jour sacré des représailles,
Sois là pour nous guider encor dans les batailles
Et nous rendre vainqueurs demain !

SONNET A JEANNE D'ARC

Toi qui surgis, à l'heure où sombrait l'espérance,
Etoile qui guidas nos bataillons vainqueurs,
O Jeanne, à toi nos chants, nos palmes et nos cœurs !
Dans le marbre et l'airain rayonne sur la France !

Reprends ton casque d'or, ta cuirasse et ta lance ;
Vois : ta Lorraine en deuil là-bas verse des pleurs ;
Monte ton destrier, vierge de Vaucouleurs !
Et brandis ton épée, ange de délivrance !

Apparais, comme au jour où, le front inspiré,
Tu brisas les Anglais sous ton glaive sacré
Et conduisis à Reims ta brillante phalange !

Alors, à la victoire appelant nos enfants,
Sois, aux jours des combats, l'éblouissant Archange,
Et fais flotter sur Metz leurs drapeaux triomphants !

PAYSANS FRANC-COMTOIS

DES ENVIRONS DE PONTARLIER

AU XVIII[e] SIÈCLE

Par M. le chanoine SUCHET

(Séance publique du 27 janvier 1887

Depuis les temps les plus reculés, les poètes ont célébré les charmes de la vie champêtre. La Bible nous en offre le gracieux tableau dans la vie des anciens patriarches. Les poètes grecs ont chanté, dans leurs élégantes idylles, le bonheur des bergers de Sicile. Virgile les a imités dans ses *Eglogues*, et ses *Géorgiques* sont un merveilleux éloge des travaux agricoles. Horace n'est pas moins enthousiaste que Virgile, dans cette belle ode où il s'écrie :

> Qu'heureux est le mortel qui vit loin des affaires,
> Et, comme les premiers humains,
> Cultive avec ses bœufs le doux champ de ses pères (1).

Ces hymnes en l'honneur de la vie agricole se sont répétés à travers tous les âges. Au siècle dernier, tous les poètes sacrifiaient à cet amour pour les occupations rustiques. Saint-Lambert chantait les *Saisons*, Roucher chantait les *Mois*, Rosset chantait l'*Agriculture*, et Delille consacrait

---

(1) *Epodes*, II, traduction du baron Delort.

sa prodigieuse fécondité poétique à glorifier les travaux de l'homme des champs.

Dans notre siècle, la poésie n'a pas été étrangère à ces inspirations. Autran, Barbier, Laprade et d'autres encore ont fait résonner des chants rustiques sur les cordes de la lyre. C'est un concert unanime pour proclamer que le bonheur est dans la paix des hameaux, dans la solitude des bois, au bord des ruisseaux limpides, au milieu des moissons jaunissantes, des vignobles féconds, des prairies diaprées de fleurs, et tous de répéter avec Virgile :

Heureux l'homme des champs, s'il savait son bonheur.

Mais il paraît qu'il ne le sait plus aujourd'hui. Car si nous quittons la poésie pour écouter l'humble prose, nous ne trouvons dans les journaux, dans les livres et les brochures, que des gémissements sur la misère des campagnes, sur les désastres de l'agriculture.

Cependant la nature est toujours aussi belle, et malgré les intempéries qui viennent de temps en temps troubler les saisons, la terre est aussi féconde aujourd'hui qu'elle le fut autrefois. Mais les conditions d'existence ont changé, et les charges qui pèsent sur le laboureur le mettent souvent dans l'impossibilité de vivre honorablement, tout en travaillant beaucoup.

On a dit qu'aujourd'hui l'agriculteur est plus heureux qu'au siècle dernier. C'est peut-être vrai sous certains rapports. Sans entrer dans l'examen de ce problème compliqué, je voudrais exposer simplement un tableau de la vie agricole au XVIII[e] siècle, dans un coin de notre province. Les traits de ce tableau, je les ai recueillis dans quelques documents bien restreints, mais bien authentiques. Ce sont trois mémoires manuscrits, ce qu'on peut appeler des *livres de famille*, rédigés par de simples paysans des environs de Pontarlier. Leurs auteurs n'avaient d'autre but que de consigner par écrit ce qu'ils voyaient autour d'eux,

dans leur village ou dans leur famille. Ces documents, d'autant plus sincères qu'ils sont sans aucune prétention à la publicité, ne nous révèlent aucun fait important, aucun événement public qui appartienne à l'histoire. C'est la vie intime du paysan, c'est le spectacle de la famille agricole, de ses travaux, de ses relations, de ses habitudes, de ses ressources, de ses joies et de ses épreuves au siècle dernier, depuis l'an 1705 jusqu'à la Révolution.

Cette étude est naturellement restreinte à un coin de terre bien limité, qui comprend la paroisse actuelle de Saint-Pierre-la-Cluse et les villages voisins, tels que les Fourgs, etc. Mais elle peut fournir quelques traits à un tableau plus complet de la vie du cultivateur dans notre province (1).

Entrons d'abord dans la demeure du cultivateur montagnard. Le logement des paysans était à peu près, dans les hautes montagnes, ce qu'il est aujourd'hui. Les murs de la maison s'élevaient à sept ou huit pieds. C'était le rez-de-chaussée, servant à héberger la famille et à abriter le bétail. Le haut du bâtiment, fait de poutres et de planches, servait à loger les récoltes. Quelquefois il y avait un étage, ce qu'on appelait la *chambre haute*. Dans les hameaux où il n'y avait pas de fontaines, on buvait l'eau de citerne, fournie par l'écoulement des toits. A la Chapelle-Mijoux, où les citernes étaient parfois insuffisantes, on

(1) Le plus étendu de ces mémoires a été rédigé par Philippe Martin, cultivateur à Saint-Pierre-la-Cluse. Pendant les loisirs d'une longue maladie, il écrivit sous ce titre, *le Conteur indiscret*, tout ce qu'il découvrit dans les papiers de sa famille et tout ce qu'il avait vu lui-même depuis le milieu du XVIIIe siècle, jusqu'au commencement du siècle actuel. Le second mémoire a été composé par le desservant de la Chapelle-Mijoux, et renferme quelques observations sur ce hameau depuis l'an 1705 jusqu'à 1768. Le troisième enfin n'est qu'un livre de comptes, tenu par un marchand du hameau de la Gauffre, auquel il a ajouté quelques circonstances intéressantes concernant sa famille : ce registre appartient à la famille d'Emmanuel Bouque. J'ai ajouté à ces documents des notes puisées dans les études de M. Tissot sur *le village des Fourgs*, qui appartient à la même région.

conduisait le bétail s'abreuver jusqu'au ruisseau de *Fontaine-Ronde*, comme on le fait encore aujourd'hui dans les grandes sécheresses.

Le climat était rude, et les hivers longs et froids, comme ils le sont encore. Les neiges abondantes qui empêchaient la circulation obligeaient les montagnards à la vie sédentaire. Pendant cette longue suite de jours, la plupart de leurs travaux se faisaient à la maison. Mais au retour du printemps, la campagne prenait rapidement un aspect magnifique. Les premières pousses des sapins donnaient un aspect riant aux sombres forêts. Une multitude de fleurs brillantes enchantaient les regards. Nulle part ces fleurs n'ont un éclat aussi vif et aussi varié. Il semble que, par la vigueur d'une prompte végétation, la nature veut regagner le temps qu'un long hiver lui a fait perdre. Aussi, dans la belle saison, les maisons du village prenaient un aspect riant. Sur la croisée s'étalaient les pots de fleurs, la marjolaine, que le peuple appelle le *senti-bon*, le géranium odorant et l'œillet, auxquels il manquait souvent une fleur que le garçon mettait à sa boutonnière. Dans le jardin qui entourait la maison on multipliait surtout le rosier, qui en faisait le plus bel ornement.

Mais tous les jours ne sont pas heureux, même dans cette belle saison des montagnes. Car les orages y sont fréquents et souvent terribles. Ils s'anoncent par un bruit lointain. Des nuages sinistres apportent la foudre dans leurs flancs. Elle y éclate avec un bruit strident, répété par les échos. Des vents impétueux agitent les arbres des forêts et souvent les déracinent. Quand la grêle accompagne ces tempêtes, elle anéantit quelquefois tous les fruits du travail agricole.

Nos chroniques mentionnent plusieurs années du siècle dernier où ces *orvals* furent terribles. Telles furent les années 1755-58-59-78, où la foudre fit de grands ravages, où régnèrent des bises froides au printemps, des pluies

continuelles jusqu'en automne, et où *les blés furent gelés et l'argent fort rare*. Mais c'est surtout au mois d'août 1789 qu'un orage épouvantable surprit les moissonneurs au milieu des champs. Dans un quart d'heure tout fut anéanti. Sur les champs et les prés, dit le mémoire, *il y avait quinze pouces de grêle, et trois jours après on aurait pu encore y mener un traîneau*.

Heureusement ces grands désastres étaient rares, et nous verrons qu'ordinairement les travaux champêtres procuraient aux paysans d'assez beaux profits. Les familles étaient généralement très nombreuses. Rarement il y avait moins de cinq ou six enfants. Quelques-unes en comptaient jusqu'à onze. Le père inscrivait sur son registre la date de son mariage, les prénoms de tous les nouveau-nés, le jour de leur baptême, les noms de leurs parrains et marraines. Dans quelques généalogies nous avons trouvé à quel jour de la lune et sous quel signe du zodiaque chaque enfant était né. Il y a dans cette inscription quelque idée superstitieuse inspirée par les horoscopes qu'on lisait dans les almanachs, livre indispensable de tout ménage. Quand les époux avaient vécu cinquante ans ensemble, on ne manquait pas de l'inscrire dans le livre de famille.

Le père exerçait généralement dans la famille une sorte d'autorité patriarcale. Le soir, et quelquefois pendant le jour, il instruisait lui-même ses jeunes enfants. Jusqu'à l'âge de six ou sept ans, ceux-ci n'avaient pas d'autre maître que lui. Le premier vêtement des enfants, garçons et filles, était la robe, garnie par devant d'un mouchoir qui se rétrécissait en pointe vers le haut. Les Romains portaient la robe prétexte jusqu'à dix-sept ans. Nos jeunes montagnards quittaient la robe de l'enfance vers l'âge de huit ans, pour porter le pantalon de toile ou de droguet. Quand les enfants grandissaient et que leurs habits ou leurs souliers devenaient trop courts, on les passait aux plus jeunes. Quelquefois, pour les circonstances solennelles, on mettait

un peu plus de luxe dans leurs vêtements. « On m'a acheté, dit notre chroniqueur, un habit pour ma première communion. Il coûtait quatre livres. Je le mettais le dimanche. Une autre fois, mon père et ma mère m'achetèrent du drap couleur de *vair* (mélange de blanc et gris). On le fit faire au tailleur de la ville et j'en eus grande satisfaction. »

Tant qu'un nouveau-né restait au berceau, la mère, en l'habillant, lui baisait ordinairement la poitrine. Pieux usage qui rappelle le souvenir de saint Léonidas embrassant au berceau son fils Origène, comme le sanctuaire de la divinité.

Les enfants trouvaient dans la famille tout ce qui était nécessaire à leur entretien. Jusqu'à un âge avancé, on ne leur donnait jamais d'argent. La mère, généralement laborieuse, active et vigilante, habituait les enfants à s'occuper avec elle des soins du ménage. Elle surveillait leurs petits défauts à corriger, et *ses petits conseils*, dit l'un d'eux, *se peignaient vivement dans ma mémoire.*

Vers l'âge de six ou sept ans, on songeait à envoyer l'enfant à l'école, en lui disant *qu'il y faisait bien bon*, *et qu'on s'y plaisait comme à des noces.* Nous verrons plus loin quel était le régime scolaire de l'école de village. Contemplons d'abord le spectacle que nous offre l'intérieur d'une famille agricole.

C'est dans les longues soirées d'hiver surtout que s'entretenait l'esprit de famille. Pendant six à sept mois, la neige couvre ces régions. Quand elle tourbillonne en tous sens et qu'elle est poussée par un vent violent, on bénit la Providence d'avoir un doux asile dans un *poêle* bien chauffé. C'est alors que la famille réunie, après souper, autour d'une grande table, écoutait la lecture de quelque pieux livre, tel que l'*Instruction pour les jeunes gens*, les *Pensées sur les vérités de la religion*, la *Bible* de Royaumont, la *Vie des saints* de Croizet, etc. Dans le hameau de la Chapelle-Mijoux, les livres appartenaient à l'église. *Aucun des habitants*, dit la

chronique, *ne pouvait se les approprier : le desservant les prêtait aux particuliers, ayant soin de les retirer quand il convenait, et de les tenir en bon état.*

Pendant la lecture, les femmes filaient, les hommes se chauffaient ou s'occupaient de menus travaux domestiques. Quand les voisins venaient, la conversation prenait une certaine animation. Quelquefois la grand'mère chantait un de ces cantiques des missions que le P. Humbert avait rendus populaires dans les campagnes :

Ouvrages du Seigneur,
Célébrez sa grandeur,
Annoncez sa puissance et sa gloire, etc.

Voici, du reste, textuellement, le tableau naïf que notre chroniqueur a tracé de ces soirées dans la maison paternelle :

« Le ciel, dit-il, est le séjour de la joie et du bonheur. La maison paternelle en est une figure sensible. En effet, n'est-ce pas une joie continuelle et un bonheur pour les enfants d'avoir un père et une mère comme ceux que j'avais ? Ils ne cherchaient en tout que le bien et l'avantage de leurs enfants. Ceux-ci ne voyaient autour d'eux que gaieté, sérénité et douceur. Les parents les attiraient par des caresses, ou les encourageaient par l'émulation. Tantôt c'était quelque petite historiette, quelque conte ou anecdote, qui étaient toujours pour nous quelque chose de merveilleux. D'autres fois, quand c'était en hiver, dans une chambre chaude, auprès d'un bon feu, après avoir soupé, on faisait la prière et l'instruction du catéchisme. Puis, notre père prenait un jeu de cartes et s'amusait tranquillement avec ses enfants. On eût dit que c'était lui qui y prenait le plus de plaisir. Quelquefois un autre jeu paraissait. C'était le damier, ou le *polonais* grand et petit. Mais ce qui variait le plus les plaisirs et la joie, c'étaient, à l'approche de Noël, des cantiques, des proses, des hymnes à la louange

de Dieu, comme on fait en paradis. Puis, pour comble de tous nos souhaits, le père prenait quelquefois son violon et jouait des airs courants. Il n'était pas, je crois, un des meilleurs maîtres, mais il ne laissait pas de nous causer des sensations qui remuaient l'âme. Enfin, je voudrais bien savoir s'il y aurait au monde des enfants assez ingrats et dénaturés pour ne pas aimer, d'un amour ferme et sincère, tendre et affectueux, des parents aussi bons qu'étaient les nôtres. »

Voilà la famille patriarcale, représentée au naturel dans cette peinture qui ne manque pas d'une certaine grâce dans sa simplicité. Ajoutons-y quelques traits épars. Les formules de salut, dans la famille et entre voisins, avaient un caractère religieux. Le soir on se disait : *Bon vêpres.* Quand un enfant éternuait, la mère lui disait : *Que Dieu te croisse pour le ciel.* Ce tableau se modifie plus tard, quand les enfants grandissent. Alors les occupations de la soirée, sans cesser d'être gaies, deviennent plus pratiques. Les filles et la mère, réunies dans le *poêle,* filent le coton, la laine, le chanvre ou le lin ; ou bien elles cousent les habits d'hommes et de femmes. L'étoffe en était ordinairement un tissu assez grossier de fil et de laine, ourdi à la maison, espèce de droguet connu en patois sous le nom de *bage.* Pendant que les femmes s'occupaient à ce travail, les hommes s'exerçaient quelquefois au plain-chant. Ils chantaient *Kyrie, Gloria, Credo,* pour aller, le dimanche, figurer au lutrin. Un des jeunes gens les accompagnait au son du hautbois. D'autres fois on jouait au piquet, *jeu difficile,* remarque notre chroniqueur, qui ajoute aussitôt : *On passait agréablement son temps, tous bien portants, bien joyeux ; c'était l'âge d'or pour nous.*

Dans cette maison de paysans, on lisait même, par moments, quelques pages de nos grands classiques français. Je copie encore ici le récit d'une petite scène racontée par notre chroniqueur : « Un soir, dit-il, qu'on avait les tail-

leuses, la mère et ses deux filles filaient autour de la table. Tout le ménage se mettait en devoir d'écouter lire une comédie de Molière, qui est, comme chacun sait, pour faire rire. En effet, après quelques scènes qu'un neveu lisait, presque chacun riait aux éclats. Je riais moi-même aussi bien qu'un autre. Mais cela n'amusait ni la mère ni l'aînée des filles, car sitôt que le premier acte fut fini, on demanda à plusieurs ce qu'ils en pensaient, si ce n'était pas quelque chose de beau. La fille, regardant sa mère, se mit à hausser les épaules : « Mais, maman, dit-elle, avez-vous jamais entendu quelque chose de plus fou ? Il faut que les hommes fassent bien peu d'état de leur raison pour s'avilir ainsi sur des verbiages et des babioles. » L'auteur ne nous dit pas quelle était cette comédie qui irritait la fille de la maison. C'étaient probablement quelques scènes où les femmes n'avaient pas le beau rôle. « Quant à elle, ajoute-t-il, elle avait un petit livre intitulé le *Combat spirituel*, dont elle lisait quelque chapitre tous les dimanches à la veillée ou dans un autre moment. »

Ces petites contestations ne troublaient pas la paix. « Les enfants, est-il dit, faisaient la consolation du père et de la mère. Ils étaient toujours d'un parfait accord entre eux, ayant le respect et les égards les plus marqués pour leurs parents. Ils vivaient avec leurs voisins, qui étaient leurs cousins, comme si c'eût été la même famille. »

Pendant l'hiver, le travail des montagnards consistait principalement dans le soin du bétail : c'était pour eux le temps des loisirs et des longues soirées. Mais dans la bonne saison, les fatigues étaient plus grandes, les soirées moins prolongées. On se couchait vers neuf heures, quand la cloche du village sonnait le couvre-feu. C'était le père ou la mère qui donnait le signal. Mais avant de se retirer, on faisait la prière en commun, on récitait un *De profundis* pour les défunts de la famille. On réglait ensuite les occupations du lendemain, si bien que, le jour suivant, chacun

savait ce qu'il avait à faire, et la division régulière du travail en facilitait l'exécution. Enfin chacun se retirait en disant aux autres : *Bon vêpres, Dieu vous aide.*

La culture, l'élève du bétail, l'exploitation des bois, la fabrication des fromages, constituaient alors, comme aujourd'hui, les principales occupations du paysan montagnard. Plusieurs causes rendaient la culture difficile : c'était d'abord le mauvais état des chemins, mal entretenus, souvent extrêmement raides, semés de cailloux dans les passages rocheux, ou pleins d'ornières quand ils traversaient les héritages. De plus, il y avait des sols froids et sauvages, des terres grasses qui avaient besoin de bonification. Pour les améliorer, on faisait chaque année de la *brûlée.* Cette opération consistait, comme aujourd'hui encore, à enlever la pelisse de la terre, à la sécher et à la brûler. Le terrain ainsi préparé *donnait, dit-on, un beau fruit dès la même année.* On se procurait encore des engrais avec la *dais.* C'étaient les feuilles de sapin qu'on recueillait et qu'on faisait pourrir dans les égouts ou les *charrières.*

Les paysans, généralement laborieux, triomphaient des obstacles qu'offrait la rigueur du climat. Dans les régions froides, on semait de l'orge, de l'avoine, du lin, du chanvre. Dans les meilleures terres on cultivait le froment. Grâce à l'économie, au bon ordre et au travail persévérant de tous les membres de la communauté, beaucoup de familles prospéraient. Un tableau des occupations agricoles et de leurs résultats, tracé il y a un siècle par notre chroniqueur, peut donner lieu de comparer les agriculteurs d'alors avec ceux d'aujourd'hui dans notre province. « Nos parents, dit-il, n'auraient pas perdu un moment de la journée, sans être occupés et sans que leurs enfants le fussent aussi. Mais jamais d'ouvrage outré ni précipité. L'heure du repos était fixée comme celle du travail. Le temps où l'on était le plus matinal était la fin des moissons, jusqu'à ce qu'on eût fini de battre le grain à la grange. On battait

toujours une couche de froment entre six et sept heures du matin, quelquefois plus tôt, avant d'aller traire les vaches. On semait beaucoup de froment, et il venait bien. On le vendait toujours au prix de la première qualité, aux halles de Pontarlier. On faisait de grosses sommes avec le produit. Il n'était pas difficile de faire soixante-dix à quatre-vingts louis d'or de profit chaque année avec les blés, le fruitage des vaches, les poulains et chevaux, qui toutes les années se multipliaient, et d'autres petites épargnes ou quelques ouvrages faits dans notre quartier.... Il y avait très peu de gens dans ce quartier qui n'eussent un compte à faire avec notre père. Ce compte se réglait toujours quand on était payé du marchand de fromage. Nos débiteurs venaient toucher leur argent et payer ce qu'ils devaient à notre père. On prêtait aussi de l'argent. J'en fus chercher moi-même, quand ma jeune sœur se maria. Le débiteur me remit nombre de louis que j'apportai dans un mouchoir. »

Tel est le tableau naïf d'une exploitation agricole au siècle dernier. Aussi le narrateur ajoute que son père, *avec son travail et son économie, parvint à tripler son bien.* Il n'en était pas de même de tous les paysans de cette région. Car notre narrateur en cite plusieurs qui étaient loin de prospérer. Toutefois il faut admirer ce profit annuel de quatre-vingts louis d'or, c'est-à-dire de deux mille livres qui vaudraient bien aujourd'hui 4,000 fr. Quels sont, à l'heure présente, les agriculteurs qui pourraient réaliser un tel profit, malgré les découvertes modernes, malgré le perfectionnement des machines agricoles, malgré l'amélioration des chemins vicinaux, malgré tant d'autres progrès réalisés ?

L'élève du bétail était encore pour le paysan montagnard une source de richesse. Toute maison agricole un peu prospère possédait au moins dix à douze vaches, plusieurs bœufs et plusieurs chevaux. Une des fermes les plus consi-

dérables de cette région était celle du marquis de Monnier, où l'on comptait cinquante vaches, dix-huit chevaux et *toutes sortes de meubles aratoires* (1). Les ânes étaient souvent employés pour les transports dans les lieux montagneux. Ils allaient au moulin porter le grain et rapporter la farine. Mais on n'avait pas coutume d'élever des moutons, parce que, disait-on, *on ne les trouvait pas en profit.* Les vaches surtout étaient une source de bénéfice. On en vendait le beurre au marché de Pontarlier, et le prix ordinaire était, à cette époque, de neuf sous la livre. Quant à la fabrication des fromages, qui étaient, dit un mémoire, *des meilleurs du pays*, les cultivateurs formaient, comme aujourd'hui, des sociétés laitières, dont les bénéfices étaient partagés entre les associés. Les fromagers portaient le nom de *fruitiers*, d'*armaillers*, de *fribourgeois* et de *gruyérins*, parce qu'on les faisait venir du pays de Gruyères, au canton de Fribourg. Ils passaient généralement pour sorciers. On disait qu'ils savaient jeter des sorts sur le bétail et traire les vaches des voisins sans en approcher. Ils étaient aussi *mèges*, c'est-à-dire guérisseurs. On croyait qu'ils pouvaient enlever, au moyen de formules cabalistiques, le mal des hommes ou des animaux, et on en citait un si habile qu'il pouvait, disait-on, guérir même un pendu, *pourvu qu'il arrivât assez tôt.*

Mais laissons ces traditions superstitieuses, que les paysans accueillaient quelquefois trop facilement, et revenons à leurs travaux agricoles. L'exploitation du bois était une des occupations importantes des campagnards. Elle se faisait hors du temps des semailles et des moissons. C'était un supplément qui ne devait préjudicier en rien à tous les autres ouvrages du laboureur. Alors toute la famille était occupée à abattre les arbres, à façonner et à charrier le

---

(1) On l'appelait la *grosse grange du bourg*. Elle était située au Val-des-Usiers.

bois. Cette exploitation était souvent difficile. Il fallait descendre les voitures chargées, par des pentes dangereuses, par des chemins impraticables. Mais toutes ces peines étaient payées par le profit. Le branchage de sapin ainsi que la tourbe servaient au chauffage de la maison. On vendait le hêtre ou foyard aux bourgeois et aux communautés de la ville. Une année, les Bernardines de Pontarlier en achètent trente-six toises aux prix suivants : quatorze toises de sapin pour le four à quatorze francs la toise, et vingt-deux toises de hêtre à vingt francs la toise (1).

Les nombreux instruments agricoles inventés dans notre siècle ont grandement facilité l'exploitation des terres. On n'avait pas ces ressources au siècle passé. Tout était encore rudimentaire dans ces montagnes. Mais comme presque tout était fabriqué à la maison par les laboureurs eux-mêmes, ils réalisaient ainsi une grande économie. Voici ce que racontent à ce sujet nos chroniqueurs.

Quand les enfants étaient devenus assez forts, on leur apprenait à faucher, à battre le grain à la grange. Lorsqu'on les mettait à la charrue, le père leur disait : *La règle est de tenir la charrue droite, sans l'élever ni peser dessus, et d'avoir l'œil au coutre pour prendre une raie médiocre, d'environ un demi-pied, afin que toutes les raies aient la même largeur.*

Les enfants apprenaient à exécuter eux-mêmes tout ce qui pouvait être utile à la culture. Ils dressaient les murs pour entourer les champs et les prés gras qu'on voulait barrer. Ils prenaient pour cela des pierres sur les côtes rocheuses, et ce travail se faisait dans les temps libres de la bonne saison. On était obligé, à la ferme, d'exercer un peu tous les métiers, de fabriquer ou de réparer les instruments

(1) La bûche avait quatre pieds de long, et la toise six pieds de couche et six pieds de hauteur, ce qui faisait quatre pieds de plus que la corde.
(*Note du narrateur.*)

du labourage, d'entretenir les citernes, les chéneaux des toits, les tuyaux des fontaines. Sans avoir rien appris et presque rien vu, on devenait, par instinct, charron, menuisier, charpentier, vitrier, horloger. Les femmes se faisaient tailleuses, tisserandes, modistes. Le cordonnier venait de temps en temps s'installer dans la maison pour y confectionner les chaussures de la famille. En son absence, c'était le père ou le fils qui réparait les souliers en désordre. Ils faisaient de petits meubles pour les besoins du ménage. Quelques-uns s'élevaient jusqu'aux arts mécaniques. L'un d'eux inventa un système ingénieux pour faciliter la sonnerie des cloches. Celle de la paroisse pesait 3,500 livres, et deux hommes avaient peine à la sonner. Quand l'inventeur y eut appliqué son mécanisme, un enfant de douze ans la sonnait facilement. Plusieurs autres, doués d'une adresse extraordinaire et ne manquant pas d'inspiration, sont même devenus des sculpteurs de quelque mérite, à en juger par leurs œuvres nombreuses, qui, au témoignage de M. Tissot, se trouvent encore aujourd'hui dans les églises des villages voisins, et en particulier dans l'église de Saint-Pierre-la-Cluse (1).

Les vêtements étaient, comme nous l'avons dit, d'étoffe ordinairement fabriquée à la maison. C'était un mélange de fil et de laine, tramés ensemble, et présentant des ondes apparentes qui n'avaient rien de gracieux. On ne prenait pas toujours la peine de les teindre pour en faire disparaître les bigarrures. C'était une étoffe chaude, solide, mais grossière, qui coûtait peu, et qui ne *ressemblait pas*, dit notre chroniqueur, à du *drap d'Elbeuf*. La tailleuse venait en faire sur place les vêtements pour hommes et pour femmes. Une jupe confectionnée avec cette étoffe était *si raide et si épaisse, qu'elle ressemblait à une cloche ouverte par le haut.* On le voit, la mode n'était pas brillante. Mais on se vêtait

(1) Le retable d'Oye-et-Palet porte le nom de Gagelin. Ce sculpteur était de Chapelle-Mijoux ou de Montperreux.

pour se couvrir, et non, disait-on, pour *faire les messieurs et les farauds.*

Les paysannes ne se contentaient pas toujours de cette simplicité dans les vêtements. Nos chroniques en citent qui donnaient dans le luxe. *Elles brillaient,* dit-on, *comme le soleil. Elles portaient des colliers à petits grains. Elles avaient des coiffes montées et de grandes robes qui balayaient le chemin.* Les hommes eux-mêmes cédaient quelquefois à la vanité. Notre campagnard se trouva un dimanche en société avec des gens *bien habillés et bien équipés. Ils avaient,* dit-il, *des corsets d'une si belle couleur, que cela brillait comme de l'or.*

A côté de ces familles trop mondaines, dont la fortune se dissipait promptement, les familles plus modestes prospéraient presque toujours. Un bien-être relatif était le fruit des habitudes de travail et d'économie. Aussi nous ne sommes pas étonnés d'entendre le père de famille nous dire : « Nous n'étions pas dans le besoin. Il régnait une certaine aisance dans la maison ; on avait même de l'argent prêté. » En hiver, hommes et femmes tillaient le chanvre en écoutant les contes autour du foyer. On préparait ainsi la provision de beau et bon linge qui remplissait les armoires et formait le trousseau des filles au jour de leurs noces.

Le régime alimentaire était modeste comme tout le reste. La nourriture des paysans était alors bien moins recherchée qu'elle ne l'est aujourd'hui, mais elle était saine et abondante. La plus grande partie du froment récolté dans cette région montagneuse était vendue au marché de Pontarlier. Le pain qu'on mangait dans la famille était du pain d'orgée, et la boisson ordinaire était l'eau claire et le petit-lait. On sait que l'orgée est un mélange de farine d'orge et d'avoine. Le pain qu'on fabriquait avec ces farines mélangées s'appelait *bolon.* C'était une *michotte* cuite et desséchée au four et pouvant se conserver longtemps sans

moisir, comme le biscuit militaire. Dans les familles aisées, on faisait des gâteaux d'orge et de froment, frottés de crème, de beurre ou de *goumau*, et d'un goût agréable.

Le menu le plus ordinaire des repas, après la soupe, se composait de légumes et de *sérat*. On y ajoutait quelquefois le lard fumé, le jambon suspendu aux grandes cheminées, et cette viande de vache salée connue sous le nom de *bresi*. Le dimanche, la ménagère se mettait en frais. La marmite en ébullition remplissait toute la maison de la bonne odeur des choux et du salé, dont la famille devait se régaler au retour de la messe. Dans la saison des fruits on avait ceux qui croissent dans la région, pommes, poires, prunes et noisettes : au printemps on y ajoutait les morilles, et en automne les champignons. Le jour où l'on faisait le fromage pour la famille, on avait du lait et du petit-lait en abondance. Quant au vin, les bonnes familles en conservaient ordinairement une certaine quantité, du *meilleur qu'on trouvait*, est-il dit, *et de la meilleure qualité*. Mais on n'en servait que dans les grandes circonstances et dans les cas de maladie. « Nous en avions, dit un mémoire, pour notre mère, malade de langueur depuis dix ans, et rien ne la soutenait que cela. » L'eau-de-vie était d'un usage plus rare que le vin. « Mais, dit encore notre chroniqueur, on buvait facilement la goutte, quand on se réunissait pour causer affaires ou nouvelles. » Néanmoins tous les paysans n'étaient pas aussi modérés. S'ils ne connaissaient pas les affreux produits alcooliques qui énervent la génération actuelle, plusieurs se laissaient attirer au cabaret pour y boire le brandevin. Alors les gauloiseries devenaient grossières et insolentes ; on se querellait jusqu'à se battre ; on contractait des habitudes de paresse et de désordre qui ruinaient les familles. Aussi, à côté de celles qui prospéraient par l'ordre et une sage économie, d'autres familles s'endettaient précisément par le défaut de ces qualités. Notre chroniqueur cite un de ses anciens camarades qui jouissait

de tous les éléments d'une prospérité facile. « Il était à la fleur de l'âge, dit-il, sans infirmités, placé au centre des lieux les plus favorables pour son entreprise, mais malheureusement trop près de l'auberge, où les entrées promptes et les sorties tardives ont tout consumé et tout englouti. »

Les campagnards prudents et économes savaient éviter ces excès. Assez souvent néanmoins, et particulièrement à la fête patronale, ils exerçaient l'hospitalité les uns envers les autres. Ils se donnaient des repas où l'hôte s'efforçait de divertir les invités, en étalant cet esprit gaulois très commun dans ces quartiers. Ils avaient l'art de *varcailler*, c'est-à-dire de parler beaucoup sans dire grand'chose. Ils mettaient dans leurs expressions *de la gaieté, de la tournure, en racontant mille petites choses nouvelles et amusantes dont ils rassasiaient leur monde*. Leur système de conversation s'explique par l'extrême égalité qui régnait entre eux. Tous avaient reçu ou pu recevoir l'instruction commune à l'école publique. L'éducation était à peu près la même dans les familles. Toujours l'équilibre de l'égalité tendait à se rétablir entre eux. Tout y portait. C'était la similitude des occupations, du langage, des vêtements ; la plus complète absence de rang à l'église, au cimetière, au soleil, derrière le poêle ou à la chambrée d'hiver. La vanité, le désir de paraître spirituel, le bonheur de faire rire, jouaient un très grand rôle dans ces réunions. Ils avaient de l'esprit, de la repartie, une bonhomie maligne et piquante. Leur accent était d'une expression remarquable ; il en disait plus à lui seul que toutes les paroles (1).

Nos campagnards avaient encore d'autres distractions ; c'était la chasse et le jeu de quilles. Les règlements concernant la chasse étaient très sévères. Aussi nos chasseurs montagnards n'étaient en réalité que des braconniers, n'ayant ni port d'armes ni permission de chasser. Ils

---

(1) *Les Fourgs*, par M. Tissot.

avaient, pour prendre les bêtes fauves, des espèces de trappes appelées *pétoulières,* en forme de cercueil, dont les deux ouvertures se fermaient d'elles-mêmes, quand la bête touchait l'amorce qui était au milieu. Mais ils aimaient surtout la chasse au fusil. Les lièvres étaient assez abondants dans la région. Nos chasseurs suivaient leurs traces sur la neige, et, malgré la mauvaise qualité de leurs armes, ils en tuaient quelques-uns qu'ils rapportaient triomphants à la maison.

Un jour qu'ils avaient, entre deux, tué quelques cailles, ils furent surpris par le garde, qui dressa procès-verbal. Le rapport fut envoyé à Besançon, au maître des eaux et forêts. L'affaire paraissait oubliée lorsque, dit le chroniqueur, *deux ans après, un homme bien mis, poudré tout blanc, descend de cheval devant notre maison.* C'était l'huissier audiencier qui arrivait de Besançon convoquer le délinquant à *l'audience de la maîtrise,* pour se voir condamner aux peines statuées par l'ordonnance de 1632. Il fallut se rendre, et malgré la protection de M. de Valdahon, malgré le certificat de l'échevin et des commis, malgré un billet du pasteur de la paroisse, notre chasseur fut condamné, pour avoir tué quatre cailles, à 1,500 fr. d'amende, payables dans huit jours, sous peine d'être banni du pays. On l'engagea à faire appel à Paris pour obtenir une modération, et, grâce à sa démarche, l'amende fut réduite à 300 fr., sans compter, dit-il, tous les frais faits à cette occasion.

C'était dur. Aussi notre homme fut guéri de l'envie de chasser désormais, trouvant que ce plaisir coûtait trop cher. Un plaisir moins coûteux, c'était celui du jeu de quilles. Tous les paysans du quartier le goûtaient fort. L'entrain allait quelquefois jusqu'à pousser l'enjeu à un écu de six livres. Mais ordinairement l'enjeu n'était que de quelques sous. On jouait surtout le dimanche après vêpres. Le vicaire de la paroisse se mettait de la partie et jouait avec les paroissiens. Notre manuscrit raconte, à ce sujet, une scène

assez caractéristique. « Il y avait, dit-il, dans la paroisse, un vicaire qui savait attirer et émouvoir en se rendant aimable, officieux et souvent divertissant. Tantôt il se promenait avec une troupe de jeunes gens, leur racontant quelque chose d'édifiant et de curieux ; d'autres fois, quand c'était le dimanche, après les offices, il nous menait au jeu de quilles, qui était bien mon affaire. Un jour que nous étions au jeu avec lui, voici arriver un messager qui vient avertir le prêtre d'aller voir l'aubergiste du lieu, qui était en grand danger. Le vicaire nous invite à venir accompagner le bon Dieu, qu'il allait porter au malade. Chacun le suivit. On alla et on revint avec le même recueillement. Après la cérémonie, on croyait qu'on allait reprendre la partie du jeu de quilles. Mais le vicaire nous dit, avec sa douceur et sa bonne grâce ordinaires, qu'il croyait beaucoup plus avantageux pour le bien de notre âme de nous en priver et d'offrir à Dieu ce petit sacrifice. Il nous mena apprendre des hymnes. Il avait un violon, dont il se servait pour trouver le ton dans les chutes difficiles. »

On voit, par ce trait, quelle était l'influence du clergé au milieu de ces campagnards. Jaloux de leur indépendance quand il s'agissait de l'administration de leurs biens ou de ceux de la commune, ces paysans étaient généralement dociles à la voix de leur pasteur dans tout ce qui regardait les pratiques religieuses, la conduite morale et l'instruction chrétienne de la jeunesse. Malgré les distances et la difficulté des chemins, les offices du dimanche, messe et vêpres, réunissaient six à sept cents personnes dans l'église paroissiale de Saint-Pierre. Ce jour-là, les femmes portaient sur la poitrine la chaîne et la croix d'or, et les hommes endossaient l'habit de droguet et quittaient les sabots pour chausser les souliers luisants, surtout s'ils devaient trôner au lutrin.

Le hameau de la Chapelle-Mijoux avait aussi sa petite église de Saint-Claude, avec un desservant qui y célébrait la messe les dimanches et fêtes, pour les vieillards, les infirmes

et les enfants (1). Les personnes valides devaient se rendre à la paroisse centrale, et y assister aux offices et aux instructions du pasteur. Celui qui gouvernait alors cette paroisse était en grande vénération. « C'était, dit notre historien, un homme zélé, bon, aimant les enfants et les instruisant bien. Il veillait sur les bonnes mœurs, allait mettre l'ordre à la tourbière, qui était quelquefois un lieu de libertinage. Il finit par y faire cesser les chansons indécentes et les mauvais propos (2). »

---

(1) La Chapelle-Mijoux, appelée aussi les Gagelins, comptait, en 1752, quarante-six communiants et huit enfants. Sa petite église avait été bâtie en 1705, par les soins de Claude Belot de Villette, chanoine et grand chantre de l'église métropolitaine, et enrichie d'ornements par Claude Gagelin, garde d'honneur du duc de Randan. Avec l'agrément de M. Pochard, curé de Saint-Pierre-la-Cluse, les habitants obtinrent de l'archevêque de conserver dans leur chapelle le saint Sacrement, afin, disaient-ils, de pouvoir, dans les moments de loisir, *se présenter comme Madeleine aux pieds du Sauveur pour lui rendre hommage*. Cette chapelle renferme encore aujourd'hui un tabernacle qui est un chef-d'œuvre de sculpture; c'est un don de Claude Gagelin. Notre manuscrit le décrit en ces termes : « Cette pièce peut être » regardée comme une des plus accomplies de nos contrées. La sculpture en » est très bien finie et la dorure a double feuille. Les statues en sont un des » plus beaux ornements. Elles sont au nombre de cinq, savoir : un *Ecce* » *homo* à la porte du tabernacle, un saint François d'Assise et un saint » Bonaventure aux deux côtés de l'arche, un saint Jean-Baptiste et un saint » Jean l'Evangéliste sur les ailes. L'on verra peu de statues où le naturel » soit si bien imité, surtout dans les carnations, point si essentiel aux figures, » mais dans lequel très peu d'ouvriers réussissent. Aussi est-ce, selon que » des gens dignes de foi l'assurent, une pièce d'Italie, travaillée à Milan. » Au-dessus du tabernacle, sur les ailes, sont encore deux anges, dont l'un » tient une croix et l'autre une échelle. Le sieur Gagelin acheta cette pièce » des Pères Augustins de Pontarlier, qui l'avaient eux-mêmes achetée quel- » ques années auparavant des Pères Capucins de la même ville, à qui elle » avait été donnée neuve. »

Cette belle sculpture a été restaurée, il y a quelques années, par MM. André et Baldauf, de Besançon. Dans la même Chapelle-Mijoux on remarque un tableau de Notre-Dame des Jacobins, au pied duquel Claude Gagelin et sa femme, Louise Barbaux, sont représentés invoquant la madone dont le culte était si célèbre à Besançon.

(2) D'après les registres de baptême de la paroisse, les naissances illégitimes étaient beaucoup plus rares qu'aujourd'hui, et presque toujours l'enfant illégitime était reconnu et baptisé sous les noms du père et de la mère.

L'esprit de foi de ces populations se manifestait non seulement à l'église, par l'assistance aux offices, mais dans la famille, par la régularité à remplir les devoirs du chrétien. Outre les prières ordinaires, on y observait fidèlement de pieuses pratiques, autorisées par l'Eglise, telles que l'usage de l'eau bénite, du buis bénit, du cierge de la Chandeleur, des petites croix de bois destinées à être plantées dans les champs, de la bénédiction des puits, des citernes, des abeilles, du pain et du sel pour le bétail. Pendant les grands orages, on allumait le cierge de la Chandeleur, et la famille se réunissait pour prier autour du foyer.

On aimait aussi les manifestations religieuses, les processions, les pèlerinages à Notre-Dame de Montpetot, à saint Pie de Doubs, au Grand Crucifix de Pontarlier. Mais la grande ambition était de faire le pèlerinage de Notre-Dame d'Einsiedeln en Suisse. Il fallait tout prévoir d'avance pour une telle entreprise. Aussi un de nos manuscrits renferme un indicateur détaillé de la route qu'on devait suivre, avec le nom des villages à traverser, et quelques mots allemands pour demander, pendant la route, les choses les plus nécessaires. Dans l'église de la paroisse, aux jours de fête, on réunissait tous les instrumentistes du pays pour solenniser les offices. Le concert pouvait manquer d'harmonie, mais on y allait de tout cœur, et les fidèles en étaient édifiés.

Un usage qui existe encore, c'était de sonner les cloches pendant la tempête. D'autres croyances, d'un caractère plus superstitieux, trouvaient quelques échos dans ces populations. C'étaient les histoires de sorciers, de magiciens, de loups-garous, de revenants. Mais ces montagnards, naturellement défiants et même un peu sceptiques, ne croyaient qu'à demi aux contes qu'on leur faisait à cet égard.

Citons encore quelques traits, pris au hasard dans nos mémoires, qui nous renseigneront sur l'état et les habitudes des paysans à cette époque.

Nous avons dit que la plupart des familles étaient nom-

breuses. Mais il restait souvent, dans la maison paternelle, des oncles ou des tantes qui ne se mariaient pas. Ils vivaient en communauté avec le chef de famille ; ils exerçaient quelquefois une grande autorité dans la maison, surtout pour décider du mariage de leurs neveux et de leurs nièces. Ils contribuaient à augmenter la dot de celles-ci, car les lois d'alors n'attribuaient aux filles qu'une part inférieure dans les biens de la famille.

Les mariages se faisaient le plus souvent entre personnes de la même paroisse. Ils se préparaient de longue main entre des familles qui se connaissaient parfaitement. On consultait les caractères, les intérêts, la conduite. Si les ménages étaient généralement très unis, c'est qu'ils n'étaient jamais formés avec précipitation.

Comme le remarque M. Tissot, nulle part, plus que dans ces villages, les jeunes gens ne mettaient plus de temps et plus de précautions à se choisir une épouse. Et nulle part aussi les jeunes personnes n'étaient plus libres de choisir entre plusieurs prétendants. Il y avait, dans ces longueurs calculées, un désir naturel de se bien connaître, et aussi une crainte instinctive ou raisonnée de se jeter dans la misère en se mariant trop tôt. Le chroniqueur qui nous a fourni la plupart de ces documents ne se maria lui-même qu'à trente-cinq ans.

Les voyages étaient rares et se faisaient presque toujours à pied. On allait à Pontarlier pour la vente des denrées. Le voyage de Besançon, quand il était nécessaire, était une grosse affaire. Notre chroniqueur alla un jour de Saint-Pierre-la-Cluse jusqu'aux Gras, près de Morteau. Tout lui paraissait étrange dans ce voyage de quatre à cinq lieues. Il remarque les choses les plus minimes. Obligé de passer la nuit à l'auberge, il se lève de bon matin, fait sa prière, paie son écot et part en faisant remarquer qu'*il n'avait jamais découché auparavant*. Il avait alors trente ans et songeait à se marier.

Il se maria en effet, cinq ans plus tard, avec une fille de son village, le 26 janvier 1790. « C'était, dit-il, le commencement de la Révolution. Nous eûmes la garde nationale et le tambour pour nous conduire, après la cérémonie, jusqu'à un quart de lieue de l'église paroissiale. Il fallut donner à dîner à vingt-cinq soldats de la nation qui entouraient le traîneau de la mariée. On se serait bien passé de cet honneur. Le repas de noce se fit à la maison. Il y eut de la gaieté, mais de la réserve dans les amusements. »

Quelques-unes des chansonnettes qui égayaient ces repas étaient en patois. C'était la langue unique que les campagnards parlaient entre eux, et même avec les bourgeois de la ville. Ces patois, les mêmes pour le fond dans toute la région, avaient cependant des différences notables de village à village. Jusqu'au jour où ils entraient à l'école, les enfants, dans les fermes isolées surtout, ne connaissaient guère d'autre langue. Ils n'entendaient parler français que dans les prières communes ou dans les lectures qu'on faisait à la veillée.

Généralement respectueux de la propriété d'autrui, les paysans ne négligeaient pas d'user d'artifice et de finesse pour exagérer le prix de leur marchandise. Dans ces ventes qu'on appelle des *foires franches, ils choisissaient*, dit notre mémoire, *des crieurs habiles qui faisaient ce métier avec une telle adresse, qu'ils contentaient les vendeurs et les acheteurs.* Quelques-uns, beaucoup moins scrupuleux, déplaçaient les bornes des champs. Mais ce délit était rare. Quand ils avaient un procès, c'était chez eux une opinion fixe qu'on pouvait gagner les juges par des présents. A propos de son procès pour fait de chasse, notre chroniqueur dit : *On portait des paniers de beurre et d'autres cadeaux pour adoucir et faire tourner le pivot.* Mais, à la louange des magistrats d'alors, il ajoute que *ces cadeaux tombaient toujours à côté et ne faisaient rien.*

Plusieurs paysans avaient droit de bourgeoisie à Pontarlier. Ils en gardaient fidèlement les lettres dans leur famille. Les autres, simples roturiers, mais fort indépendants par caractère, avaient cependant un sentiment de respectueuse réserve pour la noblesse. Témoin ce trait de notre historien. « J'avais, dit-il, à parler à M. de Valdahon de la part de mon oncle. Celui-ci me disait de ne pas manquer de lui dire : *Mon oncle m'a chargé de vous présenter ses respects*. Mais jamais je n'ai eu la moindre idée de le lui dire. Il me semble que cela n'aurait pas cadré : le bonjour d'un roturier à un noble. »

Il me reste à dire quelques mots du régime scolaire alors en usage dans la campagne. Notre chroniqueur s'est étendu longuement sur ce sujet. Il avait conservé de l'école de son village des souvenirs tellement agaçants, que son mémoire ressemble à un violent pamphlet contre le maître, qu'il appelle son *tyran*, et contre l'école, *qui lui a*, dit-il, *tant fait verser de larmes*.

On connaît le type de l'ancien magister. Elu par les échevins et accepté par le curé de la paroisse, il était tout à la fois recteur de l'école et chantre au lutrin. Mélange de bonté et de rudesse, de simplicité et de pédantisme, remplaçant, par la bonne volonté, l'aptitude qui lui manquait quelquefois, secrétaire de la commune (1), maître des cérémonies à l'église, rédigeant les actes publics ou privés, convive dans les festins de famille, il était honoré des parents, qui l'appelaient toujours *Monsieur le maître*. Mais il était craint des élèves, qui le voyaient armé du fouet.

Ce dernier trait surtout convenait au magister de Saint-Pierre-la-Cluse. Sa maison d'école était bâtie au pied du

(1) Un de nos manuscrits, accusant les anciens maîtres d'école d'ignorance, dit : *On voit encore aujourd'hui, dans les papiers de la commune, de leur travail et signature qui ne leur fait pas honneur.*

Larmont, non loin de l'église (1). Une cour de trois toises carrées, entourée de barrières, y servait de préau pour la récréation des élèves. La classe, nombreuse en hiver, se faisait au *poêle*, où l'on pénétrait en passant par la cuisine. L'école était mixte, mais les garçons y étaient en plus grand nombre que les petites filles. Celles-ci la quittaient aussitôt qu'elles savaient lire et un peu écrire. Les enfants ne fréquentaient ordinairement l'école que depuis l'entrée de l'hiver jusqu'à Pâques.

Le programme de l'école, sorte de *quadrivium* élémentaire, comprenait la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le plain-chant. On peut y ajouter quelques notions d'histoire sainte, enseignée concurremment avec le catéchisme, par le maître ou par le vicaire. Voici, d'après notre historien, comment se remplissaient les quatre parties de ce programme. La lecture d'abord.

Le maître, assis *dans sa chaise curule*, faisait défiler pendant une heure les élèves devant lui pour *dire la leçon*. Les *apprentis-lisants*, ceux qui étaient sur le *banc d'âne*, disaient la *croix de par Dieu*; les plus forts lisaient sur *les heures* ou sur l'*Instruction*. Quelquefois, pendant le défilé, le maître s'endormait. Alors on lisait tout bas pour ne pas le réveiller, car, dit le narrateur, *quand il dormait il ne grondait pas; mais à son réveil il trouvait tout mal.*

Les autres *exercices d'étudiants*, écriture, calcul, se faisaient sur les bancs de l'école. Chacun écrivait et chiffrait à sa place. Le maître surveillait le travail, *frottant les oreilles à l'un, donnant un soufflet à l'autre ou lançant un coup de fouet à un troisième.*

A la fin de la classe on faisait la prière. Un écolier la récitait à haute voix; les autres le suivaient à basse voix. Après la prière, quand la salle était presque vide, le maître

---

(1) Elle fut incendiée en 1819 et rebâtie à la même place. Elle était contiguë à la cure.

retenait ceux qui devaient être exercés au plain-chant. Notre écolier était de ce nombre. Il montait et descendait des gammes. *Mais ces leçons*, dit-il, *n'allaient pas sans les coups de la baguette qui servait à montrer les notes, de sorte qu'il me fallait pleurer et chanter tout ensemble* (1).

Tous ces exercices une fois terminés, les pensionnaires allaient dîner. « C'était, dit-il, un nouveau supplice. En hiver, une vingtaine d'écuelles étaient rangées sur une table nue. On mangeait en silence, sous peine d'être claqués. Je ne sais s'il y avait du beurre et du sel dans la soupe. C'était un bouillon clair, assaisonné par une portion d'oignons qui m'empoisonnait. Il fallut m'accoutumer à ce poison, comme Mithridate. »

En hiver, on comptait à ce régime une vingtaine de pensionnaires, venus ordinairement des fermes éloignées ; mais en été il n'en restait que deux ou trois, et notre écolier était de ce nombre. Il suivit cette école six à sept ans, qui furent pour lui, dit-il, des années de supplice, *sous un maître qui ne croyait pas être dans son élément quand il n'entendait pas pleurer*. Aussi il énumère longuement, avec un accent plein d'amertume, les misères qu'il souffrit dans cette pension où il se sentait *misérable*, *esclave*, *infortuné* (2). Quand il obtenait quelques jours de vacances, il

---

(1) Les parents tenaient au plain-chant, surtout quand ils espéraient que leurs enfants pourraient devenir prêtres. Dans cet espoir, on les laissait longtemps à l'école, puis, quand ils savaient lire, écrire, chiffrer et chanter, ils commençaient les premières leçons de latin chez un curé; ensuite on les envoyait achever leurs classes au collège de Pontarlier, et de là en théologie à Besançon. C'était un grand honneur pour une famille de compter un prêtre parmi ses membres. C'est dans ce but souvent que les parents aisés maintenaient longtemps les enfants à l'école, et dans le siècle dernier, cette paroisse de Saint-Pierre a fourni à l'Eglise un grand nombre de prêtres.

(2) Voici quelques traits puisés dans ce mémoire : « Le maître était détesté des habitants du village. Il portait un habit crasseux, qu'il remplaçait le dimanche par un vêtement de droguet ou de ratine. Il aimait à boire, surtout de l'eau-de-vie. *Alors le feu était dans son gosier*. Il avait chez l'aubergiste une bouteille qu'on appelait *la bouteille du maître*. Ses leçons

était heureux de retrouver les joies de la maison paternelle. Mais quand il fallait retourner *à la prison*, c'étaient des regrets et des pleurs. « Je coûtais beaucoup à mes parents, dit-il, et j'étais mal.... J'étais arrivé à l'âge où toutes choses commencent à se développer, et je ne sentais rien de ce qui pouvait m'être avantageux. A force de *rimer* les mêmes leçons, je les apprenais avec plus de peine qu'un perroquet. J'étais une fleur printanière ; mais au lieu de recevoir une bonne influence, je n'en recevais que de mauvaises. Je me flétrissais. J'étais devenu semblable à ceux qui me gouvernaient : dur, insensible. » Toutefois il ajoute, en finissant son récit : « Il y a cinquante ans que ce maître est mort, je lui souhaite le paradis. Si j'ai souffert avec lui, il n'a pas manqué de souffrir avec moi. Ce sera quitte devant le grand maître. » A l'âge de douze ans, notre écolier revint à la maison paternelle et y retrouva toutes les joies de la famille.

Il ne faut pas croire que toutes les écoles de villages fussent aussi mal dirigées que celle dont notre écolier nous fait le tableau un peu chargé par sa mauvaise humeur. Nos mémoires citent un maître, qui avait le *brevet de première classe*, *doux*, *ayant un grand nombre d'élèves qui profitaient beaucoup*. Ce nouveau recteur de l'école de Saint-Pierre était plein d'affection, de dévouement, et on fréquentait sa

---

étaient toujours accompagnées de chiquenaudes. Il prenait quelquefois deux enfants et leur tapait la tête l'une contre l'autre. Il avait une voix disgracieuse et monotone ; quand il chantait, en fermant la bouche d'un côté et en relevant la lèvre de l'autre, on aurait dit *une herse passant sur un murger*. Quand il remuait la jambe, on entendait un cliquetis dans la jointure des genoux ; pour cela ses écoliers l'avaient surnommé *serpent à sonnette*. A la pension chacun avait ses provisions de la semaine rangées sur une planche. Les parents les apportaient le dimanche en venant aux offices. C'étaient, pour notre écolier, de bons gâteaux de froment, et même des fruits et des pains d'épice, apportés par une bonne tante. Mais tout cela ne durait que jusqu'au mercredi, parce que, dit-il, *je n'étais pas seul à les trouver bons. Il fallait, le reste de la semaine, me contenter de pain d'orge et de sérat.* » — On sent, dans tous ces détails, l'exagération de l'écolier mécontent.

classe avec bonheur. « Après moi, dit notre chroniqueur, mon jeune frère me remplaça aux écoles. Plus heureux que moi, il tomba sous la main d'un bon maître, doué de talent, de qualités et d'esprit. »

Nous trouvons, dès cette époque, l'institution des écoles d'adultes en pleine vigueur à la campagne. En effet, nous avons vu que notre écolier, intelligent mais rebuté, avait quitté la classe vers l'âge de douze ans. Rentré dans sa famille, il avait cependant conservé l'amour de la lecture et le désir d'apprendre. Huit ans plus tard nous le retrouvons sur les bancs de la classe. Sur la proposition du vicaire et sur les instances de sa mère, il consentit, à l'âge de vingt ans, à rentrer dans cette école, dont il avait gardé un si triste souvenir. Mais l'ancien maître avait disparu depuis longtemps. Le nouveau avait, dit-il, *du talent*, *de la bonhomie*, *de la convenance*. Notre écolier trouva là des condisciples aussi grands et même plus âgés que lui, *bons camarades et d'humeur gaie*, qui venaient, comme lui, se perfectionner dans la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le chant. « On y faisait beaucoup de chiffres, dit-il, même après la classe. » C'était pendant la saison d'hiver. Dès le matin ces grands écoliers quittaient la maison pour se rendre à l'école, *malgré la neige et la pousse*, parce qu'ils s'y plaisaient et qu'on y trouvait un maître plein de bonté et bien différent de son devancier. Le curé et le vicaire allaient souvent les encourager. Le maître avait une très belle écriture et traçait de belles majuscules à *main levée*. Les élèves, émerveillés de son habileté, se disaient en patois : *Vate bin quema il engargasse celet*. Voyez comment il enfile cela.

Notre écolier fréquenta cette classe jusqu'à Pâques. Outre les leçons du maître, il avait reçu celles du vicaire, *qui lui avait appris*, dit-il, *presque tous les cantiques du diocèse, le dimanche ou dans quelque autre temps de loisir, et il en eut beaucoup de contentement.*

On peut juger, par tous les traits que nous avons cités,

que l'instruction ne manquait pas à ces populations intelligentes. Cette instruction se développait encore au sein de la famille, par les conversations et les lectures des soirées d'hiver. Dans ces longs entretiens on parlait aussi quelquefois médecine, et les recettes que contient un de nos manuscrits nous donnent une idée de ce que nos paysans pensaient sur l'art de guérir les hommes ou les animaux.

Ces singulières recettes médicales se transmettaient dans les familles. C'étaient des mélanges de plantes, d'huile, de vinaigre, de graisse, de poivre et autres ingrédients qui, disait-on, ne manquaient jamais leur effet. Toutefois, si la première dose n'opérait pas la guérison, il fallait recommencer. Pour certains remèdes il convenait de les appliquer *le premier mercredi de la lune montante.*

Heureusement que le paysan, généralement robuste, n'avait pas à employer souvent ces remèdes empiriques. Mais dans les cas graves il avait recours au médecin. Il y en avait dans beaucoup de villages et leur médication était passablement compliquée. Ainsi, dans une pleurésie dont était atteinte une parente de notre chroniqueur, les remèdes prescrits étaient fort nombreux. *Il y en avait*, dit-il, *de douze à quinze sortes. Il fallait une cervelle des plus fortes pour se souvenir quelle quantité et en quel temps on devait faire usage de ce nombre immense de remèdes.*

En terminant cette étude, nous pourrions comparer sous quelques rapports les paysans du siècle passé avec ceux d'aujourd'hui. Il est évident que les progrès réalisés ont fait disparaître bien des inconvénients de la vie agricole. Ainsi, les voies de communication sont maintenant bien supérieures à celles d'autrefois. Les chemins vicinaux, les grandes routes, les chemins de fer, rendent les transports plus faciles et favorisent la culture des terres et l'exploitation des forêts. Des terrains froids, aqueux et stériles ont été améliorés par le drainage et les nouveaux engrais. La pomme de terre n'est pas même mentionnée dans nos ma-

nuscrits. Elle commençait à peine à se populariser à la fin du siècle dernier. Or, c'est aujourd'hui une ressource précieuse dans les montagnes comme dans la plaine. Les nouveaux instruments agricoles ont facilité et perfectionné le labourage. Les logements des culivateurs sont généralement plus commodes. Les fontaines et les réservoirs d'eaux, établis presque partout, sont une grande ressource pour l'entretien du bétail aussi bien que pour la commodité des habitants. Les écoles de village sont plus nombreuses et mieux tenues. La nourriture des paysans est plus saine, et partout à peu près ils ont du pain de froment, boivent du vin et mangent quelquefois de la viande fraîche.

Et cependant, malgré ces avantages et d'autres encore, la plupart des laboureurs sont moins à l'aise que ceux dont je viens de retracer la vie, les familles moins nombreuses, et l'on en voit peu aujourd'hui qui, par le seul moyen de l'agriculture, doublent leur fortune. Est-ce parce que le travail est moins assidu, que le luxe est plus développé, le cabaret plus fréquenté, l'économie moins observée dans le ménage ? Ces causes sont pour quelque chose dans le malaise des familles agricoles. Mais il y a, dans l'état précaire de notre agriculture, des causes plus générales que je n'ai pas à apprécier ici. Je n'ai pas voulu faire une étude d'économie politique, mais simplement montrer ce qu'était la vie de quelques agriculteurs, il y a un siècle, dans un coin de notre province. S'ils n'avaient pas toutes les commodités de notre époque, ils étaient généralement laborieux, actifs, intelligents, honnêtes, et comme le dit notre chroniqueur, ils *passaient agréablement leur temps*, *tous bien portants et bien joyeux*.

NOTRE-DAME DES FLEURS

ET

UNE DESTINÉE

Par M. THURIET

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

(Séance du 17 mars 1887)

NOTRE-DAME DES FLEURS

(A BAUME-LES-DAMES)

« *Nunc et in hora mortis.* »

Au temps de ma jeunesse, on pouvait voir encore
Sur le mont Saint-Ligier, du côté de l'aurore,
Dans le flanc du rocher bordant un vieux chemin,
D'où l'œil avec effroi plonge dans le ravin,
Une niche grillée, abri d'une madone
Qui de fleurs sur le front portait une couronne.
Pour les petits bergers et pour les voyageurs,
C'était, il m'en souvient, *Notre-Dame des Fleurs.*
D'où peut venir ce nom? Une sainte légende,
Que j'appris autrefois, répond à la demande.

C'était vers le milieu du dernier siècle, autant
Que l'on peut préciser ce point en cet instant.
Tous les jours, on voyait une jeune bergère
Guider vers Saint-Ligier sa chevrette légère,

Et former un bouquet dans sa petite main
Des fleurs qu'elle cueillait le long de son chemin ;
Puis, lorsqu'elle passait auprès de l'oratoire,
Voulant faire sans doute une œuvre méritoire,
Aux mailles de la grille elle attachait ses fleurs,
Offrande de parfums et de fraîches couleurs.

Comme elle descendait un soir de la colline,
Quelqu'un lui dit : « Enfant, vous êtes orpheline. »
Sa mère, que toujours elle entendait gémir,
Pour ne plus s'éveiller, venait de s'endormir.
Ah ! d'une enfant si jeune, au sort abandonnée,
Savons-nous plaindre assez la triste destinée ?
Dès lors, sur la montagne on ne la revit pas ;
Nul ne sut vers quels bords elle porta ses pas ;
Mais les dernières fleurs qu'elle avait attachées
Restèrent bien des jours à la grille penchées.
Aux pieds de la madone, on eût dit, à les voir,
Qu'elles pleuraient, ces fleurs, du matin jusqu'au soir.
. . . .
A quelque temps de là, vingt ans après peut-être,
A Saint-Roch de Paris on vint mander un prêtre,
A l'effet d'assister, dans ses derniers moments,
Une mourante en proie aux plus cruels tourments.
Cette femme habitait une riche demeure ;
Mais là, comme partout, la mort entre à son heure ;
Parfois elle interrompt les plus joyeux ébats ;
Car le bruit des plaisirs ne l'intimide pas.

Quelle était, dira-t-on, cette femme du monde,
Si belle hier encore, aujourd'hui moribonde ?
Plus d'une fois, sans doute, elle avait raconté
Qu'elle était née au fond de la Franche-Comté ;
Qu'elle avait essuyé des fortunes diverses ;
Que sa vie avait eu de terribles traverses ;
Que son cœur, trop sensible, avait souffert beaucoup,
Et que, bergère, un soir, elle eut grand peur du loup.
N'ayant rien à manger, quand sa mère fut morte,
Elle avait mendié son pain de porte en porte ;
Pour gagner quelques sous, elle avait, de ses doigts,
Pilé du grès et fait des balais dans les bois.
Pour un vieux chiffonnier qui lui donnait des croûtes,

Elle allait ramasser les ordures des routes.
Ne pouvant surmonter on ne sait quel dégoût,
Le désespoir un jour la jetait dans l'égout !....
Et comme elle appelait à son secours, un ange,
Sans doute, était venu la tirer de la fange ;
Car elle ne sut point le nom de son sauveur,
Et ne revit jamais ce discret bienfaiteur.
Elle avouait qu'aussi, dans le monde lancée,
De plus d'un grand seigneur on la crut fiancée.
Elle avait des chevaux, des valets ; sa maison
Ne manquait même pas d'un semblant de blason,
Comme on voit ruisseler la lave d'un cratère,
Elle vit à ses pieds couler l'or de la terre ;
Au caprice inconstant des volages désirs,
Partout elle courait au-devant des plaisirs,
Ce n'étaient jour et nuit que fêtes enivrantes....
Un soir, qu'en un festin les coupes écumantes
S'entre-choquaient aux mains de convives joyeux,
Et que la volupté brillait dans tous les yeux,
Elle chantait.... Soudain une couleur mortelle
Se répand sur son front. On s'empresse autour d'elle,
« Madame ! qu'avez-vous ? Une telle pâleur
Est l'indice certain d'une immense douleur. »
C'en est fait de la joie. Aussitôt on l'emporte ;
Sur sa couche étendue, on eût dit une morte.
En vain, pour la sauver, à l'art on a recours ;
L'art ne peut apporter qu'un impuissant secours.
C'est alors qu'une femme, une pauvre servante,
Que, par dérision, on nommait la savante,
Jugeant que sa maîtresse allait bientôt mourir,
A l'église Saint-Roch se hâta de courir.
Quand le prêtre eut gravi les degrés de l'estrade
Du grand lit de velours où gisait la malade,
Elle le regarda d'un œil épouvanté.
« C'est la mort, pensa-t-elle, avec l'éternité !
— Non, dit le prêtre, c'est la vie et l'espérance ;
C'est le baume du ciel calmant toute souffrance.
D'avoir offensé Dieu vous vous repentez bien ? »
Elle baissa la tête et ne répondit rien.
Le prêtre insiste. Alors, d'un accent lamentable
Elle s'écrie : « Hélas ! combien je suis coupable !
Dieu ne saurait m'aimer, je l'ai trop oublié !

J'ai toujours fait le mal et n'ai jamais prié....
— Pauvre âme, dont l'état malheureux se devine,
Ne désespérez point de la bonté divine ;
Croyez au Dieu clément, reprit le confesseur,
Et sa paix va descendre au fond de votre cœur.
Vous n'avez, dites-vous, jamais prié. Peut-être
Aurez-vous autrefois, en quelque lieu champêtre,
De la vierge Marie invoqué le saint nom,
Quand la cloche du soir sonnait l'*Angelus?* — Non,
Fit-elle tristement ; mais j'ai bien souvenance
D'avoir avec bonheur, aux jours de mon enfance,
Quand je menais aux champs ma chèvre et son chevreau,
Sur Saint-Ligier, au flanc d'un aride coteau,
Orné de quelques fleurs les mailles d'un grillage
Protégeant dans sa niche une pieuse image.
Que je voudrais revoir, avec mes yeux en pleurs,
Sur le mont Saint-Ligier *Notre-Dame des Fleurs !*
— Mais c'est elle qui vient, dans sa grâce infinie,
Vous chercher, mon enfant ; oh ! oui, soyez bénie ! »
La dame pour parler fit un suprême effort,
Et Dieu pardonna tout, à l'heure de la mort.

Saint-Claude, février 1886.

UNE DESTINÉE

« *Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra.* »

Avec un noble cœur, une âme généreuse,
Jeanne était née au sein d'une famille heureuse.

Une heureuse famille a ses traditions,
Ses principes reçus et ses convictions.
Les enfants ont sucé, dans le lait de la mère,
L'amour qui les attache à la foi de leur père.
Cette foi, descendant du premier au dernier,
Est souvent, il est vrai, celle du charbonnier ;
Mais l'homme vit et meurt avec une croyance,
Et la vie a son but, la mort son espérance.

La femme, plus que l'homme encore, a dans le cœur
Ce besoin qui n'est rien qu'un désir de bonheur,
De croire à quelque chose, en passant par ce monde
Où l'erreur est épaisse, où la nuit est profonde.
La femme est presque un ange; il faut que, vers les cieux,
Sur l'aile de l'amour son cœur suive ses yeux.
Tout ce qui doit finir lui semble indigne d'elle :
Elle veut pour aimer une vie éternelle.
Malheur donc à qui mène, avec impiété,
Pas à pas, une femme à l'incrédulité !
Plus d'un infortuné, dont on connaît l'histoire,
Gémit amèrement de sa triste victoire.
A quinze ans, Jeanne avait le cœur tranquille et pur :
Le ciel brillait au fond de ses beaux yeux d'azur.
Elle croyait : la foi remplissait sa jeune âme ;
Mais d'un libre penseur elle devint la femme.
Jule était épris d'elle, autant qu'elle de lui.
Aimez, lui disait-on, votre plus ferme appui.
A ses côtés, soyez un ange de tendresse,
Dans la prospérité comme dans la détresse.
Que votre cœur au sien soit uni pour toujours,
Dans les liens sacrés des plus chastes amours.
Si Jeanne à ses devoirs était toujours fidèle,
Des époux les meilleurs Jule était le modèle.
Le plus touchant accord semblait régner entre eux ;
Mais peut-on sur la terre être longtemps heureux ?
Bientôt à l'horizon apparaît un nuage,
Qui, dans le plus beau ciel, fait gronder un orage.
Un soir, Jeanne à prier invitait son époux.
Celui-ci refusa de se mettre à genoux.
« Qui ne croit point n'a pas de prières à dire,
Répondit Jule avec un étrange sourire.
Priez, si vous trouvez du charme aux *oremus ;*
Mais commencez, ma chère, à ne m'en parler plus. »
Et quand Jeanne voulait, dans sa douceur charmante,
De Jules ramener à sa foi l'âme aimante,
Jules, dans ses discours, lui laissait entrevoir
Que le doute souvent confine au désespoir ;
Qu'au démon de l'orgueil quand l'esprit s'abandonne,
En croyant parler d'or, souvent il déraisonne.
« Qu'est-ce que la beauté ? — C'est une fleur d'un jour,
Que fane le malheur ou qu'effeuille l'amour.

Qu'est-ce que l'avenir ? — Un rayon d'espérance,
Qui trompe des mortels la crédule ignorance.
Qu'est-ce que la jeunesse ? — Un débile arbrisseau,
Que l'on doit protéger du soleil et de l'eau.
Qu'est-ce que l'innocence ? — Une faible colombe,
Qui ne voit point le piège et qui toujours y tombe.
Qu'est-ce que la vertu ? — C'est la mort de Caton ;
C'est le mot de Brutus : *Vertu, tu n'es qu'un nom !*
Qu'est-ce que la fortune ? — Une amante perfide,
Qu'un aveugle caprice, hélas ! constamment guide.
Qu'est-ce que le bonheur ? — Un mirage qui fuit.
Et qu'est-ce que la gloire ? — Un sot rêve, un vain bruit !
Et qu'est-ce que l'amour ? — Une trompeuse aurore ;
Dans la nuit de la vie un brillant météore.
Où va-t-on par la vie ? — A la mort, à grands pas.
Où va-t-on par la mort ? — La mort ne répond pas !
Quelle est la fin de tout ? — C'est l'abîme où tout tombe.
Qu'est-ce que le néant ? — C'est le fond de la tombe ! »

Et Jeanne répondait, les larmes dans les yeux,
A ces propos amers, ces mots délicieux :

« Si tout autour de nous, tout, en nous, dans ce monde,
N'est rien que vanité, que misère profonde ;
Si la beauté du corps n'est qu'un présent d'un jour,
La jeunesse un printemps qui passe sans retour ;
Si la vie elle-même est si fragile chose,
Que, quand on la compare à la feuille de rose,
On ne peut affirmer, ignorant le destin,
Laquelle, vie ou rose, aura plus d'un matin :
Pourquoi d'un doute affreux troubler mon beau délire ?
Je veux toujours t'aimer et toujours te le dire !
Mon servage d'épouse est rempli de douceurs,
Et s'il a des liens, ils sont pour moi de fleurs.
Oh ! pourquoi de l'amour rejeter le mystère ?
Est-il rien de plus beau, de meilleur sur la terre ?
L'amour ! qu'est-ce, dis-moi, sinon la charité,
Ce céleste reflet de la divinité ?
Que ne peut un mortel, lorsque l'amour l'anime ?
Il est grand, il est bon, généreux, magnanime ;
On l'offense, on le blesse, il a tout pardonné.
Il donne tout et croit ne rien avoir donné.

Parle, que te faut-il ? même au prix de ma vie,
Fais un geste, et soudain j'accomplis ton envie.
Où me faut-il courir ? Où me faut-il voler ?
Pour que je coure et vole, il suffit de parler. »

Et Jules cependant se plaisait à l'entendre,
Admirant des vertus qu'il ne voulait comprendre.
Jeanne se résigna, mais non pas sans douleur,
A prier pour tous deux, seule, au fond de son cœur.

La fortune d'abord à Jules fut propice ;
Mais, comme il le disait, elle a plus d'un caprice ;
Et malgré ses efforts, ses veilles, ses sueurs,
Il ne put pas longtemps jouir de ses faveurs.

L'imagination n'est pas cette science,
Qu'à l'homme lentement donne l'expérience.
Jule était né rêveur : dans ses illusions,
Il voyait devant lui courir les millions ;
Et pour récompenser Jeanne de sa tendresse,
Il voulait la combler, l'accabler de richesse.
« Mais pourquoi, disait-elle, étrangère aux plaisirs,
Pourquoi ne pas apprendre à borner nos désirs ?
L'ambition des maux est bien souvent la cause.
Il faut, pour être heureux, désirer peu de chose ;
Encor ce peu, faut-il le désirer très peu.
On est si bien ensemble au coin d'un petit feu :
Crois-moi, ne quittons pas notre simple demeure ;
Ce qui t'attire au loin n'est peut-être qu'un leurre.
Sans vouloir acquérir, tâchons de conserver.
N'avons-nous pas ici tout ce qu'on peut rêver ?
Une blanche maison au flanc de la colline,
Un petit bois cachant une source argentine ;
Un jardin plein de fleurs, un verger plein de fruits ?
Et que me fait, à moi, le monde et tous ses bruits ?
Ce nid de nos amours, ce réduit solitaire,
Je le préfère à tout le reste de la terre. »

Jules n'écouta rien ; et son aveuglement
Au malheur les mena tous deux fatalement.
Chaque jour, se berçant d'une vaine espérance,
C'était un plan nouveau, superbe en apparence,

Mais qu'on abandonnait toujours le lendemain,
Quand pour l'exécuter on y mettait la main.
De revers en revers, il courut à l'abîme,
Sans perdre toutefois ni l'amour ni l'estime
De Jeanne, toujours prête à le défendre, alors
Qu'au malheureux quelqu'un voulait donner des torts.
Comme par sa douceur elle fut angélique,
A force d'énergie, on la vit héroïque.
De raconter ses maux nul n'aurait le pouvoir ;
Car, ce qu'elle a souffert, Dieu seul peut le savoir.

. . . .

Quand on a du crédit tari toutes les sources,
On arrive bien vite aux suprêmes ressources ;
Et pièce à pièce il faut vendre le mobilier :
La pendule aujourd'hui, demain le chandelier.
La faim entre au logis par la porte mal close
La femme devient pâle et le mari morose.
Deux objets précieux pourtant restaient encor ;
C'étaient leur alliance et leur médaille d'or.
Tous les autres bijoux qui parèrent ses charmes
Etaient déjà partis, sans lui coûter des larmes ;
Mais quand Jeanne se vit obligée, un matin,
De tirer ces derniers de l'étui de satin
Qui les avait partout suivis dans leurs voyages,
Et qu'elle sut toujours sauver dans les naufrages,
Les retrouvant noués à quelques blanches fleurs,
Elle fut impuissante à retenir ses pleurs....
Jule, alors, devinant la douleur de son âme,
S'écria tristement : « C'est moi, ma chère femme,
Que tu dois accuser. Maudis-moi dans ton cœur :
Je suis un malheureux, et j'ai fait ton malheur !
De tant de dévouement, non, je n'étais pas digne....
— Au malheur de tous deux que chacun se résigne !
Reprit Jeanne. Jamais, même s'il faut mourir,
Quelqu'un ne m'entendra me plaindre de souffrir. »
Sur l'heure, au trébuchet d'un vieil israélite,
Elle porta la bague et la pièce bénite.

. . . .

« Ce sont des derniers jours les derniers aliments.
Ils suffiront, » dit Jeanne, en ses pressentiments.
Bientôt, un mal cruel vient tous deux les étreindre.
Jules meurt le premier, et presque sans se plaindre.

« De mon mari pourquoi vouloir me séparer ?
Dit Jeanne : auprès de lui mort je veux expirer. »
Afin de la conduire au sein d'une ambulance,
Il fallut envers elle user de violence.
On entendait ses cris tout le long du chemin :
« Jules ! Je veux mourir en te donnant la main.
Auprès de mon mari je veux qu'on me ramène ;
Je ne sais pas pourquoi si loin l'on me promène.
Je veux mourir auprès de lui !.... » L'homme de l'art
Vit que pour la sauver c'était déjà trop tard.

. . . .

Un prêtre vint et dit : « Madame, le temps presse ;
Car vous devez mourir. Celui qui se confesse
A droit au paradis. Après avoir souffert
Ici-bas, ce serait dur d'aller en enfer.
C'est en enfer pourtant que tombe une âme aigrie,
Qui meurt sans sacrements. » Alors, elle s'écrie :
« Il est donc en enfer ? Mais non, je vous le dis,
Avec lui, Dieu là-haut m'attend en paradis.
Durant l'éternité, triste et sombre mystère !
Que ferait, même au ciel, mon âme solitaire ? »

Quand le prêtre, achevant sa sainte mission,
De tous ses torts à Jeanne eut fait rémission,
Et qu'il put dire : *Allez en paix !* à cette sainte,
Celle-ci murmurait d'une voix presque éteinte :
« Pardonne-lui, mon Dieu ! Mon Dieu, pardonne-moi !
Je meurs, et pour tous deux je n'espère qu'en toi ! »

Février 1886.

DANS

LE TONKIN & L'ANNAM

NOTES DE VOYAGE

Par M. MIGNOT

MEMBRE HONORAIRE

(Séance publique du 29 janvier 1887)

Un voyage accompli, pendant l'hiver de 1885, à travers le Tonkin et l'Annam, m'a valu une série de renseignements curieux et d'impressions personnelles sur une région encore mal connue des Européens ; j'en livre avec quelque confiance une partie à mes anciens confrères de l'Académie de Besançon, en souvenir des trop courts instants que j'ai passés à côté d'eux. Quand on parle d'un pays lointain, on est toujours sûr d'exciter la curiosité, et cette curiosité se double d'un intérêt légitime lorsqu'il s'agit d'une terre récemment conquise, et désormais française.

Le vaste territoire que j'ai eu le privilège de parcourir un des premiers s'étend de Ninh-Binh, ville du Tonkin méridional, à Hué, capitale du royaume d'Annam; il est traversé dans toute son étendue, du nord au sud, par une grande route, dite mandarine, qui court parallèlement au littoral. Cette route est elle-même coupée sans cesse à angles plus ou moins droits, par une série de torrents ou *arroyos*

qui vont, à peu de distance, se réunir à la mer de Chine. Son étendue est d'environ 200 lieues ; de nombreux villages la bordent, et çà et là des bourgades importantes, Tanh-Hoa, Ha-Tinh, Vigne, Quang-Ké, qui constituent les grandes étapes de voyage.

La colonne de troupes dont je faisais partie avait pour mission d'affirmer partout sur son passage le protectorat français, de prêter au besoin assistance aux chrétientés et à leurs missionnaires, d'établir des levées topographiques, en un mot de faire connaître et pacifier le pays. Elle se composait d'environ 800 hommes, dont 300 Français, les autres Tonkinois, et d'environ 500 coolies ou portefaix indigènes. Des premiers. il n'y a rien à dire ; un Français, zouave ou fantassin, est comme certain héros de Jules Verne et pourrait s'appeler Passe-partout. Les linhs (ou tirailleurs tonkinois) étaient, pour la plupart, d'anciens pirates et presque tous des gens sans aveu. On pouvait craindre d'en perdre beaucoup en route ; la plupart emmenaient avec eux leurs femmes, qui, par précaution bien entendue, avaient été reléguées, durant la marche, à l'arrière-garde. Rien n'était plus pittoresque, d'ailleurs, que la cohue de ces femmes trottinant, jacassant entre elles, jetant des éclats de rire à propos de tout et à propos de rien. Elles étaient immatriculées, par conséquent avaient droit aux rations ; leur chef était la femme d'un sergent, jolie pour l'Indo-Chine, et à qui la majesté de ses fonctions imposait un air de gravité tout à fait plaisant. Le commandant de l'arrière-garde eut souvent maille à partir avec ces dames, aussi peu disciplinées que chaussées. Etaient-elles toutes épouses légitimes ? Je n'en jurerais pas : dans ce pays les mariages se font et se défont avec la simplicité d'un nœud coulant. Ce qui est certain, c'est que leur nombre, par contraste avec celui des maris, s'accrut dans de larges proportions sur la route. Lors du départ de Ha-Tinh, il fallut faire un triage, qui fut exécuté au dernier moment, de façon à ce que les maris condam-

nés au veuvage, et déjà en marche, crussent à un simple retard ; chemin faisant, l'ordre était donné aux bateliers de ne laisser passer aucune femme sans un permis en règle. Peine perdue ! le second jour, les désertions se produisirent parmi les tirailleurs, et le troisième toute la bande éconduite et éplorée nous rejoignait. Jamais nous n'avons assisté à une pareille démonstration de joie matrimoniale après une si courte absence ! C'eût été le cas, si on avait eu une fanfare, de faire jouer la *Marche nuptiale* de Mendelssohn.

Avant elles s'avançaient, chacun portant son fardeau réglementaire, les coolies. Nous ne sommes plus ici en Algérie, où chameaux ou mulets, avec leurs charges énormes de conserves, constituent des magasins ambulants à la suite des colonnes. Ceux-ci aussi iraient-ils jusqu'au bout? Pour les allécher on leur avait promis une solde énorme, soixante-quinze centimes ; je dis énorme, parce qu'en effet c'est une forte somme pour un pays où le cent d'huîtres vaut trois sous, et ensuite parce qu'elle se présentait sous la forme d'une ligature, c'est-à-dire d'environ deux cents sapèques ou morceaux de zinc enfilés par le milieu, monnaie encombrante que l'Annamite porte sans façon autour du cou et des hanches. Eux aussi étaient enrégimentés avec des sergents et des caporaux auxquels on n'avait pas mesuré le galon, et tous portaient, en outre, le numéro matricule, en chiffres connus, sur la poitrine. Si vous joignez à ce cortège un troupeau de bœufs plus ou moins rachitiques, vous aurez une idée du convoi qui, sorti de Ninh-Binh le 25 novembre 1885, entra à Hué le 20 mars 1886.

Il serait inopportun ici, et superflu en tout temps, de décrire ce voyage, auquel se mêle maint épisode militaire ou politique ; qu'il me suffise d'en dégager quelques parties pittoresques, d'en faire ressortir certains traits instructifs sur la vie sociale des populations. C'était un peu une excursion dans l'inconnu. Les cartes manquaient absolument, au moins pour la dernière partie du trajet, et les in-

formations recueillies au départ, à Ninh-Binh, étaient absolument insuffisantes. Là, mandarins et notables eurent beau tracer à l'envi sur le sol des croquis géographiques ; chacun plaçait à sa fantaisie le nord à l'ouest, ou l'est au sud ; il fallut se résoudre à faire un peu de chaque journée d'étape une reconnaissance. Heureux encore quand on ne rencontrait pas un, deux, quelquefois trois rivières ou canaux à faire traverser au convoi ! Ce qui se passa à l'arroyo de Thanh-Hoa, à peu de distance de Ninh-Binh, est caractéristique.

Le *lan-binh* de la province, ou chef militaire et de police, après avoir hélé, à l'aide d'une énorme trompe, ses administrés plus ou moins récalcitrants, finit par nous dresser un pont de bateaux. Quel pont, hélas ! Composé de troncs d'arbres mal fixés et de planches mal jointes, il pouvait à peine servir aux piétons, et les habitants accourus en foule sur le rivage suivaient le passage d'un regard aussi attentif que peu bienveillant ; à chaque faux pas, c'était parmi eux une explosion de rires et de commentaires bruyants qui donnent bien la note du caractère ironique de ce peuple vieillot, retombé en enfance. Ce fut bien pis quand ils assistèrent à quelques pas de là à la traversée des animaux, bœufs ou mulets ; les premiers, assez dociles, mais une fois dans l'eau facilement dispersés, entraînés à la dérive ou regagnant stupidement le bord ; les seconds, obéissant à leur nature têtue, et la tête haute, les jambes rigides, résistant pendant deux et trois heures aux conducteurs qui, les pieds dans l'eau, les tiraient par la longe, ou les frappaient à tour de bras sur l'échine et la croupe. Un d'eux finissait parfois par céder, et, l'élan une fois donné, entraînait quelques-uns de ses camarades.

Il en était des barques comme des bœufs ; pour la plupart elles devaient mettre le cap à un kilomètre du point d'atterrissement. Les bateliers ramaient un peu au hasard, au milieu des cris et des rires ; les uns abordant en un point

de la rive opposée, puis s'esquivant, les autres atterrissant plus loin, et revenant vers la rive d'embarquement après des circuits considérables.

Les Annamites, immobiles, prenaient un plaisir extrême à ces scènes nouvelles pour eux ; parfois leur hilarité gagnait les Français, las de pester contre les ennuis du passage. Presque chaque jour, dans la suite du voyage, on vit se reproduire des scènes semblables, d'autant plus pénibles que l'arroyo était plus large, ou la journée plus pluvieuse.

Le pays que nous avions à traverser, quoique troublé par la guerre civile, n'offrait pas de sérieux dangers à une troupe armée, pourvu qu'on observât une conduite prudente. Les Annamites peuvent subir l'influence des lettrés, qu'ils considèrent comme les enfants privilégiés de Bouddha, de sorte que le sentiment religieux profondément enraciné dans leurs âmes, quoi qu'on dise, réveille à certains moments l'amour-propre national ; d'autre part, ces gens-là aiment avant tout leur sol, leurs amis, leurs parents, leur berceau natal. La vie de famille est demeurée patriarcale parmi eux. Certes, ils ne sont pas guerriers comme les Arabes, ils méprisent les armes ; on peut les considérer comme des enfants ne se sentant pas la force de se défendre eux-mêmes contre les Européens, dont la suprématie en toutes choses les glace de terreur. Aussi, la seule chose à craindre, surtout de jour, sous l'écrasement des chaleurs humides et pesantes comme du plomb, était quelque surprise, par un parti de maraudeurs, des sentinelles et des avant-postes. Bon nombre de villages étaient déserts, la fuite des habitants constituait leur principal mode de résistance. Çà et là on rencontrait des chrétientés, et à leur tête des prêtres européens ; mais alors on se heurtait à des difficultés d'une autre nature.

Le premier missionnaire qui se montra à nous, à une lieue environ de Thuang-Ngaï, était un Franc-Comtois, le P. Cudrey, très connu par l'exploration qu'il accomplit dans

le Mékong, en 1881, en compagnie du P. Sutre et du P. Blanc. Ce prêtre, originaire de Noroy (Haute-Saône), était un homme de petite taille, mais d'une rare énergie, ancien franc-tireur de 1870. Il administrait ses ouailles, ainsi qu'il nous l'apprit lui-même, à la manière des seigneurs féodaux du moyen âge. Il avait le fusil à la main aussi souvent que le crucifix. C'était le seul moyen, disait-il, d'en imposer à ses bons voisins les païens, qui étaient tous rebelles à ses yeux. Après avoir salué le commandant de la colonne, le P. Cudrey le prévint, en bon français, que le cantonnement était préparé : « C'est là notre gîte, mon père? lui répondit le commandant, après l'avoir remercié et en désignant sur la droite, à quelques kilomètres, une bourgade entourée de haies de bambous. — Non, monsieur le colonel, c'est dans un village de païens, à côté. Le village que vous m'indiquez est ma chrétienté. — Eh bien, mais justement, c'est bien chez vous que je veux installer mon monde. » Aussitôt le Père de s'émouvoir, de faire des objections plus ou moins sérieuses; le malin Comtois faisait comme certains patriotes de son pays qui, en 1792, lors de l'appel des volontaires, se réservaient la garde du foyer, et envoyaient leurs ennemis politiques à la frontière. A bout d'arguments, il en vint à dire que la porte était trop étroite pour livrer passage au convoi : « Je vois ce que vous craignez, lui fut-il répliqué ; mais nos soldats sont plus disciplinés que vous ne croyez ; nos tirailleurs tonkinois sont des modèles de sagesse ; quant à votre porte, on l'élargira. » Ainsi fut fait, et l'on passa outre. Les catholiques de l'endroit, conduits par un prêtre indigène, vinrent présenter, en se prosternant trois fois, comme il est d'usage devant les mandarins du plus haut rang, une supplique où les plus nobles sentiments étaient exprimés en langue latine.

L'officier qui la reçut fit appel aux souvenirs déjà lointains du *Conciones*, et répondit de son mieux en exhortant

les chrétiens à donner l'exemple de la concorde et de la soumission aux lois. Les troupes, je dois le dire, se conduisirent avec une parfaite correction; les coolies, surveillés de près, ne volèrent ni poulets ni cochons; les Tonkinois eux-mêmes ne donnèrent lieu à aucune réclamation, et les Français s'éloignèrent, laissant à la chrétienté de Thuang-Ngaï une haute idée de leur discipline et la réputation de pacificateurs de l'Annam.

Combien, il faut le dire, cette dernière tâche était difficile ! Païens et chrétiens étaient un peu partout en lutte les uns contre les autres, comme les Maronites et les Druses dans le Liban. Non loin de Vigne, une chrétienté venait d'être complètement détruite, et le Père qui la dirigeait était mort les armes à la main. Dans un village aux portes d'Hu-Tonk, les païens, à la suite d'une rixe, avaient déterré un cadavre pour le couper en morceaux. Les chrétiens exaspérés dévalisaient à qui mieux mieux les maisons des païens absents, et, même à la suite de nos soldats, ne se faisaient pas faute d'allumer l'incendie. Il fallut menacer de fusiller quiconque serait pris la torche à la main. Les délations, les plaintes, affluaient avec les renseignements sur le passage des Français, et il était fort délicat, en sauvegardant les intérêts des catholiques, d'arriver à ne pas surexciter les passions des païens. Le P. Agnesse, qui était à la tête de la mission de Ha-Tinh, connaissait à fond les affaires indigènes; c'était un Breton d'un courage et d'une activité à toute épreuve. Marcheur infatigable, il visitait à pied des paroisses fort éloignées l'une de l'autre, auxquelles il était dévoué jusqu'à la mort, et qui, en retour, lui étaient attachées du fond du cœur. Son œil bleu, doux et fin, souvent mélancoliquement voilé, reflétait bien l'état de son âme, son cœur souffrait pour ses ouailles, et il lui arriva plus d'une fois d'oublier la réserve qu'aurait dû lui imposer notre présence; il fallut lui rappeler avec respect, mais avec franchise, qu'il n'avait à

s'occuper ni d'administration, ni surtout de répression. Un de ses confrères amena un jour au quartier général une centaine de femmes chrétiennes vêtues de blanc en signe de deuil : c'étaient des veuves sur lesquelles ce prêtre voulait appeler la juste commisération de ses compatriotes. Certes, il était difficile de contempler, sans un serrement de cœur, un groupe d'épouses et de mères, accroupies, tenant presque toutes dans leurs bras leurs enfants orphelins. Mais en face d'eux se tenaient des païens, parlant à leur tour de leurs femmes et de leurs enfants enlevés ou tués. Que faire, et souvent qui croire ? On distribua des secours aux uns et aux autres, et une exhortation chaleureuse à la concorde, bien que traduite à froid par un interprète, sembla produire une impression réelle sur ces enfants d'une même patrie.

Ces rivalités religieuses se compliquent quelquefois d'intérêts matériels et très vulgaires ; nous en eûmes la preuve en traversant près de son embouchure la rivière Giagne que bordent sur la rive gauche Mi-Hoa, et Quang-Ké sur la rive droite. Deux missionnaires très affables, le P. Tortuaud et le P. Pinaud, qui a été sacré évêque en octobre dernier, nous firent les honneurs de leur résidence, bien qu'un peu inquiets, comme le P. Cudrey, de voir les gens de guerre troubler, même en passant, la paix de leur communauté. Nous avions en face de nous une rivière large d'un kilomètre, au delà Quang-Ké et une succession de villages se prolongeant jusqu'aux pentes des montagnes dont les sommets bleuâtres encadrent l'horizon. L'aspect de tout le pays fait naître l'idée d'un bien-être relatif ; mais là aussi règne la discorde, et par suite, la misère. Quang-Ké, Bo-Ké et autres bourgs de la rive droite sont en lutte ouverte, permanente, avec Mi-Hoa, et les poissons sont la cause de tout le mal. Toutes ces populations des deux rives ne vivent que de pêche. Les pêcheurs de Mi-Hoa sont, au dire des missionnaires, plus adroits et plus hardis que ceux

de Quang-Ké ; de là des jalousies, des rixes semblables à celles des Français et des Anglais dans la Manche, des Marseillais et des Génois dans la Méditerranée, et les Pères sont les soutiens naturels de leurs ouailles. Inconvénient grave pour le passage, Mi-Hoa fournissait les embarcations et Bo-Ké les bateliers ; mais il arrivait souvent que, pendant la nuit, des barques, numérotées par précaution, quittaient la rive et ne reparaissaient plus. D'un village à l'autre on s'accusait de ces méfaits sans que la vérité pût jamais se faire jour. Il fallait alors réquisitionner de nouveaux bateaux avec le concours des missionnaires. Si les armes tombaient ou se cachaient sur notre passage, les haines subsistaient au fond des cœurs et ne permettront pas longtemps encore de compter sur la sécurité du lendemain.

A défaut de l'homme, la nature ou l'art offrent-ils du moins au voyageur des merveilles dignes d'attirer son attention et de reposer ses yeux? A Than-Hoa nous vîmes, à l'extrémité sud de la ville, la propre maison du fameux Tuyet, dont le nom a retenti si souvent, lors des derniers troubles de l'Annam. Cette demeure était véritablement princière pour le pays : un corps de bâtiment principal, réservé au maître et à ses femmes, était surmonté d'un *mirador*, sorte de terrasse étroite, d'où l'œil embrassait un vaste horizon ; un masque de deux mètres et demi de hauteur, orné de chimères et de dragons, s'élevait à quelques pas de la porte et cachait aux regards la vue d'un parc magnifique, semé de lacs et de pièces d'eau et traversé par un canal. L'élégance des pelouses gracieusement arrondies, la finesse transparente de certains feuillages retombant en girandoles frémissantes, la majesté des massifs garnis de plantes tropicales, le dessin savant des allées et le gracieux aménagement des perspectives, tout inspirait, dans ce *buen-retiro* oriental, l'admiration, mais aussi la mélancolie, à cause de l'état d'abandon où se trouvaient toutes ces merveilles : çà et là la terre était redevenue inculte, les eaux se cachaient sous

les fleurs de lotus et de nénufar. En plus d'un endroit la main de l'homme manquait ; le maître n'était-il pas proscrit?

Un peu plus loin, nous eûmes la bonne fortune de trouver à la pagode dite des Paons un bivouac enchanté. Ces animaux peuplent les hautes branches d'une magnifique forêt, et encadrent avec elle un monument religieux sans rival dans la contrée. Par un singulier contraste, quelques semaines après, nous nous trouvions à Huong-Phong, ville de l'encens, sur la rivière Giagne, en face d'une cathédrale catholique, construite sous la direction et sur les plans de M[gr] Croc, mort récemment à Hong-Kong. On nous l'avait fort vantée ; son style romano-gothico-chinois dénotait plus de ferveur que de science architecturale. Avant d'y pénétrer, plusieurs d'entre nous étaient entrés au presbytère, et y avaient fait résonner un harmonium sous leurs doigts, à la grande émotion des indigènes, qui s'étonnèrent d'abord et admirèrent ensuite. En visitant la cathédrale, nous eûmes par les yeux la même impression que ces demi-sauvages venaient d'éprouver par les oreilles. Après avoir souri de certains ornements étranges, nous finîmes par apprécier l'énergique volonté qu'il avait fallu déployer pour élever, en un pays où les matériaux de construction sont si rares, où l'exploitation des carrières est complètement inconnue, un monument qui est en somme une œuvre remarquable. M[gr] Pinaud se propose de l'embellir par des peintures qui s'efforceront d'imiter les fresques de nos églises de France.

Un autre curieux spécimen du style indigène est la fameuse porte Mandarine, à la frontière naturelle de l'Annam proprement dit et du Tonkin. Cette porte, qui couronne la crête d'une montagne dont la pente descend dans la mer, s'aperçoit à sept ou huit kilomètres. On s'imagine y arriver par un sentier en zigzag qui de loin produit l'effet d'un ruban blanchâtre se déroulant sur un contrefort rocheux d'un blanc éclatant. A mesure que l'on avance, la

plage où l'on chemine se resserre, les aspérités de la pente se dessinent, des gradins réguliers se détachent, et au bout d'une heure on se trouve au bas d'un escalier de plus de 900 marches que l'on gravit sans fatigue, les chevaux tenus à la main. Deux fortins, qu'une troupe munie d'artillerie emporterait sans peine, défendent le passage. De la plate-forme, la vue s'étend indéfiniment sur le golfe de l'Annam, et le profil nébuleux de l'île d'Haïnan s'estompe dans le clair-obscur du plus profond lointain de l'est. La route descend sur l'autre versant par un escalier symétrique, mais fort mal entretenu ; c'est plutôt une sorte de sentier raboteux et plein de mauvais pas.

Enfin, au bout de ce long trajet, s'ouvrit à nous la grande capitale de Hué. Morne et désolée, elle donnait la sensation d'une vaste nécropole. Aucun bruit, aucun écho. De rares Annamites, ouvriers ou coolies, erraient çà et là d'un pas saccadé, muets et impassibles dans leur costume noir flottant. Les cases démolies et incendiées par nos soldats huit mois auparavant laissaient de tous côtés des plaques de cendre et de charbon écrasé. Les longues allées étroites qui servent de rues à cette capitale traversaient des champs recouverts d'herbes jaunâtres, dont les tiges desséchées semblaient s'incliner en signe de deuil. Seul le quartier dit des Ministres, avoisinant les casernes, présentait une animation factice. Le palais d'Eté, où je logeai pendant trois jours, était une immense pagode, dont les objets d'art et les ornements avaient été enlevés. Mon lit de camp était placé près du sanctuaire de Bouddha, que décoraient encore des tentures de soie lamées d'or. Quelques bouquets de fleurs en jade brillaient dans les encoignures et au haut des colonnes avec des tons rouges empruntés aux reflets des boiseries vermillonnées. Derrière cette vaste salle se trouvaient les logements des domestiques de la maison royale. Une cour magnifique, précédée d'une porte monumentale, était séparée par une ruelle du jardin d'Eté, immense parc sem-

blable à celui de Tuyet à Than-Hoa. Là, une barque à moitié démolie trempait ses planches pourries dans les eaux stagnantes couvertes de feuilles sèches et d'herbes mal venues. Dans le fond, un pont de bois s'arc-boutait mélancoliquement au-dessus du lac, supportant une petite pagode propre aux rendez-vous secrets ou aux rêveries solitaires. A l'ouest, un grand bâtiment, resté en bon état apparent, servait de magasin et d'arsenal. Dans un immense hangar gisaient à terre en tous sens un millier de canons en bronze à âme lisse ; un peu plus loin, un théâtre improvisé par les zouaves, lui-même abandonné. Un vent de mort semblait souffler d'en haut sur ce fantôme de capitale, et au milieu de cette tristesse indéfinissable, se dressait la masse imposante des remparts dénudés et désarmés sur leur longue étendue, mais surmontés encore par intervalles de leurs *miradors* insolents, symbole saisissant de la situation du royaume : l'orgueil dans l'abaissement.

Des ruines, tel était le terme de mon voyage ; tel est aussi, au moins pour un instant, le terme de toute conquête, même de celles qui paraissent devoir le plus profiter à la civilisation. Et qu'est-ce encore que ces ruines, oserons-nous dire en finissant, à côté de celles qui peuvent se faire dans l'opinion, à la nouvelle d'événements lointains, mal connus ou mal compris ? C'est ici que le temps est un grand maître et que la réflexion est utile. Les hommes, comme les lieux, demandent à être vus à plusieurs reprises pour être placés au point juste, et dans ce sujet si ardemment discuté à cette heure de la colonisation, ceux-là qui se sont défendus contre des impressions hâtives et des jugements prématurés ont le mieux servi, ce me semble, l'honneur de l'armée et les vrais intérêts de la patrie.

LA SUCCESSION

DU

CARDINAL DE GRANVELLE

Par M. le marquis de LORAY

MEMBRE TITULAIRE

(Séance du 12 mai 1887)

Dans l'introduction qui précède le premier volume des *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, M. Weiss dit « qu'en vertu du testament du cardinal, ses biens passèrent à Mme d'Achey, sa sœur, et à ses descendants. »

Cette assertion, qui semble être en contradiction avec certains faits, serait confirmée par divers documents publiés récemment dans le *Bulletin du comité des travaux historiques* et dont vous m'avez chargé de vous rendre compte.

L'intention du cardinal aurait été d'abord d'instituer pour son héritier François Perrenot, comte de Cantecroix, l'aîné des fils survivants de son frère Thomas, sire de Chantonay. Mais ce jeune homme lui ayant donné quelques sujets de mécontentement, il l'écarta de sa succession et institua à sa place Jean-Thomas, son frère. Pour mieux assurer l'exhérédation de François, il substitua à Jean-Thomas, pour le cas où il viendrait à mourir sans enfants, sa propre sœur, Marguerite, l'aînée des filles du chancelier Perrenot, mariée à Jean d'Achey, baron de Thoraise. Cette prévision

se réalisa en effet. En 1588, deux ans après la mort du cardinal, Jean-Thomas périt dans le désastre de l'*Armada*, sans laisser de postérité, et, en vertu du testament du cardinal, les biens qu'il tenait de lui se trouvèrent dévolus à Mme d'Achey, sa tante. Mais son frère François, comte de Cantecroix, qui héritait de lui pour le surplus, se mit en possession de la totalité des biens, y compris ceux qui provenaient de la succession de son oncle le cardinal, et Mme d'Achey, renonçant à faire valoir plus utilement ses droits, en fit l'abandon à son neveu, par une transaction du 29 mars 1589, moyennant le paiement d'une somme de cent mille livres. Peu de temps après, se reconnaissant lésée par cette transaction léonine, elle en demanda la rescision, et sollicita de l'empereur Rodolphe II la désignation de la juridiction appelée à se prononcer sur ce litige. L'empereur en saisit les gouverneurs de la ville impériale de Besançon, qui se livrèrent à de longues enquêtes, destinées sans doute à faire connaître la valeur des biens compris dans la succession. Toutefois, lorsque tout fut prêt pour rendre le jugement, les gouverneurs, pour des motifs que nous ignorons, ne voulurent pas prononcer eux-mêmes la sentence, et adressèrent les pièces du procès à l'empereur, qui, par des lettres du 4 septembre 1598, commit le sénat de Savoie pour rendre l'arrêt définitif. Le sénat de Savoie, siégeant à Chambéry, ne prolongea pas les procédures outre mesure, et le 13 septembre 1599, il rendit sa sentence, qui, faisant droit à la demande de Mme d'Achey, la mit en possession de tous les biens provenant de la succession du cardinal, son frère, avec restitution des fruits perçus par le comte de Cantecroix, condamnant celui-ci à tous les frais et dépens de l'instance, qui durent être considérables.

Cet arrêt du sénat de Savoie, qui est reproduit dans le *Bulletin du comité*, a pour nous un assez grand intérêt, en ce qu'il nous donne comme un inventaire à peu près complet des biens laissés à ses héritiers par le cardinal. Ces

biens consistaient principalement en maisons qui lui servaient ou lui devaient servir d'habitation à Ornans et à Besançon, en un palais à Bruxelles avec constructions adjacentes, en une maison avec domaine rural à Rome, le tout garni des meubles et objets d'art qui les ornaient, sauf, sans doute, le palais de Bruxelles, qui avait été livré au pillage en août 1578. Ces maisons et mobiliers, dont l'entretien onéreux ne pouvait guère être supporté qu'à la faveur des émoluments que le cardinal retirait de ses hautes charges, constituaient ce qu'on peut appeler le domaine de représentation et, en réalité, la partie principale de la succession de Granvelle. Le domaine utile, proprement dit, était beaucoup moins considérable et consistait en quelques fonds de terre et meix sis à Ornans ou dans les localités environnantes, dans une partie des seigneuries de Lods et de Vuillafans, dans une chevance située sur les territoires de Fallerans et d'Etalans, enfin dans des rentes dont la principale représentait un capital de 32,000 ducats, assuré sur la gabelle de Naples, et dont le surplus n'excédait pas 2,000 livres de rentes dues par divers particuliers de Salins et d'Ornans, outre une somme de 2,900 pistoles et une autre de 12,000 fr., dont le comte de Cantecroix avait exigé le remboursement pendant le cours de sa jouissance. Le total de cet actif excède, sans doute, le chiffre de 100,000 livres que Mme d'Achey avait accepté par la transaction du 19 mars 1589 ; il ne semble pas néanmoins constituer pour Granvelle la fortune démesurée que ses ennemis lui reprochaient, et semble démontrer que le ministre de Philippe II s'attachait bien plus à donner aux fonctions qu'il remplissait le lustre et l'éclat dont elles étaient susceptibles, qu'à ménager pour lui ou pour les siens une opulente et durable situation.

L'arrêt du sénat savoisien assura-t-il à Mme d'Achey la possession tranquille et incontestée de la succession de Granvelle ? La chose est fort problématique. Ni à la suite

du procès dont nous venons de rendre compte, ni dans le cours du XVII[e] siècle, nous ne voyons figurer dans les possessions et fiefs attribués à M[me] d'Achey ou à ses descendants aucun des biens énumérés dans l'héritage du cardinal. En 1614, c'est Thomas d'Oiselay, héritier du comte de Cantecroix, qui cède à Ferdinand de Rye la seigneurie de Lods, désignée dans l'arrêt comme faisant partie de la succession (1). En 1618, le même Thomas d'Oiselay fait cession à la municipalité de Besançon de l'hôtel de Montmartin, porté en première ligne dans les biens de ladite succession. En 1667, le comte de Saint-Amour, héritier des Cantecroix, paraît être en possession des fonds qui avaient appartenu au cardinal de Granvelle, sur le territoire d'Ornans (2). Enfin, c'est du comte de Saint-Amour que l'abbé Boisot acquit, en 1664, les débris de la bibliothèque du cardinal (3).

D'un autre côté, nous trouvons le droit de la famille d'Achey mentionné dans la vente du meix dit d'Andelot, faite en 1606, par le baron de Thoraise (d'Achey), pour servir à l'établissement du couvent des Minimes, à Ornans (4). Mais cette cession donna lieu à une opposition du comte de Cantecroix, qui réclamait la propriété du meix comme dépendance de la succession du cardinal (5). L'arrêt de Chambéry, rendu par défaut contre le comte de Cantecroix, fut-il regardé comme non exécutoire dans le comté de Bourgogne ? Ou bien une nouvelle transaction intervint-elle entre les deux familles ? Les recherches que nous avons faites ne nous permettent de rien affirmer à cet égard ; mais il est à croire qu'une étude plus complète éclaircira ce point historique, qui n'est pas sans intérêt.

La pièce suivante — qui nous est communiquée par

---

(1) Archives du Doubs. *Pouillé.*

(2) MARLET, *la Vérité sur les Perrenot*, p. 79.

(3) *Notice préliminaire aux papiers d'Etat.*

(4) MARLET, *Ornans* (ms. aux archives de l'Académie, ch. XIII).

(5) MARLET, *Preuves* (ms. aux archives de l'Académie).

notre confrère, M. Gauthier, archiviste du département — et qui se rapporte à la même affaire, semblerait jeter quelque jour sur ce problème. C'est une requête adressée à l'empereur, par la baronne d'Achey, dans le cours du procès ; elle se plaint des entraves que rencontre l'exécution des arrêts de justice obtenus contre son neveu, dans le ressort du parlement de Franche-Comté, et il est possible que la grande situation et le crédit du comte de Cantecroix dans cette province aient rendu difficile la mise en possession réclamée par la baronne d'Achey et l'ait déterminée à conclure quelque nouvel arrangement.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Ad sacram Cæsaream Majestatem, humillima supplicatio Margaritæ Perrenot, Dominæ de Thoraise, viduæ Joannis Dachey, equitis, quondam primarii in senatu Burgundiæ.

(Communicetur Agenti Dñi comitis de Cantecroy, cum termino octo dierum. Ex consilio imperiali aulico, 21 februarii 1598.)

INVICTISSIME ATQUE AUGUSTISSIME CÆSAR,

Margareta Perrenot Dña de Thoraise, vidua defuncti Johannis Dachey, in supremo senatu comitatus Burgundiæ equitis primarii, demisissime exponit Sacræ Cæsareæ vestræ Majestati quod anno millesimo quingentesimo octuagesimo octavo transactionem iniit cum Francisco Perrenot, comite de Cantecroix, de tota successione R^mi^ Ant. Perrenot, fratris sui, cardinalis Granvellani, quæ ad eam jure fidei commissariæ substitutionis erat devoluta. Idque mediante summa centum millium francorum intra semestre sibi solvenda, in cujus defectum debitum interesse summæ illius capitalis quotannis supplicanti per præfatum comitem penderetur (1). Verum detecta postmodum enormissima læsione, antequam quicquam ex dicta transactione perciperet adversus illam restitutionem in integrum impetravit a Majestate vestra Cæsarea super qua lis pendet adhuc indecisa judicio vestræ Majestatis terminanda. Qua nonobstante cum dictus comes (2) universam hæreditatem detineret fructusque et reditus atque etiam summam (3) capitalem in transactione conten-

(1) Dña de Thoraise intentavit litem in civitate Neapolitana et in civitate Bisuntina, contra comitem de Cantecroy, et postquam Neapoli et Bisuntii fuit condemnata per sententias diffinitivas, post elapsum quadriennii potiit restitutionem in integrum, precibus imperatori oblatis, quæ nullo modo veritati nittebantur, ut suo loco et tempore ostendetur.

(2) Comes de Cantecroy est possessor bonæ fidei cum missus fuerit in possessionem bonorum ex decreto judicum, ut patet ex sententiis.

(3) Comes de Cantecroy in manibus magistratus Bisuntini fecit depositum reale centum mile francorum, et ex sententia difinitiva per magistratum

tam ejusque interesse perciperet, supplicante vero nihil penitus ex iis possidente ; hæc supplici libello exponi curavit senatui Bisuntino, petens sibi per modum saltem provisionis summam aliquam ex dicta capitali aut ejus interesse sibi adjudicari. Quod prudens senatus justum esse animadvertens, rationibus utriusque partis in judicio deductis, et consideratis, tandem tribus diversis sententiis variis temporibus pronuntiatis summam octo millium francorum adjudicavit supplicanti. Quarum executionem cum procuraret, ad Majestatem vestram præfatus comes recurrit ex eaque suspensionem ad duos menses obtinuit, intra quos de statu hujus causæ plenius a senatu Bisuntino informari cuperet Majestas vestra causasque et rationes audire ob quas præfati gubernatores dictæ civitatis vestræ Bisuntinæ in eam ierint sententiam. Quod illi primo quoque tempore præstiterunt, ita ut rationibus allegatis quibus executio summæ per eos adjudicatæ suum sortiri deberet effectum, tandem Majestas vestra rescripto suo vigesimi secundi februarii anni quingentesimi nonagesimi septimi non tantum adjudicatis acquiescendum duxerit, verum tantus est ipsius justitiæ zelus mandarit dictis gubernatoribus quatenus dictus comes de Cantecroix, non solum memorata octo francorum millia in continenti solveret, sed etiam posthac de summa capitali quæ in prædicta transactione continetur ad decisionem usque negocii principalis debitum interesse numeraret præfatæ viduæ supplicanti. Cui decreto paruerunt præfati gubernatores lata ab iis sententia decima septima aprilis ejus anni, ad cujus executionem ubi deveniendum fuit ut et ad aliarum numero novem postea latarum propter eandem causam fas non fuit dictæ supplicanti pervenire, quin imo iis restitit dictus comes quantum potuit, atque opposuit se, licet temere et indebite, ita ut pœnas incurrerit in præfatis sententiis impositas in casu inobedientiæ et contemptus rescripti vestri et jurisdictionis magistratus. Quæ postea in defectum solutionis succrescente ejus inobedientia, declaratæ fuerunt in illum sed non persolutæ. Nihilo tamen minus ac si plausibiles essent et illusoriæ hujusmodi pœnæ mandataque Majestatis

---

prolata 17 martii anni 1593, fuit condemnata Domina de Thouraise *ut accipiendo dictos centum mile francos: quod nec ea, nec sui filii, nec hæredes quidquam possent in posterum pretendere in hæreditate* cardinalis de Granvela. Nolens autem dicta Domina neque sententiis neque transactioni obtemperare, petiit a Cæsare restitutionem in integrum, et obtenta commissione dictæ restitutionis directa ad dictum magistratum Bisuntinum, tunc magistratus restituit depositum dicto comiti, quia non amplius erat opus deposito cum dicta Domina impugnaret transactionem neque vellet stare transactioni.

vestræ, et senatus parvi pendens quæcumque institerit, dicta supplicans tam apud senatum Burgundiæ comitatus, in quo multa castra amplissimasque possidet facultates præfatus comes quam in dicta civitate vestra imperiali Bisuntina majorem tamen ex adjudicatis omnibus summam quam trium millium et quingentorum francorum assequi non potuit, quam tamen prius non est consecuta quam bonam ipsius partem pro ea consequenda a dicto comite mirum in modum novis inventis fatigationibus expenderit. Existimabat sane sibi promptius fore remedium per capturam pignorum rerumque mobilium quæ nemo nescit comiti esse preciosissima ac prope dicam valoris inæstimabilis ad solutionem sui debiti procedere. Verum ab eo impedita facere haud potuit tum allegatis per eum et objectis certis privilegiis quibus dicit nulli licere sub pœna pro quocunque debito eum per hujusmodi executionem ad solutionem pulsare, tum quod studiose et fraudulenter distracta fuerint ab eo ejus bona mobilia ex dicta civitate vestra Bisuntina eaque translata in quandam ejus arcem in Burgundia sitam; sic ut deinceps expectanda non sit supplicanti rescripti Majestatis vestræ et magistratus Bisuntini mandatorum executio, nisi Majestatis vestræ suprema authoritas interponatur quam comitem scit etiam suis literis monuisse, ut memorata in præcedenti rescripto octo francorum millia pro quorum solutione differenda adhuc supplicabat Majestati vestræ, citra ulteriorem difficultatem numeraret, penderetque annuatim ipsi viduæ interesse summæ capitalis juxta transactionis contenta, modo de bonis dictæ successionis nihil alienaretur. Quibus cum parere neglexerit tanto major ejus inobedientia est judicanda, quanto frequentiora sunt repetita dictæ Majestatis vestræ senatusque mandata.

Sed antequam finis huic querelæ imponatur unum superest Majestati vestræ breviter exponendum præfatum comitem de Cantecroix, non tantum summas nominatim adjudicatas non solvisse dictæ supplicanti, verum etiam monitus exsolvere idem interesse summæ capitalis ratione terminorum qui quotannis lapsi sunt ante rescriptum Majestatis vestræ, et a die datæ transactionis dicit se ad illius solutionem minime teneri, hoc colore, quod nominatim et expresse adjudicatum non fuerit rescripto præfato Majestatis vestræ, sed tantum summam octo millium qua de controvertebatur et futurum interesse summæ capitalis, quasi vero interesse rescripto adjudicatum non fuerit juxta ipsius transactionis contenta, sic ut eadem ratione præteritum debeatur ac futurum. Super quo tamen nihil ab ipso senatu hactenus est deliberatum quod pariter dicat dillucide satis dicto Majestatis vestræ rescripto non esse comprehensum.

Quæ omnia moverunt dictam supplicantem (quæ meliorem fortunarum suarum partem in hac lite instruenda consumpsit nec supersunt quæ sufficiant ad sumptus sustinendos qui requiruntur usque ad principalis causæ decisionem) ad sacram Cæsaream vestram Majestatem viduarum tutelam et refugium potentissimum recurrere, eamque demisissime obtestari quatenus his omnibus consideratis mandare dignetur serioque præcipere dicto comiti sub pœna per Majestatem vestram arbitranda solvat confestimque numeret realiter non solum summam octo millium francorum rescripto Majestatis vestræ memoratam; verum etiam omne interesse dictæ summæ capitalis pro terminis tam ante præfatum rescriptum lapsis, quam postea præteritis. Idque juxta transactionis contenta, et a die transactionis datæ numerandum; declarando quod ad executionem ipsius decreti procedi poterit ad pignorum distractionem etiam manu militari, non obstantibus quibuscumque privilegiis per dictum comitem allegandis aliena quoque dictæ successionis bona per eum redintegrando. Hæc exponit supplex Majestati vestræ vidua supplicans cujus benignitatem in hac causa toties experta iterum in hac petitione tam justa eandem avidissime expectat et expostulat. Interea D. Opt. Max. Sacram Cæsaream vestram Majestatem Reipublicæ christianæ ad multos annos augustam servet et incolumem.

Eidem V^æ Cæs^æ M^{ti} addictissima
MARGARETA PERRENOT DE THORAISE.

(*Archives du Doubs*, E. Perrenot de Granvelle.)

FRÉDÉRIC LE PLAY

ET

L'ÉCOLE DE LA PAIX SOCIALE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. PEQUIGNOT

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 27 janvier 1887)

Messieurs,

Vous m'avez fait l'honneur de m'admettre dans votre Compagnie, alors que je ne vous apportais d'autre bagage que des plaidoiries et des mémoires sans intérêt pour ceux que les litiges ne concernent pas. Peut-être vous avait-on parlé de quelques conférences d'un caractère tout privé que j'ai faites sur des questions d'économie politique; mais vous avez voulu certainement faire honneur à notre barreau, qui a toujours été fier d'avoir parmi vous des représentants. Laissez-moi vous exprimer publiquement ma profonde reconnaissance, surtout au nom de l'ordre auquel j'appartiens, et vous dire combien je suis touché d'un choix dont je sens aujourd'hui la lourde responsabilité.

L'une des conférences dont je viens de vous parler avait pour titre *la Liberté du testament*. Je dus à cette occasion examiner les travaux d'un penseur éminent qui fait de

cette liberté l'une des bases de l'organisation de la famille. Je voudrais aujourd'hui détacher devant vous la figure de cet homme de bien, de ce savant, de ce réformateur qui a eu le privilège, bien rare de nos jours, où règne la division des esprits, de fonder une école qui lui survit, et continue avec succès à propager sa doctrine. J'ai nommé M. Frédéric Le Play (1), l'auteur du livre de la *Réforme sociale en France*, déduite de l'observation comparée des peuples européens, et des deux traités de l'*Organisation du travail* et de l'*Organisation de la famille*, qui en sont le corollaire. M. Le Play avait été professeur de métallurgie à l'école des mines; il avait été chargé de visiter les principales exploitations minières de l'Europe. Organisateur de nos expositions universelles, commissaire général de celle de 1867, il avait vécu dans le monde des savants et des industriels aussi bien que dans celui des ouvriers; la célèbre galerie de l'histoire du travail avait été, au palais du Champ de Mars, son œuvre toute personnelle. Il y avait introduit un nouveau groupe des objets exposés : c'était celui des instruments d'amélioration matérielle et morale des travailleurs. Bien plus, il avait créé un ordre spécial de récompenses pour ceux qui auraient développé la bonne harmonie entre les patrons et les ouvriers, et assuré à ces derniers le bien-être matériel, moral et intellectuel. Il avait, on le voit, qualité pour parler autrement qu'en rêveur des réformes à introduire dans le régime du travail, dans les familles des patrons comme dans celles des ouvriers, alors que l'antagonisme des classes sociales et les désordres des mœurs semblaient, aux yeux des moins prévenus, en démontrer l'évidente nécessité. Le livre de la *Réforme sociale* heurtait bien des préjugés et des théories accréditées, mais il con-

(1) Pierre-Guillaume-Frédéric Le Play est né à la Rivière-Saint-Sauveur, sur les bords de la Manche, près de Honfleur, le 11 avril 1806. Son père occupait un modeste emploi dans l'administration des douanes.

tenait en même temps une véritable révélation sur l'état social de la France et offrait des moyens pacifiques de tenter le relèvement. Au milieu des splendeurs de nos expositions, Frédéric le Play avait nettement aperçu des symptômes inquiétants de désorganisation sociale : la vie morale lui paraissait s'éteindre sous l'excès de la prospérité matérielle; il dénonçait avec précision les causes de ce mal : l'oubli de la loi morale, la désorganisation de la famille et de l'atelier, la corruption des mœurs, véritables fléaux qu'entretient, affirmait-il, la perversion des esprits égarés par de fausses doctrines acclimatées en France depuis près d'un siècle.

Pour combattre ces fléaux, il faut revenir, conclut l'auteur de la *Réforme sociale*, aux pratiques constamment suivies par les peuples prospères. Elles se résument en une formule précise, qui doit être le point de départ de toutes les réformes à entreprendre : il faut rétablir dans notre pays, qui souffre, le triple respect de la loi de Dieu, qu'on oublie, de l'autorité ébranlée du père de famille, de la dignité de la femme, trop exposée aux contagions corruptrices. L'œuvre de M. Le Play était sincère et puissante; elle frappait le but, en même temps qu'elle faisait appel aux sentiments les plus élevés de l'âme humaine. Aussi fut-elle accueillie dès sa publication par les sympathiques encouragements d'hommes appartenant aux opinions les plus opposées. Elle émut jusqu'au sceptique Sainte-Beuve, qui écrivait dans le *Constitutionnel* (1) : « M. Le Play est d'une génération toute nouvelle, il est l'homme de la société » moderne par excellence, nourri de sa vie, élevé dans ses » progrès, dans ses sciences et dans leur application, de la » lignée des fils de Monge et de Berthollet; s'il a conçu la » pensée d'une réforme, ce n'est qu'à la suite de l'expé-

(1) *Constitutionnel* des 5, 12 et 13 décembre 1864. — *Nouveaux lundis*, t. IX, p. 161-201.

» rience et en combinant les voies et moyens qu'il propose » avec les forces vives de la civilisation actuelle, sans pré» tendre en étouffer ni refouler les développements. Toute» fois, il a vu des plaies, il les a sondées; il a cru découvrir » des dangers pour l'avenir, et, à certains égards, des prin» cipes de décadence. Et non seulement il avertit, mais en » savant et en homme pratique, muni de toutes les lumières » de son temps et de tous les matériaux qu'il a rassemblés, au » fait de tous les ingrédients et de tous les mobiles sociaux, » sachant tous les rouages et tous les ressorts, il propose » les moyens précis de se corriger et de s'arrêter à temps.

» .... Honneur à M. Le Play d'avoir arboré toute sa pen» sée ; il ne se discréditera point pour cela. Il sera discuté, » contredit, appuyé peut-être, et nul ne l'en considérera » moins de ce qu'il aura tenté de relever la statue du Res» pect parmi les hommes. »

Dans une lettre à son ami Cochin, du 8 janvier 1866, Montalembert, complétant ce tableau, disait de Frédéric Le Play : « Je n'hésite pas à dire qu'il a fait le livre le plus » original, le plus courageux et, sous tous les rapports, le » plus fort de ce temps (1). »

Il n'est pas hors de propos de préciser ici la méthode suivie pour parvenir à de tels résultats. Le Play avait eu pour ami et pour camarade d'étude, à l'école des mines, Jean Reynaud, qui allait tomber dans les erreurs du saint-simonisme et devait plus tard aboutir aux rêveries de *Terre et Ciel*. Les jeunes ingénieurs n'avaient pas précisément, en 1829, des idées communes sur l'état de la France, dont Reynaud visait déjà la transformation. Ils discutaient souvent, et Le Play refusait d'admettre des systèmes conçus d'avance et de les appliquer à des hommes dont il ne connaissait ni les besoins, ni les souffrances, ni le caractère. Il venait de recevoir, à titre de récompense de ses succès à l'école, un

(1) *Le Play d'après sa correspondance*, par M. de Ribbe, p. 95.

subside destiné à lui faciliter l'étude de la métallurgie au moyen d'un voyage dans l'Allemagne du Nord. Il offrit à son ami de l'associer à son expédition, mais à la condition qu'ils observeraient, au point de vue des faits sociaux, les populations qu'ils allaient visiter. Les voyageurs firent leurs stations d'étude auprès des mines, des forges, et en même temps auprès des familles des ouvriers, des contremaîtres et des paysans. Le Play tenait un carnet en partie double, où il faisait la part de la métallurgie et la part des renseignements sur la situation, les habitudes, les ressources et les traditions des familles qu'il rencontrait : bien jeune encore, il excellait à tirer des hommes et des groupes avec qui il nouait des relations les renseignements utiles à l'objet qu'il avait en vue. Industriels et ouvriers, propriétaires ou fermiers, soldats, maîtres d'école, tous étaient ses tributaires ; il entrevit promptement le parti qu'il pouvait tirer des notes prises ainsi sur place pour étudier la situation sociale d'un pays. Le Play et Reynaud revinrent plus divisés d'opinions ; ils restèrent pourtant bons amis (1). Mais Le Play avait trouvé le plan de sa méthode. Sa vocation d'économiste et de réformateur était fixée. Il résolut de continuer chaque année ses voyages, menant de front les études métallurgiques et celles des familles et des sociétés. Il fut fidèle à l'obligation qu'il s'était imposée jusqu'en 1854, époque où ses fonctions de commissaire de l'Exposition le rappelèrent à Paris. C'est à l'aide du procès-verbal même de cette consciencieuse et véridique enquête qu'il avait publiée, dès 1855, sous le titre : *les Ouvriers européens*, que Le Play sut avec un rare bonheur appliquer rigoureusement à la science sociale la méthode expérimentale des

(1) En 1848, Reynaud, devenu sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique, invitait son ami Le Play à prendre part aux conférences des Economistes présidées par Louis Blanc. Le *Moniteur* du 24 mars 1848 publiait le compte rendu du voyage de 1829 chez les paysans du Hanovre et les mineurs du Harz.

sciences naturelles, et déduire de la connaissance et de l'observation scientifique des familles et des groupes de familles de toutes les nations de l'Europe les causes certaines de la prospérité des unes et du déclin des autres.

« Jamais la statistique n'avait été traitée de la sorte ni » serrée d'aussi près, de manière à rendre tous les renseigne-» ments qu'elle contient, et rien que ce qu'elle contient. » Esprit exact, pénétrant, exigeant avec lui-même, un de » ces hommes rares chez qui la conscience en tout est un » besoin de première nécessité, doué d'un esprit de suite, de » ténacité et de patience incroyable, obstiné et même acharné » à mener son idée à fin et à la pousser aussi loin que pos-» sible, Frédéric Le Play, en rassemblant les éléments du pro-» blème social, a fait un premier ouvrage qui, sans parti pris, » est un modèle, et qui devrait être une leçon pour tous les » réformateurs, en leur montrant par quelle série d'épreuves » préparatoires il convient de passer, avant de se faire un » avis et de conclure. Je ne vois pas, ajoutait Sainte-Beuve, » de plus belle page de moralité sociale à méditer (1). »

A mesure qu'il avait pénétré davantage dans les divers milieux et étudié les traditions et les usages, ses observations étaient devenues plus précises et plus concordantes ; il en tira la monographie de plus de six cents familles, histoire vraie, nous dit César Cantu, non des Grecs, des Egyptiens ou des Babyloniens, mais histoire de nos contemporains et de nos frères (2). Le 28 janvier 1856, l'Académie des sciences morales et politiques décernait à l'œuvre des *Ouvriers européens* le prix de statistique fondé par Montyon, et le 11 avril suivant, la Société d'économie sociale se formait pour appliquer à ses études la méthode inaugurée dans les *Ouvriers européens*. Elle fut bientôt déclarée d'utilité publique.

---

(1) Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis, loc. cit.*

(2) Conférence sur Le Play, à l'exposition de Turin, 1885.

M. Le Play médita longtemps sur son premier travail. Il attendit neuf ans pour conclure. La première édition de la *Réforme sociale* parut en 1864, celle de l'*Organisation du travail* en janvier 1870, celle de l'*Organisation de la famille* au mois de février suivant.

Les trois ouvrages renferment toute la doctrine que le réformateur se défend d'avoir inventée, mais qui n'est que la résultante des données fournies par l'expérience et la vérification des faits. Vous me permettrez d'emprunter les poroles d'un jurisconsulte éminent, M. Paul Pont, qui présidait en 1886 l'assemblée générale de la Société d'économie sociale, pour vous en présenter ici le succinct résumé (1).

« Le Play a pu présenter dans les *Ouvriers européens* et les » *Ouvriers des deux mondes* des galeries de portraits économiques et moraux qui font reposer désormais la science » sociale sur d'inébranlables fondements et sont les modèles » offerts à tout observateur de bonne foi. Dans l'accomplissement de sa tâche, il recueillit les traditions des peuples » prospères, s'enquérant aux vraies sources de la réforme » auprès de cette classe d'hommes d'élite qui existe chez » toutes les nations, appelés en Orient les hommes supérieurs, le peuple du Ciel, que Platon dénommait les » hommes divins, et que, par un terme en véritable harmonie avec le but de son œuvre, Le Play nomme les autorités sociales. Après avoir observé un grand nombre de » familles, dans les pays et les groupes les plus divers, » avoir vécu sous leurs toits pour les mieux connaître, Le » Play médita sur ses travaux, répartit tous les peuples de » la terre en sociétés stables, sociétés ébranlées, sociétés » désorganisées, exposa les principes qu'il avait rencontrés » chez les familles et les nations prospères, les erreurs » génératrices de la discorde, et de ce travail comparé fit » jaillir l'indication des causes du bonheur ou du trouble

(1) *Revue de la réforme sociale*, 1886, t. II, p. 1.

» social ; il a prouvé que la vraie constitution d'un peuple » est dans les mœurs et les institutions de la vie privée, et » que la vie privée imprime à la vie publique son caractère ; il a dévoilé le rôle immense de l'organisation de la » famille, qui est le principe sacré d'où dérive l'Etat. La » science sociale est pour lui l'étude non de la richesse, » mais du bonheur des familles et des nations, des moyens » qui peuvent leur en procurer ou leur en restituer le bienfait.... Pour être heureuses, les sociétés doivent donc se » soumettre aux principes qui, sous toutes les latitudes et » dans tous les temps, ont vraiment engendré la prospérité. Les peuples souffrent s'ils les oublient ; s'ils les violent, ils périssent ou tombent dans une honteuse dégradation.... Voilà ce que la méthode rigoureuse de l'observation » a appris au maître qui, relevant parmi nous, suivant la » belle expression de Sainte-Beuve, la statue du Respect, a » résumé toute la loi sociale en cette formule : respect de » Dieu, respect du père de famille, respect de la femme. »

L'*Organisation du travail* a coûté de longues veilles à M. Le Play : 2,800 heures de travail ! disait-il ; cinq fois il l'a écrite de sa main. Ce livre arrivait bien à propos au milieu de la tempête sociale qui commençait. « La grève » universelle, écrivait-il à M. de Ribbe, s'est organisée » complètement dans l'occident de l'Europe. Si les classes » dirigeantes de tout rang et de toute profession restent » dans leur état actuel d'antagonisme, pendant que les » classes vouées aux travaux manuels s'unissent pour détruire tout ce qui existe, nous aboutirons à une catastrophe telle que l'humanité n'en a point encore vu de » semblable (1). » Et après cette vision prophétique de la Commune, il ajoutait : « Il est grand temps de propager la » connaissance des pratiques qui maintiennent encore dans » un grand nombre d'ateliers prospères de la France et de

(1) *Le Play d'après sa correspondance*, p. 157.

» l'Europe l'affection mutuelle du riche et du pauvre,
» l'amour de Dieu et le respect des traditions nationales. »
— 1er février 1870 (1).

Frédéric Le Play a mis à profit, dans ce livre, la connaissance si précise qu'il possédait de la vie, des besoins, des passions et des coutumes du monde de l'industrie.

Appelé par le prince Demidoff à réorganiser l'exploitation de mines importantes, que ce riche propriétaire possédait dans l'Oural, le Play avait pu gouverner, sans connaître la grève, 45,000 ouvriers mineurs; commissaire général de l'Exposition de 1867, il avait apprécié le zèle, les efforts et les qualités de cœur des travailleurs honnêtes, mais en même temps constaté la première tentative d'embauchage de l'Internationale ; et quand le droit à la grève faisait son entrée dans nos codes, que les économistes la considéraient comme le nécessaire et légitime contrepoids de la puissance exagérée des patrons, propriétaires du sol et du capital, Le Play démontrait, à la lumière des faits, que le principe réellement conservateur de la paix dans le régime du travail consiste dans la permanence des rapports du maître et du serviteur, dans les plus grands ateliers comme dans les foyers domestiques ; que le dévouement des patrons envers les ouvriers est une étroite obligation. Résumant minutieusement ce qu'il avait trouvé de meilleur en Europe, il exposait les six pratiques essentielles qui sont les symptômes de la santé matérielle et morale des ateliers; s'attaquant au dogme, si cher aux ouvriers égarés, du droit à la révolte, il le montrait condamné par le bon sens et par l'expérience de tous les âges. Ce livre restera le plus beau titre de Frédéric Le Play à la reconnaissance de ses concitoyens. A l'heure où il paraissait, c'était un acte de courage, c'était aussi une bonne action.

Je dois vous parler encore de l'*Organisation de la famille.*

---

(1) *Le Play d'après sa correspondance*, p. 158.

Le Play a constaté que dans tous les groupes sociaux qu'il avait observés, la véritable unité sociale, c'est la famille; qu'à son foyer l'homme peut rencontrer les éléments de la paix, du bonheur et de la prospérité, mais quelquefois aussi ceux de la souffrance et de la discorde. Il avait vérifié que les institutions et les mœurs de la vie privée impriment leur caractère à la vie publique et à la constitution même des peuples; il en déduit le rôle immense de la famille dans l'Etat, qui, suivant M. Paul Pont, en est le principe sacré. Le relèvement d'un Etat qui tend à la désorganisation ne peut s'opérer dès lors que par le relèvement de la famille. La famille doit être, pour le riche comme pour le pauvre, non seulement une école de mœurs et de bien-être, mais encore un principe de gouvernement et d'autorité, de conservation et de possession durables. Grande leçon à méditer à l'heure où de tout le faisceau des sentiments qui relient les membres de la famille, il ne reste plus que la tendresse instinctive, sans mesure, ni dignité, ni souci de l'âme, où le chef de la famille, « ce grand prêtre de l'autel domestique, » cède à toutes les caresses et n'a que des complaisances pour ses bambins. Il faut, conclut M. Le Play, relever l'autorité paternelle, laisser au chef de famille le droit de se choisir un successeur dans le domaine familial, dans l'usine ou l'atelier. A la famille, il faut un centre d'où rayonnent pour les fils absents les bons conseils et les bonnes inspirations, d'où l'esprit de retour ne soit jamais banni. De là découle la nécessité de la conservation d'un patrimoine familial, de la possession d'un domaine, d'un atelier, quelque petit qu'il soit, que le père doit transmettre à celui qui le remplacera. Cette conservation du patrimoine familial est un but qu'on ne peut atteindre sans faire passer dans les esprits, avant de toucher aux lois, des idées exactes sur la véritable base de l'institution de la famille. S'il est aisé de prouver l'urgence de modifier nos institutions sur l'égalité matérielle et absolue des partages dans les successions et

sur la liberté du testament, qui seule permet la conservation de l'asile héréditaire, il faut d'abord que cette évidente nécessité détermine un courant d'opinions qui emporte toutes les hésitations.

L'œuvre doctrinale de Le Play est contenue dans ces trois ouvrages. Une année avant sa mort, en 1881, il voulut les compléter et, à soixante-quinze ans, il publia la *Constitution essentielle de l'humanité*, où il réunit, en les précisant, les règles, les principes et les coutumes qui créent la prospérité ou la souffrance des nations.

Les familles, comme les nations, ont deux besoins essentiels, la sécurité du pain quotidien, c'est-à-dire la stabilité et la paix; une loi morale pour prévenir ou réprimer les écarts du libre arbitre. « Ces deux besoins sont également » impérieux : les sociétés souffrent dès qu'elles ne donnent » plus à chacun d'eux les satisfactions nécessaires. Certains » peuples, dont l'ascendant était jadis universellement re» connu, recherchent encore avec des succès extraordinaires » le progrès matériel et intellectuel, qui produit en abon» dance le pain quotidien; et cependant ils sont encore » plongés dans un état de souffrance qui compromet de » plus en plus leur avenir. Ce contraste de progrès et de » décadence s'explique par un fait évident : ces peuples ne » savent pas concilier les admirables nouveautés qui ont » ouvert le troisième âge de l'humanité avec la tradition » de la loi morale qui leur assurait le bonheur aux âges » précédents (1). »

L'universalité de la loi morale n'est plus à démontrer, les préceptes n'en varient pas : le Décalogue les résume. La stabilité et la paix sont troublées par toutes les causes qui entretiennent ou excitent l'antagonisme des classes sociales. Ces causes, suivant Le Play, sont principalement d'ordre moral : ce sont les idées fausses qui se perpétuent surtout

(1) *Constitution essentielle*, p. 79.

en France, sur l'égalité des hommes et leur prétendue perfection originelle; l'homme naît bon et libre, a écrit Rousseau ; lui-même et ses successeurs ont déduit de cette thèse les conclusions qu'on sait : si, disent-ils, les défaillances de l'homme sont manifestes, c'est que les institutions sociales l'ont dépravé. Si l'homme est né naturellement pour le bien, il faut l'abandonner à ses instincts et lui laisser la liberté pleine et entière d'obéir aux suggestions spontanées de sa nature. Puisque tous les hommes sont également portés au bien par une disposition innée, tous ont droit dans la société à la même part de bonheur et de jouissance. Nés tous également bons et ayant des droits égaux à la liberté et au bonheur, les hommes ne remédieront aux maux de la société qu'en détruisant toutes les institutions de contrainte et d'inégalité. Il faut donc briser les gouvernements qui les maintiennent ou les tolèrent, et la révolte s'élève à la hauteur du devoir. Onze révolutions en trois quarts de siècle, sans aucun résultat pour notre état social, ont prouvé à Le Play que ce faisceau d'erreurs a fait en France son chemin. L'étude des familles par la monographie lui a fourni la contre-épreuve. Ces erreurs sont donc la cause certaine de l'antagonisme et de la division des esprits.

Le Play ne s'attarde pas à discuter : il définit et qualifie les faux dogmes (1), les passe au crible de sa méthode, d'où sortent bien défraîchis les vieux clichés de l'*Emile* et du *Contrat social*, puis il indique les pratiques nécessaires pour donner satisfaction aux deux besoins essentiels de toutes les nations. « J'établis, dit-il en résumé dans ce livre, que » la pratique de la constitution essentielle et le bonheur qui » en résulte pour toutes les races se manifestent par un » trait principal : le père et la mère, inspirés par l'amour » inné qui les attache à leurs enfants, invoquent l'autorité

(1) 1° La doctrine de la perfection originelle; 2° la liberté systématique; 3° l'égalité providentielle; 4° le droit de révolte.

» paternelle déléguée par le Créateur pour réprimer l'in-
» fluence qu'exerce le vice originel sur les générations suc-
» cessives ; ils les dressent au travail qui procure le pain
» quotidien, et ils leur inculquent la pratique de la loi
» morale qui assure la stabilité et la paix. La famille sou-
» mise aux prescriptions du Décalogue est donc l'élément
» éternel des sociétés prospères. » (*La Const. essentielle*, préface, p. 11.)

Vous connaissez maintenant l'œuvre sociale et scientifique de M. Le Play. Je n'ai pas à la juger ici : j'expose et n'ai pas la prétention de soutenir une thèse.

Aux travailleurs il avait dit : « Le but suprême du tra-
» vail est la vertu et non la richesse, et j'aperçois de plus en
» plus que l'intelligence de cette vérité contient en germe
» toute la science sociale. » Aux chefs de l'industrie, il avait osé parler de dévouement ; aux économistes, il montrait que la production des richesses sans le progrès moral précipite le déclin des nations ; aux sceptiques de tous ordres, il rappelait la nécessité des fortes convictions, l'ébranlement des sociétés où les familles n'obéissent plus à la loi morale, l'erreur absolue du dogme de la perfection native des hommes, que Guizot avait appelé avant Le Play l'une des colonnes de l'orgueil humain.

Pendant qu'il consignait ainsi le dernier mot de la doctrine, il observait encore, ne perdant de vue aucun des symptômes qui pouvaient révéler le réveil des sentiments religieux, la consolidation de l'autorité paternelle ou le retour de la femme au foyer domestique. Au lieu de se désoler des humiliations de la Commune, il espérait que la catastrophe ferait ouvrir les yeux et montrerait la nécessité de combattre, il activait la nouvelle publication des *Ouvriers des deux mondes*, faite sur le plan des *Ouvriers européens*, et recueillait encore des informations sur les familles des Abyssins et des Kroumirs.

En 1871, après la publication d'une brochure intitulée

la Paix sociale après le désastre, il s'occupa d'organiser dans les provinces des réunions de travail et d'étude qui, sous le nom des Unions de la paix sociale, auraient à s'occuper des questions économiques locales au point de vue de la doctrine du maître. Ses amis l'avaient longtemps pressé de fonder une revue périodique destinée à la répandre. Le livre et la parole n'ont qu'une portée restreinte ; le journal, s'il réussit, pénètre partout et impose sa propagande : l'année 1881 vit naître, sous le patronage de M. Le Play, la *Revue de la réforme sociale*, paraissant tous les quinze jours, publiée avec le concours de la Société d'économie sociale. En 1887, le chiffre des abonnés s'élève à trois mille.

Atteint d'une maladie de cœur, Le Play vit avec une sérénité pleine de poésie l'approche des joies éternelles. Dans le numéro de la *Revue* du 15 février 1882, il écrivait : « Au » terme d'une journée de marche, le voyageur aime à se » recueillir dans le calme du soir, il jette un regard sur le » chemin parcouru avant que les ombres de la nuit des- » cendent cacher la terre pour ne laisser voir au ciel que » de mystérieuses clartés. Par une faveur de la Providence, » après une carrière qui n'a pas été sans labeur, je jouis » de ce repos ; j'ai vu grandir peu à peu l'école de la paix » sociale, et me reportant par la pensée vers l'état des » esprits au début de mes travaux, je me plais à croire » qu'elle n'a pas été sans quelque utilité, j'ai confiance en » son avenir. »

Quelques jours après, il adressait à l'un de ses amis, M. Lacointa, cette lettre touchante qui était un testament véritable : « J'ai revu, mon cher ami, dans cette seconde » maladie l'approche des joies éternelles. Du coup d'œil » suprême, je n'ai point vu, comme certains mystiques, le » néant de la vie humaine ; loin de là, j'en ai de nouveau » constaté l'importance. La vie présente est le poste où nous » devons gagner la vie future. Nous devons être heureux » d'y rester pour faire notre devoir. Le plus grand de tous

» est d'acheminer nos concitoyens vers la vérité éternelle.
» Pour me consoler j'ai dressé la liste des amis capables de
» continuer l'œuvre (1). »

Parvenu au terme d'une vie couronnée par la dignité du travail et la fécondité de l'intelligence, comblé de respects, de sympathies et d'honneurs venus d'en haut (2), sous tous les régimes politiques qui s'étaient écroulés les uns sur les autres pendant sa longue carrière, Le Play était relevé de son poste de labeur le 5 avril 1882, et les amis dont il avait eu la consolation de dresser la liste recueillaient pieusement son héritage.

Les successeurs de Frédéric Le Play n'ont pas failli à la mission qui leur a été léguée. Ils avaient été ses coadjuteurs pendant son apostolat et s'étaient en quelque sorte imbibés de sa méthode, et nous les retrouvons, à ce jour, travaillant avec ardeur au relèvement de la patrie aux heures de défaillances, et nous signalant, dans toutes les branches du travail et de l'activité des hommes, des réformes pacifiques

---

(1) *Le Play d'après sa correspondance.*

(2) M. Lefebvre de Fourcy, inspecteur général des mines, a publié dans les *Annales des mines* (août 1882) une notice biographique concernant F. Le Play; il termine ainsi sa belle étude : « Le Play a voulu dormir son » suprême sommeil au milieu des champs qu'il a tant aimés. Agronome » à temps perdu, il avait acquis près de Limoges le domaine de Ligoure, » sur la commune de Vigon. C'est dans l'humble cimetière de cet obsur » village du Limousin que repose aujourd'hui celui qui a été inspecteur gé- » néral des mines, conseiller d'Etat, sénateur de l'empire, commissaire » général des expositions universelles de 1855, de 1862 et de 1867, fonda- » teur de la Société d'économie sociale, grand officier de la Légion d'hon- » neur, grand-croix des ordres de Saint-Stanislas de Russie, de François- » Joseph d'Autriche, de l'Aigle rouge de Prusse, des Saints-Maurice et Lazare » d'Italie, de Gustave Wasa de Suède, de la Conception du Portugal, du » Medjidié de Turquie, de la Rose du Brésil, de Saint-Michel de Bavière, » commandeur des ordres de Léopold de Belgique, du Lion de Bade, du » Danebrog du Danemark, d'Albert de Saxe, de Saint-Grégoire le Grand. » — Il laisse un fils qu'il avait été heureux d'unir à la fille d'un cama- » rade illustre, Michel Chevalier, et dont il a pu voir grandir la jeune pos- » térité. »

justifiées par l'observation constante et l'étude consciencieuse de tous les faits qui touchent à l'ordre social.

M. Cheysson, l'un de ses disciples, a transmis à la Société d'économie sociale, que Le Play appelait sa fille aînée, les recommandations de l'heure suprême. Il lui demandait de ne s'occuper que d'observations et non de théories *à priori,* de bannir sévèrement de ses réunions la politique et les personnalités, de s'inspirer d'un profond sentiment de paix.

La diffusion de la doctrine de M. Le Play parmi les économistes et les jurisconsultes est un fait acquis à l'avoir de la science sociale, et, je n'hésite pas à le dire, à l'avoir de la science des lois. Les critiques et les objections ne lui ont pas fait défaut, surtout de la part de ceux qui ne l'ont ni approfondie, ni comprise, ni étudiée : je n'ai garde de m'y arrêter. Les héritiers du maître vénéré poursuivent avec une sincérité évidente un but patriotique et honnête, le relèvement de notre cher pays : il faut laisser la paix aux hommes de bonne volonté. Cet enseignement si élevé est encore inconnu du plus grand nombre, et cependant que de travaux sérieux n'a-t-il pas provoqués sur la liberté testamentaire, sur l'égalité absolue dans les partages, sur la conservation du patrimoine familial dans les plus humbles foyers, sur les moyens de soustraire la femme, la jeune fille, l'ouvrière, aux passions des désœuvrés ! C'est surtout dans l'ordre économique que nous pouvons le mieux constater l'influence du beau traité de l'*Organisation du travail.* On chercherait vainement en France une usine, un établissement industriel où l'on ne trouverait installées des institutions de prévoyance et de protection pour assurer à l'ouvrier, suivant le vœu de M. Le Play, le bien-être matériel, moral et intellectuel. Parcourez notre Franche-Comté et voyez si, depuis nos grands établissements métallurgiques jusqu'à la plus petite fabrique, l'initiative intelligente et le dévouement des patrons ont manqué aux

travailleurs, même à ceux qui ont inscrit sur leur étendard de révolte : « Rien des patrons. » Honneur donc à M. Le Play, qui a ouvert la voie de cette pacifique réforme pour combattre la plaie de l'antagonisme des classes sociales. Ne semble-t-il pas déjà qu'elle ne reste envenimée que dans les grandes agglomérations, où les ouvriers sont surexcités par des meneurs ambitieux?

Messieurs, les études des problèmes économiques ont chaque année leur part dans vos récompenses. Je me suis donc conformé à votre programme en vous parlant aujourd'hui la langue spéciale de l'économie politique ; il m'a semblé d'ailleurs que l'exposé de la doctrine de paix et des efforts de cet homme généreux qui, pareil au sage antique, a dépensé sa vie entière à la recherche du vrai, était un tableau digne de vos méditations.

Si j'ai essayé, dans cette occasion solennelle, de les mettre devant vous en relief, c'est encore et c'est surtout parce que je crois à la contagion du bien.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

En vous recevant dans ses rangs, l'Académie rend hommage à une double tradition, celle d'abord qui l'unit au barreau de Besançon, et qui a maintenu entre eux, par une série d'élections honorables pour l'un et l'autre, des liens déjà plus que séculaires ; celle ensuite qui vous unit vous-même à cette vénérable corporation, et vous y a fait obtenir une place enviée.

On pourra dire, il est vrai, que l'éloquence judiciaire, si distinguée qu'elle soit, n'a rien à faire avec l'éloquence aca-

démique ; heureusement votre passé nous a prouvé votre aptitude pour les études de cabinet, aussi bien que pour les luttes improvisées du prétoire.

L'économie politique a été surtout, pendant ces dernières années, la principale occupation de vos loisirs ; et vos travaux sur les *syndicats professionnels* et les *fromageries franc-comtoises* ont fait connaître en vous un observateur attentif des faits qui constituent la vie industrielle et agricole de nos contrées ; vous avez fourni par là même à notre histoire locale des matériaux intéressants, et l'Académie, qui a pour tâche spéciale de réunir les documents de cette histoire, ne pouvait trouver en vous qu'un collaborateur utile. Elle s'est même laissé dire que vous n'étiez pas étranger à certaine traduction anonyme de l'allemand, et qu'une société, même exclusivement littéraire, aurait droit de compter sur votre concours.

Venez donc, Monsieur, prendre part à plus d'un titre à nos travaux : sans renoncer à des occupations professionnelles qui sont l'honneur de votre vie, vous trouverez parmi nous de plus fréquentes occasions d'étudier ces problèmes complexes qui constituent ce qu'on appelle aujourd'hui la science sociale ; et en cherchant en particulier à interpréter la doctrine du maître éminent que vous venez de nous peindre avec la foi d'un disciple, vous pourrez encore ici, la plume à la main, plaider plus d'une cause utile ; vous nous parlerez de ces grandes questions de travail, de richesse publique et privée, de liberté morale et politique, qui ont rempli l'âme et la vie de Le Play, et vous serez ainsi au milieu de vos confrères de l'Académie, comme à la barre, l'avocat convaincu de la justice et de la vérité.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. le chanoine SUCHET

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 27 juillet 1887)

L'Académie a reçu deux mémoires importants pour le concours d'histoire de 1887. Votre commission, après les avoir soigneusement examinés, est d'avis qu'ils méritent une récompense. Ce qu'on pourrait reprocher à leurs auteurs, c'est d'avoir traité leur sujet avec trop d'amour, et d'avoir voulu nous intéresser à des détails parfois minutieux, qui allongent démesurément leurs mémoires ; car l'un d'eux n'a pas moins de sept cents pages. Sans doute on ne peut pas toujours écrire l'histoire avec la concision de Tacite. Cependant, même dans une monographie, il faut se rappeler que

Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant.

Le mémoire n° 2 est intitulé : *Etude historique sur le prieuré de Saint-Pierre et de Saint-Paul de Morteau et sur le val de Morteau, depuis leurs origines jusqu'en 1791*. Il porte cette épigraphe :

Heroes Mortuaci non « potuerunt
Illustrius vivere neque mori. »

Je dois rappeler qu'en 1856 votre Compagnie a déjà reçu, pour le concours d'histoire, un travail intitulé : *Recherches historiques sur la ville de Morteau.* La commission d'alors l'a trouvé insuffisant et n'a pu lui accorder qu'une mention honorable. Le sujet restait donc encore ouvert, et votre commission a jugé que le mémoire envoyé cette année sur Morteau peut être admis au concours.

Il le mérite du reste. C'est un travail consciencieux, à peu près complet, fait de main d'ouvrier, comme dit la Bruyère, c'est-à-dire par un écrivain qui sait consulter les sources, interpréter les textes, écrire correctement et se tenir en garde contre les jugements injustes, en se plaçant, par la pensée, dans le milieu où se sont passés les événements qu'il raconte. Sans doute on voudrait trouver parfois un peu plus d'éclat dans le style, plus de couleur dans le récit. Mais ce défaut est compensé par l'ordre, la clarté et la méthode que l'auteur a su mettre dans l'exposition des faits.

Il a eu sous la main des matériaux déjà réunis par ceux qui, avant lui, ont essayé d'écrire quelques fragments de l'histoire de Morteau. Je ne parle pas de l'ouvrage publié en 1838 par les frères Vuillemin, sur le prieuré. C'est moins une histoire qu'une fantaisie littéraire où le roman et la légende tiennent la plus grande place. Mais le concurrent a profité des notices manuscrites sur le prieuré rédigées par dom Chassignet, par le géomètre Roland, par le P. André de Saint-Nicolas, par l'évêque constitutionnel Moïse. Il a fouillé les trésors des archives publiques, parmi lesquels il faut citer le fameux *Livre noir*, contenant les lois et règlements de l'administration du val de Morteau, depuis 1188 à 1639. Il a consulté aussi une source importante de renseignements, négligée jusqu'ici. Ce sont les registres des chapitres généraux de Cluny, en 32 vol. in-4°, imprimés ou manuscrits, de la bibliothèque de la chambre des députés. L'auteur n'avance aucun fait de quelque valeur sans indi-

quer la source d'où il l'a tiré. Un travail qu'il aurait pu consulter utilement, mais qu'il a ignoré, c'est une *Histoire du prieuré de Morteau* composée, vers 1840, par M. Bourgon, professeur à la faculté des lettres de Besançon. Ce travail, resté manuscrit, est aujourd'hui en ma possession.

Le concurrent nous indique en ces mots le plan de son mémoire : « Cette étude, dit-il, est divisée en deux époques : 1° gouvernement indépendant du prieuré, et établissement de la communauté (1100 à 1541) ; 2° affranchissements, invasion suédoise, conquête de la Franche-Comté, gouvernement français (1542-1791). La première époque fait connaître les coutumes du prieuré dès le XIIe siècle, sa législation, ses usages, ses franchises, les droits du seigneur ecclésiastique, les devoirs de ses sujets. Cette terre passe sous le protectorat des sires de Montfaucon, qui commettent de nombreuses exactions. La gardienneté est ensuite attribuée à la maison de Neuchâtel-sur-le-Lac, et nous assistons aux longues guerres qui eurent lieu entre le comte Louis et son oncle Henri, comte de Montbéliard. Cette période offre des faits intéressants pour l'histoire de la province. »

Telle est l'analyse que l'auteur donne lui-même de la première époque. S'il ne remonte pas au delà du XIIe siècle, c'est que nul document authentique ne mentionne Morteau avant 1107. On ne sait rien des temps antérieurs. Aucun monument ne nous dit si le val a été habité avant l'établissement du prieuré. On ne connaît pas même le nom du fondateur de ce monastère. C'est à dater du XIIe siècle que l'histoire de ce pays s'illumine. La charte de 1180, rédigée par le prieur Hugues, règle dès lors les rapports des religieux avec les habitants. Ce traité sera la constitution invoquée souvent dans les siècles suivants, pour déterminer les droits du prieur et ceux de ses vassaux.

C'est de Cluny qu'est venue la colonie des moines qui habitent le monastère. Morteau reste donc sous la dépen-

dance de la grande abbaye bourguignonne. Cette dépendance y maintient la discipline. Si parfois cette discipline s'affaiblit, si quelques religieux sont insoumis, si certains prieurs administrent mal, s'ils sont obligés de lutter contre de puissants seigneurs, des temps meilleurs succèdent à ces temps d'épreuve. Des prieurs zélés et intelligents, tels que Simon de Gonsans, qui fut depuis évêque d'Amiens, viennent relever le monastère et le faire prospérer. Alors nous assistons au développement de l'agriculture et du commerce, à la création des villages du vallon, à la construction des forteresses, à l'institution des prud'hommes. « A part quelques courts moments de désordre, le prieuré de Morteau, nous dit l'auteur, fut un des monastères franc-comtois qui eurent la meilleure administration, et dont les religieux observèrent le mieux la règle bénédictine. »

Sur la fin du xɪvᵉ siècle, commence le règne des prieurs commendataires. Le monastère est administré par des procureurs, dont l'influence paraît avoir été généralement heureuse pour les habitants du val. Ceux-ci avaient toujours été de condition libre, « soit parce qu'ils occupèrent ce pays les premiers, soit parce que les religieux leur accordèrent différentes libertés et des terres grevées de charges peu considérables, pour encourager les défrichements et favoriser le peuplement de la contrée. » La commune se constitue dans ses éléments essentiels d'association et d'indépendance, sous la garde des prud'hommes. La constitution de cet état social et administratif forme un chapitre intéressant de ce mémoire.

Nous voyons à cette époque apparaître la division du val de Morteau en cinq quartiers, dont le principal s'appelle dès lors la Grand'Ville. L'auteur raconte simplement, dans un style d'annaliste un peu froid mais correct, tous les événements plus ou moins importants du xɪvᵉ et du xvᵉ siècle, administration de la justice, droits et usages, service religieux, mœurs du temps, rapports des habitants avec leurs

seigneurs, restauration du monastère, construction de ponts, établissements des foires, état florissant de l'agriculture et de l'industrie. La population s'accroît considérablement; car on lit dans une requête de 1513, que « dans le vaulx de Morteau sont assis dix-huit ou vingt villages et grand peuple y résidant, dont un village nommé la Grand'-Ville, bien peuplé et maisonné, est le principal lieu du vaulx. »

Plusieurs faits indiquent qu'un courant d'indépendance se faisait sentir parmi les habitants. Le duc de Bourgogne les avait confirmés dans le droit de bourgeoisie, dont ils étaient fiers. Ils réclamaient en toute circonstance leurs libertés et franchises. Ils refusèrent de servir dans l'armée de Charles le Téméraire; mais ils n'en furent pas moins exposés aux ravages des pillards suisses et allemands.

Antoine de Vergy, archevêque de Besançon, était prieur commendataire de Morteau. Quand il mourut en 1541, il fut vivement regretté des habitants. Il laissait le val de Morteau dans un état florissant qui s'accrut encore sous le gouvernement espagnol. Aussi la population était arrivée à son plus haut point de prospérité, et ne pouvait plus guère augmenter. Le dénombrement qui eut lieu en 1600 constata qu'il y avait, dans les cinq quartiers, 1,938 familles, ce qui donnait alors au val de Morteau environ 12,000 habitants. Des paroisses nouvelles s'étaient établies dans le vallon. On y avait reçu un certain nombre de familles catholiques, obligées de quitter la Suisse devenue protestante. Les habitants étaient attachés à leur foi, et l'auteur raconte avec quelle ardeur ils repoussèrent, en 1575, les huguenots suisses qui essayaient de passer la frontière pour se joindre à ceux qui devaient tenter de surprendre Besançon.

La seconde partie du mémoire s'étend de 1541 à 1791. Cette période comprend des détails curieux sur les affranchissements, qui furent surtout l'œuvre du prieur Jean

Richardot, archevêque de Cambrai, un des grands bienfaiteurs du val de Morteau. Grâce à lui, l'industrie et le commerce y prirent de grands développements. Son successeur, Jean-Jacques Fauche, archevêque de Besançon, introduisit au monastère la réforme de saint Vannes, et forma, avec six autres prieurés réformés du comté de Bourgogne, une province particulière qu'on appela le *Petit Cluny*.

Arrivé à ce point du mémoire, l'auteur nous fait pénétrer dans le détail du gouvernement de la commune. Il nous initie à la vie sociale des habitants, à la vie de famille, aux mœurs et usages du pays. Il expose le système électoral largement libéral pour l'élection des prud'hommes, et qui pourrait servir de leçon à notre temps.

La prospérité dont le vallon jouissait à cette époque fut bientôt troublée par les malheurs de la guerre de Dix ans. On sait quel courage héroïque les habitants de Morteau déployèrent alors contre les Suédois. Ils ont succombé dans la lutte, et le récit de leurs combats, de leurs souffrances, est une des pages les plus émouvantes du mémoire. C'est en leur honneur qu'on plaça dans l'église de Morteau l'inscription dont l'auteur a mis un passage en tête de son travail. On regrette que cette inscription ait disparu, et que les habitants de Morteau n'aient pas été jaloux de conserver par le moindre monument le souvenir des hauts faits de leurs ancêtres.

Après la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, le val de Morteau conserva quelque temps son ancien gouvernement communal. Mais toutes les franchises disparurent insensiblement, et Morteau, comme le reste de la province, fut soumis au droit commun. Les villages du vallon s'efforçaient de se soustraire, pour le spirituel, aux exigences des prieurs, maîtres absolus de la paroisse. Peu à peu on bâtit de nombreuses églises ou chapelles dans les cinq quartiers de la Grand'Ville. Les archevêques de Besan-

çon favorisaient cette tendance légitime des habitants du val, et bientôt on y compta un assez grand nombre de paroisses indépendantes.

Les prieurs réclamaient. Ils suscitèrent nombre de procès aux paroisses nouvelles. Mais la révolution vint mettre fin à tous ces débats, et l'antique seigneurie ecclésiastique de Morteau, si longtemps indépendante, ne fut plus dès lors qu'une circonscription cantonale.

Ici s'arrête le travail de l'auteur. Il a voulu raconter les annales de l'ancien régime jusqu'en 1791. Il n'a pas jugé à propos d'écrire l'histoire de la nouvelle France. Nous respectons ses motifs. D'autres continueront son œuvre en racontant plus tard comment Morteau inaugura le nouveau régime en célébrant, avec une pompe si révolutionnaire, la fête des funérailles de la royauté.

Le travail que j'analyse rapidement est, en résumé, une œuvre sérieuse. Il est suivi de biographies intéressantes sur les personnages remarquables du val de Morteau. L'auteur y a ajouté l'armorial des prieurs et des familles distinguées du pays, ainsi que vingt-six pièces justificatives, avec des plans et des photographies. L'œuvre est donc complète. Elle l'est même trop sous certains rapports, car on pourrait en retrancher avantageusement certains détails sur les procès, contestations, marchés, impôts, etc., qui allongent le récit et fatiguent le lecteur. D'autre part, on aimerait à trouver dans ce travail un tableau plus vivant de ce beau vallon où se passent les événements racontés, et à la description duquel l'auteur consacre à peine quelques lignes. Xavier Marmier, dans le roman d'*Hélène et Suzanne*, dont la scène est à Morteau, nous a raconté des traditions et de gracieuses légendes de ce pays. La légende, sans doute, n'est pas de l'histoire, mais elle l'éclaire par certains côtés, en exposant l'état des croyances et des opinions d'un peuple. Aussi nous aurions aimé que l'auteur consacrât quelques pages à l'exposé des mœurs, des coutumes, des traditions,

des usages particuliers, des légendes même, qui servent à peindre le caractère d'une population.

Le mémoire n° 1 est intitulé : *Recherches historiques sur la ville de Saint-Hippolyte et le comté de la Roche*. Il a pour épigraphe ces paroles évangéliques : *Colligite fragmenta ne pereant*. Le sujet pouvait donner lieu à une étude importante, car, comme le remarque l'auteur, « Saint-Hippolyte fut, pendant sept siècles, la résidence de familles illustres, le boulevard du comté de la Roche, la capitale du val d'Ajoie et de la Franche-Montagne, et plus tard le chef-lieu d'un district et d'une sous-préfecture. » Aussi cette contrée n'a pas été oubliée par nos historiens franc-comtois. Sans parler du poème humoristique de l'abbé Besançon intitulé *le Vieux bourg*, qui n'est qu'une fantaisie satirique contre les habitants de cette petite ville, votre correspondant, M. l'abbé Richard, a écrit les annales des châteaux et seigneuries de la Franche-Montagne et publié les monographies de Saint-Hippolyte, de Maîche et de Montjoie. M. Jules Sauzay a raconté l'histoire de la révolution dans cette partie des montagnes du Doubs. L'auteur du mémoire a profité largement de ces travaux, en indiquant toutefois les sources où il puisait. Il les a complétés en étendant le cadre de ses recherches et en ajoutant de nouveaux documents aux documents connus.

Ce n'est qu'au XIe siècle que commencent pour Saint-Hippolyte les temps historiques. Avant cette époque, tout y est obscur, inconnu. C'est vainement que l'auteur essaie de reconstituer, pour cette région, l'histoire de l'époque gauloise, en dissertant sur la civilisation des Aryens, sur les Gallo-Romains, les Bourguignons, les Francs, etc. Il réussit assez bien à faire un résumé d'histoire générale; mais, en ce qui concerne Saint-Hippolyte, il ne peut que nous donner des hypothèses assez fragiles.

Nous lui ferons remarquer, en passant, qu'il attribue à tort à Grégoire de Tours le mot souvent cité : *Gesta Dei per*

Francos. Ce mot est simplement le titre d'un ouvrage de Guibert de Nogent sur la croisade de 1096.

La première mention authentique de Saint-Hippolyte est de l'an 1040. C'est à trois kilomètres de la ville actuelle qu'il faut chercher l'origine de cette antique seigneurie. Là, près d'une vaste excavation naturelle, fut construite la forteresse seigneuriale qui prit le nom de Château de la Roche : « Ce château, dit l'auteur du mémoire, bâti à l'entrée de la grotte, était d'un accès très difficile. Les comtes de la Roche, ne trouvant pas encore suffisantes ses fortifications naturelles, l'avaient protégé par d'importants travaux. Trois murailles épaisses, dont on voit les ruines, en défendaient l'entrée. Elles étaient séparées les unes des autres par deux fossés d'environ quatre mètres de largeur. La dernière était munie d'une vaste galerie. En somme, les abords du château étaient défendus par un boulevard inattaquable. Aussi ne lit-on nulle part dans l'histoire qu'il ait jamais été forcé. »

Telle fut la résidence féodale qui, depuis le XIe siècle, donna son nom à l'une des plus illustres maisons du comté de Bourgogne.

Le plus ancien comte de la Roche connu, Simon, fut, au XIIe siècle, le fondateur de l'abbaye des Trois-Rois. Ces seigneurs étendirent leur domination sur les contrées voisines. Ils bâtirent Châtillon-sous-Maîche, Clémont et d'autres forteresses qui communiquaient entre elles à l'aide de signaux et enlaçaient ainsi une vaste étendue de terres dans leur redoutable étreinte. Ces forteresses étaient quelquefois un sujet de terreur pour les habitants ; c'était aussi souvent pour eux un asile où ils se réfugiaient quand l'ennemi menaçait d'envahir le pays. L'histoire des seigneurs de la Roche nous offre, dans une longue période d'années, ce qu'on trouve partout dans l'histoire féodale, des guerres de château à château, des montres d'armes, des distributions de fiefs à quelques vassaux, des alliances entre familles seigneuriales, des fondations bienfaisantes, des affranchisse-

ments et des concessions de terres ; puis, à mesure que le temps marche et que les idées d'émancipation se développent, nous assistons aux assemblées communales, aux élections de prud'hommes et de maîtres bourgeois, à la reconnaissance des libertés de la Franche-Montagne, etc. L'auteur a su développer avec aisance et clarté cette partie de son récit. Une des œuvres importantes du comte Jean II de la Roche fut l'établissement d'un chapitre dans l'église de Saint-Hippolyte, en l'an 1303. L'auteur rapporte les statuts capitulaires, dans lesquels nous trouvons une disposition singulière, qui ressemble presque à une épigramme. Il y est dit que les chanoines doivent avoir leur maison dans l'enceinte du cimetière, *intra metas cœmeterii ecclesiæ.*

Cette institution capitulaire dura près de cinq cents ans et ne fut supprimée qu'en 1789. Elle eut, dans le cours des siècles, à remplir une mission qui lui donnait quelque ressemblance avec l'insigne chapitre de l'église métropolitaine, car, en 1418, Humbert de la Roche rapporta, de la collégiale de Lircy, en Champagne, un des saints suaires de Notre-Seigneur. Cette précieuse relique resta trente-quatre ans à la garde des chanoines de Saint-Hippolyte et fut ensuite transportée à Turin, où elle est encore aujourd'hui en grande vénération.

Le chapitre de Saint-Hippolyte accomplit encore une autre œuvre importante. Au XVIe siècle, il ouvrit une école de langue et de poésie latines. De cette école capitulaire sortirent plusieurs hommes d'un talent remarquable. C'est d'abord Hugues Rabet, poète latin, ami de Gilbert Cousin et maître du cardinal Granvelle; c'est ensuite Jean-Jacques Boissard, artiste et poète, un des plus savants interprètes des monuments de l'antiquité.

En dehors de leur seigneurie de Saint-Hippolyte et des événements restreints qui s'y produisaient, les comtes de la Roche ont joué parfois un rôle de quelque importance dans l'histoire. On les voit prendre part au traité désastreux

de Brétigny en 1360, combattre à la bataille de Rosebecque en 1382, se signaler au service de Jean sans Peur, conduire leurs braves et fidèles milices contre les Ecorcheurs et les Anglais, et faire partie de la croisade pour Jean II, roi de Chypre. C'est dans cette dernière expédition que François de la Palud, devenu comte de la Roche, ayant été fait prisonnier, fut délivré miraculeusement par la protection de Notre-Dame de Consolation. On connaît cette gracieuse légende, à laquelle l'auteur du mémoire s'efforce de donner un caractère historique.

La famille de la Palud posséda la seigneurie de la Roche jusqu'en 1544, et se fit généralement aimer des habitants, en respectant leurs franchises, en développant le commerce et en augmentant les sources de prospérité. Ce sont eux qui s'associèrent avec les seigneurs de la province pour relever la confrérie de Saint-Georges, et le dernier des la Palud, Jean II, combattit vaillamment à Pavie à côté de François Ier.

Le comté de la Roche passa ensuite à la maison de Rye en 1544. Ce fut le commencement d'une période de malheurs qui se succédèrent jusqu'à la guerre des Suédois, pendant laquelle les habitants de Saint-Hippolyte ne trouvèrent de refuge que dans la grotte de la Roche. La ville avait été prise après trois mois de résistance héroïque. Je ne fais qu'indiquer les événements que l'auteur raconte en détail. Il a retracé en particulier, avec une certaine vigueur, le tableau des misères et des souffrances de cette désastreuse guerre de Dix ans.

Le château de la Roche, qui avait plusieurs fois servi d'asile aux habitants pendant les guerres, fut enfin définitivement détruit lors de la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. Saint-Hippolyte subit la loi du plus fort, et cette petite nationalité indépendante fut, comme le reste, absorbée dans la grande nation. Toutefois, ce chef-lieu de la Franche-Montagne fut un des derniers à se soumettre.

« Les sentiments hostiles étaient si vivants dans le pays, nous dit l'auteur, que le gouvernement français fut obligé d'y maintenir un corps d'occupation pendant près d'un demi-siècle. L'attachement à l'Espagne et le dévouement des Comtois aux rois catholiques se sont affaiblis lentement. La France s'est substituée à l'Espagne dans le cœur de nos braves montagnards. »

Dès lors, l'histoire de Saint-Hippolyte se confond généralement avec l'histoire de la province. Toutefois l'auteur nous donne des détails particuliers sur la situation matérielle et morale du comté de la Roche au xviie et au xviiie siècle, sur l'état des paysans à cette époque, sur les écoles, les institutions religieuses, les assemblées populaires, les habitations, les fêtes et divertissements, etc. Les derniers chapitres comprennent l'histoire de l'époque révolutionnaire, avec ses scènes de violence et de résistance courageuse. L'auteur nous conduit ainsi jusqu'aux temps actuels, qu'il termine par une statistique industrielle, agricole et commerciale, qui renferme des documents utiles.

Ne nous plaignons point de cette abondance qui nous amène jusqu'à l'histoire contemporaine et même jusqu'à la fête du 14 juillet. Mais, arrivée à ce point, l'histoire est exposée à perdre son caractère d'appréciation calme et sereine et à prendre un air de polémique. Il y a des faits auxquels l'historien doit laisser faire leur quarantaine avant d'y toucher.

L'auteur a ajouté à son mémoire une étude très étendue sur les mœurs, coutumes, croyances et superstitions de cette région des montagnes. Ce travail, assez généralement intéressant, ne renferme pas moins de quatre-vingts pages. Nous ne saurions accepter tout ce que dit l'auteur, car il poétise quelquefois et trace alors des tableaux où l'imagination a au moins autant de part que la réalité. Ailleurs il critique avec une vivacité qui tient du pamphlet.

De plus, nous ferons remarquer que si l'auteur a eu le

mérite de recueillir et de peindre une multitude de traditions et de coutumes franc-comtoises, beaucoup de ces usages ne sont pas particuliers au comté de la Roche. On les retrouve dans la plus grande partie des montagnes du Doubs, et elles conviennent autant au Russey, à Morteau, à Pontarlier, qu'à Saint-Hippolyte.

Malgré ces défauts, si cette étude était abrégée de moitié, et restreinte à ce qui est vraiment caractéristique pour le comté de la Roche, elle formerait un appendice intéressant au travail principal du concurrent.

L'auteur termine cette partie de son mémoire en nous donnant deux spécimens assez curieux du patois de Saint-Hippolyte. On y retrouve les formes les plus générales du patois de nos montagnes, avec les locutions propres au comté de la Roche. Parmi les douze pièces justificatives qui terminent ce mémoire, les unes sont inédites, d'autres ont déjà été publiées. Nous voudrions voir au nombre de ces documents une pièce que l'auteur a placée mal à propos dans le corps de son récit. Ce sont les statuts de Notre-Dame du Mont, ancienne chapelle de pèlerinage près de Saint-Hippolyte.

En somme, le mémoire sur Saint-Hippolyte est un travail important, qui a demandé à son auteur des recherches sérieuses. Le style en est généralement clair, simple et convenable au genre historique. Cependant on y sent quelquefois le manque de goût et de mesure, l'emphase et une tendance à rechercher les images forcées, comme celle que l'auteur emprunte à un vers du poète Devoille, apostrophant ainsi les rochers du Dessoubre :

O géants de granit, qui vous tordit les côtes?

On peut encore reprocher à ce travail de s'étendre sur des détails inutiles, tandis qu'il mentionne à peine des personnages importants, tels que les deux peintres Courtois; d'affirmer des faits contestables; de manquer parfois d'ordre

et de méthode, en mêlant les époques et en nous transportant du XIe au XVIIe siècle. Aussi votre commission, qui est d'avis de récompenser les deux mémoires présentés au concours, vous propose de mettre en première ligne l'étude sur Morteau, et au second rang l'histoire de Saint-Hippolyte.

Elle demande donc pour le mémoire n° 2, *Etude sur Morteau*, une médaille de 300 fr., et pour le mémoire n° 1, *Histoire de Saint-Hippolyte*, une médaille de 200 fr.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. le Comte Amédée BENEYTON

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 27 juillet 1887)

MESSIEURS,

On ne saurait, sans injustice, accuser notre temps de négliger l'activité pour le rêve. On pourrait plutôt craindre que, lassées par un labeur incessant, violentées par les soucis et les agitations de la vie, les âmes délicates ne perdissent le goût de la poésie.

Il n'en est rien, heureusement. Le concours dont votre commission m'a confié le difficile honneur de vous rendre compte prouve qu'en Franche-Comté, grâce à Dieu, on sait trouver le vrai repos et les vrais réconforts dans les belles régions de l'idéal, et que les poètes se sentent encouragés par un public bienveillant.

La physionomie générale du concours est jeune. C'est son mérite et son défaut. L'élan est généreux, mais on souhaiterait souvent un peu plus de travail et de méditation. Nous avons constaté avec plaisir que toutes les pièces soumises à votre jugement sont inspirées par des senti-

ments élevés et qu'un goût irréprochable a présidé au choix des sujets. Après avoir rendu cette justice à l'ensemble du concours, j'aborde la partie la plus difficile de notre tâche, l'examen et l'appréciation des œuvres.

Douze concurrents ont répondu à l'appel de l'Académie. Ils ont présenté quinze pièces, parmi lesquelles un volume manuscrit de plus de onze cents vers. Je suivrai l'ordre des numéros attribués aux envois par le secrétariat.

Le n° 1 a pris pour devise : *Je suis jeune, il est vrai....* Le petit poème intitulé *le Fort de Joux* paraît, en effet, l'œuvre d'un débutant que je me garderai bien de décourager. La lecture assidue des maîtres transformera peut-être en talent une facilité sans travail. L'auteur, en épurant son goût, s'habituera à mûrir et à développer un plan. Il deviendra plus sévère dans le choix des rimes, plus exact dans le mètre. Son style ne sera plus déparé par des vers comme celui-ci :

Reçoit un dur cachot des mains de son époux.

N° 2. Sous ce titre : *le Char de la Miotte*, nous avons lu un joli récit d'une cavalcade à Belfort. Le sujet, par lui-même, prêtait peu à l'inspiration ; aussi, quoique l'auteur ait fait preuve d'une extrême facilité et montré de sérieuses qualités, certaines strophes, sans manquer de couleur, sont-elles prosaïques. Toutefois, c'est à Belfort que se déploie le cortège, et la citadelle héroïque inspire parfois au poète un vers excellent. On est tenté de regretter qu'il n'ait point abordé un sujet vraiment lyrique, ou que, dans son portefeuille, il n'ait pas fait le meilleur choix.

Une verve guerrière anime les deux vers qui terminent la pièce ; l'auteur leur a, justement, emprunté sa devise :

Les plis du drapeau claquaient bruyamment,
— Le vent qui soufflait venait de l'Alsace....

Sous le n° 3, nous avons reçu un volume manuscrit intitulé : *Salins*. La commission a été assez mal impressionnée tout d'abord par une préface insolite, dans laquelle l'auteur prend la peine de se livrer à de longs calculs pour nous apprendre en combien d'heures il a *bâclé* ce poème qu'il nous recommande ensuite d'une façon bien singulière :

» Vous n'y trouverez, nous dit-il, que des lignes rimées, » quelques redites, des obscurités, et même passablement » d'inepties et de fadeurs qui m'ont fait pitié à moi-» même. »

Il y avait de quoi faire reculer des juges moins hardis. Le titre, essentiellement comtois, nous a donné du courage. Nous nous sommes trouvés aux prises avec un abrégé de l'histoire de Salins, en vers étonnants, sur un plan qui ne manque pas de grandeur.

Dans un rêve héroïque, l'historien-poète évoque successivement ses personnages. Ce ne sont rien moins que le mont Poupet, les forts qui défendent la ville, et la ville elle-même. On les entend parler tour à tour. Chacune de leurs harangues autobiographiques commence à la mode antique : Moi, je suis *Poupet*. — Moi, je suis *Châtel-Belin*. — Je suis le fort *Prévost*.... hier, j'étais le *Saint-André*. — Je suis l'ancien *Bracon*. — Je suis.... *la Ville des Salines*.

L'auteur, exalté par une lecture trop exclusive peut-être du grand poète comtois, manie souvent les mots excessifs comme des jouets familiers. Il rencontre quelquefois de beaux vers. On pourrait citer des passages qui sont un peu des pastiches. Ces imitations ne sont pas sans danger. Le maître lui-même n'a point échappé aux excès de son génie.

Voici deux extraits qui montreront jusqu'où notre concurrent peut monter et redescendre :

Je suis Poupet. Je suis le géant. O montagnes!
Je veille. Mes rochers plongent dans les campagnes
Leurs racines de granit brut ;

Mes flancs nus ont gardé l'âpre effort des genèses,
Et mon front, qu'a blanchi le baiser des fournaises,
Est chauve autour de l'occiput.

. . . .

. . . .

Oui, tout mon avenir est là. Plus de névrose!
Anémie, eczéma, rhumatisme, chlorose,
Nécrose, hypertrophie, exostose, flegmons,
Ozène, coryza, ganglions, nerfs, poumons,
Carreau, périostite, ophtalmie et chorée,
Tout peut ici trouver une cure assurée.
Mon eau vous rend la force avec le sodium,
Tout avec le bromure et le potassium.

. . . .

Une pièce plus courte, pensée fortement, à loisir, et sobrement développée, pourrait commander d'unanimes suffrages que nous avons dû refuser cette fois. L'auteur, qui est pour lui-même d'une sévérité excessive, ne s'en étonnera pas.

En résumé, le poème de *Salins* est une chronique rimée, avec la date des événements, le nom des hommes célèbres et la topographie de la ville et du pays. Il lui manque ce qui fait le charme des chroniques, le parfum d'antiquité. Intéressante dès aujourd'hui, l'œuvre de notre poète-érudit, retrouvée dans un siècle ou deux, sur les rayons de la bibliothèque de l'antique et vaillante cité, aura tout son prix et sera récompensée, sans doute, par une gloire un peu tardive, mais fondée sur la juste reconnaissance des Salinois.

N° 4. — *Poème à Pasteur*. Le début de cette pièce est plein de noblesse :

La science aux yeux clairs, au front nimbé d'étoiles,
Va d'un pas calme et sûr, un flambeau dans la main.
Elle va déchirant d'un grand geste les voiles
De la nuit....

Malheureusement, le souffle qu'on sentait venir n'anime pas le reste du morceau. On y trouve encore quelques

beaux vers, mais l'ensemble manque d'éclat. Trouvant peut-être son excuse dans les nécessités de son sujet, l'auteur n'a pas reculé devant des trivialités comme celles-ci :

> Le choléra tueur des poules, le charbon
> Qui détruit en un jour le bœuf et le mouton.

Quelques belles strophes de huit syllabes interrompent heureusement les stances alexandrines; mais ces strophes reproduisent des lieux communs sur la supériorité des savants sur les guerriers. Toutes les gloires sont chères au cœur de la patrie. Est-ce bien le moment, dans le pays de Rouget de l'Isle, quand on est poète, de dénigrer la gloire militaire ? Reconquérir ressemble beaucoup à conquérir. L'heure ne semble pas encore venue de célébrer l'oubli et la paix éternelle.

N° 5. — *Souvenir à M. l'abbé Pioche.* Messieurs, au moment de la clôture du concours, notre cher et malheureux confrère, l'abbé Pioche, vivait encore. Sa belle intelligence avait sombré, mais ses grands yeux si bons, où brillait jadis une si belle flamme, ne s'étaient pas encore fermés. L'Académie est certainement touchée par le choix de ce sujet, mais elle est trop juste pour que ses sentiments et ses regrets puissent influer le moins du monde sur son arrêt. Votre commission n'a pas manqué d'écarter aussi toute préoccupation étrangère à ses devoirs.

Le poème élégiaque qui vous est présenté est un récit de la vie du poète. Lauréat de l'académie des Jeux floraux, Pioche avait mérité successivement vos encouragements et vos couronnes avant de s'asseoir parmi vous.

Les strophes dont nous avons à vous rendre compte sont très pures et très émues, elles révèlent une âme vraiment poétique et un écrivain correct. Nous devons leur reprocher, cependant, quelques longueurs, une ou deux taches, et un peu de monotonie. Je me hâte de vous lire de ce morceau

quelques extraits où la beauté des sentiments s'unit à l'élégance de la forme.

Louis, le doux poète, a déposé sa lyre.
Comme un astre mourant qui du ciel se retire
Et nous dérobe sa clarté,
Nous l'avons vu soudain disparaître dans l'ombre.
A cette vive flamme, à ces rayons sans nombre
A succédé l'obscurité.
. . . .
Disciple accoutumé des poètes antiques,
Tout jeune, il entr'ouvrit leur immortel trésor.
Tour à tour se parant de leurs grâces rustiques,
Ou de leur vol sublime accompagnant l'essor.
. . . .
Ami, qu'as-tu vu dans ton rêve,
Quelle est l'étrange vision
Qui t'assombrit et qui t'enlève
Ta lumineuse illusion?

Aurais-tu, méditant la gloire
Du poète au brillant destin,
Parcouru la lugubre histoire
De Gilbert mort en son matin?

Chénier laissant avec tristesse
Son vers à peine commencé,
Aux pieds de la mort qui se dresse,
Devant toi s'est-il avancé?
. . . .
Non, ce qui l'occupait, ce n'était plus la terre;
A la fortune, au monde, à leur gloire éphémère,
Il disait un dernier adieu;
Et les tendres désirs de son âme oppressée,
Ses élans les plus purs, sa féconde pensée,
Tout était dirigé vers Dieu.
. . . .
. . . .
Mais, hélas! si nos cœurs sont le jeu d'un mirage,
Si nos espoirs déçus n'ont pas de lendemain,
Si nous ne devons plus contempler ton visage,
Et si Dieu de nos mains veut retirer ta main,

Nous comprendrons alors qu'en ce combat suprême
Tes yeux, clos ici-bas, ailleurs se sont ouverts.
. . . .

Non, ne regrettons plus ton départ, ô génie !

. . . .

Tu caressais un songe, et vers d'heureux sommets
Sans cesse t'emportait l'aile de l'espérance :
— Dors, afin d'ignorer la chute et la souffrance,
Garde toujours ton rêve, et ne reviens jamais.

L'envoi n° 6 contient des *Strophes à la Franche-Comté*, des stances en l'honneur de *Claude de Jouffroy* et deux *Sonnets comtois*.

L'auteur n'est certainement pas un débutant. Il manie le vers moderne avec facilité. Les tendances de son esprit sont éminemment poétiques. Mais le plan manque de richesse et de développement. On est étonné de rencontrer des incorrections et des négligences dans des morceaux qui contiennent des beautés que plus de méditation et de travail mettraient en pleine valeur.

Ne soyons pas trop sévères pour un hiatus, certains critiques modernes sont indulgents sur ce point, ni pour un vers de onze syllabes (ce n'est peut-être qu'une faute de copiste), ni pour des consonances pénibles, et hâtons-nous de citer de belles strophes :

A la Franche-Comté

Nous aimons tes grands bois au printemps frémissant
Sous la brise qui passe à l'aube, caressant
Les nids dans les bouleaux, les aunes, les érables ;
Et l'automne, sous les rayons du soleil d'or
Quand tressaillent, au bruit des meutes et du cor,
Les chênes vénérables.

Toujours tu tressaillis au mot de liberté.
Ton histoire redit le courage indompté
De nos pères luttant jusqu'au trépas pour elle.
Si des voix leur criaient : *Brave Comtois, rends-toi !*
Nos pères répondaient : *Nenni, nenni, ma foi !*
Devise fière et belle (1) !

(1) Cette strophe contient un *lapsus ;* mais elle est si vibrante que nous avons cédé au plaisir de la citer.

A Claude de Jouffroy

Aujourd'hui, sois vengé, grand homme pacifique,
Car, fière de son fils, notre libre Comté
T'élève un bronze, et dans un cri patriotique,
T'acclame au nom des siens et de l'humanité. ..

N° 7. *L'Orphelin.*

Grégoire était son nom; la forge était sa vie,
Et ses yeux reflétaient des lueurs d'incendie
« Quand il frappait devant ! » — L'enclume tressaillait
Sous le lingot de fer que son marteau broyait.
Et l'on voyait autour de sa poitrine noire
De longues gerbes d'or qui s'élevaient en gloire,
Baignant de leurs rayons son front de dix-sept ans !

Tel est le début brillant et coloré d'un petit poème qui ne nous a paru se rattacher à la Franche-Comté que par des liens voulus et trop peu solides pour satisfaire aux conditions du programme. La scène pourrait se passer en toute autre province. L'unique personnage n'a rien de réellement comtois.

Ces objections ne nous ont pas permis de vous recommander un morceau vigoureux, rempli de sentiments généreux.

L'évocation d'une fauvette qui vient chanter sur un tombeau manque d'originalité, mais ajoute une note attendrie et gracieuse à une tonalité générale peut-être excessive.

N° 8. — *A la Franche-Comté.* Comme la précédente, cette pièce est vigoureuse. Si nous n'écoutions que nos sentiments, avec quel plaisir nous vous proposerions de couronner cette ode inspirée par un souffle vraiment comtois. Nos devoirs sont sévères. Comment ne pas reprocher à ce morceau sa monotonie dans la véhémence, des énuméra-

tions de noms propres presque tous précédés du mot *c'est :* c'est Darçon.... c'est Lecourbe.... c'est Pajol.... c'est Moncey.... c'est Mairet.... c'est Suard.... c'est Jouffroy.... c'est Bourguignon ? La flamme incontestable du morceau en perd sa beauté.

Je n'insisterai pas sur quelques négligences, sur une rime qui fait défaut au milieu de rimes millionnaires. J'aime mieux répéter que l'ode *A la Franche-Comté* est émouvante et ajouter que, remaniée et étendue, elle pourrait être très belle.

N° 9. — *Victor Hugo.* Une ode au grand poète comtois. De la jeunesse, ce morceau semble avoir la chaleur. C'est le temps où bourdonnent dans les âmes les pensées immenses, où les doigts, encore inhabiles, se lassent à ébaucher les sublimes figures entrevues. Taisons donc les imperfections et citons de beaux vers, que je louerais sans restriction s'ils n'exprimaient une idée déjà magnifiquement développée par le poète des *Rayons et Ombres.* Ces strophes isolées semblent prouver que si le talent de l'auteur n'est pas encore mûr pour l'ode, il excelle déjà aux vers délicats et aux sentiments élevés.

Le poète, rêveur superbe,
Ecoute le nid, le brin d'herbe,
Entend tous les êtres aimants.
De son cœur ardent chaque fibre
Comme une immense harpe vibre
Au moindre bruit des éléments.

Il comprend la chanson des brises,
Il sait les paroles exquises
Qu'échangent entre elles les fleurs ;
La plainte lugubre des ondes,
Les sanglots, les douleurs profondes,
La sombre amertume des pleurs.

Il sait, dissipant les nuages,
Faire renaître les vieux âges

Dans l'ombre à jamais disparus;
Et, prévoyant les grands désastres,
Il entend la plainte des astres
Qui savent qu'ils ne seront plus.

N° 10. — *Echenoz.* Besançon, la vieille cité guerrière, a vu disparaître dernièrement une vénérable et étrange figure, objet du respect universel. Il était bien naturel que l'aumônier militaire Echenoz, martyr de son patriotisme, décoré sur les champs de bataille, inspirât un poète. La pièce que nous avons reçue est éclatante de sentiments généreux, elle est correcte. Dans la forme, pourtant, elle est terne et familière. Ecrit sans doute précipitamment, avec une facilité excessive, ce morceau manque des qualités que donnent le travail et l'étude assidue des maîtres.

N° 11. — *La Vierge des grottes de Rozet.* Sous ce titre nous a été adressée une *Légende moderne* écrite avec cette facilité dangereuse que nous avons déjà déplorée. Rimer promptement n'est pas composer, et ne peut nullement dispenser de la critique inflexible que les écrivains doivent exercer sur leurs œuvres.

Le réalisme n'est pas sans charme dans le genre descriptif, mais il ne faudrait pas aller jusqu'au trivial dans une légende traitée d'ailleurs avec une certaine pompe.

L'auteur, ce nous semble, aura du talent s'il le veut. Qu'il lise, qu'il travaille, qu'il soit sévère et exigeant pour lui-même, qu'il médite son plan et ses sujets : le succès est à ce prix.

N° 12. — *Le Siège d'Arbois en* 1674. Encore un poème inspiré par le plus pur patriotisme comtois, tellement comtois que le patriotisme français s'offusque des sentiments d'amour pour l'Espagne, de haine pour la France, qui vibrent dans ce chant guerrier. Deux siècles ne les ont pas attiédis,

et pas un mot n'avertit le lecteur, par une réserve affectueuse, que le poète écrit en 1887 et commence à aimer la France. Il en est encore aux haines de nos pères du XVII[e] siècle pour l'étranger. Faut-il être inexorable pour cette fidélité violente? Hélas! si le sort des armes nous arrachait quelque province, ne souhaiterions-nous pas qu'elle se retrouvât fidèle, aimante, insoumise, deux cents ans après nous avoir été ravie?... si sa captivité devait atteindre cette terrible durée. Pardonnons donc à l'auteur et jugeons son œuvre, à laquelle manquent, à notre avis, huit ou dix vers qui refléteraient les sentiments que nous venons d'exprimer. Nous souhaiterions aussi la suppression de trois épithètes trop blessantes pour une petite cité comtoise.

Le poème ne manque ni d'ampleur ni d'harmonie; mais c'est trop souvent un récitatif. On n'y trouve presque pas d'épisodes, point de dialogues, d'apostrophes héroïques qui animent le drame et rehaussent le récit. Nous avons encore cette fois une chronique poétique, un fragment historique. Le plan est bien tracé. L'œuvre se divise en cinq parties ayant chacune un sous-titre fort inutile. Un chiffre romain aurait suffi, surtout en tête de la IV[e] division.

Ce morceau est écrit en vers alexandrins. Les rimes sont fort bonnes. Le style est plutôt classique, avec des enjambements trop hardis et des accumulations d'épithètes. Quelques vers sont prosaïques, mais l'ensemble est vibrant.

Citons un vers cornélien :

A qui veut rester libre il n'est rien d'impossible.

Telle est, Messieurs, l'appréciation de votre commission sur les différents morceaux présentés au concours de poésie.

Les citations que nous avons introduites dans le rapport montrent que plusieurs de ces œuvres contiennent de réelles beautés. Aucune, toutefois, ne nous a paru assez soutenue

pour mériter le prix de poésie. Nous vous proposons de décerner une *mention très honorable* avec *médaille de bronze* à l'harmonieux poème élégiaque : *Souvenir à l'abbé Pioche*, qui vous a été adressé sous la devise :

> Si natura negat, nonnunquam carmina fidus
> Suadet amor....

Et une *mention honorable* au poème intitulé *le Siège d'Arbois en* 1674, portant pour épigraphe : *Sans peur et sans reproche.*

LA PLURALITÉ

DES MONDES HABITÉS

Par M. Georges SIRE

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 28 juillet 1887)

MESSIEURS,

Les savants modernes sont unanimes pour admettre que les astres qui peuplent l'immensité ont une commune origine. Tous ces astres résulteraient de la condensation de la matière cosmique répandue dans tout l'univers et qui formait le chaos primitif. Tous ces astres passent ou ont passé par la phase d'incandescence, qui nous permet d'avoir la notion de leur existence.

Le nombre des astres actuellement lumineux est prodigieux, et si grand que ce nombre ait été évalué il y a seulement quelques années, il reste incontestablement bien au-dessous de la réalité, puisque à chaque perfectionnement dans les moyens d'observation, on est contraint d'augmenter ce nombre. Tout récemment la photographie de quelques parties du ciel a révélé l'existence d'astres nombreux, là où les plus puissantes lunettes ne signalaient rien.

Pour donner une idée du nombre en quelque sorte incal-

culable des étoiles, voici une copie d'une épreuve photographique d'une très petite partie du ciel, dans laquelle l'examen microscopique décèle l'image de plus de 4,800 foyers lumineux distincts. Pour représenter tout le ciel visible à la surface de la terre, il ne faudrait pas moins de *dix mille* photographies semblables ; ce qui permet d'évaluer à vingt millions au moins le nombre des étoiles actuellement perceptibles.

Les étoiles sont des globes lumineux analogues à notre soleil, et si un grand nombre d'entre elles ne nous apparaissent que comme des points lumineux d'un très faible éclat, cela est dû à leur grand éloignement, et cet éloignement peut être tel que la lumière, en le franchissant, soit assez affaiblie pour ne produire aucune impression sur les plaques photographiques, moyen d'investigation de la lumière le plus sensible que l'on connaisse aujourd'hui.

« On sait que les astronomes ont pris l'habitude de classer les étoiles par ordre de grandeur ou plutôt d'éclat. Au delà de la 6e grandeur, les étoiles ne sont pas visibles à l'œil nu, mais avec les lunettes on va beaucoup plus loin. Au commencement de ce siècle, on allait jusqu'à la 10e grandeur ; aujourd'hui on va jusqu'à la 16e. D'après certains dénombrements, le nombre des étoiles de chaque classe est à peu près le triple, ou mieux les 5/2 de celui de la classe précédente. Si cette règle s'étendait jusqu'aux étoiles de 16e grandeur, le nombre des étoiles ou des soleils serait de 31 millions. »

De plus, « si l'on admet qu'en moyenne les étoiles sont à peu près de même grandeur, en sorte que leur diversité d'éclat tienne seulement à celle de leur distance, on arrive à cette conséquence que les étoiles de 16e grandeur, limite actuelle du pouvoir de pénétration de nos lunettes, seraient 965 fois plus éloignées que celles de première. Le boulet de canon qui mettrait neuf ans à aller de la terre au soleil, et neuf millions d'années à atteindre la région des étoiles

les plus proches, en mettrait dix-huit mille millions à aller d'un bout à l'autre de l'univers visible; la lumière, qui parcourt 75,000 lieues par seconde, et vient du soleil à nous en huit minutes, y emploierait trente mille ans (1). »

Ces notions dérivent, il est vrai, de suppositions peu exactes. Les étoiles ne sont pas toutes de dimensions égales; elles n'ont pas le même éclat intrinsèque et ne sont pas uniformément réparties dans l'espace. Ces notions peuvent servir néanmoins à fixer les idées sur les dimensions d'une partie de l'univers. D'ailleurs, la 16e grandeur des étoiles n'est pas une limite infranchissable; il existe sûrement des étoiles plus éloignées; enfin, on aura une idée de ce qu'est l'infinité des mondes en pensant que tout l'ensemble que nous venons de considérer, c'est-à-dire tout le ciel visible sur notre terre, n'est qu'un point de l'immensité que certains esprits géométriques regardent comme une sphère dont le centre est partout et la surface nulle part.

De semblables considérations confondent l'imagination, troublent l'esprit, et on éprouve une certaine appréhension à se demander quel peut être le rôle de la planète que nous habitons et qui est astreinte à tourner incessamment autour du soleil, une des étoiles innombrables de l'univers. Comparée au soleil, notre terre est un globe infime; comparée à l'espace dans lequel elle se meut, c'est un grain de poussière; c'est sur ce grain de poussière que l'homme s'agite.

Autour de notre soleil circulent un grand nombre de planètes qui reçoivent de lui la lumière et la chaleur, c'est-à-dire les diverses impulsions de l'énergie. Est-il admissible qu'il en soit de même pour toutes les étoiles du firmament? Il existe autour de ces globes lumineux des espaces si énormes, que rien ne semble devoir s'opposer à la libre circulation d'une infinité de planètes autour de leurs centres respectifs d'attraction, puis de satellites tournant

---

(1) Faye, *Sur l'origine des mondes*, 2e édition, p. 180.

autour de ces planètes. Si les plus grandes probabilités militent en faveur de cette opinion, les preuves manquent ; c'est donc une simple conjecture. Si nous avons de la peine à distinguer les diverses étoiles, leurs planètes, si elles en ont, resteront toujours invisibles pour nous, exactement comme les planètes de notre système solaire sont invisibles à la distance des étoiles les plus proches de nous.

Au reste, quel que soit le nombre et l'état de formation des mondes, on a pensé depuis longtemps que ce vaste ensemble ne peut avoir été créé pour rien; que la terre, insignifiante sous tous les rapports, ne saurait avoir seule le privilège de porter des êtres vivants et intelligents. « Les mondes habités, la vie répandue à profusion dans l'univers sous les formes les plus variées : quel vaste champ pour l'imagination! Pour l'imagination, soit; mais pour la science, non. Sur le point de fait, la science est et restera toujours muette (1). »

Cette question de la pluralité des mondes habités a de tout temps préoccupé certains esprits, même les plus religieux. Faute de bien connaître ce que la religion enseigne positivement et ce qu'elle abandonne aux disputes des hommes, on lui attribue souvent une doctrine qui n'est pas la sienne et on se remplit de préjugés contre elle.

« Vous voulez absolument découvrir des habitants dans la lune, disait le P. Félix; vous voulez trouver dans les étoiles et dans les soleils des frères en intelligence et en liberté, et, comme le disent certains génies qui prétendent à la vision intuitive de tous les mondes, vous voulez saluer de loin, à travers les espaces, des sociétés et des civilisations astronomiques; soit. Mettez dans le monde sidéral autant de population qu'il vous plaira, sous telle forme et à tel degré de température matérielle et morale que vous voudrez l'imaginer.... j'ai hâte de le proclamer, le dogme

(1) Faye, *l'Origine des mondes*, p. 293.

n'y répugne pas; il ne nie ni n'affirme rien sur cette libre hypothèse. L'économie générale du christianisme ne regarde que la terre, rien que la terre; elle embrasse l'humanité, rien que l'humanité, l'humanité descendue d'Adam. »

Au commencement de ce siècle, un autre savant prédicateur (1) parlait dans le même sens. « Vous paraît-il étrange que la terre, qui n'est qu'un point dans l'immensité, soit seule habitée et que le reste de l'univers ne soit qu'une vaste solitude? Aimez-vous à placer dans les planètes et les mondes étoilés des créatures intelligentes, mais capables de connaître et de glorifier le Créateur? La religion ne vous défend pas d'embrasser cette opinion. La *Pluralité des mondes* de Fontenelle peut bien n'être qu'un roman ingénieux, mais vous êtes libres d'y voir une réalité. »

Enfin, voici l'opinion d'un religieux doublé d'un astronome. Dans ses conversations, le regretté directeur de l'observatoire du Collège romain, le P. Secchi, se prononçait sur cette question avec une grande énergie. A un ami qui lui demandait s'il croyait que la planète Mars, qu'il avait tant observée, était habitée, il répondit : « A quoi voulez-vous donc qu'elle serve, si elle ne l'est pas? N'est-ce pas une terre comme la nôtre? »

Cette croyance à la pluralité des mondes habités, le P. Secchi la professait ouvertement. Après avoir décrit en astronome consommé, dans son beau livre *le Soleil,* la série des mondes dont l'univers se compose, il s'écrie : » Que dire de ces espaces immenses et des astres qui les remplissent? Que penser de ces étoiles qui sont sans doute, comme notre soleil, des astres de lumière, de chaleur et d'activité, destinées comme lui à entretenir la vie d'une foule de créatures de toute espèce? Pour nous, il nous semblerait absurde de regarder ces vastes régions comme des déserts inhabités; elles doivent être peuplées d'êtres intelligents

(1) Frayssinous.

et raisonnables, capables de connaître, d'honorer et d'aimer leur créateur (1). »

D'autre part, les matérialistes soutiennent que les mêmes forces brutes qui ont peuplé la terre d'êtres intelligents se retrouvent partout, que partout elles doivent aboutir aux mêmes résultats. Les panthéistes, les mystiques, par des chemins différents, arrivent à une conclusion identique, c'est-à-dire à la croyance de la pluralité des mondes habités.

Mais comme le fait judicieusement remarquer M. Faye, dans une question de cette nature, « il faut savoir distinguer ce qui est du domaine de l'imagination pure de ce qui appartient à la science positive (2). »

Ce n'est pas toutefois que la science moderne soutienne que la terre seule est habitée; mais quant à la répartition de la vie universelle, elle commence par éliminer tous les astres lumineux par eux-mêmes, car aucun n'est habité, la vie organique étant incompatible avec leur incandescence. « Aucun ne le sera jamais, parce qu'à l'époque de leur extinction, alors qu'un être vivant pourrait mettre le pied sur leur croûte refroidie et solidifiée, il n'y aura pas, à cause de leur immense éloignement mutuel, de soleil voisin pour départir à chacun d'eux la lumière et la chaleur (3). »

La vie organique telle que nous la connaissons ne peut donc se développer que sur les planètes éteintes, invisibles, qui circulent peut-être autour des étoiles. Or, comment pourrions-nous avoir la preuve qu'elles sont habitées, nous ne les voyons même pas. Nous sommes donc réduits à supputer ce qui peut avoir lieu sur les planètes de notre monde; et, tout d'abord, ce serait folie de chercher à y découvrir des traces, même indirectes, d'êtres vivants, elles

---

(1) Secchi, *le Soleil*, p. 417.
(2) Faye, *l'Origine des mondes*, p. 294.
(3) Id., *id.*, p. 295.

sont trop loin. D'ailleurs, quand on étudie attentivement les conditions de la vie des êtres à la surface de la terre, on reconnaît que ces conditions sont très multiples et resserrées entre des limites si étroites, que bien peu d'astres de notre monde solaire les remplissent.

Dans ce monde, notre soleil joue un rôle énorme en dehors des effets mécaniques de sa puissante attraction. C'est par la chaleur et la lumière qu'il nous envoie qu'il développe la plupart des énergies de la vie terrestre; et leur intensité est intimement liée à la dépense formidable qu'il fait pour briller. Aussi a-t-on pensé que les planètes de notre système étant très inégalement situées par rapport à ce foyer d'activité, devaient aussi très inégalement subir son influence, et partant que les caractères, les facultés physiques et morales de leurs habitants, devaient nécessairement être fort différents.

Dans cette voie, l'imagination s'est donné libre carrière, et on a le triste spectacle de voir de grands esprits arriver aux conceptions les plus extravagantes. Ainsi, dans une dissertation sur la répartition de la vie dans l'univers, Kant admet que les éléments et les tissus qui constituent les êtres pensants sont d'autant plus grossiers qu'ils habitent une planète plus voisine du soleil. Par suite, les puissances de leur âme sont limitées et gênées dans leurs manifestations par les obstacles résultant de la grossièreté de la matière à laquelle elles sont unies. D'où la conséquence que les habitants de Mercure et de Vénus seraient moins que des idiots. Par contre, les habitants des planètes se perfectionnent et sont doués de facultés d'autant plus supérieures que leur demeure est plus éloignée du centre de vie et de lumière; de sorte que les habitants de Saturne et d'Uranus seraient plus que des génies. On est frappé de voir ce grand esprit émettre des appréciations aussi étranges et arriver de bonne foi à l'expression de cette loi générale :

« La matière dont sont formés les habitants des diverses

planètes, les animaux aussi bien que les plantes, doit avant tout être d'une nature d'autant plus légère et plus subtile, l'élasticité des fibres et en même temps la conformation de leur corps doivent être d'autant plus parfaites que les astres sont plus éloignés du soleil. »

Et comme la grossièreté de la machine qu'habitent les âmes des créatures raisonnables qui vivent sur les planètes influe sur leurs facultés, Kant en déduit qu'une loi semblable à la précédente doit régir les facultés spirituelles de ces créatures. Il est plus que vraisemblable, dit-il, que « l'excellence des créatures intelligentes, la promptitude de leur pensée, la netteté et la vivacité des notions qu'elles reçoivent des impressions extérieures, aussi bien que leurs facultés de les associer, enfin, aussi la prestesse dans l'exercice de leur activité, en un mot, tout l'ensemble de leur être doit être soumis à une loi déterminée, d'après laquelle il est d'autant plus parfait et plus excellent que leur lieu d'habitation est plus éloigné du soleil. »

Cette interprétation serait de nature à faire naître quelques doutes sur la haute opinion que nous nous plaisons d'avoir de nous-mêmes. Mais Kant prend soin de nous rassurer. « La nature humaine, dit-il, qui dans l'échelle des êtres occupe exactement l'échelon du milieu, se trouve placée entre les deux limites inférieure et supérieure de la perfection, à égale distance des deux extrêmes. Si la prééminence des classes les plus élevées des êtres raisonnables qui habitent Jupiter et Saturne excite notre envie et nous humilie à la vue de notre infériorité, nous pouvons d'autre part trouver un sujet de contentement et de satisfaction dans la contemplation des créatures inférieures qui, sur les planètes Vénus et Mercure, restent bien au-dessous de la perfection de la nature humaine. » Et dans un lyrisme qui fait sourire, notre philosophe s'écrie : « Quel admirable spectacle ! D'un côté nous voyons des créatures pensantes auprès desquelles le Groënlandais et le Hottentot

seraient des Newtons; et de l'autre, des êtres qui regarderaient Newton comme un singe.

Le plus bizarre, c'est que Fontenelle arrive à des conséquences tout à fait opposées à celles de Kant, au sujet de l'activité et de la perfection des habitants des planètes. Après avoir taxé de folie, à force d'activité, les habitants de Mercure, en raison de leur proximité du soleil, Fontenelle traite de flegmatiques ceux de Saturne par une raison contraire. « Ce sont des gens, dit-il, qui ne savent ce que c'est que de rire, qui prennent toujours un jour pour répondre à la moindre question qu'on leur fait, et qui auraient trouvé Caton d'Utique trop badin et trop folâtre. »

Ces citations montrent dans quelles excentricités peuvent tomber les esprits les plus supérieurs lorsqu'ils se laissent entraîner par leur imagination. En effet, dès l'instant qu'on veut quand même peupler les planètes d'êtres vivants et pensants , il faut nécessairement leur donner une organisation appropriée aux milieux dans lesquels ils doivent vivre, milieux qui diffèrent si radicalement des conditions climatériques terrestres. S'agit-il d'une planète très rapprochée du soleil, on s'arrange pour que les matériaux qui forment les tissus des habitants soient très réfractaires. Leurs yeux sont microscopiques, pour pouvoir supporter l'éclat de la lumière qui les inonde. Quant à leurs facultés, elles seront presques nulles ou très développées, ce seront des crétins ou des génies, c'est au choix. Quand vient le tour des planètes les plus éloignées du soleil, rien ne coûte de doter les habitants des qualités indispensables à leur demeure glaciale. Une atmosphère spéciale et une respiration à grande vitesse leur permettront de lutter contre les plus basses températures. D'autre part, la lumière solaire y est-elle cent fois moins intense que sur notre terre, qu'à cela ne tienne, les habitants auront un nerf optique cent fois plus sensible que le nôtre, et c'est ainsi que tout sera pour le mieux dans le plus de mondes possible. Toutefois

il est consolant que de récents écrits aient fait très spirituellement justice, au nom de la science vraie, des fantaisies qu'une fausse philosophie présente trop souvent sur ce sujet à la crédulité du public (1).

A l'appui de leur hypothèse, les partisans convaincus de la pluralité des mondes citent que de récentes recherches ont fait découvrir que des êtres vivent sur notre terre dans des conditions regardées, *à priori*, comme contraires à l'entretien de la vie organique et à son développement. En effet, il y a peu d'années, on croyait encore qu'en raison de l'énorme pression et de l'obscurité complète qui y règnent, le fond des océans était dépourvu d'êtres vivants. Des dragages entrepris dans les régions polaires et dans les zones équatoriales prouvèrent que les profondeurs de la mer sont richement peuplées d'animaux les plus variés. Au lieu d'espèces pourvues de carapaces pouvant résister à des pressions considérables, les engins de capture, à la grande surprise des explorateurs, ramenèrent des animaux d'une structure des plus délicates, des plus fragiles, et doués de propriétés phosphorescentes destinées à illuminer leur ténébreuse demeure. En revanche, nulle trace de végétaux. Or, comme ces êtres singuliers respirent aux dépens de l'air dissous dans l'eau, et qu'ils se nourrissent de débris des êtres de la région superficielle qui tombent au fond des mers, il en résulte que les conditions d'existence des êtres bizarres qui habitent le fond des mers rentrent dans la règle commune; en sorte que la contradiction n'est qu'apparente.

Il est donc bien superflu de se mettre l'esprit à la torture pour peupler les planètes d'êtres plus ou moins fantastiques. La nature est si variée dans ses modes d'action, si multiple dans ses manifestations, qu'on ne saurait apporter

---

(1) Lire notamment le chapitre XV de l'ouvrage de M. FAYE, *l'Origine des mondes.*

trop de réserve lorsqu'il s'agit des phénomènes si complexes de la vie organique.

« Si l'on se reporte aux actions purement mécaniques qui ont présidé à la transformation d'un amas de matière cosmique pour aboutir à un monde quelconque, on est forcé de convenir que le jeu naturel de ces forces n'a pas de rapport avec l'ensemble des conditions de la vie. S'il était possible de faire l'énumération complète de ces conditions qui, pour la plupart, sont indépendantes les unes des autres, on verrait qu'il y a bien peu de chances pour qu'elles se trouvent réunies sur un globe quelconque. La nature a donc dû former un grand nombre de mondes pour qu'un milieu habitable se soit produit, çà ou là, par un heureux concours de circonstances favorables. C'est ainsi que la nature, sur notre globe, assure la reproduction de certains êtres en dépit des chances nombreuses de destruction qui les menacent. Elle n'a pour cela qu'un procédé : c'est de multiplier énormément les germes exposés à périr, afin que quelques-uns d'entre eux rencontrent la chance rare qui leur permettra de vivre. Ainsi il serait puéril de prétendre qu'il ne peut y avoir qu'un globe habité dans l'univers; mais il serait tout aussi insoutenable de prétendre que tous ces mondes sont habités ou doivent l'être (1). »

Au reste, la vie ne peut avoir sur les planètes qu'une durée relativement limitée. La vie de l'humanité ne sera qu'une période très courte de l'histoire de la terre. Tant que les conditions actuelles se maintiendront, les êtres continueront à vivre, à se reproduire, puis à mourir. Tant que le soleil enverra sur la terre la quantité de chaleur et de lumière qu'exige l'entretien de la vie végétale et animale, les choses resteront en l'état. Mais il ne faut pas perdre de vue que la terre ne bénéficie que d'une partie infiniment petite de la dépense énorme de chaleur que fait journellement

(1) Faye, *l'Origine des mondes*, p. 305.

notre soleil. Or, la provision de chaleur du soleil est aussi limitée, et comme il la perd constamment sans rien récupérer, on prévoit que la continuation incessante de cette déperdition modifiera dans l'avenir les conditions climatériques sur notre globe, au point de les rendre impuissantes à entretenir la vie. L'humanité est donc condamnée à disparaître de la surface de la terre. C'est une question de temps. A mesure que la chaleur solaire ira en diminuant, les glaces polaires envahiront peu à peu les deux hémisphères et finiront par se joindre à l'équateur. A cette époque, la surface de la terre sera recouverte d'une épaisse couche de glace; toute trace de la vie aura disparu : de la présence de l'humanité il ne restera rien, pas même des ruines. Mais la terre n'en continuera pas moins à circuler autour du soleil, comme elle l'a fait dans les longues périodes qui ont précédé la création des êtres vivants. Elle se comportera de même dans les périodes illimitées qui s'écouleront après leur disparition, et aussi après que le soleil lui-même sera totalement éteint et refroidi. « Alors la terre ne sera plus éclairée que par quelques rares étoiles qui brilleront encore dans le firmament. Elle n'aura plus d'autre lumière propre que celle des étoiles filantes qui continueront à pénétrer dans son atmosphère et à s'y enflammer. Ainsi des planètes obscures et froides circulant autour du soleil éteint, tel sera le sort de notre monde lorsqu'il aura dépensé toute l'énergie de position que la main de Dieu a accumulée dans le chaos premier (1). »

Cet état final de notre système solaire est bien éloigné de nous, et pendant une longue suite de siècles encore, l'humanité pourra contempler les majestueux phénomènes de notre monde astronomique et les merveilleuses manifestations de la vie sur la terre. Plus la science fait de progrès, plus elle reconnaît que tout est à admirer dans la création,

---

(1) Faye, *l'Origine des mondes.*

plus elle est convaincue de l'intervention d'un être tout-puissant dans la constitution de l'univers. Car si les systèmes cosmogoniques modernes croient pouvoir faire reculer l'intervention divine jusqu'au chaos premier, et si ce chaos est pour eux de la matière en mouvement, ils n'en sont pas moins acculés par ces deux interrogations : Cette matière, qui l'a créée? Ce mouvement, qui l'a donné? C'est surtout par le spectacle de l'harmonie qui préside à la marche des astres, par la connaissance des lois qui régissent leurs mouvements, que l'homme est conduit à repousser comme cause première l'unique action des forces brutes, et qu'il est invinciblement entraîné à se ranger à l'avis de ceux

. . . . . . qui ne peuvent songer
Que cette horloge existe et n'ait pas d'horloger.

LA

DOMINATION PRUSSIENNE

A NEUCHATEL

(1700-1713)

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. Edouard BESSON

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 27 juillet 1887)

Messieurs,

En m'appelant à l'honneur de prendre place dans les rangs de votre Compagnie, malgré ma jeunesse et le peu de titres que je pouvais vous offrir, vous m'avez, il y a quelque temps déjà, créé de grandes obligations ; obligations du reste toutes de gratitude, et qui me devaient être aussi agréables que faciles à remplir. L'une des principales consistait à vous remercier publiquement, à vous dire combien votre bienveillance m'avait été précieuse, à prononcer enfin un de ces discours de réception qui, dans les sociétés savantes ou littéraires analogues à la vôtre, donnent ou plutôt confirment le droit de cité. Je dois l'avouer toutefois, je commençais à oublier ma dette, lorsque par un acte interruptif de prescription, vous me l'avez rappelée de la manière la plus aimable et la plus flatteuse en m'in-

vitant à lire ici, dans la circonstance solennelle qui vous rassemble, un modeste compte rendu que j'avais eu l'honneur de vous soumettre, dans une de vos dernières séances privées, et que je ne destinais certes pas à une réunion aussi imposante. Vous avez jugé sans doute que l'imperfection du travail était compensée par la gravité du sujet, et qu'il y avait là matière à une publicité étendue.

Aussi bien l'ouvrage de M. Emile Bourgeois, professeur à la faculté des lettres de Lyon, dont je viens vous entretenir, et qui a déjà eu en France et même à l'étranger un retentissement considérable, doit, par sa nature et son objet, fixer surtout l'attention de nos compatriotes. Il s'agit en effet de la domination prussienne à Neuchâtel, de son origine, et surtout du but véritable que poursuivaient ses fondateurs, et qui n'était autre que le démembrement de la France et l'annexion de la Franche-Comté.

Rien, au premier abord, ne paraît plus bizarre, plus anormal, plus inutile surtout, que cette domination qui dura près d'un siècle et demi, s'exerçant sur un petit canton helvétique sans rapport apparent avec la puissance, déjà considérable, qui se l'était acquis non sans peine et sans sacrifices. Les historiens prussiens s'y sont trompés les premiers, et le grand Frédéric lui-même s'est montré particulièrement sévère pour la mémoire de son aïeul, auquel la Prusse dut un accroissement de territoire aussi étrange et aussi misérable en apparence.

C'est qu'ils s'en sont tenus à la surface des choses, et qu'ils n'ont pas connu les mobiles véritables auxquels obéirent Frédéric Ier et ses ministres dans leur entreprise sur Neuchâtel. Ces mobiles, M. Bourgeois les a découverts, non pas d'après de vagues inductions, mais en s'appuyant sur des documents précis et originaux qui sont déposés aux archives de Neuchâtel même, de Paris et de Berlin. Son enquête a été faite sur pièces authentiques, et les résultats en peuvent être considérés comme définitifs.

Si l'on examine la situation géographique de Neuchâtel et du canton dont elle est le chef-lieu, on est frappé de l'importance de cette situation à divers points de vue, mais principalement au point de vue stratégique. Placée au centre de la plaine helvétique, Neuchâtel est la tête des principales routes qui conduisent de Suisse en France, et commande les grands passages du mont Jura. On comprend donc l'importance de sa possession pour un Etat entreprenant, avide de conquêtes, et ayant surtout en vue celle de la Franche-Comté. Tel était précisément le cas de la Prusse au début du XVIIIe siècle, alors que son souverain, Frédéric Ier, venait d'échanger son titre modeste d'électeur de Brandebourg contre le titre de roi, plus relevé, et surtout répondant mieux à ses ambitions personnelles et à celles de son pays.

A ce moment, la souveraineté de Neuchâtel allait prochainement se trouver vacante. Après avoir subi des fortunes diverses, ce petit pays était depuis le début du XVIe siècle entre les mains de la famille d'Orléans-Longueville, mais cette famille allait bientôt s'éteindre définitivement. Le dernier de ses représentants mâles, Louis-Charles d'Orléans, dont le frère avait été peu auparavant tué au passage du Rhin, était mort en 1694. Sa sœur, Marie de Nemours, devait succomber treize ans après, en 1707. On pouvait dès lors prévoir que leur succession ne manquerait pas de prétendants, et qu'il se présenterait bon nombre d'héritiers, tant testamentaires que naturels. Parmi les Français, nous citerons seulement les Conti, les Soissons, les Lesdiguières, les Villeroi, les Matignon, les Mailly. L'Allemagne en devait fournir quelques-uns, dont le duc de Montbéliard et les Furstenberg. Ajoutons aussi le prince de Carignan, duc de Savoie. Mais le principal, sinon au point de vue de ses titres, très contestables, au moins à celui de sa situation personnelle, semblait devoir être Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre, qui tenait de la maison de

Chalon, confondue avec celle des Nassau, ses droits éventuels non seulement sur Neuchâtel, mais sur les domaines considérables que cette maison avait possédés en Franche-Comté. Chef de la coalition contre la France, ennemi implacable de Louis XIV, et le représentant le plus en vue des doctrines de la Réforme, c'était le meilleur des candidats à la succession d'un Etat protestant pour lequel son éloignement ne le rendait pas dangereux, et qu'il semblait seul à même, en le protégeant contre l'ambition du grand roi, de maintenir dans cette situation de neutralité que les traités imposaient aux Etats helvétiques, et qui était en effet pour eux la plus sûre et la plus avantageuse. C'était là, du reste, la manière de voir des plus intelligents de ceux des habitants de Neuchâtel qui étaient mêlés aux affaires publiques. Elle fut surtout développée par le chancelier de Montmollin, qui écrivit sur cette affaire des mémoires aussi remarquables par la lucidité et la pénétration des vues que par la fermeté du patriotisme.

La solution semblait donc indiquée dans ce sens, et déjà Guillaume III commençait des démarches, et faisait publier des écrits où se trouvait invoquée la doctrine, alors bien nouvelle, de la souveraineté populaire, lorsqu'il mourut en 1702, laissant pour héritier testamentaire du comté de Neuchâtel son neveu, Frédéric de Brandebourg, qui se préoccupa de suite d'assurer pour l'avenir le succès de ses prétentions.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des intrigues qui se nouèrent alors, tant à Neuchâtel même que dans le reste de la Suisse, au sujet de l'héritage en litige. L'objet essentiel de la politique prussienne fut d'effrayer les cantons, surtout celui de Berne, des dangers que leur faisait courir le voisinage immédiat de la France, depuis l'annexion de la Franche-Comté, et de leur faire entrevoir la facilité qu'auraient les alliés à reprendre cette province, si on leur donnait, par Neuchâtel, une porte ouverte sur son

territoire. Le principal agent de Frédéric Ier, Metternich, qui appartenait à la famille de l'homme d'Etat autrichien du début de ce siècle, multiplia les démarches, soit à Neuchâtel même, soit auprès des autres cantons. Des ouvertures furent faites aussi aux principales cours de l'Europe, et des traités secrets furent conclus. Il fut même un instant question d'entraîner la Suisse entière dans la coalition contre la France. A la vérité, les projets du roi de Prusse échouèrent à cet égard. Mais, ce qui lui importait surtout, il sut disposer favorablement à ses intérêts la plupart de ceux qui allaient être appelés à statuer sur la question de la succession du comté de Neuchâtel. Aussi, lorsqu'en 1707, à la mort de Marie de Nemours, le procès définitif fut plaidé dans la forme d'un procès ordinaire, il était gagné à l'avance. Le tribunal, composé des trois ordres du comté, était à peu près en entier acquis à Frédéric Ier, et de plus, les autres prétendants, en se combattant violemment entre eux, servaient ainsi les intérêts de leur principal adversaire. La division, du reste, régnait surtout parmi les prétendants français. En vain l'habile ambassadeur de Louis XIV en Suisse, Puysieux, avait cherché à mettre un peu d'ordre et d'ensemble dans leurs prétentions. Dans l'ardeur de leur rivalité, ils ne songeaient et ne pouvaient, en effet, réussir qu'à s'annuler réciproquement. Les débats ne durèrent pas moins plusieurs mois, et se terminèrent le 3 novembre 1707, par un jugement qui, comme cela ne faisait doute pour personne, adjugeait au roi de Prusse la succession en litige.

Ce n'était là toutefois qu'un début, et les plans véritables de la politique de Frédéric Ier n'allaient pas tarder à se dévoiler. Dès la fin de 1707, il accumulait ses troupes à Neuchâtel et se préparait à envahir notre province. Mais Louis XIV veillait. Durant tout ce débat successoral et les intrigues qui l'avaient précédé, il avait fait preuve de beaucoup de modération et de sagesse, sentiments qui lui

étaient d'ailleurs commandés par le mauvais état de nos affaires en Europe. Il avait été tenu au courant des projets de la Prusse sur la Franche-Comté, et s'était borné, sans trop se mêler du procès en litige, à rappeler nos voisins, quand il le fallait par des déclarations suffisamment fermes, au respect de ses droits et de l'intégrité de nos frontières, et à attendre les événements. Mais quand il vit directement menacée par les armes une de ses plus nouvelles et plus chères conquêtes, il comprit qu'il était temps d'agir et envoya Villars avec des troupes en Franche-Comté. Cette simple manifestation suffit; des pourparlers s'engagèrent qui aboutirent au traité d'Aarau, reconnaissant et consasacrant la neutralité de Neuchâtel.

Le coup était donc manqué par la Suisse; mais on pouvait le tenter de nouveau par la haute Alsace. Il y eut, en effet, une entreprise formée dans ce sens sous l'inspiration supérieure du prince Eugène, et avec l'aide du roi de Prusse, auquel étaient promises, en compensation des droits qu'il tenait de la maison de Chalon, de grandes acquisitions territoriales dans la Franche-Comté une fois conquise. Ce plan échoua, lui aussi. Averti à temps, le duc d'Harcourt, qui commandait les troupes françaises en Alsace, put attaquer le général autrichien Mercy au passage du Rhin, et le mettre en déroute complète.

La Prusse, cependant, avec cette suite et cet entêtement dans les idées qui ont toujours fait sa principale force, ne renonçait pas à l'espoir de s'agrandir à nos dépens. Trahie par la fortune des armes, elle se tourna vers la diplomatie, qui semblait alors devoir prochainement régler les destinées de l'Europe. Le congrès de la Haye était réuni pour mettre un terme à la guerre de la succession d'Espagne, et les alliés, par leurs hauteurs et l'âpreté de leurs revendications, faisaient cruellement expier au grand roi les succès du début de son règne. Parmi ces revendications, celles de la Prusse n'étaient naturellement pas les moindres. A ce point

de vue, M. Bourgeois a remis au jour un document des plus importants et qui emprunte aux circonstances actuelles un intérêt considérable. C'est un mémoire présenté au congrès, au nom de Frédéric Ier, par son ambassadeur Schmettau, et intitulé : ***Mémoire pour la Franche-Comté à ce qu'il plaise à Sa Majesté impériale, au corps de l'empire et à leurs hauts alliés, de délivrer cette province de la domination française.*** Frédéric s'y montre déjà, ainsi que le feront plus tard ses successeurs, comme le champion des droits de l'Allemagne. Lui, hier encore modeste électeur et pouvant s'appeler réellement, comme le grand Frédéric, son petit-fils, se qualifiera plus tard, par ironie, marquis de Brandebourg, il parle au nom de l'empire et de l'empereur et revendique leurs droits sur l'Alsace, sur la Lorraine et principalement sur la Franche-Comté. Ces prétentions, plus que discutables au point de vue des traditions historiques et de l'équité la plus vulgaire, il les appuie en particulier sur un singulier argument qu'il serait peut-être opportun de remettre aujourd'hui sous les yeux de son successeur. Le morceau est trop curieux, et perdrait trop de sa saveur originale, pour être simplement analysé. On doit le citer d'une manière complète.

« L'Alsace aussi, dit l'écrivain diplomatique, n'est pas à comparer à la Franche-Comté pour lui être préférée par les Hauts Alliés dans un traité de paix, s'il fallait nécessairement acheter la paix de la France aux dépens de l'empire et de l'auguste maison d'Autriche, en perdant et cédant l'une ou l'autre de ces deux provinces, afin de continuer le mauvais exemple du traité de paix de Westphalie et de tous ceux qui l'ont suivi, au lieu de les réformer comme l'on doit, puisque les Hauts Alliés le peuvent.

» Car, outre qu'il est notoire que les habitants de l'Alsace sont plus Français que les Parisiens, et que le roi de France est si sûr de leur affection à son service et à sa gloire qu'il leur ordonne de se fournir de fusils, de pistolets, de

hallebardes, d'épées, de poudre et de plomb, toutes les fois que le bruit court que les Allemands ont dessein de passer le Rhin, et qu'ils courent en foule sur les bords de ce fleuve pour en empêcher ou du moins disputer le passage à la nation germanique, au péril de leurs propres vies, comme s'ils allaient au triomphe.

» En sorte que l'empereur et l'empire doivent être persuadés qu'en reprenant l'Alsace seule sans recouvrer la Franche-Comté, ils ne trouveront, pour ainsi dire, qu'un amas de terre morte pour l'auguste maison d'Autriche, et qui couvera un brasier d'amour pour la France, et de fervents désirs pour le retour de son règne en ce pays, auquel ils donneront toujours conseil, faveur, aide et secours dans l'occasion. »

Voilà, messieurs, ce qu'écrivait sinon un roi de Prusse, tout au moins son mandataire autorisé, et cela en 1709, c'est-à-dire presque au lendemain des prétendues violences de Louis XIV, de Louvois et des chambres de réunion qui nous avaient valu la meilleure part de l'Alsace, et qui, suivant les historiens prussiens modernes, avaient laissé au cœur de notre nouvelle conquête une haine inextinguible. A la vérité, l'auteur du mémoire ajoute immédiatement que « les Franc-Comtois voudraient faire des ponts de leurs corps aux armées de l'empire. » Mais cette formule hyperbolique, provenant d'un auteur intéressé, si ridicule qu'elle puisse paraître, aujourd'hui que notre province a l'honneur d'être pour la France le premier et le plus ferme de ses remparts, demande cependant à être sérieusement examinée. Sans doute, la Franche-Comté qui, sous la domination espagnole, avait joui d'une véritable autonomie, et surtout d'une exemption presque totale d'impôts, se trouva lourdement chargée lorsqu'elle fut entrée définitivement dans le giron de la patrie française. Les guerres et le luxe de Louis XIV avaient considérablement accru le fardeau de la dette publique, et la misère des temps était grande,

surtout au début du XVIIIe siècle. Il y avait donc, aux premiers temps de la conquête, et il devait y avoir des mécontents en Franche-Comté ; il s'y produisit même des tentatives de révolte et des complots contre la domination française. Mais conclure de là que nos compatriotes voulaient tout de suite devenir Allemands et échanger ainsi leurs charges présentes contre d'autres peut-être beaucoup plus lourdes, qu'ils auraient surtout consenti à se faire, pour le compte de l'Allemagne, les geôliers de l'Alsace, c'était vraiment tirer de bien fortes conséquences de faits purement accidentels. On sentait trop, dans un tel raisonnement, la main de l'héritier des Chalon, qui, comme tel, aurait eu de fortes revendications à exercer en Franche-Comté si elle fût redevenue terre d'empire.

Frédéric Ier, nous l'avons dit, ne bornait du reste pas là l'exposé de ses *desiderata*. Il voulait aussi, sans doute pour enserrer cette malheureuse Alsace dans des liens plus forts et plus sûrs, que la Lorraine, encore nominalement allemande, mais déjà française de fait, fût débarrassée de tout lien la rattachant à notre pays et revînt complètement à l'empire. Mais toutes ces revendications échouèrent. Le roi de Prusse mourut lui-même en 1713, avant la fin de la guerre de la succession d'Espagne. Lors de la conclusion de la paix, la France garda toutes ses conquêtes, et le successeur de Frédéric, Frédéric-Guillaume Ier, ne put que conserver Neuchâtel dans les conditions établies par le traité d'Aarau.

La politique prussienne subissait donc, de ce chef, un échec complet. Mais elle n'en avait pas moins été fortement conçue et basée sur des vues beaucoup plus profondes qu'on ne l'avait cru jusqu'à aujourd'hui. Ces vues et les intrigues auxquelles elles donnèrent lieu, M. Bourgeois les a complètement mises au jour. Avec une grande sûreté de recherches et d'érudition, il nous a montré la Prusse préludant, dès le début du XVIIIe siècle, au rôle d'envahissement

et de domination qu'elle devait si bien jouer plus tard, montrant en 1709, avec Schmettau, l'âpreté de revendication et d'esprit de conquête qu'elle devait montrer en 1815, avec Hardenberg, et surtout en 1871, avec le prince de Bismark. Son livre n'est donc pas seulement un service rendu à l'histoire et à la littérature, c'est encore, principalement en ce qui nous touche, un utile et salutaire avertissement. Il n'y a pas là qu'un enseignement sur le passé, j'y vois surtout une leçon pour l'avenir.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

MONSIEUR,

L'éloquence, interprète de la loi, est une des formes les plus élevées de la pensée humaine ; l'Académie le savait, lorsqu'elle vous a donné place dans ses rangs. Mais elle s'est souvenue en même temps d'une tradition chère à la magistrature comtoise et dont les représentants lui appartiennent de longue date, celle qui ne sépare point de l'étude du droit l'étude de l'histoire, de l'économie politique, des lettres proprement dites Discourir, comme vous l'avez fait, sur les orateurs du barreau au siècle dernier ou sur le monde judiciaire tel que nous l'offrent les vieilles comédies ; peindre en quelques traits nos magistrats et nos jurisconsultes d'hier et d'aujourd'hui, Philippe, Valette, Loiseau, sauf à crayonner à la dérobée quelques figures d'un tout autre caractère, comme Francis Wey et Proudhon, c'est travailler de telle sorte qu'en entrant à l'Académie, vous vous trouvez en pays de connaissance. En effet, notre chère province, représentée dans le passé par ses grands hommes et ses chefs-d'œuvre, donne sa raison d'être à notre Com-

pagnie, comme elle a donné leur unité à vos diverses études. Dès aujourd'hui, vous l'évoquez devant nous dans un des épisodes les moins connus de sa récente histoire, au lendemain du jour où elle était devenue un membre toujours bien vivant par lui-même, mais désormais inséparable de la France; et nous accueillons volontiers ces pages, à la fois comme l'expression d'un talent qui se meut à l'aise au milieu de nos plus chers souvenirs, et comme la promesse d'une longue et utile collaboration.

ATHÈNES

SAUVÉE PAR LA POÉSIE

Par M. MIEUSSET

MEMBRE TITULAIRE

(Séance du 15 décembre 1887)

Après un siège horrible, Athènes consternée
Pleurait; Pallas semblait l'avoir abandonnée ;
En vain le Parthénon, sous les cieux azurés,
Avec ses marbres blancs et ses frontons sacrés,
Du divin Phidias étalait les merveilles;
Les archontes, saisis de terreurs sans pareilles,
Dans le temple jadis plein d'encens et de fleurs,
N'entendaient plus, hélas ! que des cris et des pleurs,
Et le peuple, courbé sous le joug de Lysandre,
Tremblait de voir la ville et l'Acropole en cendre.
Un chanteur phocéen, aux autels de Pallas,
Seul, ranimait l'espoir des fiers enfants d'Hellas :

« Entends-moi, disait-il, étoile de l'Hellade,
Déesse au casque d'or, Minerve Poliade !
Prends pitié de ton peuple : Athènes va périr.
Sous les noms les plus beaux si tu fus adorée,
Souviens-toi des grands jours de ta ville sacrée
Et viens encor la secourir !

» Quand ton peuple jadis invoquait ta puissance,
Un prodige éclatait ! les éclairs de ta lance
Brillaient à Salamine, aux champs de Marathon.

Mais les héros sont morts, les flottes prisonnières ;
Ne reverrons-nous plus les couronnes guerrières
De ton temple orner le fronton ?

» N'entendrons-nous donc plus s'unir, sous tes portiques,
Les sons de la trompette aux chants patriotiques ?
Laisseras-tu périr ton peuple à tes genoux ?
Les fleurs de tes autels de sang sont arrosées,
Les prêtres sont bannis, les lyres sont brisées ;
Grande déesse, inspire-nous !.... »

Il dit, et, le cœur plein de joie, il croit entendre
Athéné murmurant : « Pars, va trouver Lysandre. »
Aussitôt il se lève et s'élance au palais
Où le tyran farouche, en un festin immense,
Jurait d'anéantir Athènes pour jamais :
« Brûlons-la, disait-il, que la fête commence !
Sparte triomphe ; amis, couronnez-vous de fleurs.
Toi, chante, ô Phocéen, et réjouis nos cœurs ! »

Le poète inspiré prend sa cithare ; il chante,
— Le cœur ému, — des vers d'une beauté touchante :
Frappant les cordes d'or aux sons mélodieux,
Il dit *Electre* en pleurs par les siens insultée,
Electre sans secours, pâle, déshéritée,
Réduite en esclavage et suppliant les dieux....
L'assemblée, attentive à ce chœur d'Euripide,
Applaudit ses accords.... Mais bientôt, l'œil humide,
Il tire de son âme un autre chant plaintif,
Triste comme le flot hurlant contre un récif :

« Chère Athènes, où sont les brillantes journées
Où l'Hellade accourait aux fêtes de Pallas ?
Où sont les jeux, les chants, les lyres couronnées ?
O splendeurs des Panathénées !
Jours purs, ne reviendrez-vous pas ?

» O Minerve ! c'est toi qui fis fleurir Athènes ;
C'est toi qui lui donnas sa force et sa beauté ;
Son nom a retenti jusqu'aux îles lointaines.
Est-ce en vain qu'elle fut la gloire des Hellènes ?
Fille de Zeus, parais, et sauve ta cité !

» Mais, je le vois, guerriers que la victoire égare,
Votre âme est insensible aux pleurs de la cithare !
Eh quoi ! tous ces palais dont le monde est jaloux,
Ces illustres tombeaux, ces jardins, ces statues,
Qui verrait sans frémir leurs splendeurs abattues?
Hélas ! Lysandre, hélas ! ces souvenirs si doux,
Ces amas de trésors, cette ville féconde
Versant, comme un soleil, ses clartés sur le monde,
Ce Parthénon si pur, orné par Phidias,
Et tous ces temples d'or dont la gloire est divine,
Quel barbare pourrait les changer en ruine?
Oserais-tu brûler la ville de Pallas?
Non, non; tout l'univers maudirait ta mémoire.
Loin de toi, loin de toi, ces forfaits odieux !
Sois généreux, sois bon, sois grand dans ta victoire,
La clémence, Lysandre, est la gloire des dieux.
Que ne puis-je attendrir les roches, comme Orphée !....
Hélas ! par les sanglots ma voix est étouffée.
Souviens-toi qu'un poète a sauvé Sparte un jour ;
Ne pourrai-je sauver Athènes à mon tour?.... »

Lysandre est interdit et la pitié le touche ;
Oubliant Némésis, la déesse farouche :
« Relève-toi, dit-il, chanteur harmonieux,
Je reconnais en toi le messager des dieux ;
Athènes m'est sacrée et Pallas la préserve ;
Va ! ta lyre a sauvé la ville de Minerve.... »

Alors de joyeux cris remplissent la cité....
Bientôt les descendants des héros et des sages
Chasseront les tyrans, vengeront leurs outrages,
Et leur génie encore éblouira les âges
Aux rayons de Minerve et de la liberté.

LES SCEAUX

DE

L'OFFICIALITÉ DE BESANÇON

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE TITULAIRE

(Séance du 15 décembre 1887)

L'origine de l'officialité de Besançon, comme celle de toutes les juridictions similaires des diocèses de France, ne remonte qu'au début du XIII[e] siècle. On sait qu'à ce moment parurent, auprès de tous les sièges épiscopaux, des tribunaux où un officier de l'évêque (*officialis*, d'où official) rendait la justice non seulement aux clercs réguliers, aux sujets temporels du prélat, aux plaideurs en matière matrimoniale ou testamentaire, mais encore aux parties qui, librement, lui déféraient leurs litiges. Ce tribunal, composé, outre le juge ecclésiastique, d'un procureur qui requérait les condamnations, d'un greffier qui libellait les sentences, d'un scelleur, d'appariteurs qui allaient signifier les exploits, enfin de notaires laïques ou clercs recevant, dans tous les décanats du diocèse, les contrats ou les testaments, eut bientôt dans tout le comté de Bourgogne un immense crédit. Ses arrêts, sanctionnés, faute d'autre mode de contrainte, par la seule excommunication, eurent autant de force que les sentences

des archevêques eux-mêmes, et ses audiences attirèrent dans la métropole de nombreux praticiens, avocats ou procureurs, et d'innombrables plaideurs. Il vint même une époque où un seul official parut insuffisant et où Hugues de Vienne installa en plein cœur du Jura, à Lons-le-Saunier, un second official dont la durée fut éphémère (1347), et dont l'existence avait jusqu'ici échappé aux historiens (1). Depuis 1226, où paraît pour la première fois dans nos annales le nom de l'officialité de Besançon, jusqu'à 1790, où cette juridiction sombre avec tout l'ancien régime, quarante titulaires se succédèrent sur son siège. J'ai, non sans peine, puisque la majeure et meilleure part des archives de l'officialité a péri, reconstitué la liste presque complète de ces juges, dont quelques-uns ont laissé une haute réputation dans l'Eglise (2). Il y aurait une intéressante étude à faire sur le fonctionnement, la procédure, les actes d'un tribunal qui servit de modèle à toutes les juridictions ecclésiastiques ou civiles créées chez nous à la fin du XIIIe siècle (3). Je me bornerai cette fois à esquisser à grands traits l'histoire de l'institution, préambule nécessaire d'une étude détaillée et d'une description méthodique des sceaux qu'elle employa pour authentiquer ses décisions, de 1226 à la fin du XVIIIe siècle.

I

Les premiers actes passés sous le sceau de l'official de Besançon furent des donations pieuses, des restitutions faites aux abbayes ou aux chapitres, des transactions con-

(1) Voir l'ancien inventaire de la Chambre des Comptes, S. 1580 (aujourd'hui cotée B. 406).

(2) Voir *Pièces justificatives*, n° I.

(3) Voir DUNOD, *Histoire de l'Eglise*, I, 282, et d'AUXIRON, *Observations sur les juridictions de Besançon*, 61 et suiv.

clues entre particuliers, ou des sentences terminant solennellement quelque débat. Malgré leur brièveté, ces actes, par la clarté et la précision de leurs termes, révèlent pour rédacteurs des lettrés ou des juristes. Bientôt, en effet, dans leur préambule d'abord anonyme, paraissent des professeurs de droit, des licenciés ès lois, des maîtres ès arts, pénétrés des meilleures maximes des universités fameuses. Sous leur impulsion, la procédure se développe, la jurisprudence se fixe, et l'on formerait un *Corpus* des plus variés en recueillant leurs arrêts. La publication des testaments recueillis dans tout le diocèse fut une des attributions essentielles de l'officialité, aussi bien par la multiplicité des procès de détail dont on lui assura la connaissance, que par l'abondance des produits que ce monopole apporta au trésor archiépiscopal. Aussi cette prérogative devint-elle le point de mire des baillis et justiciers établis par les comtes de Bourgogne. En 1376, la comtesse Marguerite de Flandre ayant autorisé ses officiers à évoquer devant eux toutes les actions réelles, qu'elle défendait formellement de porter devant d'autres cours, l'archevêque protesta en excommuniant les rivaux de l'official. Devant une arme encore terrible et respectée, le pouvoir civil capitula (22 décembre 1376), en reconnaissant les droits acquis de la juridiction diocésaine (1). Vainqueur, l'archevêque, c'était alors Guillaume de Vergy, voulut aller plus loin et proclamer, dans un mandement, que le monopole des testaments était réservé à son official. Les baillis se révoltèrent : un arbitrage qui devait régler le différend traîna en longueur (2), et, malgré la résistance de ses conseillers, Philippe le Hardi donna gain de cause partiel à l'archevêque, en reconnaissant, en 1397, sa juridiction spirituelle « sur tous les cas non

(1) Bibliothèque du chapitre métropolitain, *Manuscrits Hugon, III*. Pièces justificatives, n° II.

(2) Lettre de Philippe le Hardi, du 9 juin 1397. *Manuscrits Hugon, III*.

féodaux, » en maintenant, en 1399, les privilèges des notaires de l'officialité, enfin en laissant aux particuliers la liberté de soumettre leurs testaments à la juridiction de leur choix (1). Tour à tour Jean sans Peur, Philippe le Bon, Maximilien d'Autriche, Philippe le Beau, Charles-Quint, Philippe II d'Espagne (2), confirmèrent ces prérogatives de l'official et réprimèrent le désir de conquête qui agitait leurs parlementaires ou leurs baillis. Mais les conseillers de la cour de Dole empiétèrent à la longue sur ces privilèges, augmentèrent leurs clients aux dépens de la cour archiépiscopale, et paralysèrent ses censures et ses sentences. La conquête de 1674 mit fin à ces querelles en réduisant l'officialité de Besançon au rôle modeste des autres officialités du royaume de France. On interdit aux sujets du comté de Bourgogne de plaider devant elle en matière personnelle sous prétexte de testament, tutelle, curatelle, inventaire, etc. ; et on ne lui laissa que la connaissance des causes concernant les sacrements, les vœux de religion, l'office divin, les droits curiaux, la discipline et autres matières purement spirituelles. Enfin, un arrêt de 1712 ayant imposé aux juges ecclésiastiques les ordonnances civiles et criminelles récemment publiées, pour toutes leurs procédures, la procédure traditionnelle de l'officialité de Besançon disparut avec son importance et son rôle souverain. Ces retranchements successifs avaient détruit tout le relief d'un tribunal longtemps redouté, quand les lois générales de 1790 mirent un terme à son existence.

---

(1) Lettres de Philippe le Hardi des 5 avril 1399, 12 et 17 février 1400. *Manuscrits Hugon, III.*

(2) Lettres de Jean sans Peur, des 7 janvier 1408 et 4 novembre 1415 ; de Philippe le Bon, 23 avril 1447 et 12 juillet 1450 ; de Charles le Téméraire, 29 décembre 1471 ; de Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne, 30 juin 1479 ; de Philippe le Beau, 1er octobre 1499 et 3 avril 1500 ; de Charles-Quint, 16 mars 1537 (Pièces justificatives, n° III), le tout transcrit au tome III des manuscrits Hugon de Poligny.

A ce moment les archives de l'officialité constituaient deux groupes distincts. Le groupe judiciaire était conservé dans le vieux bâtiment situé à l'angle sud du palais archiépiscopal, près du cloître de Hugues Ier, qui, depuis 1226, abritait la juridiction de nos évêques. Le groupe des testaments, comptant 7,000 documents, de 1255 à 1677, était déposé à l'Hôtel de ville, sous la surveillance du secrétaire. Le moins important des deux dépôts, c'est-à-dire les procédures de 1573 à 1790, est entré presque entier aux archives départementales ; le plus précieux, celui des testaments, dilapidé par Jean-Baptiste Guillaume, a péri par l'incurie des uns, la malhonnêteté des autres. 200 testaments dispersés à la bibliothèque nationale (1), aux archives du Doubs (2), et à la bibliothèque de Besançon, représentent seuls les débris d'un trésor dont la perte est irréparable (3).

Les notes qui précèdent, bien incomplètes, auront suffi à montrer l'intérêt qu'une histoire détaillée de l'officialité de Besançon pourrait offrir, et à faire connaître les principales sources où sont groupés les éléments d'une pareille étude. Mais, je le répète, elles n'ont d'autre prétexte que de servir d'introduction à la description méthodique des sceaux dont l'official bisontin s'est servi durant plus de cinq cent cinquante années.

II

Suivant une formule généralement adoptée, les sceaux des officialités diocésaines représentent invariablement soit un buste d'évêque, soit une tour ou bien une porte de ville,

---

(1) Fonds Joursanvault-Laubépin.

(2) Reliures des registres des districts (série L.).

(3) Voir l'Inventaire des testaments dressé par D. Berthod (collection Droz).

symbole de l'autorité souveraine (1). Les premiers sceaux gravés pour l'official de Besançon répondent à ce double type. Dès 1240, l'official Eudes ou Odon scelle d'un sceau ogival sur lequel est dessinée une porte de ville crénelée et accostée de deux tourelles, avec cette légende précédée d'une croix : SIG(illum) CVRIE BISVNTINE.

A l'official Eudes succède Elias, qui substitue, en 1246, un buste d'évêque mitré et tenant une crosse, à la tour de son prédécesseur, sans modifier la légende.

Un autre official, Gui, fera graver des matrices plus élégantes, toujours au type épiscopal, représentant, vu à mi-corps, un prélat mitré, bénissant, tenant de la main gauche une crosse, emblème de son pouvoir. Sauf de légères variantes de dessin et des suppressions momentanées, ce type restera en faveur pendant deux siècles, et c'est par milliers qu'il a multiplié ses empreintes dans toute la région.

Si l'official est le délégué de l'évêque, il disparaît quand l'évêque meurt; et celui qui donne ou qui renouvelle les pouvoirs du juge durant la vacance du siège, c'est, conformément au droit canon, le doyen du chapitre, président du collège électoral qui nommera le nouvel évêque. De là le type particulier dont use l'official durant la vacance du siège. Il apparaît en 1301, quand, à la mort d'Eudes de Rougemont, le doyen prend l'administration du diocèse. Il représente une porte de ville bien reconnaissable, la Porte Noire, que nous avons déjà remarquée et décrite sur les monnaies archiépiscopales des XIe et XIIe siècles (2). Sous l'arcade de cette porte, l'initiale C. résume le mot CAPITULUM, enfin la légende circulaire : S. CVRIE BISVNTINE SEDE VACANTE, dénonce l'événement qui appelle momentanément le chapitre au pouvoir. En 1312, nouvelle vacance

(1) DOUET D'ARCQ, *Inventaire des sceaux des archives nationales*, II, 558-575.

(2) *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1880.

de l'archevêché et nouveau sceau pareil au précédent, mais où l'initiale H. (Henricus) et les armes parties Faucogney et Joinville indiquent le décanat de Henri de Faucogney, neveu, par sa mère Héloïse, de l'immortel historien de saint Louis.

Durant tout le XIVe siècle, les sceaux de l'official Gui avaient suffi à sceller en cire verte des milliers d'actes; en 1412, au buste d'évêque qui y figurait se substitue, sans changement de légende, une figure d'évêque debout, vu des pieds à la tête, mitré, crossé et bénissant, qui désormais remplace sans retour l'ancien type au buste d'évêque et se perpétue avec de légères variantes. En 1502, François de Busleiden inaugure un nouveau type où l'évêque, au lieu de tenir une crosse, porte la croix archiépiscopale, et dont la légende est tracée en minuscules gothiques et non plus en capitales, comme dans les types précédents. La vacance du siège, en 1523, ramène de nouveau le type *sede vacante*, orné cette fois des armes bien connues du doyen Jean Carondelet, surmontées d'un chapeau à six glands et servant de soubassement à un évêque accosté des initiales S. V. (*sede vacante*). Sous l'administration de François Bonvalot, qui fut longtemps archevêque de fait, faute d'avoir pu l'être en titre, l'écu à double jumelle des Bonvalot remplace la bande accostée de besants des Carondelet, et s'y maintient de 1530 à 1555. A l'exemple du doyen, l'archevêque Claude de la Baume introduisit ses armoiries aux pieds de l'évêque qui, sous son épiscopat, apparaît pour la dernière fois sur le sceau de l'official (1504). Sous son successeur, Ferdinand de Rye, et jusqu'à Raymond de Durfort, l'usage exclusif des armoiries archiépiscopales se perpétua désormais; mais ce symbole suffit à représenter l'autorité épiscopale dont l'official était dépositaire, l'image de l'évêque disparaissant sans retour. En 1581, l'official Maurice de Diesbach créa, pour sceller certains actes, un type absolument personnel, que je qualifierais volontiers d'illégal, en entourant les armoiries de sa

famille, deux lions accostant une bande, de la formule SIGILLUM OFFICIALIS BISVNTINENSIS. Cet exemple ne fut pas perdu, et forts de l'assentiment de l'archevêque, qui n'avait pas protesté, Philippe Boitouset en 1588 (1), Jobelot en 1673, Laborey de Virey en 1708, François-Xavier Courchetet en 1742, Perron du Tartre de Chilly en 1761, Claude-Antoine-Joseph Bailly en 1788, maintinrent cet usage. On trouvera le détail de tous les types que j'ai pu recueillir dans l'inventaire qui va suivre ; la série de cinquante sceaux que j'ai décrits et dont quelques planches reproduiront les plus intéressants spécimens, n'a, je crois, d'équivalent dans aucun diocèse de France, ni pour la variété, ni pour le nombre, ni pour l'importance au double point de vue historique et archéologique.

On y remarquera enfin deux derniers sceaux de l'officialité, confectionnés durant la vacance du siège, en 1654 après la mort de Claude d'Achey, en 1698 après celle d'Antoine-Pierre Ier de Grammont; tous deux sont aux armes de l'église métropolitaine de Besançon.

J'ai cru devoir annexer à cette série déjà longue le sceau unique de l'officialité éphémère de Lons-le-Saunier en 1347, et le sceau de l'official établi par l'évêque de Lausanne dans les paroisses de Jougne, des Hôpitaux et des Longevilles, qui ont relevé de son diocèse jusqu'au Concordat (2). Il a dû en exister d'analogues pour les officialités foraines qui fonctionnaient sur nos frontières, à Auxonne pour le vicomté de ce nom, à Thaon pour le Barrois, à Montdoré

---

(1) Je mentionnerai ici, faute d'avoir pu les consigner dans l'inventaire, les sceaux des officiaux Jean Camus et François Marlet, tous deux armoriés (le premier d'un échiqueté, le second de trois alérions), que j'ai rencontrés dans mes recherches, mais dont la description me manque.

(2) Outre l'official de Lausanne, il existait au comté de Bourgogne cinq autres officiaux forains en 1790, celui d'Auxonne, celui de Seurre, celui de Champagne, celui de Lorraine et celui d'Alsace. Je ne connais aucun sceau émané de leur juridiction.

pour la Champagne, à Darney pour la Lorraine, enfin à Belfort pour l'Alsace. Cette étude pourra en provoquer la recherche et la découverte. Enfin j'ai complété cet ensemble, forcément incomplet, par la description des sceaux de l'officialité de l'archidiacre qui, jusqu'au XVI[e] siècle, fonctionna à côté du tribunal de l'archevêque, et eut, comme l'archidiacre avait sa part de souveraineté, sa part de juridiction dans la métropole (1). J'espère que ce recueil, dont tous les éléments, sans exception, ont l'avantage d'être inédits, apportera à la chronologie et à l'archéologie diocésaines un utile contingent d'informations.

INVENTAIRE DES SCEAUX

DE

L'OFFICIALITÉ DE BESANÇON

(XIII[e]-XVIII[e] SIÈCLES)

---

1. — 1244, juin. — Sceau ogival, 27/44 mill., lég. entre filets. Une tour crénelée accostée de deux tourelles et percée d'une ouverture en tiers-point. ✠ SIG. CVRIE. BISVNTINE. (N° 1. Pl. I.)
(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Paul (N° 3, Besançon).

2. — 1246, mai. — Sceau rond, 32 mill., lég. entre filets. Buste d'évêque vêtu de la chasuble en tissu fretté, tenant de la droite une crosse, de la gauche semblant tenir un livre sur sa poitrine. ✠ SI. CVRIE. BISVNTINE.
(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Paul (Liasse 51, n° 8).

3. — 1251, mai. — Sceau rond, 35 mill., lég. entre grènetis. Buste d'évêque mitré, crossé et bénissant, revêtu de la chasuble et du pallium. ✠ SI. CVRIE. BISVNTINE. (N° 2. Pl. I.)

---

(1) Voir DUNOD, *Histoire de l'Eglise*, I, 58.

Contre-sceau rond, 24 mill., lég. entre grènetis. Réduction du contre-sceau, même lég. (cire verte).

(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Paul (Plainechaux, 1).

4. — 1270, 22 août. — Sceau rond, 26 mill., lég. entre grènetis. Buste d'évêque mitré, revêtu du pallium, bénissant et crossé. ✠ SIGILLVM. CVRIE. BISVNTINE. (N° 3. Pl. I.)

(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Paul (Rue Saint-Paul, 12).

5. — 1282, 10 juin. — Sceau rond, 27 mill., lég. entre grènetis. Buste très élégant d'évêque mitré, bénissant et crossé. ✠ SIGILLVM. CVRIE. BISVNTINE. (N° 4. Pl. I.)

(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Paul (Auxon, 10).

6. — 1301, 16 septembre. — Sceau rond, 30 millim., lég. entre deux grènetis. Une tour crénelée et maçonnée, surmontée d'un toit pointu terminé par une croix, percée d'une arcade ogivale, sous laquelle est l'initiale C (Capitulum).

✠ S. CVR. BISVT. SEDE. VACATE. (N° 5. Pl. I.)

(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Vincent. Lay. 53. N° 4. Décrit dans Douet d'Arcq, Sceaux des arch. de l'Empire, n° 6963.)

7. — 1312, mai et 16 juin. — Sceau rond, 28 millim., lég. entre deux grènetis. Une tour crénelée et maçonnée, surmontée d'un toit pointu terminé par une croix, percée d'une arcade cintrée sous laquelle est l'initiale H., surmontant un écusson parti *Faucogney* et *Joinville*. (Voir n° 6. Pl. I.)

✠ S : CVR : BISVT : VACATE : SEDE.

(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Paul (Naisey, 108) et abbaye S. Vincent (Velotte).

8. — 1346, 13 juin. — Sceau rond, 26 mill., lég. entre grènetis. Buste d'évêque mitré, crossé et bénissant. ✠. SIGILLVM. CVRIE. BISVTINE. (N° 7. Pl. I.)

(*Arch. du Doubs*. Série G. Archevêché. (Maisons de Besançon.) — DOUET D'ARCQ. N° 6964.)

9. — 1412, 19 février. — Sceau rond, 22 mill., lég. entre grènetis. Buste d'évêque mitré, crossé et bénissant. SIGILLVM CVRIE BISVTINE. (N° 8, Pl. I.)

(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Paul (Rosey, 7).

10. — 1425, 26 février. — Sceau rond, 22 mill., lég. entre grènetis. Evêque debout, mitré, bénissant et crossé. SIGILLV OF.... BISV....

(*Arch. du Doubs*. Série G. Abb. S. Paul (Maussans, 11).

11. — 1435, 17 juillet. — Sceau rond, 22 mill., lég. entre filets. Evêque debout, mitré, bénissant et crossé. SIGILLV CVRIE BISVTINE. (N° 9. Pl. II.)
(*Arch. du Doubs*. Série G. Archevêché (Halles).

12. — 1449, mai. — Sceau rond, 21 mill., lég. entre grènetis. Evêque debout, mitré, bénissant et crossé. SIGILLVM CVRIE BISVTIE.
(*Arch. du Doubs*. Série E. 1328.)

13. — 1453, 22 mars. — Sceau rond, 25 mill., lég. sur une banderole circulaire. Evêque debout, tenant la crosse et un évangéliaire. [SIGILL] CVRIE BISVNTINE.
(*Arch. du Doubs*. Série G. Chapitre (Beure).

14. — 1502, 4 février. — Sceau rond, 26 mill., lég. entre grènetis. Evêque debout, mitré et bénissant, tenant de la gauche une croix archiépiscopale; dans le champ de ses côtés, deux branches de laurier formant chacune un demi-cercle. S. C[VRIE]. BIS[VNTINE].
(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. de Buillon, n° 256.)

15. — 1523, 1er mai. — Sceau rond, 28 mill., lég. entre filets. Evêque debout, crossé et mitré, accosté des initiales S. V.; à l'exergue les armoiries du doyen Jean Carondelet. SIGILLVM CVRIE BISVNTINE S. V.
Contre-sceau rond, 22 mill., bordé de trois filets; sans lég. Un écu : une bande accostée de six besants (Carondelet), sommé d'un chapeau à six glands. (N° 10. Pl. I.)
(*Arch. de la Haute-Saône*. H. 142. Abb. de Bellevaux.)

16. — 1540, 4 novembre. — 1555. — Sceau rond, 28 mill., lég. entre grènetis. Evêque debout, crossé, mitré et bénissant. A l'exergue un écu : trois jumelles (Bonvalot). SIGILLVM. CVRIE. BISVNTINE.
Contre-sceau rond, 20 mill., bordé d'un filet; sans lég. Un écu (Bonvalot), sommé d'une crosse sur un champ de rinceaux.
(*Arch. du Doubs*. H. Abb. S. Paul et *Bibl. de Besançon*, ms. Chifflet, LV, 112.)

17. — 1564, 23 juin. — Sceau rond, 39 mill., lég. entre filets. Un évêque debout, mitré, tenant une croix recroisetée et un livre ouvert. A ses pieds, un écu de forme allemande : une bande vivrée (La Baume), sommé d'une croix archiépiscopale. SIGILLVM. [MAGNVM]. CVRIE. BISVNTINE. (N° 11. Pl. II.)
(*Arch. du Doubs*. Série G. Egl. de Vuillafans.)

18. — 1581, 7 septembre. — Maurice DE DIESBACH, official. — Sceau rond, 35 mill., lég. entre filets. Ecu : une bande vivrée, accostée de deux lions passants. ✠ SIGILLVM [OFFICIA]LIS BISVNTINENSIS.
(*Arch. du Doubs*. Série G. Egl. d'Ornans.)

19. — 1583, 23 août. — Sceau ovale, 22/28 mill., bordé d'un filet. Evêque debout, mitré, tenant la croix archiépiscopale et bénissant. A ses pieds, un écu à la bande vivrée (La Baume). SIG. CVRIE. BISVNTINE.
(*Arch. du Doubs*. Série G. Chapitre (Testaments).

20. — 1588, 12 août. — Philippe BOITOUSET, official. — Sceau rond, 30 mill., lég. entre filets. Ecu : une fasce accompagnée de deux losanges en chef, d'une rose en pointe, sur champ de rinceaux. ✠ PH. BOITOUSET, CAN. ET. OFFI. BISVNT.
(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Vincent (Chapelle Saint-Antoine).

21. — 1590, 22 octobre. — Sceau ovale, 24/31 mill., bordé d'un bandeau, lég. entre filets. Ecu : une aigle éployée (Rye), sommé d'une croix recroisetée. ✠ SIGILLVM. CVRIÆ. BISVNTINÆ. (N° 13. Pl. II.)
(*Arch. du Doubs*. Série H. Rentier des Clarisses, fol. 94.)

22. — 1598, 15 novembre. — Sceau ovale, 24/30 mill., bordé de filets et d'oves. Ecu de forme allemande : une aigle éployée (Rye), sommé d'une croix archiépiscopale. SIGIL. CVRIÆ. BISVNTINÆ.
(*Arch. du Doubs*. Série G. Egl. de Pontarlier.)

23. — 1603, 30 août. — Le même. — Sceau ovale, 36/44 mill., bordé de filets et d'oves. Dans un cartouche surmonté d'une tête de femme, un écu : *Boitouset*. ✠ PH. BOITOUSET. CAN. CAMER. ET. OFFICIAL. BIS.
(*Arch. du Doubs*. E. 1507.)

24. — 1606, 19 avril. — Sceau ovale, 52/40 mill., lég. entre grènetis. Un écu écartelé : une bande (*Longwy*) et une aigle éployée (*Rye*), sommé d'une croix archiépiscopale. ✠ SIGILLVM. OFFICIALITATIS. CVRIÆ. BISVNTINÆ.
(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. de Montbenoît.)

25. — 1607, 20 juin. — Sceau ovale, 23/29 mill., lég. entre grènetis. Ecu écartelé : *Longwy* et *Rye*. ❀ SIGILLVM. ❀ CURIE. ❀ BISVNTINE.
(*Arch. du Doubs*. Série G. Chapitre de Sainte-Madeleine.)

26. — 1613, 10 novembre. — Signet rond, 20 mill., bordé d'un bandeau et d'un filet, sans lég. Ecu écartelé : *Longwy* et *Rye*, sommé d'une croix recroisetée.
(*Arch. de Cussey-sur-Lison* (Doubs).

27. — 1628, 22 août. — Sceau ovale, 25/31 mill., lég. entre oves et grènetis. Ecu écartelé : deux haches d'armes en pal (*Achey*) et vairé (*Bauffremont*), sommé d'une croix archiépiscopale. ✠ SIGILLVM. CVRIÆ. BISVNTINÆ.
(*Arch. du Doubs*. Série B. Chambre des Comptes (Acquits).

28. — 1644, 4 janvier. — Signet rond, 22 mill., bordé d'oves, sans lég. Ecu écartelé : *Achey* et *Bauffremont*, dans un cartouche analogue à ceux usités à Besançon, dans le monnayage municipal de l'époque, sommé d'une croix recroisetée.

(*Arch. de Cussey-sur-Lison.*)

29. — 1654, 19 décembre. — Sceau ovale, 24/26 mill., sans lég. Dans un cartouche ovale les armes du chapitre métropolitain (l'aigle de S. Jean et le bras de S. Etienne).

(*Arch. du Doubs.* Série H. Prieuré de Mouthe (Gellin).

30. — 1673, 30 juin. — François-Bonaventure Jobelot, official. — Signet ovale, 26/31 mill., bordé d'oves, sans lég. Dans un cartouche de rinceaux sommé d'une tête de femme, un écu : une salamandre dans un brasier (*Jobelot*).

(*Arch. du Doubs.* Série H. Prieuré de Jouhe.)

31. — 1675, 5 octobre. — Sceau ovale, 29/34 mill., lég. entre deux grènetis. Ecu écartelé : *Granges* et *Grammont*, sommé d'une croix recroisetée. ✠ SIGILLVM. CVRIÆ. BISVNTINÆ.

(*Arch. du Doubs.* Série G. Eglises de Pontarlier.)

32. — 1696, 19 juillet. — Grand sceau ovale, 40/47 mill., lég. entre filets et oves. Un écu écartelé : *Granges* et *Grammont*, sommé d'une croix. ✠ SIGILLVM. ❀ MAIVS. ❀ CVRIÆ. ❀ BISVNTINÆ.

(*Arch. du Doubs.* Série H. Annonciades de Pontarlier.)

33. — 1698, 10 mai. — Sceau ovale, 28/34 mill., lég. entre oves et grènetis. Un écu aux armes du chapitre métropolitain, sommé d'un fleuron. ✠ SIGILL. CVRIÆ. BISVN. SEDE. VACANTE.

(*Arch. du Doubs.* Série G. Egl. de Pontarlier.)

34. — 1708, 18 août. — Jean-Claude-Iguace Laborey de Virey, official. — Sceau ovale, 26/31 mill., lég. entre filets et grènetis. Un écu écartelé : une bande chargée d'une croix de S. André (Laborey) et un palmier; sommé d'une mitre et d'un chapeau à onze glands. ✠ DE LABOREY DE VIREY THEOL CANON ET OFFICIAL BISVNT.

(*Arch. mun. de Besançon.* Série GG. Reg. paroisse de Saint-Maurice.)

35. — 1742, 6 mars. — François-Xavier Courchetet, official. — Sceau ovale, 33/36 mill., bordé d'un filet et de festons. Un écu : coupé en chef à deux palmes, en pointe à quatre étoiles, mises en fasce. Timbre : une couronne de comte accostée d'une mitre et d'un bâton de prieur. ✠ FR. XR. COURCHETET. CAN. ET. OFFICIALIS. BISVN.

(*Arch. du Doubs.* Série H. Clarisses de Besançon.)

36. — 1761, 9 avril. — Sceau ovale, 36/38 mill., bordé de palmettes et de filets. Sur un cartouche rocaille sommé d'une couronne de marquis et d'une mitre, un écu : deux bars adossés cantonnés de quatre croisettes *(du Tartre)*. JOS PETRONIUS DU TARTRE OFFICIAL BISVN.

(*Arch. mun. de Grand'Combe* (Doubs). Série II. Boichard.)

37. — 1788, 24 avril. — Claude-Antoine BAILLY, official. — Sceau ovale, 35/37 mill., lég. entre filets. Dans un cartouche Louis XV, entouré d'un ruban supportant la croix capitulaire et surmonté d'une mitre, un écu : d'azur à la balance de.... inclinée à dextre, soutenue d'une épée de.... mise en bande. ✠ CLAUD ✿ ANTON ✿ IOS ✿ BAILLY ✿ OFFICIAL ✿ BISVN.

(*Arch. du Doubs*. Série E. Pécauld.)

(OFFICIALITÉS FORAINES)

38. — 1347, 30 juillet. — Sceau rond, 27 mill., lég. entre grènetis. Buste d'évêque mitré, bénissant, tenant une croix archiépiscopale. ✠ S. CVRIE. BISVNT. IN. LEDONE.

(*Arch. du Doubs*. Série B. 406. Trésor des Chartes.)

39. — 1712, 15 août. — Claude Pareau, curé des Hôpitaux, official de Lausanne, au comté de Bourgogne. — Sceau ovale, bordé d'oves, 20/22 mill. Ecu : d'azur à une nef d'argent allant *par eau*. Timbré d'un bâton prieural avec chapeau à six glands ; sans lég.

(*Arch. du Doubs*. Série G. Eglises de Pontarlier.)

1719, 5 août. — Sceau ovale, bordé d'oves, 32/37 mill. Mêmes armoiries, même timbre, sans lég.

(*Arch. du Doubs*. Série H. Prieuré de Bellefontaine.)

(OFFICIALITÉ DE L'ARCHIDIACRE)

40. — 1273, 3 avril. — 1275, 16 novembre. — Sceau rond, 24 mill., lég. entre grènetis. Une aigle éployée. ✠ S. CVRIE. ARCHID. BIS[VNT.] (N° 14. Pl. II 1.)

(*Arch. du Doubs*. Série H. Abb. S. Paul (Le Puy, 2). — Archevêché (Besançon).

41. — 1292, 11 janvier. — Sceau rond, 25 mill., lég. entre grènetis. Dans le champ le bras de S. Etienne, mis en pal et bénissant, et l'aigle nimbée de S. Jean tenant une banderole. ✠ S : CVRIE. G. ARCHID. BISVNT (N° 15. Pl. II.)

(*Arch. du Doubs*. Série H. S. Paul (Cart. 29, n° 8).

42. — 1302, 7 juillet. — Sceau rond (env. 25 mill.), lég. entre filets (détruite). Un écu : deux bars adossés sur semis de croisettes au pied fiché ; accosté du bras de S. Etienne et de l'aigle nimbée de S. Jean, sommé d'une croix.

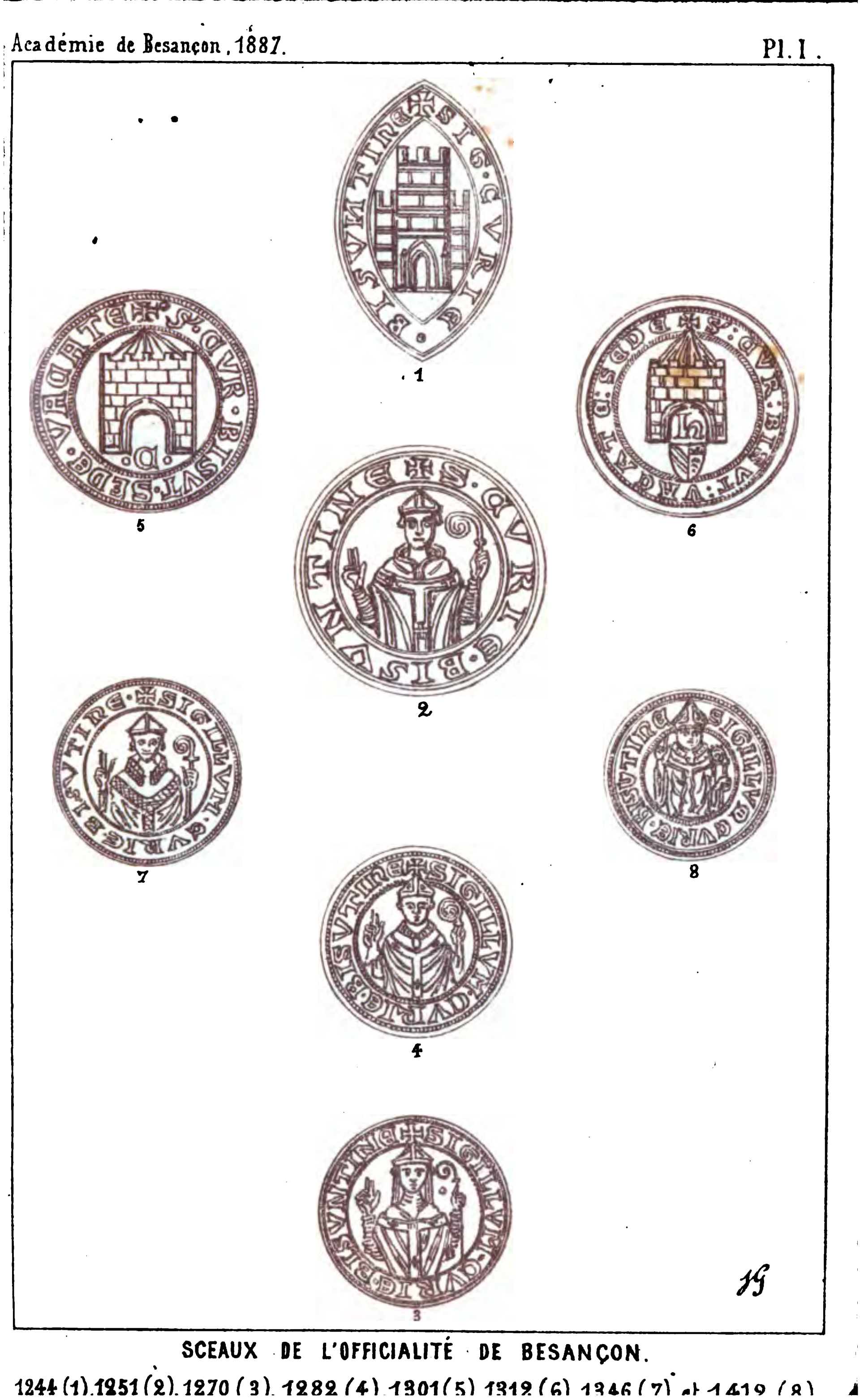
(*Arch. du Doubs*. Série G. Archevêché (Gy).

43. — 1308, 30 janvier. — 1530, 31 mai. — Sceau rond, 26 mill., lég. entre grènetis. Champ : l'aigle nimbée de S. Jean et le bras de S. Etienne.
S. CVRIE. ARCHID. BISVNTINI.

(*Arch. du Doubs*. Série B, 500. Trésor des Chartes, et E. 1507.
Arch. de Neuchâtel, K. 9, n° 9.)

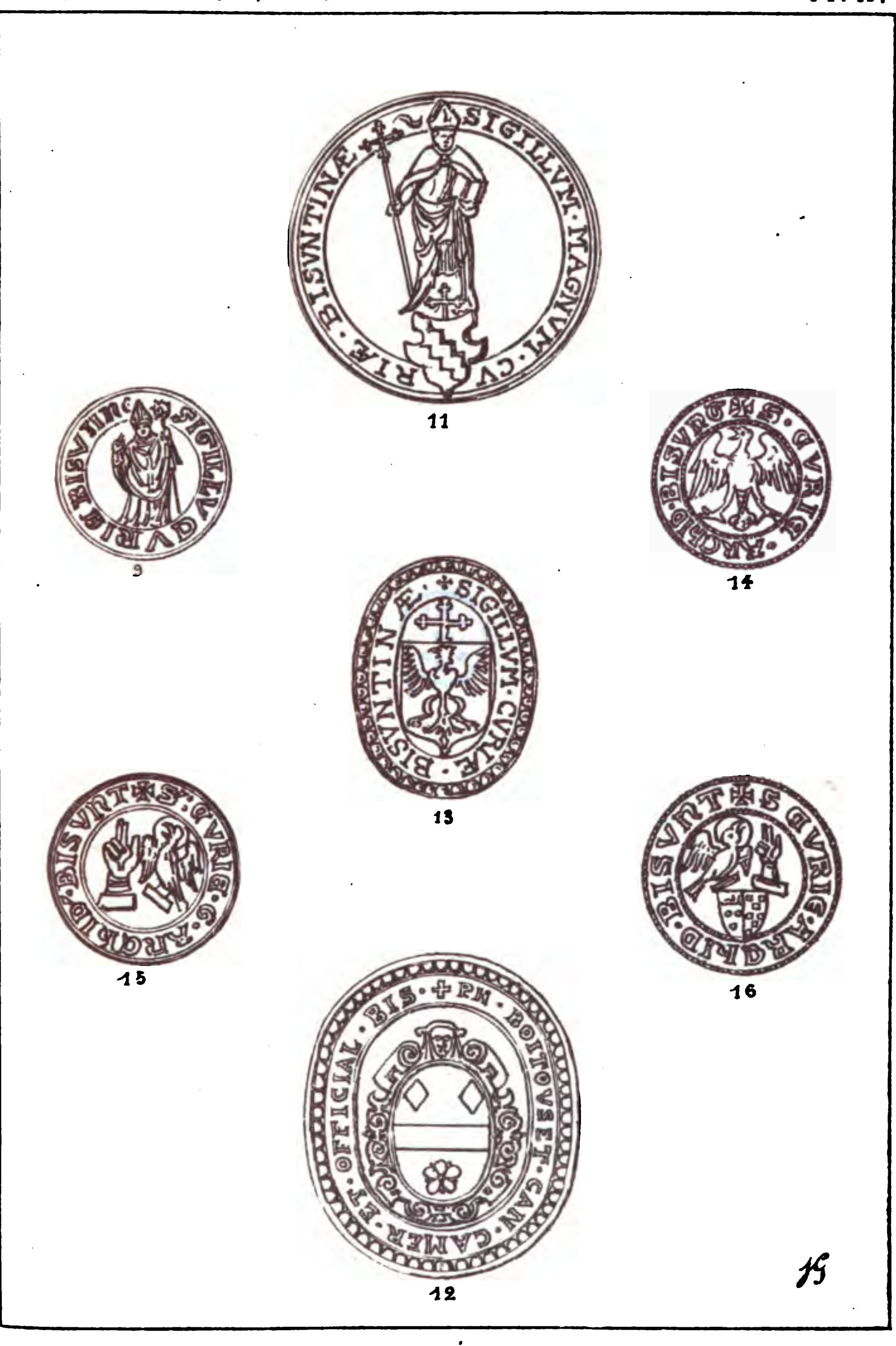
44. — 1319, 14 mai. — Sceau rond, 25 mill., lég. entre grènetis. Dans le champ à gauche, l'aigle de S. Jean, à droite, le bras de S. Etienne, au-dessous, un écu parti, à dextre de.... à 3 besants, au chef cousu de.... à sénestre de.... à 7 billettes pour 2, 1, 2, 1 et 1. ✠ S. ÇVRIE. ARCHID. BISVNT. (N° 16. Pl. II.)

(*Arch. de Neuchâtel* (Suisse).



SCEAUX DE L'OFFICIALITÉ DE BESANÇON.

1244 (1). 1251 (2). 1270 (3). 1282 (4). 1301 (5). 1312 (6). 1346 (7) et 1419 (8).



SCEAUX DE L'OFFICIALITÉ DE BESANÇON.
1435 (9), 1564 (11), 1590 (13), 1603 (12).
SCEAUX DE L'OFFICIALITÉ DE L'ARCHIDIACRE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — *Liste des officiaux de la cour archiépiscopale de Besançon (1226-1790)*

Gui, 1226
Jean, archidiacre de Varais, 1228
T., 1229
Odon de Jussey, 1239-1240
Elias, 1245-1247
Gui, chanoine, 1248-1251
Gauthier Portier, 1272-1277
Odon de Beligny, 1292-1297
Nicolas de Clerval, 1304
Etienne de Pontarlier, 1309-1310
Gui Baudet, de Baume, 1316-1317
Odon de Choye, 1321-1328
Gauthier, 1333
Guillaume de Poligny (mort av. 1349)
Guillaume de Molay, 1349
Jean de Poligny, 1354
Nicolas de Moirans, 1356-1361
Jean de Montbéliard, 1361
Pierre Pâris, 1379
Jean Belin, 1381-1390
Gui le Porc, 1396
Jean Millereal, de Montjustin, mort à Rome, le 4 décembre 1422, 1421-1422
Pierre Crapillet, 1438
Guillaume Gauthier, ✝ le 14 juin 1459, 1443-1459
Jean Couthier, de Faucogney, ✝ le 29 juillet, 1479
Jean Goullery, 1480
Guillaume de Montbard, [148.]
Jean Moine, ✝ le 4 août 1488, 1483-1488
Bernardin Labouquet, ✝ le 13 avril 1518, 1493-1518
Léonard de Gruyères, 1527-1530
Jean Tornon, ✝ le 2 août 1547, 1531-1547
Jacques Perrot, ✝ le 16 mai 1556
Jean Renard, ✝ le 24 janvier 1577
Maurice de Diesbach, 1578-1581
Philippe Boitouset, ✝ le 14 novembre 1620, 1588-1620
Jean Camus de Bosco, ✝ le 29 décembre 1635, 1628-1635
Billerey, 1654-1665
Franç.-Bonaventure Jobelot, 1669-1673
François Marlet, 167.-1690
Jean d'Orival, ✝ le 19 septembre 1697
Jean-Claude-Ignace Laborey de Virey, ✝ le 31 octobre 1716, 1708-1716
Pierre-Albert de Chaillot, ✝ le 20 mai 1740
François-Xavier Courchetet, ✝ le 26 avril 1752, 1742-1752
Jean-Pierre du Tartre de Chilly, ✝ le 2 août 1776, 1761-1776
Cl.-Antoine-Joseph Bailly, 1788-1790

Liste de quelques officiaux de la cour du grand archidiacre (1272-1541)

Hugues de Glères, 1272
Richard, 1279
Jacques de Saint-Vincent, 1311
Hugues de Cîteaux, 1317
Pierre de Rosières, 1342-1353
Pierre de Choye, 1373
Colin d'Anchenoncourt, 1382
Guillaume Guérard, 1528
Pierre Richardot, ✝ le 25 septembre 1541

II. — Patentes de Marguerite de Flandre, comtesse de Bourgogne, reconnaissant les droits de l'officialité diocésaine de Besançon. Hesdin, 22 décembre 1376.

Marguerite, fille de Roy de France, comtesse de Flandres, d'Artois et de Bourgougne, palatine et dame de Salins, sçavoir faisons à tous : que comme par notre commission de nos lettres patantes adressantes à notre baillif et autres officiers en nostre comté de Bourgougne, nous eussions fait crier et publier par nos villes de nostre dit comté qu'aucuns de nos sujets audit comté de Bourgougne sur actions réelle et pour fait touchant héritages ne plaidoyat, ou fut traict en causes autre part, ne en autre cour que pardevant nos gens et en nos auditoires, en commandant que se aucuns faisoit le contraire, qu'il en fût puny et contraint à désister et à cesser, et Révérend Père en Dieu nostre cher et amé cousin l'archevesque de Besançon deist et affirmast les dits cry et publications estre faicts et redonder au préjudice et lézion de la juridiction de l'Eglise et court de Besançon, en laquelle, sy comme il disoit, touttes personnes, sur les dictes actions réelle, peuvent licitement venir et poursuivre leurs droits et demander justice, et que de ce ont estez, et sont luy et ses prédécesseurs en ladite Eglise, en vraye possession et saisine, et ainsy en ont jouy et usey paisiblement jusqu'à présent par tant de temps qu'il n'est mémoire du contraire. Nous et nos gens disans au contraire et qu'à nous appartenoit et appartient de droit commun la juridiction et connoissance de toutes actions réelles et controversiés des héritages assis et situez en notre justice et seigneurie, et que nostre dit cousin ne ses prédécesseurs et archevesques de Besançon n'en sont, ne furent onques en possession. Et pour ce eust fait nostre dit cousin certains procès par lesquels il faisoit et mandoit publiquement dénoncer pour excommuniez toutes les personnes en général qui empescheroient la juridiction de sa cour de Besançon et qui détourberoient ceux qui venir y vouloient sur les causes et pour les cas desquels selon droit et coutume on pooit connoistre en la ditte cour de Besançon, tant actions réelles en cas d'héritages, comme autres. Desquels procès et exécutions d'iceux, pour ce que nous nous sentions agrevez pour nous, nos officiers et sujets, avoir esté appelé à cour de Rome, en laquelle cour nous et notre dit cousin fussions sur ce en procès, à

la parfin par le traictié et conseil et par la manière que s'ensuit : Est assavoir que nous voulons et octroyons que nos commissions et lettres dessus dittes, et tous les cris et publications faits par vertu d'icelles, soient tenus et réputez pour non faits et pour non advenus et de nul effet, et que pour icelles, ne pour choses qui en soit ensuivy, ne nous soit acquis aucun droit novel, ne aucun préjudice fait à nostre dit cousin ne à sa dicte Eglise ou cour de Besançon; et demorons nous et nostre dit cousin chacun en tel estat, et en tel droit en propriété et possession comme à un chacun de nous compétoit par droit et par coustume, devant la date de nos commission et lettres dessus dictes. Et par ce traitté et accort nous renonçons et nous départons des appellations dessusdictes par nous et nos gens faites, et aussy nostre dit cousin oste et met au néant les procès que pour ce il avoit fait ou fait faire, et s'en départ; et aussy renonce au procès pendant entre nous et luy en la cour de Rome sur les dictes appellations, et absolt nostre cousin par ses lettres toutes les personnes que pour vertu des dits procès ont encourus sentence d'excommuniquacion, se aucun en y a ou auroit esté pour ce excommuniez; et par iceux procez ne pour chose qui en soit ensui, aucun droit novel ne sera, ne est acquis à nostre dit cousin ne à sa ditte Eglise et juridiction de Besançon, ne à nous fait aucun préjudice pour le temps présent et avenir, ne aussi à nostre dit cousin semblablement ne sera fait aucun préjudice par les choses cy-dessus dittes escrittes ne à nous comme dit est. Si mandons à nostre bailly de Bourgogne ou son lieutenant et à tous nos autres officiers à qui il appartiendroit, que par vertu de nos commission, et lettres dessus dattées ou par vertu d'icelles ne molestent ou contraignent aucunes personne; et se aucun en est en procès ou en plait par-devant aucun d'eux qu'il l'en déportent et ostent sans amende; lesquels traitié et accort des susdits par nous et nos hoirs et successeurs nous avons fermes et stables, et la promettons tous fermement et entièrement garder sans venir au contraire.

En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre seel à ces lettres données à Hesdin, le vingt-deuxiesme jour de décembre, l'an de grâce mil trois cent soixante-seize.

Scellé d'un scel en cire rouge à queue pendante et signé au reply des dittes lettres patentes; par Madame en son conseil estant en sa cour de Bourgogne : THORONDE. *La susditte copie a esté duement collationnée à l'original par nous soussignés, notaires, à réquisition d'Illustrissime et Révérendissime seigneur Messire Antoine-Pierre de Grammont, archevesque du dit Besançon, prince du Saint*

Empire, et pour luy valoir comme le dit original auquel elle est conforme.

Fait à Besançon, le vingt-cinquième jour de novembre, l'an mil six cent quatre-vingt.

Signé : AMYOT et AMIDEY, *notaires.*

(*Bibl. du Chapitre.* Manuscrits Hugon, III.)

Diplôme de Charles-Quint, confirmant les privilèges de l'officialité diocésaine en matière testamentaire. Barcelone, 10 mars 1537.

Charles, par la divine clémence empereur des Romains tousjours Auguste, roy de Germanie, de Castille, de Léon, de Grenade, d'Arragon, de Naverre, de Naples, de Secille, de Maillorque, de Sardaigne, des Ysles Indes et terre ferme, de la mer Océane, archiduc d'Austrice, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg, de Gheldres, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, Palatin de Haynault, de Hollande, de Zéellande, de Ferrette, de Haghenaust, de Namur, de Zutphen, prince de Zublane, marquis du Saint Empire, seigneur de Frise, de Salins, de Malines, et dominateur en Asie et en Affrique. Receu avons l'humble supplication et requeste de nostre très cher et féal cousin et conseillier messire Antoine de Vergy, archevesque de nostre cité impérialle de Besançon, contenant comme à bon tiltre, et mesmes ensuyvant la forme des déclarations et concordats faicts et passez entre nos prédécesseurs ducs et comtes de Bourgoingne que Dieu ait, et ceulx dudit suppliant, archevesques dudict Besançon, les manans et habitans d'iceluy comté ayent tousiours eu liberté de faire louher et passer, et condir leurs testamens, ordonnances et dernières volontez soubs nostre seel ou celuy de la cour ecclésiastique dudict suppliant, à leurs choix, et par iceulx eslire et subir la publication de leurs dits testaments à l'une ou l'autre des dictes cours et telle qu'il leur a pleu. Duquel droict le dict suppliant, et ses dicts prédécesseurs archevesques dudict Besançon ont tousjours joüy, tant de nostre temps que celluy de nos dicts prédécesseurs, faisant publication de leurs dicts testaments receus sous le seel de ladicte cour ecclésiastique en icelle, sans ce que jamais les officiers de nos dicts prédécesseurs ny nostres y ayent mit aucun destourbier ou empeschement. Et si d'aventure aucuns d'eux ont attempté au contraire, les troubles par eulx faicts ont adez estez levez par

nos dicts prédécesseurs. Tellement que le dict suppliant et ses dicts prédécesseurs sont toujours demeurez en leur possession et jouyssance dudict droit jusques puis environ six ans en ça, que nos dicts officiers ont faict publier en nostre dict comté certains mandements patents, par manière d'édict, prohibitif à tous notaires et tabellions de recevoir aucuns testaments, que premièrement nostre séel dudict comté n'y fut apposé. Aussi ont dressez poursuitte audict suppliant en nostre souveraine court de Parlement en Bourgoingne, séant à Dole, sur le faict de ladicte publication de testaments, tellement qu'il n'y a notaire en nostre dict comté qui en osat recevoir aucun soubz le séel dudict suppliant; et que tost après les dicts empeschemens, et mesme le vingt-septième jour de février en l'an mil cinq cens trente-deux derrier passé, en la cité de Bolongne, de sa part nous fut présentée requeste contenant entre autres troubles et empeschemens à luy faicts en sadicte jurisdicion par nos dicts officiers l'empeschement dessus dict, et que après avoir faict veoir les dictes requestes, déclarations et concordats par nostre conseil, le procureur général de nostre dicte court de Parlement de Bourgoingne présent, et oüy en tout ce qu'il voulsit dire au contraire, par nous oüy le rapport, et eu l'advis de nostre conseil, fut rendu appoinctement sur telle requeste, par lequel estoit mandé à nos officiers dudict comté de laisser joüyr ledict suppliant de la réception, publication et exécution des dits testaments en sa dicte court ecclésiastique, et que en ce il ne fut empesché par nuls de nos dicts officiers, et que ceulx de nostre dicte court le feissent ainsi observer, comme le dict suppliant nous a faict promptement apparoir par ladicte requeste et appoinctement rendu sur icelle, signée par nostre secrétaire d'estat maistre Anthoine Perrenin, laquelle, ensemble le dict appoinctement, fut tost après présenté à nostre dicte court de parlement de la part dudict suppliant, requérant lui octroier mandement et attache pour le faire observer par nos dicts officiers ou dict comté, ce qu'ils ne feirent, ains appoinctairent seullement que le dict suppliant escriproit à ses fins, et exhiberoit les dictes requeste et concordats en leurs mains comme il fut faict incontinant pour y ordonner. Et touteffois depuis le dict suppliant n'en a peu obtenir d'eux aultres despêche ny appoinctement, quelque instante poursuitte et réquisition qu'il en ait fait faire. Ains sont tousjours demeurez comme sont encoires à présent les empeschemens y mis à son grand préjudice, interestz et diminution de sa dicte jurisdicion, si comm'il dit, nous suppliant très humblement pour ces causes, de rechief sur ce oüy nostre procureur général, se trouvant présentement devers

nous, pour après le pourveoir sur ce de remède de justice convenable, et luy en faire despecher nos lettres patentes en tel cas nécessaires. Pour ce est-il que nous les choses dessus dictes considérées, veuz aussi les traictez et concordats faicts et passez par cy-devant entre nos dicts prédécesseurs ducs et comtes de Bourgoingne et ceux dudict suppliant archevesques dudict Besançon, le dict appoinctement rendu par nous audict Bolongne sur la requeste à nous présentée de la part d'iceluy suppliant, et oüy d'habondant amplement sur ce nostre dict procureur général, et que jamais nostre intention n'a esté de tollir les droicts de l'Eglise, veuillans en ce user d'équité et justice, avons octroyé, permis, accordé, consentu, accordé et déclaré, octroyons, permettons, consentons, accordons et déclarons par cettes, que en conformité des dicts traictez et concordats il soit loysible et permis doiresnavant à tous manans habitans et résidans en nostre dict comté de Bourgoingne de faire, louher et passer leurs testaments, ordonnances de dernière volonté soubz nostre dict seel, ou celluy de ladicte court ecclésiastique dudict suppliant, et de ses successeurs, et par iceulx choisir les publications en l'une ou l'autre des dictes cours, et telle qu'ils voudront eslire et choisir. Aussi à tous notaires et tabellions de nostre dict comté quand requis en seront, les ainsy recevoir, et audict suppliant et ses successeurs de ceulz receuz soubz le seellé de sadicte court, et desquels les publications par les testateurs seront choisies en icelles les y publier, tous empeschemens et deffenses directement ou indirectement faicts, et que se pourroient faire au contraire du tout cessans.

Si donnons en mandement à nos très chiers et féaulx les président et gens tenant nostre dicte souveraine cour de parlement, baillis d'Amont, d'Aval et de Dole en nostre dict comté de Bourgoingne, et à tous nos autres justiciers, officiers, serviteurs et subgets leurs lieutenans et chacun d'eux en droict soy, et comme à luy appartiendra, que de ces nos présentes grâce, concession, octroy, accord, permission et consentement, selon et par la manière que dict est, ils facent, souffrent et laissent plainement et paisiblement joüyr et user le dict suppliant sans en ce luy faire, mettre ou donner destourbier, moleste, ou empeschement quelconque. Ordonnant en outre à nos dicts baillis d'Amont, d'Aval et de Dole, à leurs lieutenans, et à tous aultres nos officiers, cui il appertiendra, et qu'en seront requis de la part dudict suppliant, que ces nos présentes lettres patentes ils facent publier en et par tous les ressorts de nostre dict comté de Bourgoingne, sans aucun refus ou délay, ny pour ce attendre aultre mandement, affin que personne n'en

puist prétendre cause d'ignorance. Car tel est nostre plaisir et voulons qu'il soit ainsy faict, observer et accomplir.

En tesmoing de ce nous avons faict mettre nostre grand seel en ces présentes.

Donné en nostre cité de Barcelone, le dixième jour du mois de mars, l'an de grâce mil cinq cens trente-sept, et de nos règnes, à sçavoir du Sainct Empire le dix-huitième, des Espagnes, des deux Cécilles, etc., le vingtroisième.

Signé au revers des sus dittes lettres patentes; par l'Empereur et Roy, duc et comte de Bourgoingne : BAVE, *et seellé du grand seel en cire rouge à queue pendante.*

(*Bibl. du Chapitre.* Manuscrits Hugon, III.)

L'ACADÉMIE DE BESANÇON

ET LE

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

Par M. De SAINTE-AGATHE

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 16 juin 1887)

Après cinquante années d'existence, le Comité des travaux historiques a confié à M. Charmes la publication de trois volumes in-4° (1) de documents relatifs à son histoire. Dans l'introduction, qui est fort intéressante, et dans l'ouvrage lui-même, il est souvent question de l'Académie de Besançon et de plusieurs de ses membres ; il m'a paru opportun de rappeler en quelques mots, et à cette occasion, les rapports littéraires qui ont existé entre notre Compagnie et le Comité des travaux historiques.

Comme M. Charmes, je parlerai successivement de l'œuvre de Moreau, brusquement interrompue par la Révolution, et de la création de Guizot, qui, commencée en 1834, prend chaque jour encore des développements plus considérables.

C'est en 1759 que Moreau, avocat des Finances, a fondé la

---

(1) *Le Comité des travaux historiques et scientifiques (histoire et documents)*, par Xavier CHARMES. Paris, Imprimerie nationale, 1886, 3 vol. in-4°.

bibliothèque des Finances pour faciliter l'interprétation de nos lois. Secondé par le contrôleur général des Finances Bertin, il avait institué en 1762, comme complément, le Dépôt des Chartes, et s'était adressé aux bénédictins et aux érudits laïques pour obtenir des copies et des analyses des chartes disséminées dans les dépôts de province, à Londres et à Rome; mais cette institution n'eut pas le temps de rendre tous les services qu'on pouvait en espérer, elle put toutefois conserver bien des documents que la Révolution allait détruire ou disperser.

En 1772 (1), l'abbé d'Esnans, chanoine de Besançon, avait cédé à la Bibliothèque du Roi 67 volumes in-folio de copies de chartes et documents réunies à partir de 1732, et principalement dans les archives du parlement de Franche-Comté, par François Courchetet d'Esnans, conseiller au parlement et membre fondateur de notre Académie (2).

Moreau, de son côté, s'était mis en relations avec plusieurs académiciens de Besançon, et en particulier avec Eugène Droz, conseiller au parlement et secrétaire perpétuel de la Compagnie. C'est lui qui, écrit Moreau en 1774 (3), « a fourni la majeure partie des monuments qui peuvent » éclairer sur l'histoire et le droit public de la Franche- » Comté. » Dès 1769, en effet, Droz signale à Moreau les mesures à prendre pour assurer la conservation des titres originaux des bénéficiers et il ajoute (4) : « Quant aux dépôts » royaux, il ne faut pas croire qu'ils soient plus en règle. Je » sais de bonne part qu'il y a à la Chambre des comptes » beaucoup de papiers non inventoriés et que plusieurs se

---

(1) V. Ulysse Robert, *Catalogue des manuscrits relatifs à la Franche-Comté qui sont conservés dans les bibliothèques publiques de Paris*. Paris, Champion, 1878, in-8°, p. 5.

(2) V. *Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté*, augmenté de nouveau pour l'année 1753. — Besançon, Daclin, in-8°, p. 94.

(3) V. X. Charmes, *op. cit.*, t. I, p. 143.

(4) V. X. Charmes, *op. cit.*, t. I, p. 227.

» perdent dessous ou dessus les armoires ; il y en a sur » l'église ou au clocher de Dole, chez le garde-livres.... » entre autres, j'ai vu, dans une copie de l'inventaire de la » dite chambre (8e sac, cotes 651, 652), l'indication d'une pro- » cédure instruite au parlement de Dole, en 1402, contre le » sire de Thoiré pour les limites du Comté, et la mouvance » d'une partie du Bugey où l'on avait produit 1,400 chartes, » dont plusieurs de la deuxième race ; cependant on n'en » voit aucune trace dans l'inventaire usuel. » L'ensemble des analyses et transcriptions dues à Droz forme 44 volumes in-folio, qui aujourd'hui sont conservés à la Bibliothèque nationale, dans la collection Moreau (nos 862-905). Bien que ces copies soient parfois imparfaites, on peut utilement et surtout facilement les consulter.

Tout en travaillant pour Moreau, Droz n'oublia pas l'Académie, et il eut soin de conserver pour elle un double de tous ces documents (1) : ils sont déposés maintenant à la bibliothèque de la ville de Besançon.

Droz ne collabora pas seul à l'œuvre de Moreau, à qui l'Académie ne tarda pas à envoyer le diplôme de membre honoraire (2), il eut soin de s'adjoindre plusieurs collaborateurs instruits et laborieux (3), quatre bénédictins : dom Charles (4), dom Roux, mais surtout dom Grappin (5) et dom Berthod, et enfin l'érudit Claude-Joseph Perreciot ; ces trois derniers furent élus membres de l'Académie (6) après avoir été plusieurs fois lauréats de ses concours (7). L'activité de

---

(1) V. *Académie*, séance du 6 décembre 1806, p. 25.

(2) V. *Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté* pour l'année 1784. — Besançon, Couché, in-18, p. 200.

(3) V. Charmes, *op. cit.*, t. I, p. 143, note 1.

(4) Dom Charles, sur la proposition de dom Grappin devenu vicaire général, fut nommé par le Directoire du Doubs archiviste départemental, et exerça ces fonctions de 1800 à 1829.

(5) V. Charmes, *op. cit.*, t. I, p. 235, note 3.

(6) V. *Académie*, séance du 6 décembre 1806, p. 18.

(7) V. *Archives de l'Académie*. — Concours.

Droz lui procura un certain crédit à Paris, et il ne manqua pas de l'utiliser (1) pour attirer la protection du pouvoir sur les savants religieux qu'il avait associés à ses travaux. Il demanda leur maintien dans la province, à l'histoire de laquelle ils rendaient les plus grands services par leur érudition ; enfin il fut heureux (2) de voir dom Berthod obtenir en 1774, de Bertin, une mission littéraire en Belgique, à la suite de son dépouillement sommaire des papiers de Granvelle (collection Moreau, n[os] 906-908). Droz eut la douleur de voir la Révolution dissoudre l'Académie et disperser ses collections, et s'il n'eut pas la consolation de la voir renaître, ce fut lui du moins qui, avant de mourir, en 1805, provoqua son rétablissement (1806).

Au commencement de notre siècle les sujets historiques n'étaient plus en honneur, et partout on leur préférait les compositions purement littéraires. Aussi l'œuvre de Moreau semblait elle presque oubliée, lorsque Guizot la reprit en 1834. Mais cet éminent ministre de l'Instruction publique, en fondant le Comité des travaux historiques, lui assigna une tâche beaucoup plus large : il ne s'agit plus seulement de recueillir des copies de chartes et de documents ; le but poursuivi, c'est le récit des événements, la description des institutions, et surtout l'exposé et la marche de la civilisation. Cette pensée était féconde, et ses successeurs n'eurent qu'à développer ce vaste programme, à mesure que l'autorité du Comité grandissait et que les sociétés savantes se multipliaient en province en se groupant autour de lui.

Dans son rapport au roi de 1834 (3), M. Guizot annonce la formation, à Besançon, d'une commission présidée par M. Weiss pour la publication des papiers de Granvelle, laissés par l'abbé Boisot à la ville de Besançon avec sa bi-

(1) V. Charmes, *op. cit.*, t. I, p. 235.
(2) V. Charmes, *op. cit.*, t. I, p. 245-246.
(3) V. Charmes, *op. cit.*, t. II, p. 17.

bliothèque. Le président et tous les membres de la commission faisaient partie de l'Académie [1]; notre Compagnie peut donc revendiquer l'honneur de ce grand travail. Le rapport de M. de Salvandy, en 1847 [2], nous apprend que le dépouillement des 82 volumes in-folio est achevé et que l'impression des pièces les plus intéressantes suit son cours. Il est regrettable que la commission se soit arrêtée au 9e volume, car MM. Poulet et Piot [3], qui, après un long intervalle, viennent de continuer cette publication en Belgique, ont dû négliger des pièces intéressantes au point de vue comtois, pour leur préférer des documents plus importants pour l'histoire des Pays-Bas. Aussi, je tiens à exprimer un double vœu, c'est que bientôt la statue du cardinal de Granvelle, donnée par Weiss et sculptée par Petit, soit enfin placée dans la cour intérieure du palais, et qu'en même temps paraisse un complément essentiellement comtois aux papiers d'Etat du grand ministre de Charles-Quint.

L'Académie fut reconnaissante envers M. Guizot de l'intérêt qu'il avait témoigné à notre histoire en provoquant la publication des papiers de Granvelle, et elle lui envoya le diplôme de membre honoraire [4]. Comme s'il voulait motiver davantage cette distinction, voici le jugement intéressant que ce grand historien portait, en 1835 [5], sur l'histoire de Girardot de Beauchemin, encore inédite, et que M. Jules Crestin a publiée quelques années après. « C'est un tableau » très animé de la résistance de la Franche-Comté aux en» treprises de Richelieu, de la politique de ce ministre, de » celle de la cour d'Espagne, des deux invasions successives » du prince de Condé et du duc de Saxe-Weimar, enfin du

(1) V. *Académie de Besançon*, séance du 28 janvier 1835, p. 51.
(2) V. Charmes, *op. cit.*, t. II, p. 115.
(3) V. *Académie*, année 1884, p. 93.
(4) V. *Académie de Besançon*, séance du 28 janvier 1836, p. 158.
(5) V. Charmes, *op. cit.*, t. II, p. 42.

» long attachement de cette province à la maison d'Autriche,
» et de ce qu'elle souffrit alors pour cette cause.

» On peut considérer cet ouvrage comme un épisode de
» la guerre de Trente ans, épisode d'un grand intérêt
» pour l'histoire de France, puisqu'il retrace les destinées
» encore séparées d'une province qui depuis s'est intime-
» ment unie à la France, sous le rapport moral aussi bien
» que sous le rapport politique. »

En faisant entrer Th. Jouffroy, député du Doubs et professeur au Collège de France, dans la commission des papiers de Granvelle, où il servait en quelque sorte de trait d'union (1) entre Paris et Besançon, Guizot lui suggéra peut-être la première idée de la proposition qu'il fit à l'Académie de Besançon, le 15 novembre 1836, pour la publication des Documents Inédits. L'Académie comprit bien vite l'importance de cet ouvrage pour l'histoire comtoise, et elle rencontra en dehors d'elle, pour l'aider dans cette œuvre patriotique, les sympathies les plus grandes : je ne rappellerai que les souscriptions de Montalembert et de Berryer (2). Le plan du travail avait été si bien conçu qu'il n'a point été modifié, et que maintenant encore on le suit avec fidélité. Notre collection des Documents Inédits ne peut avoir l'inté-

---

(1) V. *Archives de l'Académie.*

« Mardi 20 octobre.

» Monsieur et cher confrère,

» Ne voulant pas ruiner notre président, qui assurément ne réclamerait pas le port de la lettre ci-incluse, je la lui envoie sous votre couvert; elle fera connaître à la commission Granvelle le résultat de mon entrevue avec le ministre, et j'espère qu'elle le trouvera satisfaisant.

» Je suis heureux d'aider par un peu de zèle l'avancement d'un travail auquel vous prenez un intérêt et une part si honorable et si active : permettez-moi de saisir cette nouvelle occasion de vous dire combien votre amitié m'est précieuse, et de quels sentiments de haute estime et de sincère attachement elle est payée de ma part.

» Th. Jouffroy. »

A M. Genisset.

(2) V. *Archives de l'Académie.*

rêt général de la grande collection du Comité des travaux historiques, dans laquelle ont pris place les papiers d'Etat de Granvelle (1) ; mais elle a l'inappréciable avantage d'assurer la conservation des travaux des anciens et nouveaux académiciens, et de mettre à la portée de tous les principales sources inédites de notre histoire provinciale.

Notre Compagnie n'est point oubliée dans la bibliographie des sociétés savantes (2), et les indications relatives à ses mémoires et publications sont exactes, à part la mention d'une table de ses travaux depuis la fondation, qui aurait paru en 1878 et qui reste encore inédite. Enfin, les deux correspondants actuels du Comité dans le département du Doubs (3) appartiennent à notre Compagnie, et maintiennent ainsi les bonnes relations qui ont toujours existé entre le Comité des travaux historiques et l'Académie de Besançon.

L'apparition des trois volumes de M. Charmes était une occasion naturelle de redire les liens qui ont uni Moreau et Guizot à notre Compagnie. C'était aussi le cas de rappeler le souvenir des utiles auxiliaires qu'ils ont trouvés pour leurs grands travaux historiques dans les membres de l'ancienne et de la nouvelle Académie de Besançon, et de signaler en même temps les diverses collections (4), si importantes pour l'histoire comtoise, qu'ils ont commencées, en laissant à leurs successeurs le soin de les compléter et de les achever.

---

(1) V. Charmes, *op. cit.*, t. II, p. 415.
(2) V. Charmes, *op. cit.*, t. II, p. 518.
(3) V. Charmes, *op. cit.*, t. II, p. 609.
(4) V. *Académie*, séance du 26 janvier 1866, p. 105.

LETTRES

DE WEISS A CH. NODIER

PUBLIÉES

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

(Séance du 15 novembre 1887)

PRÉFACE

Parmi les jeunes gens qui, à la fin du siècle dernier, fréquentaient l'Ecole centrale du Doubs, deux entre tous, Charles Nodier et Charles Weiss, étaient destinés, dans une mesure inégale, à la réputation littéraire. Le premier a été un des interprètes les plus aimables et les plus originaux de la langue et de l'esprit français; le second a cru fermement au génie particulier de la « nation comtoise, » et, pendant cinquante ans, en a sur place propagé le culte.

Ces deux hommes si divers en apparence avaient appris l'un à côté de l'autre, pendant les années orageuses de la Révolution, à aimer le sol natal, les bons auteurs et les vieux livres. Nodier qui, dès l'âge de douze ans, suivait à Strasbourg je ne sais quelle députation révolutionnaire, prit vite au loin son envolée, et se lança à travers le monde, comme

un Ahasvérus plus souriant, mais aussi peu riche que celui de la légende. On le vit successivement, sous le coup de la *Napoleone*, errer furtivement dans le Jura, puis tenter la fortune à Dole, à Amiens, en Illyrie, la rêver en Russie et en Louisiane; puis enfin, du fond de sa bibliothèque de l'Arsenal, devenue le lieu de repos de son âge mûr, fuir dans les régions les plus fantastiques sous la conduite du charmant lutin qui habitait en lui. Pendant ce temps, Weiss vivait volontairement relégué à Besançon, à la fois biographe et bibliographe pour la plus grande gloire de ses compatriotes, et ne tenant au reste du monde que par les liens sans cesse renoués d'une vaste correspondance. Parmi ceux que sa pensée allait ainsi chercher au loin, Nodier était sans contredit le préféré, et pendant quarante années il y eut un échange constant d'impressions et d'idées entre les deux amis.

Qu'en est-il resté? M. Estignard a réuni, dans un volume publié en 1876, cent vingt-six lettres de Nodier à Weiss, où l'homme et l'écrivain se peignent tout entier : l'homme sans cesse disputé entre ses rêves et les tristes nécessités de la vie, l'écrivain jouant de la plume avec un art consommé jusque dans ses confidences épistolaires. Les lettres qu'on va lire (1) ne répondent qu'à une partie des lettres de Nodier; car elles sont toutes, à part une ou deux, d'une date postérieure à 1820; mais dans leur ensemble elles font mieux connaître le caractère du destinataire, et d'autre part elles nous montrent leur auteur tel qu'il a sans doute souhaité de rester dans la mémoire de ses compatriotes.

A chaque page, en effet, ce lettré sceptique, à la fois défiant et timide, témoigne pour Nodier d'une affection sincère, désintéressée et pleine de déférence. Il voulait voir en lui, malgré l'éloignement, un autre lui-même; il lui

(1) Je dois l'obligeante communication de ces lettres à M. Emmanuel Mennessier-Nodier, petit-fils de Charles Nodier.

voua, après la mort de sa mère, tout ce qu'il avait de tendresse au fond du cœur. Quelquefois même, entraîné par l'exemple, il partait à sa suite pour le pays des songes : « Nodier, mon ami, mon frère, il est temps de nous réunir ici ou là, pour ne plus nous séparer (1). »

Les préoccupations nées d'une passion et d'une profession communes consolidèrent entre eux, à distance, les liens créés par les souvenirs de jeunesse. On les entend s'entretenir souvent, trop souvent au gré du lecteur, de telle ou telle édition rare, de tel ou tel ouvrage précieux à acquérir ou à obtenir du bon plaisir ministériel. Weiss n'est pas le moins ardent dans cette chasse aux curiosités bibliographiques ; il s'emploie à compléter, au point de vue comtois, les collections de son ami, et quelle récompense lui demande-t-il en retour de ses recherches? Indifférent pour ses propres intérêts, il est insatiable pour cette bibliothèque de Besançon, dont il n'a pas été le premier conservateur, mais qui est bien son œuvre. De toute façon et en tout temps, il a cherché à l'enrichir, et il trouve à cet égard en Nodier, sinon un intermédiaire exact auprès des libraires, du moins un protecteur utile auprès du gouvernement.

Cette sollicitude pour l'établissement confié à ses soins se confondait en lui avec l'amour ardent de sa ville et de sa province natales. Retenu à Paris, entre l'Arsenal et l'Académie française, Nodier avait fini par n'avoir plus à l'égard de la Comté que le souvenir attendri du petit-fils envers une aïeule disparue ; roi constitutionnel du monde romantique, avec Victor Hugo, un Franc-Comtois de hasard, pour premier ministre, il ne regardait plus que par intervalles et d'un œil distrait vers la ville où il avait nourri ses premiers rêves d'ambition et de liberté, sauf à souhaiter un jour, sous l'empire de je ne sais quelle obsession, une république comtoise surgissant au milieu des ruines de la

(1) Lettre du 23 juillet 1823.

France (1). Weiss, plus pratique, n'avait aucun goût pour la chimère féodale ou républicaine. S'il se mêlait à la politique, c'était par sa collaboration discrète à un journal d'opinions moyennes, en dehors et au-dessus des luttes passionnées des partis, et il croyait mieux servir encore sa province en offrant au Panthéon de la *Biographie Michaud* une infinité de statuettes à la gloire de ses compatriotes plus ou moins célèbres.

Lors donc qu'il parlait à Nodier de la Franche-Comté, il mentionnait rarement les événements du jour, et non sans une sorte de contrainte. Dans le silence de sa bibliothèque ou de son cabinet, il n'aimait pas à être distrait ou troublé par les bruits du dehors, et sa position n'était pas à Besançon ce qu'était à Paris celle de son illustre ami; il ne pouvait tendre impunément la main aux uns et aux autres. Se taisant donc volontiers sur les hommes et les événements du jour, il n'était vraiment expansif qu'en pensant aux amis d'autrefois, Bruand, Marquiset, Deis, Mourgeon, Pertusier, noms qui ne disent rien aux générations actuelles, mais qui ravivaient à ses yeux tout un monde de souvenirs. Derrière ceux-ci une génération nouvelle entrait dans la carrière, et, à l'exemple de Nodier, allait chercher la gloire à Paris; Weiss voyait avec regret les jeunes gens s'éloigner de lui; du moins cherchait-il à leur rendre, dans le salon de l'Arsenal, quelque chose de la Comté. L'abbé Receveur, Francis Wey, Bugnet, Xavier Marmier, Albert de Circourt, Charles de Bernard, Faustin Besson, il les recommandait tous, sans distinction d'opinion et de talents, à la bienveillance du maître du logis. Lui-même, sollicité de les suivre, ne repoussa pas toujours aussitôt la tentation; en définitive il n'accorda à son amitié pour Nodier que quelques voyages à Paris, et là, les causeries au coin du feu, les promenades en tête à tête sur les quais et les boulevards, résumaient,

(1) Lettre du 6 juillet 1831. (Rec. Estignard, p. 240-241.)

avec les stations chez les libraires, la vie de l'obstiné Franc-Comtois. Puis il reprenait le chemin de Besançon, et de là il se tenait en union constante de cœur et de pensée avec son vieil ami, tantôt lui écrivant, tantôt lisant ses livres avec une admiration parfois mêlée d'attendrissement. Cela dura ainsi jusqu'au jour où la mort prit Nodier et mit fin à leur correspondance. Le 2 février 1844, ce fut Mme Nodier qui reçut de Weiss une lettre ainsi conçue :

« Vous savez toute la part que je prends au cruel événement qui vient de vous frapper. Dans ce malheur qui nous accable, comme s'il n'eût pas été prévu, je ne puis vous offrir des consolations que je ne trouve pas pour moi-même. Je ne puis que pleurer avec vous celui qui nous fut cher, vous un mari dont vous étiez tendrement aimée, moi le meilleur et le plus ancien de mes amis.

» La seule idée qui puisse adoucir notre peine à tous les deux, c'est la certitude que celui que nous pleurons est maintenant dans un monde meilleur, où il nous attend et où j'ai l'espérance de le rejoindre bientôt. »

Au point de vue de la forme, les lettres de Weiss contrastent avec celles de Nodier par leur simplicité, par l'absence de toute coquetterie de plume : l'accent en est assez terne, et ne se relève que lorsque l'auteur, dans un élan du cœur aussitôt comprimé, trahit tout ce qu'il ressent pour les vieux amis, les vieux livres, le vieux pays. Néanmoins, en regard des lettres de Charles Nodier, elles offriront, nous l'espérons, quelque intérêt à ceux qui ne négligent pas les petits côtés de la vie littéraire, et que touche tout ce qui tient à l'histoire de Besançon et de la Franche-Comté.

I (1)

14 juin 1811.

Mon ami, tu as la tête montée, tu t'exagères les torts de Bruand, et conséquemment tu n'es plus en position pour le juger. Tu me parais avoir oublié ce sage précepte de Bias : Il faut vivre avec nos ennemis comme si nous devions être un jour leurs amis; mais j'y ai songé pour toi, j'ai brûlé ta lettre, et il ne sera plus jamais question de ce qu'elle contenait. Je verrai Bruand à son retour de Paris. Je lui ferai sentir comme il convient que c'était à lui de t'accueillir, d'aller au-devant de tes besoins, d'abord pour toi, et ensuite pour moi, qui suis et veux être un autre toi-même.

J'ai écrit au chevalier Croft il y a à peu près dix jours. Je n'en ai point reçu et n'en attends point de réponse. J'ai tâché de tourner ma lettre suivant ton intention, c'est-à-dire de manière à lui faire plaisir. Mais je suis fort embarrassé de ce que je dirai et de ce que je dois dire à la Société d'Amiens. Je ne sais que par toi seul qu'elle existe, et jamais je ne lui ai vu donner le moindre signe de vie.

Je suis charmé que tu te sois trompé relativement à Boissonade. Tu vois qu'il ne faut pas trop se presser de juger les gens. Je garde mon opinion sur son compte, mais jamais je ne l'ai regardé ni comme un sot ni comme un méchant; c'est au contraire, à mon avis, un homme d'infiniment d'esprit, et je le crois très honnête garçon. Mais je gagerais mille contre un, au risque de me tromper, qu'il y a entre lui et moi quelque chose d'antipathique, que rien au monde ne pourrait surmonter.

Si tu as renoncé à travailler au *Dictionnaire biographique*, n'en parlons plus, mais si tu veux que j'en parle encore une fois à MM. Michaud, dis-moi quels sont les articles que tu voudrais traiter, et les demandes que tu leur ferais en conséquence.

On n'a pas encore vu ici ni la seconde édition de *Popoli*, ni *le Village de Munster*. Tu as vu dans ma dernière l'usage que je compte pouvoir en faire. Je ne connais personne ici qui t'achèterait ensemble les livres que tu m'indiques. Il y a, comme tu le sais mieux que moi, peu d'amateurs. MM. de Roussillon et Saint-Wandelin ont le *Pythagore;* Guillaume, Balland, ont l'*Horace* et le *Phèdre* cartonnés.

---

(1) Précède la lettre XLVI de Nodier. (Rec. Estignard, p. 99.)

Je crois même que c'est toi qui les leur as vendus. Reste le *Rabelais;* si tu veux le vendre séparément, mande-le-moi. Je fais une collection des Elzévirs indiqués dans les bibliographies; c'est la seule folie de ce genre que je me permettrai jamais; ainsi je prendrai ce *Rabelais*, au prix que tu y mettras.

J'ai vu un seul instant M. Charve. Une indisposition que j'ai eue m'a empêché de dîner avec lui, comme je me le proposais. Je pensais qu'il viendrait me voir et que nous pourrions faire une promenade ensemble. Il n'en a rien été. Témoigne-lui-en mes regrets.

Fais mes amitiés à toute la famille et continue à me regarder comme ton meilleur ami.

Pour te mettre à l'aise sur la rivalité que je craindrais qui s'établît entre nous — ce que je ne voudrais pour rien au monde — il faut que je te dise que je me suis engagé à fournir au *Dictionnaire biographique* tous les Comtois, les poètes latins du moyen âge et les poètes français du XVI[e] siècle. Tu me feras plaisir de choisir ailleurs que dans ces classes les articles que tu te proposes de rédiger, de m'en dire à peu près le nombre, et approximativement aussi la rétribution que tu exigerais.

II (1)

25 octobre 1811.

Tu es un plaisant malade; tu écris à tes amis pour leur demander des consolations et tu leur dis des sottises. Il est vrai que les suites en sont enveloppées de manière qu'il est impossible de s'en fâcher sans mettre les rieurs contre soi. Ce n'est cependant pas cette crainte qui me retient, mais j'ai l'assurance que tu n'as pas eu l'intention de me faire de la peine, et que tout le persiflage que tu emploies vis-à-vis de moi n'est qu'un travers d'esprit auquel ton cœur n'a pas la moindre part. Ainsi tu peux te dispenser de protester dans ta première que tu n'as pas voulu me blesser; j'en ai la conviction d'avance, et tu ne pourras jamais avoir auprès de moi un meilleur avocat que moi-même.

Tu vois, par les volumes qui accompagnent ma lettre, que je me suis occupé sans retard de ta commission. Je souhaite que cet empressement ne me vaille pas de nouvelles railleries de ta part, car

(1) Suit la lettre XLVIII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 104.)

j'avoue qu'elles me sont plus cuisantes venant de toi, qu'elles ne le seraient de toute autre personne au monde.

Berthod part aujourd'hui pour Paris, où il restera quelques jours. Il fera des démarches pour toi ; et si tu m'adressais sous le couvert de.... des lettres pour tes amis de Paris, je les lui ferais parvonir et je crois être sûr qu'il les remettrait lui-même.

III (1)

18 septembre 1812.

Je ne sais pourquoi, mon Charles, je n'ai reçu que ce matin ta lettre du 12 de ce mois. Je l'ai communiquée de suite à Deis ; il m'a dit qu'il lui était impossible de disposer de la moindre chose dans ce moment, et ce n'est pas ici une défaite, je t'en réponds. Tout riche que tu me supposais il y a quelque temps, je vis cependant au jour le jour à peu de chose près, de sorte que je me trouve ce qu'on appelle sans le sol ; mais je dois toucher mes appointements le 1er octobre, et je puis pour cette époque t'envoyer sans me gêner aucunement 200 fr. Si tu as besoin de cette somme avant ce temps-là, mande-le-moi, je suis certain que M. Gauthier ne refusera pas de me l'avancer pour dix ou douze jours, avec ou sans intérêts. Mais j'entends que tu les touches net. Tu ne peux croire combien je me trouve heureux de pouvoir contribuer en quelque chose à ton bien-être à venir.

M. le préfet, à qui tu as écrit par le même courrier, vient de me faire dire que tu l'engageais à frapper pour toi à quelques portes, et il me demande, comme si tu devais le savoir, quelles sont les portes qui doivent s'ouvrir devant toi. Je n'ai pu répondre que ceci, que tu me mandais que M. le directeur général de l'imprimerie t'avait promis une place dans ses bureaux. Ai-je bien ou mal fait ? Je n'en sais rien. M. Bouvier est un peu fâché contre toi. Je te l'ai mandé dans le temps où tu te montais ou bien où lui te montait la tête contre le meilleur de tes amis, et tu n'as pas daigné me répondre. Je te le rappelle parce que cela peut t'être utile. M. Bouvier m'a dit (sous le secret, et je l'ai gardé) que tu lui avais demandé 600 fr. à emprunter, et qu'il t'avait écrit pour savoir s'il devait te les faire compter à Lons-le-Saunier ou à Besançon. Si tu

(1) Suit la lettre LXI de Nodier. (Rec. Estignard, p. 133.)

en as besoin, envoie-moi une lettre que je lui porterai et par laquelle tu le prieras de me remettre la somme en question. J'ai des moyens de te la faire passer sans frais.

Je n'ai pas le temps de te faire des compliments sur ton dernier ouvrage, ni de te remercier de la confiance que tu me marques, et que tu aurais pu exprimer dans un autre style que celui d'une école qui n'est plus la tienne, parce que les choses qui partent de l'âme doivent être dites simplement. Marc m'annonce que sur ma présentation tu as été proclamé à l'unanimité membre de la Société d'agriculture de la Haute-Saône et que je recevrai ton diplôme par le retour de M. de la Terrade, actuellement à Vesoul.

Bonjour, mon Charles, mille amitiés et compliments à tout ce qui t'entoure, à ta femme, ta fille, Fanny, M. et Mme Charve.

Je t'embrasse ou plutôt je vous embrasse tous et tendrement.

Ne puis-je pas avoir un exemplaire des œuvres de Rouget Delille (*sic*) (en payant), mais avec l'*ex dono auctoris,* qui me ferait plaisir ?

IV

19 novembre 1821.

Mon cher ami,

C'est M. Crestin, l'un de nos amateurs les plus distingués, qui te remettra cette lettre ; il aime les livres, les médailles et les antiquités, et possède dans ces différentes parties des objets très précieux qu'il communique avec la plus grande facilité. Il a une belle collection d'ouvrages d'auteurs franc-comtois, et entre autres le *Langrognet* avec les figures. Je lui ai dit que tu désirais beaucoup trouver un exemplaire de ce petit poème, qui commence à devenir rare, et je ne serais pas surpris qu'il parvînt plus aisément que moi à t'en procurer un, s'il ne te cède pas le sien. C'est une affaire qui se réglera à ton voyage à Besançon, où tu es attendu par tous tes anciens amis avec une vive impatience. J'espère que tu t'apercevras à notre accueil que nous avons marché avec le siècle. Je ne te fais pas un détail de toutes les fêtes que nous te préparons, pour te laisser le plaisir de la surprise. Je t'attends pour le mois d'août, et je te réponds que jamais année ne m'aura paru aussi longue.

Je charge le jeune Deis de me donner des nouvelles de ta santé, mais j'espère que lorsque tu recevras cette lettre tu seras assez bien rétabli pour me répondre. Si cependant tu avais trop d'ouvrage,

charge la petite Marie de m'écrire. C'est un enfant charmant que j'aime de tout mon cœur.

Vois-tu quelquefois Alphonse ? Il est timide, et par conséquent il n'osera pas allez chez toi, comme je l'y ai engagé, si tu n'as pas la complaisance de le presser. As-tu bien dit à Francis qu'avant mon départ, j'ai été deux fois rue Neuve-Saint-Augustin sans pouvoir retrouver la porte ?

Fais mes amitiés à Désirée, à Fanny et à Tercy. Dis à M. Taylor que je me rappelle avec plaisir les courts moments que j'ai passés avec lui, et que j'espère qu'il t'accompagnera dans ton prochain voyage en Franche-Comté.

Je t'aime et je t'embrasse de tout mon cœur.

N'oublie pas que tu m'as promis de me procurer pour notre bibliothèque le *Tableau de Paris*, de M. de Saint-Victor. M. le maire, à qui j'ai raconté toutes les obligations que t'a déjà notre bibliothèque, ira te voir et te remercier lors de l'ouverture de la session. Si tu n'as pas la dissertation de Bullet sur *Le Roi boit*, tirée à soixante exemplaires, tous sur papier fort, Mourgeon t'en offre un exemplaire broché, format in-4°. Bonjour.

V

7 décembre 1821.

Ne va pas imaginer, mon bon ami, que tu as ressenti une première atteinte d'apoplexie ; ce n'est pas à ton âge qu'on est sujet à ces sortes d'accidents. Deis a déjà éprouvé deux coups de sang, dont il a été rétabli comme toi, par deux fortes saignées, et qui n'ont laissé aucune suite fâcheuse. Après trente ans on est soi-même son médecin. Tu es assez sage, tu as assez d'expérience pour être le tien, et je suis sûr que tu nous aimes assez pour te faire vivre longtemps.

Je te remercie du billet que tu m'as envoyé ; les termes dans lesquels il est conçu m'ont fait grand plaisir ; et je ne manquerai pas de le mettre sous les yeux du conseil municipal en lui présentant le *Tableau de Paris* dont tu viens d'enrichir notre bibliothèque ; car c'est bien toi qui nous le donnes. J'en ai déjà parlé au maire, qui m'a demandé ton adresse, pour aller te voir quand il retournera à Paris pour la session prochaine.

Mourgeon te fait hommage de ses *Songes drolatiques* et de la

dissertation de Bullet sur *Le Roi boit,* édition tirée à soixante exemplaires. Je lui en ai demandé un second, que tu remettras de ma part à M. Crozet, en le remerciant de toutes les bontés qu'il a eues pour moi. Je n'oublierai pas une des commissions que tu m'as données, et j'espère être assez heureux pour pouvoir te présenter quelques raretés à ton passage, quand tu iras en Italie ou que tu en reviendras.

Tu n'apprendras pas sans beaucoup de peine que Mourgeon vient d'être destitué de la place de conseiller de préfecture. C'est M. Isabey qui lui succède, mais qui ne le remplacera pas. On n'a d'autre reproche à lui faire qu'une extrême modération ; c'est déjà ce qu'on lui reprochait dans le bon temps de la Terreur, où il fut destitué et conduit dans les prisons de Dijon, où il resta trente mois. Il va se retirer dans sa maison des Tilleroyes, qu'il a fort embellie depuis quelques années, et où il se fera un grand plaisir de t'offrir le banquet de l'amitié. Quand nous te tiendrons là, nous te raconterons des choses qui se passent tous les jours, et dont vous n'avez pas la moindre idée, vous autres Parisiens.

Désirée et ta fille sont bien rétablies ; cela me fait grand plaisir. Tout le monde les embrasse ainsi que toi. Fais mes compliments à M. Taylor, dont le caractère franc et loyal m'a charmé. Je ne lis plus dans les journaux que les articles qui concernent le Panorama dramatique, et j'applaudis de tout mon cœur à ses succès.

Rappelle donc à Francis, dont j'ai perdu l'adresse, qu'il m'a promis le recueil de ses pièces de théâtre. Je le crois bien rétabli ; donne-moi des nouvelles de sa santé. Dusillet s'est avisé d'être malade assez sérieusement, mais il va beaucoup mieux, et il m'a fait dire qu'il viendrait passer ici sa convalescence.

Parmi les personnes qui te font des amitiés, des tendresses, je ne veux pas oublier M. de Vienne, qui est déjà venu me voir deux fois, dans mon grenier, uniquement pour me parler de toi.

Bonjour, Charles, ménage ta santé et aime-moi comme je t'aime.

VI

16 janvier 1822.

MON CHER AMI,

Mourgeon a été très sensible à l'intérêt que tu lui témoignes au sujet de sa mésaventure, sur laquelle il a pris son parti. Je crois ce-

pendant que tu ferais bien de lui écrire un mot à cet égard. Une lettre coûte si peu, et fait quelquefois tant de plaisir ! Tu as dû voir par ma dernière que j'ignore l'adresse de M. Girardet; tout ce que je sais, c'est qu'il est logé chez M. Louvot, et un conseiller à la cour de cassation doit être connu dans Paris, au moins autant que feu M. de Fontenelle.

Marquiset habite maintenant hôtel du Brésil, rue du Colombier; il travaille du matin au soir pour se mettre en état de pouvoir remplir la place qu'on lui promet, et qui doit le rendre indépendant. Je suis certain qu'il ne manquerait pas d'aller te voir si ses affaires le conduisaient dans ton quartier; mais je lui écrirai de te faire ses visites vers cinq heures du soir, pour être sûr de te trouver. Le petit Deis est ici malade depuis deux mois; et s'il retourne à Paris, ce ne sera pas avant les vacances prochaines. Je regrette beaucoup de n'avoir pas eu le plaisir de voir M. de Saint-Ange, mais je ne le savais pas à Paris. Je suis très sensible à son souvenir. Dis-lui, je te prie, mille choses de ma part, et de celle de M. et Mme Morey, qui ont été bien aises d'apprendre de ses nouvelles, même indirectement.

Ne parlons pas de ta santé; j'aime mieux croire les gens qui me mandent que tu es très bien rétabli que toi, qui viens m'alarmer de ta fièvre continue. Mais si tu es malade, je t'en prie, conforme-toi à toutes les ordonnances des médecins; songe que tu dois me fermer les yeux, et je ne me sens pas des dispositions à mourir de sitôt.

Il est assez plaisant que tu t'adresses à moi pour avoir des renseignements qu'aurait pu te fournir un élève en bibliographie; mais enfin, puisque tu me les demandes, les voici :

1° Tu trouveras les matériaux pour l'édition complète des discours de réception à l'Académie dans le recueil de harangues prononcées par Messieurs de l'Académie française de 1640 à 1782, Paris, 1714-1787, 8 volumes in-12. Tu n'auras guère qu'à compléter ce recueil depuis 1782, et M. Feuillet, bibliothécaire de l'Institut, t'en fournira les moyens. La *Bibliothèque historique de la France* de Fontette contient une liste chronologique des membres de l'Académie, très bonne à consulter; car tous n'ont pas prononcé des discours de réception. Enfin tu liras avec fruit l'*Histoire de l'Académie*, par Pellisson et d'Olivet, les *Eloges* de d'Alembert, les *Mélanges* de Suard, etc. — 2° L'ouvrage pourrait former huit à dix volumes in-8° ou douze volumes in-12. — 3° Le succès de cette collection dépend absolument de l'annonce qui en sera faite dans les journaux; s'ils en vantent l'importance, elle se vendra bien; sinon, non.

Je ne m'endors pas sur les promesses que je t'ai faites; hier j'ai encore fait présent à M. du Bouvot d'une douzaine de volumes, dans l'espoir de lui tirer des mains, un peu plus tard, le *Ferry Julyot.* J'ai en vue un exemplaire broché des *Recherches sur les cartes à jouer*, qui ne me coûtera rien, quoiqu'il soit très beau; je le joindrai aux brochures de Cabuchet, et j'en ferai un paquet que M. Ordinaire, notre recteur, te portera le mois prochain au plus tard.

Mais tu sais maintenant que je n'ai ni vent ni nouvelles du *Tableau de Paris*, que tu m'annonces positivement avoir fait déposer chez Brunot-Labbe. Je commence à craindre que tu ne l'aies remis à un commissionnaire infidèle. Tire-moi de peine à cet égard le plus tôt que tu pourras. Tâche aussi de nous obtenir le *Voyage à la Grande Chartreuse* et l'*Histoire des orangers* que le ministre vient d'envoyer à la bibliothèque de Dole. Je vante comme il faut toutes tes démarches au conseil municipal, et certainement à sa prochaine session il te votera des remerciements, en attendant qu'il soit autorisé à te décerner la couronne civique. J'ai lu dans un journal que M. Lourdoueix était menacé. J'en suis désolé à cause de lui et pour nous. Fais-lui bien mes compliments.

Quand j'ai voulu faire continuer les premières livraisons du *Voyage pittoresque en France*, je me suis aperçu qu'une des feuilles de l'introduction est double, et par conséquent qu'il nous en manque une. Ne serait-il pas possible, par ton intermédiaire, d'obtenir la feuille qui nous manque, en remplacement de celle que nous avons de trop?

Je ne sais si je t'ai dit que j'ai vu Achille et que j'en ai été fort content. Mille amitiés à tout ce qui t'entoure.

VII

8 janvier 1823.

Mon cher ami,

Tu as dû recevoir par M. Girardet un paquet contenant les *Songes drolatiques* et deux exemplaires de la curieuse dissertation de Bullet sur *Le Roi boit.* S'il avait négligé de faire une commission dont il s'était chargé avec plaisir, je te prie de réclamer cette boîte chez M. Louvot, conseiller à la cour de cassation, dont tu connais sans doute la demeure, ou que tu trouveras d'ailleurs dans l'Almanach royal. Il y avait dans le même paquet une lettre pour Henri Char-

met, que je te prie de faire jeter à la petite poste; car j'en attends la réponse avec impatience.

Si le Rabelais s'est perdu dans la route, la même chose est arrivée à ton Saint-Victor. Brunot-Labbe, à qui je l'ai fait réclamer par Deis, dit qu'on ne sait pas de quoi on lui veut parler. Cela me fait d'autant plus de peine que je me suis empressé d'aller lire ta lettre au conseil municipal, et que depuis ce temps-là, il ne se passe pas un jour qu'on ne vienne me demander des nouvelles du *Tableau de Paris*. Mets-moi, je te prie, à même de donner une réponse quelconque aux curieux. Le maire, qui ne partira pour se rendre à la session que dans le courant de février, veut aller te rendre visite et t'exprimer, au nom du conseil, la reconnaissance de la ville pour l'intérêt que tu veux bien porter à notre bibliothèque.

J'ai eu le plaisir de voir ces jours derniers M. Achille de Jouffroy, dont j'ai été flatté de faire la connaissance, et qui m'a parlé de toi comme un homme qui t'aime et qui t'apprécie.

Tu recevras incessamment un nouvel envoi du *Traité de la flagellation*, puisqu'il est impossible de recouvrer les premiers qui t'ont été envoyés.

Le père de Pertusier est mort il y a quinze jours. Son fils, qui est reparti pour Vincennes, se propose de faire des démarches pour se rapprocher de nous.

Rappelle-moi au souvenir de M. Taylor, que je regrette d'avoir trop peu vu. Mes tendresses à ta fille, que j'aime de tout mon cœur, et à la maman, qui, je crois, est bien rétablie.

Je vous embrasse tous les trois bien tendrement.

VIII

12 février 1823.

Mon cher ami,

C'est M. le maire qui veut bien se charger de te remettre lui-même ce billet. Il désire avoir le plaisir de te voir et de te remercier de ton zèle pour notre bibliothèque. Pendant son séjour à Paris, il faudra que tu aies la complaisance de faire quelques démarches auprès de M. Lourdoueix pour nous procurer quelques nouveaux ouvrages. Nous n'avons pas encore l'*Histoire des orangers*, le *Voyage à la Grande Chartreuse*, le *Voyage autour du lac de Genève*, dont la bibliothèque de Dole vient de s'enrichir. Je voudrais savoir si le

ministère a souscrit pour le *Théâtre des Latins* et pour le *Pindare* de Tourlet, et si nous pouvons espérer d'être compris dans la distribution; car autrement je les achèterai pour satisfaire nos jeunes lecteurs.

Je t'ai déjà dit que l'exemplaire que nous avons reçu de ton *Voyage pittoresque* est défectueux; il nous manque une feuille de l'Introduction, et nous en avons une double. Est-ce qu'il ne sera pas possible de remédier à cette inattention de vos plieuses?

Je t'écrirai plus longuement par M. Marquiset, qui part dans quelques jours pour Paris; mais je te préviens d'avance de ne lui parler de son fils Alphonse qu'autant qu'il t'en demanderait des nouvelles. Nous travaillons depuis six mois à les rapprocher; il ne faut pas que quelque indiscrétion nuise au résultat que nous attendons.

Ta mère se porte bien. J'ai causé longuement avec elle il y a quelques jours. Je lui ai fait grand plaisir en lui annonçant ton voyage en Franche-Comté, où tu seras reçu comme la gloire du pays, je t'en réponds. Mille tendresses à la mère et à la fille. Je t'embrasse de tout mon cœur.

IX

12 février 1823.

MON CHER AMI,

Deux lettres dans un jour, jamais tu ne seras capable d'un pareil effort. L'une te sera remise par M. le maire, et l'autre par M. Marquiset; mais je ne sais pas celle qui te parviendra la première. Ces messieurs partent demain sans s'être donné rendez-vous, et feront route probablement dans la même voiture. M. le maire va à la session, et M. Marquiset à ses affaires, le cœur tout navré, quoi qu'il en dise, de la destitution récente de son fils Armand, le secrétaire général du département de la Lozère. A force de frapper on touche quelquefois sur les siens, et c'est ce qui est arrivé. Notre Armand, *ultra*-roturier, sera remplacé par un *ultra*-gentilhomme des bords de la Garonne. Si la France ne peut être heureuse que quand elle sera administrée par des gens comme il faut, elle est bien près de goûter cette ineffable félicité.

Je n'ai pas besoin de te dire d'accueillir M. Marquiset, mais il faut que je te recommande de ne pas lui parler de son fils Alphonse,

à moins qu'il ne t'en parle lui-même. Nous espérons bien qu'il y aura un rapprochement entre le père et le fils, mais ce n'est pas chez toi qu'il peut avoir lieu; un mot pourrait déranger nos projets, au lieu de les faire réussir.

J'ai découvert enfin un exemplaire des poésies de Julyot, mais dans un état pitoyable. Je m'occupe de le faire blanchir et rhabiller de manière à ce qu'il soit digne de t'être présenté. Il m'en coûtera quelques volumes que je donnerai au jeune Lapret, le plus habile réparateur de livres que tu aies jamais connu, copiant un titre, une gravure, une page d'impression de manière à tromper l'œil le plus exercé. J'attends M. Crestin pour lui tirer des mains les *Cartes à jouer*, et si Cabuchet ne me manque pas de parole, tu recevras avec cette lettre le traité de Meibom. Restera le *Langrognet*, mais je ne désespère pas de le découvrir. Tu vois que je n'oublie rien.

J'ai reçu le *Tableau de Paris* de Saint-Victor, mais tâche de nous obtenir quelques nouveaux ouvrages, des médailles, des antiques, etc. Il s'agit à la fois d'enrichir notre bibliothèque et de fonder un musée, et je ne peux rien sans ta coopération.

Tu devrais bien m'adresser quelques exemplaires de ton portrait gravé récemment (à ce que j'ai appris par le *Miroir*), pour les distribuer aux jeunes gens que j'élève dans ton amour, et qui veulent aller au-devant de toi jusqu'à Dole quand tu tiendras ta promesse de nous visiter. Ne va pas à Auxerre sans m'en prévenir. J'ai reçu, il y a quelques jours, une lettre de M. Bernard qui se fait une fête de t'y recevoir et de te conduire à la campagne dont je t'ai parlé.

Fais mes caresses à Marie, que j'embrasse ainsi que la maman. Rappelle-moi au souvenir de M. Taylor. Tout à toi.

X

26 février 1823.

MON CHER AMI,

M. Marquiset s'est déjà présenté chez toi cinq ou six fois sans avoir le plaisir de te voir; lassé de faire tant de courses inutiles, il t'a laissé son adresse, et tu n'as pas encore daigné lui rendre une de ses visites. Cela lui fait beaucoup de peine, bien qu'il n'ait aucune espèce de service à te demander; tu peux te rassurer à cet égard; mais il aurait été bien aise de passer quelques instants

avec mon meilleur ami, dont je ne cesse, depuis mon retour de Paris, de lui vanter l'heureux caractère, l'extrême bonté, l'obligeance, etc. Il aurait voulu renouveler connaissance avec ta femme, et voir cette petite Marie, dont la naïveté, le bon cœur et l'esprit naturel m'ont charmé. S'il en est temps encore, je te prie de réparer ta négligence à l'égard de M. Marquiset; autrement tu me ferais un véritable chagrin.

C'est à ton beau-frère Tourtelle que Cabuchet a remis deux exemplaires de la *Flagellation,* contre un exemplaire de ton édition des *Fables de la Fontaine*, qu'il attend encore. Il m'en a donné deux autres, que je t'enverrai par première occasion sûre, avec les recherches sur les cartes marines.

As-tu remis à Crozet l'exemplaire que je lui avais promis du *Roi boit?* Comme tu le vois souvent, je te prie de ne pas négliger cette commission. Je te prie de demander à ce brave père Crozet un exemplaire des lettres d'Ambroise le Camaldule *(Traversarius),* éd. de Milan, 2 vol. in-fol. C'est un ouvrage qui m'est tout à fait indispensable et que je paierai, s'il le faut, plus cher qu'il n'a été vendu chez M. de Villoison. M. Marquiset se chargerait de me le rapporter, ou tu le ferais déposer chez M. Pouillet, professeur de physique, rue Saint-André des Arts, n° 60. Aussitôt que je l'aurai reçu, j'en ferai passer le prix à Crozet, en un mandat à vue.

Je t'ai adressé, ces jours derniers, un de nos poètes; mais je doute que ma recommandation ait pu lui procurer le plaisir de te voir. Cependant il attachait un grand prix à cette faveur.

J'espère que tu recevras du moins M. le maire, puisque l'accueil que tu lui feras peut m'être d'une très grande utilité.

Mes caresses et mes amitiés à tout ce qui t'entoure. Je t'embrasse tendrement.

XI

25 mars 1823.

Mon cher ami,

M. Marquiset loge grand hôtel de Danemark, rue Taranne, n° 27. Il est encore à Paris pour une quinzaine de jours au moins, et il sera enchanté de passer avec toi quelques-uns des instants que lui laisseront ses affaires.

Je suis bien aise que tu aies vu M. de Santans; c'est un excellent

homme qui prend beaucoup d'intérêt à notre bibliothèque, dont on se propose d'imprimer le catalogue. Comme les fonds sont à peu près faits, j'espère que le premier volume sortira cette année des presses de Cabuchet. On en tirera trois exemplaires sur papier vélin, et je te promets de t'en faire offrir un par le conseil municipal, comme un témoignage de reconnaissance pour les démarches que tu ne cesses de faire en faveur de cet établissement. Mais presse un peu M. Lourdoueix; depuis mon départ de Paris, je n'ai reçu que deux ouvrages, le *Tableau* de Saint-Victor et l'*Histoire naturelle des orangers*, que la bibliothèque de Dole a reçue avant la nôtre. Tâche de me faire obtenir le *Théâtre des Latins*. J'y tiens d'autant plus que je me propose d'en faire un sujet d'études.

Je n'ai vu qu'un seul exemplaire des lettres d'Ambroise Traversari, dit le Camaldule, et c'est à la bibliothèque du roi, où j'ai eu la liberté de le feuilleter tout à mon aise. Ce n'est pas là que notre ami Crozet peut te le procurer; mais s'il n'en existe pas d'exemplaires à Paris, est-ce que les libraires qui ont des relations à Florence ne peuvent pas le faire venir? Je le paierais bien broché ce qu'il a été vendu bien relié chez d'Ansse de Villoison (V. Brunet). Pendant que je suis en train de te parler de Crozet, je te prie de lui réclamer de ma part la feuille A du troisième volume des *Mémoires sur la chevalerie* de Sainte-Palaye. J'ai déjà donné cette commission à Beuchot; mais je ne sais pas s'il l'a faite.

Je n'ai point de libraire à Paris; je n'ai pas voulu priver Deis des petits bénéfices qu'il peut faire avec moi; mais c'est Brunot-Labbe, son commissionnaire, qui sera vraisemblablement chargé de réclamer la feuille 3 de l'avertissement des *Voyages pittoresques*. Mais comment envoyer cette feuille à Paris sans la froisser? Et comment m'expédier celle que je réclame? Tandis que j'en chercherai les moyens, M. Taylor s'acheminera vers l'Espagne, et peut-être n'obtiendrai-je pas de son libraire ce qu'il m'accordait si galamment. Je suis bien fâché de son départ, qui va retarder l'achèvement du plus bel ouvrage que tu aies entrepris, de celui qui t'assure une des premières places dans ma *Bibliothèque curieuse* de Franche-Comté, compilation dont je te reparlerai quand j'y aurai mis la dernière main.

Ce que tu me dis de la place qu'on te promet me console un peu; il me tarde de savoir que tu en as pris possession. Pertusier vient d'obtenir celle de sous-directeur de l'artillerie de Besançon, où il arrive incessamment. Ce n'est pas lui qui me l'a mandé. Je m'imagine cependant que les honneurs le changeront.

Le roman poétique de Dusillet est imprimé. Tu en recevras un

des premiers exemplaires; mais je lui ai fait espérer que tu en rendrais compte dans un des journaux auxquels tu fournis des articles. Je désirerais que ce fût dans le *Journal des Débats*, celui de tous qui est le plus répandu dans notre province après le *Constitutionnel*.

Je t'aurais déjà fait passer les deux exemplaires de la *Flagellation*, si j'avais pu y joindre les *Recherches sur les cartes*. M. du Bouvot est à Salins depuis quinze jours; mais à son arrivée je le tourmenterai tant qu'il faudra bien qu'il tienne sa promesse.

Tu me jouerais un bien mauvais tour d'acheter le *Théâtre* de Mairet; j'ai fait prier M. Debure de le monter pour moi. Nous avons le buste de Mairet, et nous ne possédons pas une seule de ses pièces. L'exemplaire est complet.

M. Demandre vient de mourir, pleuré de tous ceux qui l'ont connu. Ses funérailles ont été troublées par un grand et inutile scandale. La police a fait arracher de dessus son cercueil les insignes de l'épiscopat; il s'est élevé un mouvement à ce sujet qui n'a pu être réprimé que par la gendarmerie. Tous les gens de bien ont été contristés d'une insulte gratuite faite à l'homme dont les vertus ont fait le plus respecter le sacerdoce dans notre province. Les journaux t'instruiront sans doute des détails de cet événement, dont les suites sont incalculables pour la religion. Tu devrais peut-être publier une notice sur M. Demandre, qui fut le meilleur ami de ton père. Mets la main sur ton cœur, et écris.

Qu'il me tarde de te voir! Je devine que ton voyage à Besançon est retardé par le départ de Taylor. Il faut donc que j'aille à Paris.

XII

5 avril (1823).

Mon cher ami,

Je viens de recevoir ta lettre, qui a fait une diversion bien agréable aux tracasseries et aux ennuis de toutes les sortes dont je suis accablé. Je t'envoie de suite les deux exemplaires de la *Flagellation*. Les autres ouvrages que je t'ai promis partiront aussitôt que je serai parvenu à me les procurer.

Je te remercie du sacrifice que tu me fais en cédant à notre bibliothèque tes prétentions sur le *Théâtre* de Mairet. J'ai demandé quelques autres ouvrages d'auteurs franc-comtois indiqués dans le

catalogue de M. Morel de Vindé. Je tiens beaucoup à augmenter notre collection des auteurs du pays. Mais il est plusieurs ouvrages comtois que je n'ai jamais vus et que je désespère de pouvoir jamais obtenir, si tu ne me secondes un peu : les *Colloques* de Morisot, la *Rhétorique* d'Anat. Frontin, la *Géographie* de Matal, les *Tragédies* de Dumonin, l'*Homme affligé* de Gilbert Cousin, etc.

Si le hasard te fait jamais rencontrer quelques-uns de ces bouquins, n'oublie pas le plaisir que tu me ferais en me les procurant. J'aime assez les livres bien conditionnés, mais je ne pousse pas à cet égard la délicatesse aussi loin que toi, et je ne rebute pas un livre parce qu'il n'est pas *charta purima*.

A propos de Gilbert Cousin, M. Raynouard se propose de révéler son existence dans le *Journal des Savants*, où il va publier son article sur le dernier opuscule de notre savant et laborieux confrère M. Guillaume. M. Raynouard m'a fait demander par Clément quelques renseignements sur Gilbert Cousin; comme j'ai dit tout ce que j'en sais dans la *Biographie*, je n'ai pu que le renvoyer à cet ouvrage qu'il a sans doute sous la main.

J'ai reçu la feuille de Sainte-Palaye que Crozet m'a envoyée. Je te prie de l'en remercier.

Je suivrai de point en point la recette que tu me donnes pour renvoyer à M. Gide la feuille du *Voyage pittoresque* que j'ai double. C'est la troisième, non de l'avertissement (puisqu'il n'existe pas), mais de l'introduction. Il faudra que tu aies la complaisance de tenir la main à ce qu'on me renvoie bien exactement la quatrième.

Il n'est pas étonnant que Dusillet ne t'ait pas encore écrit au sujet de son ouvrage, puisque l'impression n'en est pas encore terminée. Tu en recevras bien certainement de sa part un des premiers exemplaires, car il tient beaucoup à ce que tu daignes lui consacrer un article dans l'un des mille et un journaux qui sont à ta disposition.

P. est arrivé depuis quelques jours; je n'ai fait encore que l'apercevoir dans la rue, et nous sommes déjà presque brouillés. Tout en m'abordant il m'a dit une impertinence : j'imaginais que les grands seigneurs devaient être polis pour cacher la nullité de leurs sentiments; mais, mon bon ami, je me suis aperçu qu'il n'en était rien.

Il n'y a que toi qui sois toujours le même, tel que je t'ai vu, tel que je t'ai aimé, il y a bien longtemps! Il me tarde beaucoup que tu exécutes ton projet de voyage. Quel plaisir je me promets de revoir avec toi tous les lieux qui nous ont été si chers dans notre enfance et qui nous rappelleront tant de souvenirs agréables! J'ai plus

besoin de toi que jamais. Tu voudrais m'attirer à Paris, et moi je voudrais te voir fixé dans nos rochers. Il en sera tout ce que tu souhaiteras; nous en reparlerons. Je songe maintenant à faire imprimer mon catalogue, dont la première feuille est sous presse.

Fais mes amitiés à ta femme et à ta fille. Donne-moi des nouvelles de Tercy et de Fanny, qui me prive depuis longtemps de lire des romans, car je ne lis que les siens.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

XIII

19 avril 1823.

MON CHER AMI,

M. du Bouvot, qui était absent depuis deux mois, vient enfin d'arriver. Il m'a remis l'exemplaire de Ferry Julyot pour te l'envoyer; mais comme il est relié, je ne peux pas le mettre à la poste sous bande, et je suis forcé d'attendre ou la première occasion ou le courrier Dida, qui fait mes commissions et celles de Deis, et qui partira d'ici le 28. L'exemplaire est de la plus grande beauté, et je garantis qu'il n'en existe pas dans le monde un pareil.

Maintenant M. du Bouvot te laisse le maître de lui envoyer en échange ce que tu voudras. Je crois que si tu pouvais joindre à tes *Illustres proverbes* un exemplaire de ton édition des *Fables de la Fontaine,* tu lui ferais plaisir. Il tient surtout à un ouvrage de toi avec un mot sur le frontispice. Tu peux croire que s'il te sacrifie l'introuvable Julyot, il te donnerait bien autre chose, et il a beaucoup de raretés dans lesquelles il ne tiendra qu'à toi de choisir quand tu feras ton voyage en Franche-Comté.

J'imagine que tu as reçu il y a quinze jours le dessin d'Alexandre Lapret et les différentes vues de Besançon et des environs dont tu te proposes d'embellir ton exemplaire de la *Franche-Comté*. Je n'ai point de réponse de M. Gacon, de Lons-le-Saunier, à qui j'ai demandé une lettre du P. Joly. M. Coste a beaucoup de manuscrits du P. Laire, mais il n'a pas une fois sa signature.

Est-ce toi qui as eu le *Théâtre* de Mairet à la vente de M. Morel de Vindé? Si ce n'est pas toi, je ne me consolerai pas de l'avoir laissé passer. M. Debure me mande que c'est le plus bel exemplaire et le plus complet qu'il ait jamais vu.

Nous allons décidément publier le catalogue des livres imprimés

de la bibliothèque; c'est notre ami Cabuchet qui en est chargé et qui se propose d'en faire le chef-d'œuvre de la typographie franc-comtoise. Il en sera tiré douze exemplaires sur papier vélin, et j'espère bien t'en faire obtenir un, pour peu que tu montres de l'intérêt à cet établissement, en nous envoyant quelques-uns de tes ouvrages. La bibliothèque ne possède, indépendamment de ton *Voyage,* que le *Dictionnaire des onomatopées,* les *Questions de littérature légale* et l'édition des *Fables de la Fontaine.* Vois si tu n'aurais rien à y ajouter. J'ai donné à notre bibliothèque tous les livres que j'avais et qu'elle ne possédait pas, mais je ne peux les y placer que lorsque le nouveau bâtiment sera terminé. J'avais un assez grand nombre de raretés qui se seraient dispersées après ma mort ou que l'on aurait vendues dix sous la pièce; et c'est ce que je ne voulais pas. Il me restera un millier de volumes et d'assez bonnes choses que je léguerai à ton gendre, s'il est amateur.

En attendant, fais mes compliments et mes amitiés à ta femme et à ta fille. Mille choses aux Tercy, mari et femme. Je t'embrasse de cœur.

XIV (1)

29 juin 1823.

Mon cher Nodier,

Je viens de recevoir la triste nouvelle que mon frère a succombé à une maladie douloureuse dont je le croyais guéri depuis un mois; il laisse une femme enceinte et deux enfants qu'il m'a recommandés en mourant et pour lesquels je ferai tout ce qui dépendra de moi. Quel dommage que je puisse si peu!

C'est dans le moment où j'étais accablé par de si tristes pensées que j'ai lu l'ouvrage de M. d'Augicourt. Je sais que tu ne lis pas les ouvrages qui traitent de politique; mais celui-ci mérite de ta part une exception. Le plan m'en paraît bien conçu; son but est d'une utilité incontestable. M. d'Augicourt désire que la grande leçon de la révolution ne soit pas perdue entièrement pour nous ni pour nos petits-neveux. Il a donc recherché les causes de cette révolution, il la suit dans toutes ses périodes, il montre ensuite les moyens de prévenir ou du moins de retarder le retour de cette épouvantable catastrophe. Je n'admets ni toutes les prémisses ni

(1) Précède la lettre LXXIX de Nodier. (Rec. Estignard, p. 164.)

toutes les conséquences qu'en tire l'auteur, mais son livre, tel qu'il est, me semble l'ouvrage d'un homme de beaucoup de talent que l'âge et l'expérience mûriront encore ; car nous savons par expérience qu'on ne pense pas toujours à quarante ans ce qu'on pensait à vingt, et c'est à peu près l'âge de M. d'Augicourt. Il a fait un bon choix de lectures et a beaucoup réfléchi ; son style, en général vigoureux, est quelquefois embarrassé. Tu jugeras par toi-même de l'ensemble et des détails de l'ouvrage, qu'il s'agit de faire connaître en l'annonçant dans les journaux. Je te prierais de t'en charger, si Mme d'Augicourt ne l'avait déjà fait avec la tendresse d'une mère qui parle de l'ouvrage de son fils. J'attends toi ou tes articles pour me confirmer dans mon opinion ou pour la rectifier.

Gaume, qui part dans quelques jours, te portera ma lettre sur le P. Joly avec six gravures pour décorer ton exemplaire, et un joli dessin d'Alexandre Lapret qui représente le *Bout du monde.*

Je t'embrasse, le cœur navré, mais tendrement.

XV (1)

23 juillet 1823.

Je te félicite, mon ami, de l'acquisition que tu viens de faire des *Lettres sur la Franche-Comté,* par le P. Joly. C'est un petit ouvrage curieux et qui n'est rien moins que méconnu, même dans notre province. D'après ta description, ton exemplaire est bien complet. La carte datée de 1789 (p. 13) est d'un nouveau tirage ; la gravure représentant les jolies cascades des environs de Saint-Claude, ajustée après coup, manque à l'exemplaire de la bibliothèque de Besançon et à presque tous ceux que j'ai vus. Tu pourras enrichir ton volume de quelques autres gravures et d'un joli dessin du *Bout du monde* que notre ami Lapret le jeune t'offre avec le plus grand empressement.

Cette vue te rappellera quelques-unes de nos promenades et le joli goûter que nous fîmes au pied de ce rocher, sur le bord du ruisseau, avec ta sœur, Deis, Lavrot, Pertusier et le bon B.., ton maître de dessin. Quelle joie naïve et pure ! Mais comme elle

(1) Suit la lettre LXXVI de Nodier. (Rec. Estignard, p. 158.) La date qu'on lit en tête de cette dernière lettre est celle, non du jour où elle a été écrite, mais du jour de la réponse faite par Weiss. Il faut en outre lire 1823, au lieu de 1822.

aurait été troublée, si l'on nous eût dit alors que nous serions tous séparés les uns des autres, et que toi, l'ami de mon cœur, tu passerais ta vie à cent lieues de notre pays et de moi. Nous nous serions tous écriés que cela n'était pas possible, et cependant !.... Nodier, mon ami, mon frère, il est temps de nous réunir ici ou là pour ne plus nous séparer.

Mes hommages à ta femme et mes amitiés à ta fille.

XVI (1)

4 janvier 1825.

MON CHER AMI,

Nous venons d'enterrer le pauvre père Morey. Tu ne l'as presque pas connu ; mais je suis sûr que tu le regretteras quand tu sauras qu'il m'aimait beaucoup et qu'il n'a pas cessé de me donner, depuis plus de vingt ans, des preuves d'un véritable attachement.

Je m'occuperai dès demain des quatre articles que tu me demandes, et j'espère que Cabuchet, qui partira d'ici dans une dizaine de jours, pourra les emporter. J'ai reçu hier de notre ami Peignot le catalogue de Rewiczky, qu'il consent, non sans peine, à me prêter pour un mois ; mais tâche de m'en procurer quelques autres par emprunt ou autrement. En bons catalogues modernes, je n'ai que celui de Mac-Carthy. Je ne me soucie pas d'avoir recours à l'obligeance de Guillaume, que je connais trop bien pour vouloir accepter de lui aucun service. Je suis convaincu que je trouverais des choses admirables dans les *Vitæ philologorum* de Harles et dans les *Correcteurs* de Zeltner. Tu me dis de t'indiquer les livres dont je pourrais avoir besoin, et tu ne m'en envoies pas un seul. Cependant il y en avait dans ma liste quelques-uns de faciles à trouver chez les Merlin, Barrois, etc.

Quand l'impression sera commencée, fais-moi adresser les épreuves assez longtemps à l'avance, pour que je puisse vérifier et rectifier tout ce que je croirai douteux. Je n'ai point de copiste ; Charles est occupé du catalogue et de son imprimerie, de sorte qu'il n'aurait pas un quart d'heure par jour à me donner.

Je t'ai adressé par Emonin, avec une lettre, l'exemplaire broché de Balzac que je t'avais promis. Si tu ne l'as pas encore reçu, c'est

(1) Précède la lettre LXXXIV de Nodier. (Rec. Estignard, p. 174.)

que la malle ne lui sera pas encore parvenue ; mais elle ne peut tarder. Ainsi, réclame mon envoi.

Joly me charge de te rappeler que tu lui as promis un joli petit volume à imprimer avec soin et dans lequel il y aurait quelque petit morceau de toi. Tu n'es pas par hasard l'auteur de ces contes annoncés avec tant de pompe par les journaux ? Si je te fais cette demande, c'est qu'il m'a paru que l'auteur s'est rencontré avec toi dans le choix de quelques sujets.

Dusillet est merveilleusement courroucé de ne plus entendre parler de ton recueil de poésies que Ladvocat devait publier dans le courant du mois de décembre, ni de la seconde édition de son *Yseult*. Rappelle-toi que je t'ai laissé l'exemplaire corrigé de ce dernier ouvrage, et place-le dans un endroit où tu seras sûr de le retrouver quand il en sera temps. Dusillet attache un grand prix à ses corrections ; il dit qu'il n'aurait pas la force de recommencer un semblable travail.

As-tu lu, dans l'*Album*, l'article dans lequel on félicite M. Guillaume d'avoir découvert, sans s'en douter, que les RR. PP. jésuites sont les véritables inventeurs de la méthode d'enseignement mutuel ? Il me semble que les journaux de Paris auraient dû faire mention d'une nouvelle aussi intéressante.

M. Jal m'avait promis un exemplaire de son livre sur *le Salon*. Francis me donnerait, si j'étais là, un exemplaire sur vélin de ses *Chansons*. Fais-moi le plaisir de joindre ces deux volumes à ceux que tu m'annonces. En revanche, tu peux compter sur le Ferry Julyot, comme si tu le tenais.

As-tu remarqué que tous les journaux de Paris ont annoncé qu'un exemplaire de la Bible des Elzévirs venait d'être vendu 42,000 fr. ? Peut-on bien laisser passer une telle sottise sans la relever ? Quelle est sa date, son format, le nombre de volumes dont elle se compose ?

J'espère que l'indisposition de Mme Charve n'aura pas de suites fâcheuses. Fais-lui mes amitiés ainsi qu'à ta femme et à ta fille.

XVII (1)

25 janvier 1825.

Mon cher ami,

Je ne sais si M. Taylor a trouvé dans ma réponse tous les renseignements qu'il désirait sur l'ancien gouvernement de Besançon; mais puisqu'il s'agit de faire le sujet d'une vignette de l'élection de nos magistrats, j'ai oublié une circonstance intéressante et caractéristique. Le dépouillement du scrutin se faisait en présence des anciens gouverneurs, par deux religieux, un bénédictin et un moine d'un autre ordre. Tu vois que ces deux personnages, placés de chaque côté d'une table surmontée d'un coffre antique, doivent produire un bel effet.

Que tu as été malavisé d'entreprendre la refonte de la *Bibliothèque* d'Harwood dans un moment où, comme tu le savais, je viens de renouveler avec Michaud l'engagement de travailler à la *Biographie* dans les mêmes proportions que je l'ai fait jusqu'ici, et où, par surcroît, je dois faire imprimer le catalogue de notre bibliothèque! Je viens de lire cette *Bibliothèque* d'Harwood, avec les additions de Gamba. Jamais je n'aurais eu occasion de la consulter. Ce n'est pas un ouvrage à traduire pour moi, il faut le refaire d'un bout à l'autre, à peine de nous faire siffler par tous les garçons libraires du Palais-Royal; mais ce n'est pas un travail qu'il nous soit possible d'improviser, si nous voulons qu'il nous fasse quelque honneur. L'imagination ne sert à rien dans cette besogne-là; il faut des faits, et on ne les invente pas.

Notre bibliothèque, que tu crois riche, est au contraire excessivement pauvre. Elle possède maintenant un certain nombre d'ouvrages de bibliographie que je me suis procurés depuis dix ans, mais voilà tout. Nous n'avons pas une seule édition d'un classique grec ou latin, imprimé en Hollande ou en Allemagne depuis le commencement du XVIII[e] siècle, pas une édition de Reiske, de Rhuneken, de Wyttembach, d'Oberlin, de Schweighæuser, de Brunck, de d'Orville, de Pauw, etc., presque pas un ouvrage de critique et de solide érudition littéraire, et il faudrait tout avoir, tout examiner, tout extraire,

(1) Précède la lettre LXXXV de Nodier. (Rec. Estignard, p. 178.)

pour faire le livre que j'entends, qui manque et qui manquera encore après notre réimpression augmentée d'Harwood.

Je viens d'écrire à M. Debure de m'envoyer les livres dont j'ai besoin le plus pressamment ; la *Bibliotheca critica* de Wyttembach, les *Deliciæ eruditorum* de Lami, la suite des catalogues imprimés sur vélin de M. Van Praët. Mais comme je lui demande d'autres ouvrages plus difficiles à trouver, il attendrait probablement de les avoir réunis pour me les envoyer par le roulage. Je te prie donc de passer chez lui et de lui dire de m'envoyer ceux que je viens de désigner avec les *Vitæ philologorum* de Harles, éd. complète, Brême, 1764-1772, 4 vol. in-8°, par M. Brunot-Labbe. Tandis que je suis à l'article de Harles, est-ce que tu crois qu'il me serait inutile d'avoir son *Introduction à l'histoire de la langue grecque* et *de la langue latine,* deux ouvrages que je n'ai jamais vus et qui sont cités dans Brunet comme excellents.

Le froid m'empêche de travailler à notre bibliothèque, perclus comme je le suis de rhumatismes que j'y ai déjà gagnés ; ma chambre est trop petite et trop encombrée pour que je puisse y apporter tous les livres que j'ai besoin de consulter, n'ayant qu'une table déjà couverte de paperasses et de bouquins. La besogne que tu m'as demandée marche donc bien lentement, malgré le désir que j'ai d'aller vite. Cependant je compte pouvoir t'envoyer par Cabuchet l'article *Saint Jérôme*, le plus court de tous ceux que tu m'as demandés. Tu jugeras par cet échantillon de ce que c'est que la *Bibliothèque* d'Harwood.

Un de nos confrères à Montbéliard s'offre à nous fournir d'amples renseignements sur les Bibles imprimées en Allemagne ; mais il désire avoir pour le guider ta *Bibliothèque* portative. Vois si tu peux lui en procurer un exemplaire.

Voici des noms patronymiques de Franche-Comté au XVIIe siècle qui me paraissent particuliers à la province : Agnès, Angèle, Colombe, Euphrasie, Ludivine, Nicole. — Noms d'hommes : Albin, Aubin, Béat, Ferry, Guillain, Gorgon, Hymetière, Lothain, Lupicin, Renobert, Sauveur, Valbert, Ylie.

Je n'oublie pas les livres comtois que tu désires ; mais il faut attendre l'occasion que je ne laisserai pas échapper. Donne-moi des nouvelles de la santé de cette excellente Mme Charve. Que j'aurai [de peine] de ne pas la retrouver quand je retournerai à Paris. Mes tendresses à ta femme et à ta fille. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Ne manque pas la place que M. Ferrand laisse vacante à l'Académie.

XVIII (1)

8 mai 1825.

MON CHER AMI,

Tu as trop de chagrin pour que je te gronde, mais, entre nous, tu le mériterais bien. En m'engageant à travailler à ton ouvrage, tu me mandais que je serais particulièrement chargé de revoir les épreuves et de faire les additions que je croirais convenables. Ce genre de travail, auquel je suis habitué, n'aurait exigé de ma part qu'un peu d'attention et des recherches assez faciles, maintenant que la saison me permet de passer toutes mes journées à la bibliothèque. Tu m'as adressé la première feuille par la diligence au lieu de l'envoyer par la poste, et je n'en ai pas eu d'autres. J'en avais conclu que d'autres affaires te forçaient à retarder la publication de cet ouvrage, et je ne m'en suis plus occupé, pressé que je suis par d'autres besognes. Une biographie que tu promets pour le mois d'août, et ta nomination à la place d'historiographe du sacre n'ont pu que me confirmer dans ma conjecture. Ce n'est donc pas sans surprise que j'apprends par ta lettre que l'impression de ton ouvrage continue, quoique lentement.

Si tu veux m'envoyer les épreuves en paquets, pour éviter les remaniements, qui déplaisent beaucoup aux imprimeurs, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour compléter ton travail, mais sans cela je ne puis entreprendre aucune recherche avec la certitude qu'elle te sera de quelque utilité. Si, comme je le voudrais, ma chambre n'était séparée de la tienne que par une cloison, tu me dirais : Fais le dépouillement de Vogt, de Freytag, de David Clément, pendant que je m'occuperai de Lelong, de Fabricius, etc., mais à cent lieues l'un de l'autre, il faut que tu me dises d'une manière positive et précise la besogne dont tu veux me charger ; et si, avec le peu de livres que j'ai, je peux la faire, tu dois compter que je la ferai. Mais ton expérience a dû t'apprendre qu'on ne va pas très vite dans ce genre de recherches, très pénibles et très fastidieuses.

Notre catalogue s'imprime aussi : les deux premières feuilles contiennent les polyglottes, l'Ancien et le Nouveau Testament et les livres séparés ; ainsi tu vois que nous ne sommes pas aussi riches

---

(1) Suit la lettre LXXXVI de Nodier. (Rec. Estignard, p. 180.)

que tu te l'imaginais. Je suis obligé de préparer deux feuilles par semaine, mais j'ai quelque avance. Il n'en est pas de même pour la *Biographie*, qui marche très vite, et à laquelle je dois fournir à peu près un article par jour.

Je t'avais prié de prendre des arrangements avec le courrier Dida pour nos commissions ; mais il n'a pas eu le bonheur de te voir, même quand il t'a porté le Ferry Julyot, dont on lui doit encore le port. Tu m'avais offert de me procurer des ouvrages indispensables pour notre travail, entre autres la *Bibliotheca sacra*, le P. Lelong et quelques-uns des beaux et riches catalogues de l'Allemagne. Mais je n'ai rien vu. Il est vrai que les démarches que j'ai faites de mon côté ne sont pas plus fructueuses.

Je relis ta lettre et je vois que tu me demandes de t'envoyer de temps en temps quelques articles faits avec une petite notice biographique et critique en tête. Mais, mon cher ami, tu réussis beaucoup mieux que je ne saurais le faire dans ces notices. Cependant, si j'en avais quelques-unes des tiennes, je ferais mon possible pour en approcher.

Tes chagrins trop réels m'empêchent de te parler des miens. Ma belle-sœur, qui me croit riche, se propose d'établir un magasin d'épicerie ou de mercerie dans Paris, et me mande qu'elle compte sur moi pour les fonds dont elle a besoin. Je ne lui ai pas répondu, mais cette demande imprévue me tourmente singulièrement.

Il y a une chose de ta lettre à laquelle je ne veux pas répondre non plus ! Est-ce bien toi qui doutes de mon amitié ?

Je t'embrasse de tout mon cœur.

XIX

24 juin 1826.

Tu sais maintenant, mon cher ami, la cause du chagrin qu'éprouve ta mère. Lors de la vente de la maison, une somme a été laissée en réserve entre les mains de l'acquéreur, qui s'est obligé de lui payer la pension de 400 fr. Ta sœur ou son mari a pris une partie de cette somme, et maintenant l'acquéreur ne veut plus payer que l'intérêt des fonds qui lui restent ; en sorte que la pension déjà si faible de ta mère se trouve diminuée d'autant. Tu n'es pas la cause des embarras qu'elle éprouve ; mais elle n'en est pas moins exposée à des privations, toujours pénibles à son âge, surtout

avec les habitudes d'aisance qu'elle a contractées dans des temps plus heureux.

Je vais répondre maintenant à toutes les questions que tu m'adresses, en suivant l'ordre de ta lettre.

1° Je t'ai adressé, il y a plus de dix-huit mois, un exemplaire broché des *Lettres de Balzac,* et tu l'as reçu, j'en suis bien sûr ; mais il te passe tant de beaux livres, tant de raretés entre les mains, que tu peux bien avoir oublié celui-là. Tu m'avais promis en échange le *Psalterium Davidis*, Elzévir, ex. maroquin, mais qui ne te convenait pas, parce qu'il est trop rogné. Donne-moi autre chose, si tu veux, ou rien, cela m'est égal.

2° La carte de notre ex. de la Terre Sainte est celle des tribus.

3° Quand je t'ai promis un ex. broché des *Recherches* de Bullet sur les cartes à jouer, je me croyais sûr d'en avoir un exemplaire magnifique, et j'étais persuadé que j'en avais vu un autre chez M. du Bouvot. Ni l'un ni l'autre ne s'est retrouvé jusqu'ici, malgré toutes mes recherches.

4° Quand je t'ai mandé que Laurent avait le supplément au traité de la *Torture*, c'était pour te forcer de lui adresser l'exemplaire de la *Satire Ménippée* que tu lui avais promis, et me débarrasser par là de ses plaintes et de ses trop fréquentes visites. C'est moi qui l'ai, ce supplément, et je te le donnerai. Mais que feras-tu de ton exemplaire de la *Torture* m[al]r[elié] ? Au lieu de le vendre à vil prix, ne pourrais-tu pas me l'envoyer ?

5° Le *Siège de Bréda* a été traduit du latin d'Herm. Hugo par Philippe Chifflet, Anvers, 1631, in-fol., mais je ne crois pas que cette traduction ait été réimprimée à la suite du *Siège de Dole* dans l'éd. Plantinienne, que je n'ai pas sous la main.

6° La lettre du sieur de Pétrey a été imprimée en même temps que le *Siège* de Boyvin, mais elle en est tout à fait séparée. C'est une pièce de cent onze pages.

7° Je te procurerai de beaux exemplaires des trois ouvrages des Chifflet que tu m'indiques ; et si tu le veux, ils ne te coûteront pas grand'chose. Au lieu de donner à vil prix les livres que tu reçois à des bouquinistes, envoie-m'en quelques-uns dont je tirerai meilleur parti pour toi. Du produit, j'achèterai les ouvrages que tu me demanderas à l'occasion, et si tu m'y autorises, je remettrai le surplus à toi-même. Fais une petite pacotille que tu déposeras chez Brunot-Labbe, à mon adresse, et je t'en rendrai bon compte.

Je vois souvent Droz, comme tu le penses bien, et nous parlons ensemble de toi, de tes projets, de ton avenir ; et puis de Besançon et des moyens de le tirer de son obscurité. Tu pourrais y contri-

buer plus que personne ; mais il faudrait entrer à l'Académie, et je ne peux pas deviner le motif de ta répugnance. Je me flatte que tes amis parviendront à la vaincre, et je me joins à eux de tout mon cœur. Arrange-toi dans le voyage que tu projettes de manière à nous donner quelques jours, et fais-moi connaître l'époque précise de ton arrivée, afin que nous puissions nous mettre en mesure de te faire une réception convenable. Si M. Taylor t'accompagne, il n'a qu'à se tenir bien avec nos académiciens ; il ne leur a pas encore accusé la réception de son diplôme d'associé. Sa négligence me fait beaucoup de tort dans la Compagnie. Donne-moi donc l'adresse de M. Cordier, l'ingénieur, afin que je puisse lui faire la demande de son image pour notre bibliothèque. Tu t'en étais chargé, il y a deux ans, mais depuis ce temps-là, tu as eu d'autres choses à faire.

Deis a été malade assez gravement de varices aux deux jambes. Il ne va pas mal maintenant, mais il vieillit. Sa femme est toujours la même. Tu ne m'as rien dit de Viancin, cependant tu as dû recevoir un des vingt-cinq exemplaires de son poème des *Sapins*, où il y a de belles choses. Il t'attend avec impatience, car il se flatte d'être plus heureux ici qu'à Paris et de te posséder au moins vingt-quatre heures dans son ermitage. En me répondant, parle-moi de Fanny, de Tercy, dont les mémoires ne paraissent pas. J'embrasse Marie et Désirée. Tout à toi.

XX (1)

20 août 1826.

MON CHER AMI,

C'est M. Receveur, secrétaire de Mgr l'évêque d'Hermopolis, qui te remettra ce billet ; je te prie de l'accueillir comme un de nos compatriotes qui doivent faire un jour honneur au pays. Il est d'ailleurs fort aimable et d'un caractère solide. Mme Droz l'a pris dans une telle affection que lorsqu'il passe deux jours sans aller la voir, elle l'envoie chercher. C'est elle qui me l'a dit.

Etes-vous remis des fatigues de votre voyage ? Et songes-tu à ta promesse de revenir nous voir dans trois mois ? Cela serait bien ai-

---

1) Précède la lettre LXXXIX de Nodier. (Rec. Estignard, p. 185.)

mable de ta part, mais je n'y compte pas. Nous sommes si bien ensemble que nous devrions nous arranger pour nous voir un peu plus souvent et un peu plus longtemps. Qu'est-ce que huit jours sur vingt ans? L'amitié que m'a témoignée cette bonne Marie m'a vivement touché. Aussi dis-lui bien que je m'occupe d'elle et que je ne cesse d'en parler avec toutes les personnes qui la connaissent. J'ai eu bien du plaisir à revoir M. Taylor. Ses manières franches, ouvertes, sa bonté, son amitié pour toi, m'ont tout à fait gagné le cœur, et je serais bien aise qu'il voulût m'accorder une petite place dans son estime. Quant à moi, je lui suis entièrement dévoué, et je désire bien qu'il se présente une occasion de lui prouver tous mes sentiments pour lui.

Tu m'as promis de t'occuper de me trouver des livres. Voici une première liste de ce que je désirerais avoir :

GEDIKE, *Ciceronis historia philosophiæ*, 1782, in-8°.

DEGÉRANDO, *Histoire comparée des systèmes de philosophie.*

SALLUSTIUS PHIL., *de Diis et mundo*, gr. lat., plus la traduction française.

Œuvres de S' GRAVESANDE, 2 vol. in-4°.

Philosophorum sententiæ de fato, 1648, in-12.

KING, *De origine mali.*

MICHAELIS, *De l'influence des opinions sur le langage.*

ASTRUC, *Sur l'immatérialité de l'âme.*

BURKE, *Origine des idées du beau et du sublime.*

NOEL, *Philosophia Sinica et Sinensis imperii libri classici.*

DEMETRII CYDONII, *De contemnenda morte.*

BRACAVOLI, *Quod nemini mors placeat.*

Traité du suicide, par DUMAS.

SADOLET, *De liberis rectè instituendis.*

BEAUSOBRE, *Introduction à l'étude de la politique.*

DOLET, *De officio legati.*

LINNÆI *Systema naturæ.*

Plus tout ce que tu voudras en philosophie, histoire naturelle, etc. Tu m'as promis de me prêter ton *d'Usier.*

J'embrasse ta femme et ta fille. Tout à toi.

XXI

21 août 1826.

J'ai assisté ce matin, mon cher ami, comme ton fondé de pouvoir, à la levée des scellés et à l'inventaire. Tous les portraits de famille me seront remis dans quelques jours. Je te les adresserai et tu t'entendras avec ta sœur pour en faire le partage. Je garderai tes deux lithographies pour les offrir en ton nom, l'une à Viancin et l'autre à Mourgeon. J'espère que tu ne me désapprouveras pas. On m'a permis de prendre les lettres de Marie à sa bonne maman et les tiennes, qui se trouvaient dans un tiroir de la commode, plus quelques essais de ta première jeunesse, entre autres un cahier de ta *Biographie des suicidés*, que je vais m'amuser à relire, en attendant que tu me dises si je peux les garder.

Tu recevras avant peu d'autres détails. J'embrasse Désirée et Marie. Ton frère.

XXII (1)

28 octobre 1826.

Mon cher ami,

Tu as dû recevoir par M. Pion un premier envoi de livres consistant en un exemplaire du *Catalogue Paris*, pap. vélin, dont il n'a été tiré que douze; plus les *Recherches sur les cartes à jouer,* et enfin le *Langrognet aux enfers*, que M. Lemonnier, de Salins, m'a remis pour te l'adresser. Fais attention au *Langrognet;* c'est le seul que j'aie vu de cette édition, qui est bien certainement l'originale. Il est très bien conservé, et il n'y manque pas une seule gravure.

Une excursion que j'ai faite à Salins ne m'a pas laissé le temps de t'écrire par l'occasion que m'offrait M. Pion; et depuis mon retour je n'ai pas trouvé un seul moment pour te demander des nouvelles de ta santé. L'article que je viens de lire de toi dans la *Quotidienne* me prouve que tu vas mieux, car on n'écrit pas aussi bien quand on

---

(1) Suit la lettre XC de Nodier. (Rec. Estignard, p. 189.)

est indisposé. Ménage-toi, je t'en prie, pour ta famille et pour tes amis. Tu es jeune encore, et il te reste beaucoup de choses à faire.

J'ai reçu de Lyon un numéro de l'*Indépendant* qui m'apprend l'établissement d'une Académie provinciale dont tu es le président, et que, sur ta présentation et celle de M. de Loy, j'en ai été nommé membre. Je ne puis qu'être très flatté de cette marque d'estime; mais avant de donner mon adhésion, qu'on me demande, il est bon que je sache à quoi je m'oblige. Y a-t-il une rétribution à payer? Et de quelle somme est-elle? Tu sais que j'ai beaucoup de charges et fort peu d'argent, et je ne voudrais pas m'engager au delà de mes moyens. Ensuite il m'est impossible de fournir un article pour les *Mémoires de l'Académie* avant que je sois débarrassé de la *Biographie*. Il est vrai que M. Michaud va maintenant un train de poste; mais il me faut encore sept ou huit mois avant d'être libéré tout à fait avec lui. Tu vois ma situation. J'attendrai ta réponse avant d'écrire à Lyon.

Il n'a pas été trouvé un seul livre chez ta mère. Si elle en a eu, elle les a distribués à ses amis, ou bien ils ont été soustraits avant l'apposition des scellés. Je me rappelle très bien le buste de ton père par Breton; mais je ne l'ai jamais vu chez elle, même quand elle demeurait rue du Clos. Il est probable qu'elle en aura fait présent. Elise pourrait te donner à cet égard quelques renseignements, et si tu tiens à le ravoir, je ferai toutes les démarches nécessaires.

M. Magnin n'est pas venu me voir à son passage à Besançon. J'ai appris depuis que des nouvelles fâcheuses l'avaient forcé de reprendre brusquement le chemin de Paris. Mais je t'enverrais les deux brochures que tu réclames, sans aucune condition, si ces deux opuscules existaient dans notre bibliothèque publique.

Si je ne te parle pas dans mes lettres de Marie, ce n'est pas faute de penser à elle et d'en parler même souvent; car personne ici ne l'oublie. On m'a fait lire les jolis vers que lui adresse Mme Tastu, et avec son consentement nous nous proposons d'en enrichir un des premiers numéros de l'*Album*. Elle doit être bien fière, à son âge, d'avoir pu mériter une telle preuve d'affection et de la part d'une telle femme! A l'avenir je ne mériterai plus d'être grondé par ta femme ni par ta fille.

J'ai reçu l'envoi de M. Taylor, je te prie de l'en remercier. Notre exemplaire des *Voyages en Normandie* sera magnifique.

Bonjour, mon ami, mon frère. Viancin et Deis t'embrassent.

XXIII (1)

10 novembre (1826).

Mon cher ami,

Je suis fort inquiet de ta santé. Donne-moi donc de tes nouvelles, ou prie Marie de m'écrire un mot pour me rassurer, et pour me dicter la conduite que je dois tenir à l'égard de l'Académie provinciale.

Le second volume de notre catalogue sera sous presse dans quelques jours. Il contiendra, comme tu le sais, les sciences et les arts. Notre partie d'histoire naturelle est bien pauvre, malgré toutes mes additions; c'est la classe où j'avais le moins de livres. J'ai écrit à M. Debure de m'en acheter quelques-uns dans les ventes qui se font maintenant à Paris. Il me tarde de savoir s'il a pu en obtenir quelques-uns.

M. Béchet est de retour de la campagne depuis le 1er de ce mois. Il m'a fait une visite hier pour me demander le volume que tu lui as promis en échange de son *Sophocle*. Je lui ai répondu que tu étais malade et qu'aussitôt que tu pourrais revenir à tes livres, tu ne manquerais pas de lui faire passer quelques bouquins. C'est uniquement pour l'acquit de ma conscience que je t'en parle. Songe à te guérir et à prendre un régime qui prévienne le retour des inflammations de l'estomac.

Il faut que tu sois malgré toi de l'Académie. Je viens d'écrire à Droz pour lui rappeler ce qu'il m'a dit à cet égard, il y a deux ans. Si tu ne peux pas faire les visites d'usage, c'est à lui de s'en charger. Si j'étais à Paris, je m'établirais ton fondé de pouvoirs, et j'assiégerais toutes les avenues du tripot. Il y a mille raisons qui devraient te faire désirer de siéger à l'Académie française; mais tu n'as jamais voulu songer à tes intérêts.

Je fais toutes mes tendresses à Marie, qui m'a déjà sans doute pardonné de ne l'avoir pas nommée dans une de mes dernières lettres, ainsi que sa mère. Rappelle-moi au souvenir de Taylor. Je t'embrasse de cœur.

---

(1) Suit la lettre XC de Nodier. (Rec. Estignard, p. 189.)

XXIV

2 décembre 1826.

Mon cher ami,

Le chevalier Bard va passer l'hiver à Paris; il veut que je te mande son arrivée en te priant de le recevoir comme une ancienne connaissance; il prétend que dans les derniers temps tu lui battais froid : ce sont ses propres expressions. Il désire donc que tu oublies les torts qu'il peut avoir eus à ton égard, promettant d'être plus circonspect à l'avenir. Tu trouveras le chevalier bien changé. D'abord il a rayé de son écu la devise singulière que tu lui avais, dit-il, donnée, et dont il n'avait pas deviné le double sens; et puis il n'est plus aussi occupé de lui, de sa prose, de ses vers, de ses ouvrages faits, de ceux qu'il médite, de ceux qu'il fait. Comme il a de l'esprit, je ne doute pas qu'il ne se corrige petit à petit de ses travers et qu'il ne devienne un chevalier parfait. Voilà ma commission faite.

J'attends avec impatience ton volume de vers, que j'ai fait demander aussitôt que j'en ai vu l'annonce dans le *Beuchot*. Joliet me charge de te prier de mettre enfin sous presse le *Cazotte* que tu promets depuis si longtemps. Je viens de découvrir un beau manuscrit de la bibliothèque du cardinal de Granvelle. C'est le *Phœnix* de Voerthusius, qui n'a point d'article dans la *Biographie*, mais qui en a un dans la *Bibliothèque* de Foppens. L'ouvrage est dédié au cardinal; le volume est magnifique. Si tu avais quelques manuscrits dont tu voulusses te défaire à des prix modérés, je te prie de me donner la préférence. Flavien t'en a rapporté un d'Angleterre, auquel tu ne dois pas tenir beaucoup et dont je m'accommoderais fort, non pour moi, car il y a bien longtemps que je ne tiens plus à rien de matériel, mais pour l'établissement dont tu as été un des fondateurs et que tu ne devrais pas négliger.

Mes amitiés à mère, fille et petite-fille, tante, nièce, cousine, enfin à tout ce qui est dans l'Arsenal, où je compte aller faire une excursion en avril prochain. A jamais tout à toi.

XXV (1)

10 juin 1827.

Le docteur Colard, que tu connais au moins de réputation, m'a témoigné le plus vif désir de te voir quelquefois pendant son séjour à Paris. C'est un homme aimable et fort instruit, d'une tournure d'esprit originale, et avec lequel tu pourras passer des moments très agréables. Il est d'ailleurs fort discret et saura respecter les heures que tu donnes à l'étude. Tu me feras grand plaisir de le recevoir comme un des hommes auxquels je suis le plus obligé de toutes les manières.

Tu trouveras ci-jointe la réponse à toutes les questions que tu m'as adressées relativement à l'état de la province au XVII[e] siècle. Je me rappelle maintenant que les deux principales auberges de Besançon à cette époque avaient pour enseignes, l'une à l'Ecu de Charles-Quint, et l'autre à la Couronne. Tu pourras me communiquer ton manuscrit au mois de septembre, que je passerai tout entier à Paris; et je te donnerai tous les détails de mœurs et d'usages qui pourront entrer dans ton plan.

L'abbé Receveur est allé te voir pour te demander un article dans la *Quotidienne*. Si tu ne peux pas te charger de rendre compte de son ouvrage, indique-lui quelqu'un qui pourra lui rendre ce service. Comment as-tu fait pour ne pas dire un mot de Briot dans un journal qui t'est ouvert?

M. Debure a eu la complaisance de m'adresser ton catalogue. J'attends avec bien de l'impatience les *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*. Le comte d'Amandre m'a dit que tu te proposais de publier le recueil de tes poésies, et qu'il t'avait laissé dans le Jardin des plantes, travaillant à les retoucher.

La *Biographie* tire à sa fin. J'en suis pour mon compte au W; dans trois mois j'aurai fini ma tâche. J'ai deux ouvrages en vue: la *Vie de Gilbert Cousin* et l'*Histoire de l'Inquisition en Franche-Comté*, pour laquelle j'ai déjà d'immenses matériaux; mais je ne veux rien entreprendre avant de t'avoir vu, avant d'avoir causé de nos projets.

Tu m'as adressé M. Fauche, qui paraît décidé à se fixer à Be-

(1) Précède la lettre XCIII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 199.)

sançon pour y faire imprimer ses Mémoires. Dès le jour de son arrivée, il a fallu que je l'entendisse raconter dans le plus grand détail toutes ses missions. Depuis il m'a rendu régulièrement cinq ou six visites par jour, dans ma chambre, à la bibliothèque, partout où il espère me découvrir. Indique-moi donc le moyen de lui échapper.

J'ai vu ton ami, ton collaborateur, Lepeintre, qui doit être maintenant de retour à Paris. Il m'a dit que tu étais l'auteur de *Pierre Schmiedel,* et je me suis empressé de lire ce roman. S'il est de toi, je l'achèterai; car je veux avoir tout ce qui sort de ta plume. J'attends l'ouvrage auquel Fanny travaillait déjà il y a trois ans. Prévenez-moi donc l'un et l'autre quand vous jugerez à propos de garder l'anonyme.

Je répondrai bientôt à la jolie lettre que m'a écrite ma bonne Marie. Fais-lui mes caresses, ainsi qu'à la maman.

J'ai fait avec exactitude toutes les commissions de Taylor, que j'embrasse tendrement. Je te prie de me donner son adresse et de lui présenter le docteur Colard, qui deviendra ton ami certainement, s'il ne l'est déjà.

Adieu, c'est-à-dire à trois mois. Je t'embrasse de cœur.

XXVI

14 juin 1827.

Je t'ai écrit l'autre jour pour t'annoncer l'arrivée de Colard à Paris. Son départ ayant été retardé de quelques jours, j'ai pris le parti de jeter ma lettre à la poste, puisqu'elle contient quelques détails que je t'ai fait attendre trop longtemps. Je te recommande le docteur, qui est un excellent homme et un bon ami. Ainsi ne va pas, je te prie, lui faire faire inutilement le voyage de l'Arsenal. Tu pourras profiter de son retour pour me donner des détails sur ta vente. M. Debure ayant eu la complaisance de m'adresser un exemplaire de ton catalogue, je serais bien aise d'y joindre les prix. Tu as adressé la collection de tes classiques à Béchet en échange d'un *Sophocle* grec. Il me semble que tu aurais pu me l'envoyer aussi, puisque tu étais en disposition de faire des cadeaux. Tu ne m'as donné jusqu'ici, sans reproche, aucun de tes ouvrages, et ta raison, c'est qu'ils n'étaient pas dignes de moi. Je les ai donc achetés, mais cette collection est trop chère, et malgré toute mon envie de l'avoir, il faudra que je m'en passe. Trouves-tu cela bien?

Ta *Bibliothèque sacrée* s'écoule-t-elle? As-tu le projet d'en donner une seconde édition? Dans ce cas envoie-moi un exemplaire de la première avec des feuillets blancs intercalés, lequel je te renverrai avec des notes. Je serai à Paris vers la fin du mois d'août, et nous parlerons de nos projets littéraires.

Malgré l'arrêt de la cour royale, confirmé par la cour de cassation, on vient de faire signifier à Mme Deis qu'elle ne peut pas continuer le commerce de libraire sans se munir d'un nouveau brevet. En lui donnant connaissance de cette décision, M. le préfet lui-même ne peut s'empêcher de lui témoigner le regret qu'il éprouve d'être chargé de l'exécution d'une mesure qui la ruine complètement. Mme Deis paraît décidée à soutenir un procès, et elle espère bien le gagner; mais les frais, les ennuis, les tracasseries!

Mes tendresses à ta femme et à Marie. J'ai retrouvé l'adresse de Taylor dans l'*Almanach du commerce,* et je lui écris aujourd'hui. Tout à toi.

XXVII (1)

17 février (1828).

MON CHER AMI,

L'obligation où je me suis trouvé, à mon retour, de meubler la nouvelle salle de la bibliothèque m'avait mis en retard pour la *Biographie;* et depuis deux mois je travaille sans relâche à regagner le terrain que j'avais perdu sur mes collaborateurs. C'est pour cela que je n'ai pas répondu à ta dernière lettre, quoique je pense à toi constamment, et que j'en parle tous les jours avec Marquiset, Viancin et Emonin qui, depuis qu'il n'est plus député, a retrouvé le chemin de ma chambre et de la bibliothèque, les deux seuls endroits où je passe ma vie.

Ne crains pas de me rappeler les *Saints Suaires* de Chifflet. Si je ne t'ai pas envoyé cet ouvrage, c'est pour t'épargner le port. Marquiset, qui retourne à Paris vers la fin du mois, te portera les *Saints Suaires*, et un autre ouvrage de Jean-Jacques dont tu ne me dis rien, quoiqu'il soit plus rare et plus curieux que tous ceux que tu me cites. C'est le *Dædalmatum libri duo*. L'exemplaire est broché. Je n'ai pas encore pu mettre la main sur la *Cassette* de Mme Muguet;

(1) Suit la lettre XCVIII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 206.)

mais je te l'ai promise, et tu devrais, ce me semble, mieux compter sur ma parole. Si je ne viens pas à bout de la retrouver avant le départ de Marquiset, tu la recevras plus tard, voilà tout.

Je n'ai point oublié la lettre sur les *Plagiaristes,* mais je ne m'en suis point occupé du tout, parce que je n'en ai pas eu le temps. Nous en sommes à la dernière lettre de l'aphabet pour la *Biographie*, et je compte avoir fini ma tâche dans un mois. Il ne me faudra, je crois, qu'une quinzaine de jours pour rassembler et mettre en ordre mes matériaux sur les *Plagiaristes*. Ainsi tu les recevras dès les premiers jours d'avril. Je désire autant que toi de voir nos noms réunis dans un livre ; mais tu ne voudrais pas toi-même que le mien y parût trop déplacé. Cet été je rédigerai toutes mes notes sur la *Bibliographie franc-comtoise*, l'un de mes premiers rêves, et je te les enverrai, pour que tu en tires le parti que tu jugeras le plus convenable.

Je ne sais si tu te proposes de faire l'acquisition du *Théâtre* de Mairet à la vente Durier. J'ai écrit à MM. Debure de ne point te contrarier si tu témoignais le moindre désir de l'avoir.

Envoie chez MM. Debure tous les livres que tu croiras utiles à notre bibliothèque. Je te les paierai mieux que Crozet ou les autres libraires avec lesquels tu as coutume de traiter pour les ouvrages qui n'entrent pas dans tes goûts. Soulié, que j'embrasse de tout mon cœur, m'a promis un exemplaire de son édition des *Mélanges* du prince de Ligne. Il en a déjà paru plusieurs volumes, et je ne vois rien venir. Dis-lui donc de les remettre chez MM. Debure, qui me font assez fréquemment des envois, ou chez Charles Béchet, le commissionnaire de Mme Deis.

Tu n'as pas encore vu notre député Bourgon, quoiqu'il ait la plus grande envie de te voir et qu'il t'aime de tout son cœur. D'après le peu d'empressement que tu m'as montré à voir nos nouveaux députés, je n'ai pas voulu lui donner de lettre pour toi, mais je lui en ai remis une pour Cailleux ; je lui rappelle la liste des médailles qu'il croyait facile de faire obtenir à la ville de Besançon. Bourgon est plein de zèle pour notre bibliothèque, il ne s'agit que de l'aider dans ses démarches. C'est un excellent garçon, plein de franchise et capable de la plus vive amitié. Accueille-le donc à cause de moi, quand il ira te voir avec Marquiset ; tu ne peux pas me faire un plus grand plaisir.

Les journaux m'ont appris la mort du général Hugo. Je n'ai pas pu écrire à Victor dans le premier moment de sa douleur ; mais dis-lui bien, je t'en prie, toute la part que je prends à sa peine. Il m'a écrit, en m'envoyant son *Cromwell*, une lettre si tendre, si

bonne, dans laquelle il me parle de toi dans des termes si conformes à ce que j'en pense, que je lui suis dévoué pour la vie.

Au chagrin que tu éprouves de la mort du général Hugo, je regrette bien d'en joindre un autre. La pauvre Mme Béchet est morte au bout de quatre jours, d'une maladie à laquelle les médecins n'ont rien connu. Son mari est parti pour la campagne avec toute sa famille ; mais il ne doit pas tarder de revenir. Tu ferais bien de lui écrire une lettre sur son ouvrage, et, mieux encore, d'en parler dans la *Quotidienne*. Tu trouveras un thème tout fait dans les *Tablettes*.

J'ai fait dire à M. de Chifflet que tu parlais de sa famille d'une manière convenable dans ton *Voyage pittoresque en Franche-Comté*. Cette attention de ta part lui a fait un grand plaisir. Il deviendra l'un des souscripteurs de votre ouvrage, et je ne serais pas surpris qu'il allât te voir un beau jour à l'Arsenal pour te remercier.

Assure Marie que je ne lui suis pas moins fidèle à Besançon que je ne l'étais à Idalie à Paris; au surplus, elle l'apprendra de la bouche même d'Idalie, qui doit accompagner son père dans son premier voyage.

Tu ne me dis rien d'Alphonse, qui me mande que tu le combles de bontés. Je n'entends plus parler de Chaveria, que j'ai quitté baigné de pleurs et qui ne m'a pas donné signe de vie depuis quatre mois.

J'embrasse de tout mon cœur ta femme et Marie.

Mes amitiés aux amis; je n'oublie personne. Ton frère.

XXVIII (1)

1er mars 1828.

Je t'envoie, mon cher ami, les *Saints Suaires* de Chifflet et le *Dædalmata*, mais il ne m'a pas été possible de retrouver la *Cassette* de Mme de Montigny. Comme je suis certain de n'avoir jamais voulu la céder à personne qu'à toi, elle n'est qu'égarée. Prends donc patience encore quelque temps. Dès que je serai débarrassé de ma besogne, j'irai m'enfermer chez ma mère, où j'ai mis en dépôt toutes mes raretés, et je n'en sortirai pas avant d'avoir retrouvé le chiffon objet de tes vœux. Il me reste deux *Saints Suaires*, l'un en peau verte assez

(1) Précède la lettre XCIX de Nodier. (Rec. Estignard, p. 208.)

propre, mais il manque la grande planche. L'exemplaire que je t'envoie, moins bien conditionné, a l'avantage d'être complet.

Marquiset se charge d'offrir en mon nom, à ta femme, un pâté de Bontemps. J'aurais bien voulu avoir quelque chose à présenter à Marie ; mais elle n'aime pas les inutilités, et je ne sais pas trop ce qui lui conviendrait. Prie-la de s'acheter de ma part ce qui lui fera plaisir. Je t'en enverrai le prix avec celui des livres que tu m'adresseras par le retour de Marquiset.

Nicolaï, dont Peignot te demande un ouvrage en échange d'un exemplaire du *Bornéo*, ne t'est pas aussi inconnu que tu le prétends. Il a, je crois, un article dans la *Biographie*. D'ailleurs tu as vu son nom un million de fois dans Debure, Cailleux, Brunet, etc. Un *Traité des perruques* n'est pas commun; mais je ne crois pas qu'on en paie un bel exemplaire plus de 3 ou 4 francs.

Puisque je viens de répondre bien tardivement à un article de ta lettre du 4 décembre, il faut que j'épuise les autres. Le premier volume de mon catalogue me déplaît. Je suis décidé tout à fait à le supprimer. J'en trouve les notes mal rédigées, et un grand nombre d'articles placés hors des divisions auxquelles ils appartiennent. C'est là-dessus que je te demande des conseils. Apprends-moi à faire un bon catalogue. Quelques-uns de tes avis me seront très utiles; mais j'en désire aussi d'autres.

C'est M. Joly, de Salins, rue de la Michodière, n° 20, qui a le second volume des *Mémoires de la Contemporaine*, si, depuis le temps, il ne te l'a pas renvoyé ; mais dans cet oubli prolongé je ne reconnaîtrais pas son exactitude ordinaire.

M. de M. s'est mis à nu en donnant sa démission. Il est tombé tout à plat, et jamais il ne se relèvera de sa lourde chute. Il s'agit maintenant de lui trouver un successeur. Quelques personnes pensent à Marquiset, et quoiqu'il ne veuille pas l'avouer, je suis sûr qu'il serait très flatté d'obtenir les honneurs de la députation. C'est, comme tu sais, un homme très dévoué, très obligeant, et auquel le pays a déjà des obligations. Si tu pouvais, au moyen de tes liaisons avec le nouveau ministère, le faire présenter comme candidat ou du moins obtenir une lettre au préfet, nous serions à peu près certains de l'élection. Vous concerterez ensemble ce qu'il convient de faire, et je te prie de faire tout ce que tu pourras.

J'ai donné une lettre pour toi au jeune Spicrenaël, qui sollicite une place de juge auditeur. Le souvenir de son père, ses anciens services dans la magistrature et les talents personnels du jeune homme lui donnent des droits à cette faveur. Je te prie donc de le recommander chaudement à M. Rivet.

Marquiset emmène avec lui Idalie. Elle se fait une grande fête de voir sa rivale, qu'elle aime de tout son cœur. Idalie a la même naïveté, le même tour d'esprit que Marie, mais elle est plus enfant. Je suis sûr qu'elles se conviendront parfaitement. Quand tu me répondras, parle-moi de tes projets pour l'automne prochain, parce qu'ils régleront les miens. Si tu n'es pas à Paris, je ne veux pas y aller; dis-moi donc aussi quelque chose de ce pauvre Chaveria, dont je n'ai pas reçu la moindre nouvelle, lui qui m'écrivait assez souvent, et à qui je ne peux pas offrir la moindre consolation, n'ayant pas son adresse.

Mes amitiés à toute la réunion du dimanche, mais en particulier à Soulié et à l'homme du Louvre.

Je t'embrasse de cœur.

Tu recevras une lettre et un volume de Curasson que je te prie de faire annoncer dans la *Quotidienne*, dont il est un des abonnés depuis la création de ce journal. Tu peux dire sans crainte que son ouvrage est le premier, de tous ceux qui ont paru sur le nouveau code forestier, vraiment digne de l'attention des jurisconsultes.

XXIX (1)

29 mars 1828.

MON CHER AMI,

J'ai mis ce matin à la poste la notice des *Plagiaristes*, que je t'avais promise. Si j'en avais eu le loisir, j'aurais pu la rendre plus complète par des recherches dans les journaux et les mélanges littéraires que nous avons à la bibliothèque. Mais depuis deux mois tout entiers, je ne puis pas disposer d'une seule minute. Je croyais que mon travail pour la *Biographie* serait terminé avec le mois de mars; mais M. Michaud s'est avisé de me redemander une vingtaine d'articles arriérés, en sorte que je n'ai pas encore passé le deuxième : m'en voilà donc pour tout le mois d'avril.

Dans sa dernière lettre, M. Michaud me demande mes conditions pour travailler au supplément. Tu sais que je n'ai pas envie de m'engager avec lui ; mais, d'un autre côté, je serais très fâché de voir tomber les articles des Briot, Couchery, etc., dans de mauvaises mains. Dicte-moi la réponse que je dois lui faire. A propos,

(1) Suit la lettre C de Nodier. (Rec. Estignard, p. 211.)

tu sauras que le cinquante-deuxième volume de la *Biographie* doit être terminé par un tableau de toutes les personnes qui ont coopéré à cet ouvrage. Ainsi tu dois avoir une place dans cette biographie des biographes. Or, M. Michaud me demande la nomenclature de tes articles. Je ne me rappelle que celui de Faydit. Fais-moi le plaisir de lui désigner ceux dont tu te souviendras, ou seulement les principaux.

Je viens d'avoir le chagrin de voir mourir ce pauvre M. Thomassin. C'était, après toi, un des hommes qui m'aimaient le mieux. Je n'ai pas encore pu prendre assez de courage pour retourner dans son cabinet, où j'ai passé tant de moments agréables à parler livres et bouquins. A moins qu'il n'en ait disposé depuis fort peu de temps, il doit avoir laissé la collection presque complète des Chifflet, en très beaux exemplaires couverts en vélin ou reliés par Noël. On y trouvera probablement ceux que tu me désignes, et tu peux compter que j'en ferai l'acquisition pour toi. Le *Liber de antiq. numismate* de Cl. Chifflet que nous avons à la bibliothèque est entièrement conforme au tien. Il m'est passé déjà plusieurs exemplaires de cet ouvrage dans les mains. Je n'y ai jamais vu de planches de monnaies, et je vais plus loin, je suis certain qu'il ne doit point y en avoir.

Je te félicite d'avoir eu le *Mairet* à la vente Durier. Si jamais il te prend fantaisie de t'en défaire, je désire vivement que ce ne soit qu'en notre faveur. Car il est ridicule que la bibliothèque de Besançon ne possède pas le *Théâtre* du seul auteur dramatique qu'ait produit la province jusqu'à Fenouillot de Falbaire.

Peignot a découvert sans trop de peine le *Traité des perruques* de Nicolaï. C'est Beuchot qui le lui a procuré, mais il ne me dit pas à quel prix. Je n'ose rien lui demander en ce moment, parce qu'en passant à Dijon, je lui ai pris quelques volumes et je ne lui ai rien encore envoyé en échange, et que même je ne lui ai pas encore écrit. Ce n'est pas ma faute, c'est celle de la *Biographie*. Peignot ne me laisse pas ignorer qu'Amanton peste de n'avoir encore rien reçu de toi, pas même une lettre de remerciement pour les rarissimes babioles que je lui ai demandées de ta part. Fais ta paix avec Amanton, qui est un bon homme, et qui possède bien des rogatons dont la fantaisie peut te prendre un de ces quatre matins.

Je vois que tu aurais désiré que ma notice bibliographique des *Plagiaristes* fût précédée d'une lettre, puisque tu m'indiques même le sens dans lequel elle doit être rédigée. Rien n'empêche que tu ne la rédiges toi-même, elle en sera beaucoup meilleure certainement, et tout ce que tu pourras y dire de l'union de nos deux âmes sera bien faible auprès de la vérité.

Envoie-moi le plus tôt que tu pourras tes observations sur mon catalogue. C'est un service que je réclame de ton amitié. Je désire les recevoir avant de commencer l'impression du second volume, qui paraîtra le premier, étant décidé toujours à supprimer le volume que tu as entre les mains.

Je ne te reparle plus de l'affaire Marquiset : c'est inutile pour le moment. Quand nous nous verrons l'automne prochain, si tu viens à Besançon ou que je retourne à Paris, je pourrai bien te donner des détails assez curieux sur les causes qui l'ont fait échouer. Les hommes sont et seront encore bien longtemps les mêmes. S'ils doivent changer un jour, ce n'est pas moi qui serai le témoin de cette métamorphose.

Viancin a été bien malade ; il va mieux depuis quelques jours, mais il garde encore la chambre et il se résigne, car il fait un temps épouvantable. Je ne sors pas non plus, de sorte que je ne l'ai pas vu depuis avant-hier. Ma mère a passé son hiver sans accident, à une fluxion près. Mme Deis vient de marier sa fille. Quand est-ce que tu m'annonceras que tu songes à marier la tienne? C'est une question que je t'adresse dans toutes mes lettres, et je ne devine pas ce qui t'empêche de répondre. Dis-moi donc, mais franchement, ce que tes femmes pensent d'Idalie. A-t-elle été bien gauche, bien timide, bien embarrassée ? On dit que son père est dans l'intention de la laisser à Paris, pour y prendre des grâces. Si cela est vrai, il te l'aura dit.

Voilà ce pauvre Soulié perdu, et avec lui mon exemplaire des *Mémoires du prince de Ligne*. Je crois cependant qu'il finira par rapprendre le chemin de l'Arsenal. Fais mes tendresses à Marie et à ta femme. Mille amitiés aux amis du dimanche.

M. Bugnet, qui te remettra cette lettre, est un de nos professeurs les plus distingués. Accueille-le bien.

XXX (1)

30 mai 1828.

MON CHER AMI,

Je n'ai pas encore pu retrouver la *Cassette ;* mais ne va pas imaginer que c'est une défaite ; elle est à toi, je te le répète, et je te l'enverrai dès que j'aurai pu la découvrir.

---

(1) Précède la lettre CI de Nodier. (Rec. Estignard, p. 212.)

Les enfants de M. Thomassin se sont partagé ses livres; c'est moi qui ai fait leurs lots; ainsi tous les volumes m'ont passé l'un après l'autre par les mains. Il n'y en avait aucun de ceux qui manquent encore à ta bibliothèque franc-comtoise. J'en garde la note, et je te promets le *Portus Iccius* et le *Socrates* pour le mois de septembre. Si on ne les trouvait pas d'ici là dans quelques ventes, je te donnerais les miens. Il existe, comme tu le sais, deux éditions du *Portus Iccius*, l'une de Madrid et l'autre d'Anvers : la première est la plus rare, mais la seconde est beaucoup plus belle. Les veux-tu toutes les deux? Tu n'as qu'à parler. Quant à l'*Eucharistia denegancda*, je désespère presque de pouvoir te la procurer. Je n'ai jamais vu que l'exemplaire de notre bibliothèque.

Amanton a reçu ta lettre de quatre pages. S'il n'y a pas répondu sur-le-champ, c'est qu'il était obligé de faire des recherches pour le renseignement que tu lui demandais. Il se plaint de ce que tu ne lui envoies rien en échange de ses curiosités. Tu ferais bien de lui adresser tes *Questions de littérature* avec un bel *ex dono auctoris*. Ce serait un moyen d'obtenir de lui tout ce que tu voudrais.

Je retourne à Paris cette année, si j'ai l'espérance de t'y trouver, et pour cette fois, je descends à l'Arsenal, d'où je ne bougerai que pour aller bouquiner avec toi sur les quais. En passant à Dijon, je m'arrêterai chez Peignot, et il y aura bien du mal, si je n'obtiens pas de lui un exemplaire broché de l'*Isle de Bornéo*. C'est là, je crois, tout ce que tu me demandes. Sois sûr que je n'oublierai rien, je veux que tu sois content de mon zèle, une fois dans la vie.

Tu aurais bien fait de m'envoyer les cinq pages que tu m'avais écrites en deux mois. Si tu peux les retrouver, mets-y une adresse et jette-les à la poste sans affranchir.

Grâce à Dieu, la *Biographie* est enfin terminée. M. Michaud m'engage à travailler au supplément, mais je ne veux rien faire sans ton avis. Il me semble que je ne peux guère me refuser à lui fournir les articles des Franc-Comtois oubliés dans la *Biographie* ou morts pendant l'impression de l'ouvrage. Je ne dois pas abandonner les Briot, les Couchery, etc., à la férule des gens qui ne les ont pas connus, et qui jugeraient fort mal leur conduite dans les temps orageux de la Révolution.

Je t'avais demandé des conseils pour notre catalogue. Je les attends pour commencer l'impression du volume qui contiendra la classe sciences et arts. 1° Est-il nécessaire d'indiquer le degré de rareté des ouvrages, et de renvoyer, comme je l'ai fait d'après l'avis de Demérey, dans le premier volume, à Debure, Brunet, etc., pour ceux dont ils ont donné la description? 2° Faut-il annoncer l'origine

de nos exemplaires quand ils viennent de quelques fameuses bibliothèques, et lorsqu'ils nous ont été donnés; faut-il en faire mention à chaque article? 3° Convient-il de faire suivre le titre d'un ouvrage franc-comtois par une note biographique sur l'auteur; ne vaudrait-il pas mieux renvoyer toutes ces indications à la table générale? J'attends ta réponse à ces questions, et toutes les observations que pourra te suggérer la lecture du premier volume, que je m'obstine à regarder comme un essai.

Fais-moi le plaisir de me dire tout ce que tu sais ou que tu pourras découvrir sur l'ouvrage intitulé : *De rerum humanarum emendatione quæstio catholica*. C'est un in-8° sans frontispice, que je crois sorti des presses de Blanc, vers la fin du XVIIe siècle.

Notre conseil municipal a le désir de ranimer parmi nous le goût des lettres et des sciences. Il a pris une délibération pour établir une espèce de Lycée ou d'Athénée dans lequel des professeurs nommés et institués par la ville enseigneraient la littérature, l'histoire, la physique et la chimie. Cette délibération est soumise en ce moment à l'approbation du ministre de l'intérieur, et je suis chargé de te prier de voir à cet effet M. de Martignac. Nos députés iront te voir et t'expliqueront ce que la ville de Besançon attend de ton zèle pour ses intérêts.

Mme Marquiset remercie ta femme et Marie des témoignages d'amitié qu'elles ne cessent de donner à notre chère Idalie pendant son exil, et les prie de vouloir bien les lui continuer.

Le mari d'Adèle est un pharmacien employé sous les ordres de Bailly à l'hôpital militaire. C'est un excellent jeune homme qui me paraît très doux et très studieux. Il se nomme Galinier, et il est de Toulouse.

Ce que tu me dis de Marie ne me contente pas. C'est parce qu'elle est heureuse maintenant qu'il faut s'occuper de son avenir; elle est dans l'âge de songer à son établissement. Il faut que toi et ta femme vous la décidiez à se choisir un époux, ou que vous en choisissiez un pour elle. Il me semble qu'il est très facile de lui trouver un mari qui ne demande pas mieux que de venir demeurer avec vous. Tu m'avais parlé de certains projets qui devaient plaire à tout le monde, et je ne vois pas la raison d'en retarder l'exécution d'une manière indéfinie. Je désire vivement que tout cela soit réglé pour le mois de septembre au plus tard, afin que je puisse avoir le plaisir de signer au contrat. Nous devenons vieux, mon cher ami, nous n'avons plus de temps à perdre pour assurer, autant qu'il peut dépendre de nous, le bonheur de ceux que nous aimons et qui sont destinés à nous survivre.

Fais mes amitiés à Cailleux, Soulié, Victor Hugo, etc. Je sais que le baron est à l'île de Corfou. Il me l'a mandé en m'envoyant un bel exemplaire de Bertin sur papier in-4°. Je lui pardonne de me l'avoir fait attendre longtemps. Je viens d'acquérir pour Crozet un exemplaire broché du *Dictionnaire celtique*. Il est de la plus grande beauté, je l'ai payé trente francs. Je te l'enverrai, si tu veux, et tu t'en arrangeras avec Crozet.

Donne-moi tes idées sur notre *Bibliothèque franc-comtoise*, afin que je puisse mettre en ordre mes notes avant mon départ pour Paris.

Je t'embrasse de cœur.

XXXI

11 juillet 1828.

MON CHER AMI,

Le *Dictionnaire celtique* est parti le 2 de ce mois dans une caisse envoyée par MM. Gauthier frères à M. Lacroix, leur associé, rue Serpente, près de MM. Debure. Il doit arriver le 16, et tu pourras le faire réclamer le lendemain. Je ne crois pas qu'on te fasse payer le port; mais, dans tous les cas, il ne peut pas excéder 15 ou 20 sols.

Voilà deux courriers de suite que je fais demander ton *Recueil* de poésies par Mme Deis, et son commissionnaire ne les lui envoie pas; j'en ai cependant placé quelques exemplaires à Salins et à Arbois, où j'ai été voir le brave général Delort; est-ce que la première édition serait épuisée?

Notre Genisset a voulu rendre compte de tes *Questions de littérature légale* dans les *Tablettes*. As-tu vu ses articles, car il n'y en a pas moins de trois; en es-tu content? S'ils ne sont pas meilleurs, ce n'est pas sa faute; car il avait grande envie que tu les trouvasses bons. Ton chapitre des *Ecoles en littérature* est un des plus beaux morceaux que j'aie jamais lus. Il me tarde d'avoir ton *Examen des dictionnaires*. Je te dirais bien de me l'envoyer aussitôt qu'il paraîtra; mais tu n'en ferais rien. Ainsi j'emploierai ma ressource ordinaire, Mme Deis, qui est devenue pour moi d'une complaisance achevée.

Puisque tu le veux, je renvoie l'impression de notre catalogue au mois de novembre prochain. Nous aurons le temps de causer de

cet ouvrage, auquel tu attaches, ce me semble, un peu trop d'importance. Je n'ai pas la prétention de mieux faire que Sinner ou Senebier; et notre bibliothèque n'est pas plus riche que celles de Berne ou de Genève. Si l'on attend de moi toute autre chose, c'est ta faute et celle de Soulié, qui, pour te faire plaisir, s'avise de me prôner outre mesure. Toutes les remarques bibliographiques que j'ai eu l'occasion de faire, je les ai données à Barbier, ou je les ai déjà publiées dans la *Biographie.* Ma petite provision est presque entièrement épuisée, et je ne saurais où prendre les faits littéraires peu connus et les savantes causeries dont tu prétends que je dois enrichir mes articles. Tu te plains de ne pas trouver assez d'observations dans mon premier volume. Fais-moi le plaisir de marquer les ouvrages sur lesquels j'aurais pu dire quelque chose qui n'ait pas été dit par les bibliographes français ou allemands. Je n'ai découvert qu'un seul volume échappé aux recherches du P. Laire sur l'imprimerie en Franche-Comté; c'est un bréviaire imprimé à Salins la même année que le missel.

M. Thomassin ne possédait aucun livre imprimé dès le XVe siècle, ni aucun ouvrage des Chifflet, si ce n'est le *Vesontio*, mauvais exemplaire, mal conditionné et auquel il manquait des planches : mais il avait une collection, la plus complète que j'aie vue, des ouvrages imprimés en Franche-Comté sur les eaux minérales et sur la peste. J'en ai pris quelques volumes qui nous manquaient, et les autres se sont donnés pour rien.

Outre notre *Bibliothèque comtoise*, il faudra que nous fassions ensemble les principaux articles que j'ai promis de fournir au supplément de la *Biographie :* Briot, Couchery et Oudet, que tu as plus connus que moi, et sur lesquels je ne trouverais pas dans les journaux du temps tous les renseignements nécessaires. Voilà des occupations pour les deux mois que nous passerons ensemble. Je te manderai le jour de mon arrivée, afin que tu te trouves, ou quelqu'un de ta part, au bureau des messageries, pour me recevoir et me conduire chez toi; car, lorsque je mets le pied dans Paris, je ne sais plus où j'en suis, et il me faut plusieurs jours pour m'habituer au bruit des voitures et à cette foule dont on est sans cesse obsédé.

Je te porterai les livres que tu me demandes, et à Taylor les *Annuaires* du département de la Haute-Saône. J'en ai déjà un, et Armand m'a promis l'autre. Quand tu écriras à M. de Bry, parle-lui de moi; car je n'ai jamais oublié tous les témoignages d'intérêt qu'il m'a donnés lorsqu'il était heureux.

J'embrasse Marie et ta femme. Ton frère.

XXXII (1)

21 août 1828.

Mon bon ami,

Mande-moi donc si tu as reçu le *Dictionnaire celtique*, et si tu as été content de la beauté de l'exemplaire. J'ai déjà mis sens dessus dessous tous les papiers, tous les livres que j'ai laissés chez ma mère, et je n'ai pas encore pu retrouver la *Cassette*. Il n'est pas très étonnant qu'une brochure de quelques pages ait échappé jusqu'ici à mes recherches; mais comme je suis sûr que je ne l'ai ni donnée, ni vendue, ni échangée, et que personne ne fouille dans les armoires de ma mère, je dois finir par la retrouver. Ce serait pour moi un véritable chagrin, si je ne pouvais pas te la porter. J'ai déjà mis de côté tous les Chifflet que tu m'as demandés pour les placer dans ma malle, que je vais expédier demain ou après par le roulage. Je comptais me mettre en route le 27; mais on prétend que M[me] la Dauphine veut, à son passage, visiter notre bibliothèque, et qu'il faut que je reste pour lui en faire les honneurs. Si je reçois à cet égard un avis de M. le maire, me voilà cloué jusqu'au 7 ou 8 septembre. Cela me contrarierait beaucoup, et pour plus d'une raison.

Je viens d'écrire à Peignot de m'envoyer l'*Isle de Bornéo*, m'obligeant à lui rapporter de Paris, en échange, l'ouvrage qu'il me désignera, fallût-il le faire venir de Londres, de Leipzig ou de Milan. J'attends la réponse et le livre, car je ne crois pas qu'il puisse avoir la dureté de me le refuser. Il m'a envoyé un très bel exemplaire de la *Passion* d'Olivier Maillard. Tu m'as donné, l'année dernière, le *Combat des Trente*. Je compte sur toi pour compléter la collection des raretés bibliographiques publiées par M. Crapelet, et qui se compose, je crois, de sept ou huit volumes.

M. Michaud m'invite à prendre un logement chez lui, où je serai mieux que dans un hôtel garni; il me dit que, logeant ensemble, nous réglerions nos comptes plus à notre aise. Je ne lui ai pas encore répondu; non que j'aie de l'ouvrage, car je ne fais rien, mais parce que je ne sais trop comment assaisonner mon refus. Aux termes de notre marché, il ne me devra rien avant le mois de février

---

(1) Précède la lettre CII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 216.)

prochain. Cependant, s'il ne me donne pas quelque argent pour acheter des bouquins et pour faire le garçon, je passerai mal mon temps à Paris. J'en excepte celui que je serai avec toi, comme tu penses bien. Pourquoi n'es-tu pas riche? Car je le serais.

J'oublie tous mes sujets de chagrin quand je pense aux six semaines que nous allons passer ensemble à bouquiner, à parler de mon catalogue, et à rédiger celui des raretés franc-comtoises. J'espérais te porter ce dernier travail tout fait; mais je n'y ai pas mis la main. Je ne suis pas devenu paresseux, à ce que je crois, mais depuis que le travail ne me commande plus, je ne fais rien que de lire des romans et des théâtres étrangers. Ton *Faust* n'a pas encore paru! Je voudrais bien en voir une représentation.

Mille tendresses à ta femme et à ta fille. Mes amitiés à Soulié, à Cailleux, à Gay, à Déveria. Ton frère.

XXXIII (1)

30 novembre 1828.

Je suis arrivé, mon cher ami, depuis quinze jours, et si je ne t'ai pas encore écrit, c'est que je voulais pouvoir te mander que je me suis occupé de trouver les livres que je t'ai promis. J'ai sous la main la *Bourbonapartide* dont je t'ai fait l'histoire. Je voudrais bien qu'elle fût dans ton cabinet; mais je ne sais comment te l'envoyer, dans la crainte qu'elle ne s'égare. C'est, j'en suis sûr, le seul exemplaire qui existe de cette pièce, plus curieuse encore que la *Procédure orthographique*. Voici le parti auquel je m'arrête. J'ai promis à Abel Rémusat de lui adresser un exemplaire du *Recueil des ordonnances*. Je mettrai ton paquet dans la même caisse, et je t'avertirai du jour où elle partira par le roulage, afin que tu puisses réclamer sur-le-champ à M. le conservateur des manuscrits orientaux le petit ballot qui renfermera les pièces que je te destine. Si d'ici là j'ai le bonheur de retrouver la *Cassette* et les Chifflet dont tu désires enrichir ta collection, je les joindrai à l'ouvrage de Bellegingue. Tu auras aussi les *Pensées* de Marguet, qui sont devenues très rares depuis que M[me] Deis a vendu le reste de l'édition à un épicier de Fribourg.

J'ai déjà reçu une partie de mes livres et je m'occupe à les décrire

(1) Précède, ainsi que la suivante, la lettre CIII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 218.)

et à les classer dans notre bibliothèque. Tous ceux que j'ai achetés de M. Techener ne me sont pas encore parvenus. Cela m'empêche de régler mon compte avec lui; mais j'espère que ce petit retard ne lui cause aucune inquiétude. Fais-moi le plaisir de dire à Crozet de m'envoyer sa facture, afin que je puisse la payer. Techener est plus avisé que lui, car j'ai trouvé la sienne à mon arrivée.

En passant à Dijon j'ai acheté deux livres d'Emblèmes et pour 200 francs environ d'ouvrages de médecine que j'ai choisis dans la bibliothèque du docteur Brenet; l'*Anatomie* de Cooper, l'*Ostéologie* de Munro, les *Thèses* de Haller, la collection des *Conspectus* de Juncker, Tralles *sur l'usage de l'opium,* etc.

J'ai trouvé ici M. Buchon. En m'attendant il avait été visiter les bibliothèques de Montbéliard, de Baume, de Quingey et d'Ornans. Il est accompagné d'un secrétaire et d'un domestique qui porte une livrée rouge. Il oblige les bibliothécaires à lui remettre l'état de tous les livres confiés à leur garde, tant de livres imprimés, tant d'éditions du XVe siècle, tant de vélins, tant de manuscrits en langues anciennes, en français et en langues étrangères. Ce n'est pas tout; il exige une note détaillée des doubles, afin, dit-il, de pouvoir faire opérer des échanges entre les divers établissements. A Dole il a forcé le pauvre Pallu de travailler jour et nuit pour lui copier des catalogues, et il lui a prescrit un nouvel ordre pour la tenue de ses registres. Il a été plus poli pour moi, et il a bien fait, car j'étais décidé à l'envoyer paître s'il se fût montré par trop exigeant. Il m'a parlé d'un travail à faire sur les manuscrits de Granvelle. Je lui ai répondu que je m'en étais entretenu avec M. l'inspecteur général des bibliothèques, que j'avais eu l'honneur de voir à Paris, et que je m'en occuperais aussitôt que j'aurais un local pour classer nos manuscrits. Le jour de son départ, M. Buchon m'a invité à déjeuner; je l'ai remercié, et nous nous sommes quittés assez froidement. Il m'a cependant promis monts et merveilles, entre autres un exemplaire du bréviaire de Ch. de Neuchatel sur peau de vélin, qu'il a découvert dans la bibliothèque de Vesoul. Jamais Peignot ne m'en avait parlé, et le P. Laire ne l'a pas connu, puisqu'il n'en dit rien dans la dissertation où il a si curieusement décrit le missel qui appartient maintenant à M. Droz.

Je n'ai pas encore repris mes habitudes de travail. J'ai cependant adressé hier à Taylor les notes qu'il m'avait demandées sur Vesoul et sur Luxeuil. Diable! j'ai eu peur qu'il ne m'écrivît tous les jours, comme l'année dernière, des lettres de quatre lignes taxées 14 sols. Que l'on m'écrive, on me fait grand plaisir, mais qu'on m'en donne pour mon argent.

Que les moments que je viens de passer avec toi m'ont semblé courts, et qu'ils me laissent de regrets! Rien ici ne peut me rendre les douces promenades du soir sur les boulevards, ces inépuisables confidences, ces charmantes causeries. J'ai cependant ici ma mère qui a failli mourir de joie en me revoyant, et que tu peux te flatter d'avoir rendue la plus heureuse des femmes. Elle ne parle plus de toi que les larmes aux yeux, et elle ne me parle que de toi, parce qu'elle sait que c'est le plus grand plaisir qu'elle puisse me faire. Ne viendras-tu pas l'année prochaine, comme tu me l'as promis? C'est cette idée qui va me faire vivre. Mille tendresses à Marie et à sa mère. J'embrasse Soulié et Cailleux. Tout à toi. Ton frère.

XXXIV

7 janvier 1829.

MON CHER AMI,

Depuis mon départ, je m'occupe exclusivement de notre *Bibliothèque* des livres rares et curieux de Franche-Comté. J'ai trouvé un libraire, un imprimeur, et je ne suis pas en peine d'avoir des souscripteurs. Déjà j'ai lu la plus grande partie des catalogues que nous possédons. Dans un mois j'aurai recueilli tous les matériaux qui sont à ma disposition. J'ai déjà quelques idées pour la préface; mais il faut que tu me donnes les tiennes. Oh! que de choses singulières et curieuses renfermera notre livre!

Sais-tu que Gilbert Cousin, le véritable restaurateur des lettres en Franche-Comté, que J.-J. Chifflet nommait *homuncio*, parce qu'il ne croyait pas aux miracles de saint Claude, est l'éditeur et l'auteur de la plus grande partie des pièces qui composent les *Pasquillorum libri duo*? Je le soupçonnais depuis longtemps; mais j'en ai la preuve aujourd'hui par une lettre de Cousin qui se plaint qu'on ait imprimé sans son aveu les *Pasquilles*, ouvrage de sa jeunesse; ou plutôt qu'on l'ait fait connaître pour l'auteur de pièces qui doivent le forcer de s'exiler d'une province où l'inquisition commence à étendre sa domination. Je me charge de cet article *Pasquilles*, et j'espère que tu auras peu de chose à y changer.

Il est impossible que ton nom ne figure pas dans la liste de nos auteurs dont les livres sont rares et recherchés des curieux : mais que ta modestie ne s'effarouche pas. C'est d'après Peignot que je donnerai place dans notre *Bibliothèque* à trois de tes livres : les

Recherches sur les antennes, la *Biographie entomologique* et les *Apothéoses* de Pythagore. Ces trois articles seront signés de mes initiales. Quant aux autres, nous en supporterons la responsabilité en commun.

Depuis que nous nous sommes quittés, j'ai appris bien des choses dont je voudrais te faire part tête à tête, dans nos promenades sur le boulevard. Je ne sors plus, je n'ai plus de jambes; mais je les retrouverais pour me promener avec toi du café des Variétés à l'Arsenal. Les moments que j'ai passés dans ces doux épanchements de l'amitié sont les seuls que je regrette d'une vie qui s'éteint.

Je n'ai été vraiment heureux, heureux à ma manière, qu'à l'Arsenal. C'est là que je vis en idée, en attendant que j'y retourne en réalité; mais quand? Je ne le sais pas. Il faut que tu viennes me voir avant que je retourne à Paris; tu peux m'en faciliter les moyens. Le maire m'a paru persuadé que mon traitement de 1,500 fr. était ridicule. C'est aussi l'avis de M. Bourgon; ainsi tu n'auras pas de peine à les décider à le faire augmenter. Quant à moi, je ne leur en parlerais pas pour un empire. Nous sommes au 7, et je n'ai pas encore reçu le règlement de compte que M. Michaud devait m'envoyer pour la fin de décembre. Je patienterai encore quelques semaines avant de le lui demander. Cependant j'ai besoin d'argent pour finir les choses que tu sais.

Si tu n'as pas encore reçu de sanglier, c'est que la neige est tombée bien tard dans notre pays. La première que nous avons vue ici n'a pas plus de quatre ou cinq jours; mais on ne tuerait qu'un marcassin dans les forêts de la Haute-Saône, qu'il te serait expédié. J'en ai la parole de MM. Demandre.

Je te renvoie un volume de votre bibliothèque prêté à Jouffroy, et qui m'avait été adressé par mégarde, et les feuilles de la *Bourbonapartide* de Bellegingue. Je t'avais dit que cet exemplaire était unique; mais M. du Bouvot en possède un; il ne sait pas lui-même d'où il lui vient. Je n'ai pas encore retrouvé les Chifflet que tu désires pour ta collection; tout ce que je puis t'assurer, c'est qu'ils n'existent pas en double à la bibliothèque, et que je les ai cherchés vainement dans notre dépôt. Tu ne perds que l'attente.

J'ai écrit ces jours derniers à Techener pour l'engager à m'envoyer la liste des livres philosophie ancienne, histoire naturelle, médecine, poètes latins modernes, antiquités, qu'il aurait acquis soit à Londres, soit à Paris, depuis mon départ. Tu sauras mieux que lui ce qui me convient. Il me faut de beaux exemplaires et des prix modérés; je paierai à la réception des ouvrages. Si tu avais toi-même quelques livres dont tu voulusses te défaire, tu n'as qu'à

parler. Techener en recevra le prix que tu auras fixé. Ne vaut-il pas mieux que nous profitions des bons marchés que les étrangers? A cet égard, je ne te conçois pas.

Mille tendresses à ta femme et à Marie, que j'embrasse de tout mon cœur.

Marquiset ira vous voir vers la fin de janvier ou dans les premiers jours de février. J'espère le charger de livres pour toi, et de mes commissions pour tes femmes.

J'ai écrit à Soulié pour lui demander un article. Il est proposé pour notre Académie, ainsi que ton cousin Dumont.

Adieu, mon ami, mon frère, qu'il me tarde de pouvoir te répéter combien je t'aime!

XXXV

20 janvier 1829.

MON CHER AMI,

Tu as dû recevoir, il y a quelques jours, le fragment de la *Bourbonapartide* de Bellegingue; je croyais l'exemplaire unique depuis que Mme Deis a détruit celui de son mari; il s'en trouve un, je ne sais comment, entre les mains de M. du Bouvot. En voilà donc deux. Cela fait encore une rareté digne de figurer dans ton cabinet.

Je t'envoie aujourd'hui la réimpression, à très petit nombre, de la lettre touchant Béatrix de Châlon, que je suis parvenu, non sans peine, à tirer des mains de M. Béchet. Il a fallu lui donner en échange le *Censorinus variorum*, que, par bonheur, j'avais double. J'y joins la lettre de Fontenelle, imprimée par M. Thomassin, et les *Recherches* sur notre Patris. C'est tout ce que tu auras de moi aujourd'hui; mais à mesure que je retrouverai les livres que tu désires, je les mettrai de côté pour te les envoyer. La *Semaine* de Gamon, qui se trouve dans le paquet, est pour notre ami Soulié, à qui je te prie de dire mille choses. La rigueur du froid ne m'a pas permis, depuis mon retour, d'aller lui chercher au dépôt les *Veuves* de du Bartas, que je lui ai promises en échange de tout ce qu'il m'a donné; mais avec moi on ne perd que l'attente. Nous avons présenté Soulié à l'Académie, ainsi que j'en étais convenu avec toi; il recevra son diplôme, avec une belle lettre de notre perpétuel, dans un mois, c'est-à-dire aussitôt après l'élection. Celle de ton cousin

Dumont est ajournée. On veut faire passer auparavant MM. Damoiseau et Cordier, qui n'appartiennent pas encore à notre illustre compagnie.

Je travaille sans relâche à notre Bibliothèque franc-comtoise. J'ai déjà fait des extraits de Gesner, de Lacroix du Maine, de Duverdier, de la *Bibliographie* de Debure, de celle de Bauer, etc. J'ai feuilleté tous nos anciens catalogues; je tiens maintenant celui de Crevenna. Dans la rédaction de mes notes, j'ai pris pour modèle David Clément, dont la *Bibliothèque curieuse* ne m'a fourni de notes que pour notre Boissard. Tu es d'avis de comprendre dans notre liste des ouvrages dont nos compatriotes ne sont que les éditeurs : ainsi le *Térence* de Cordatus, le *Cicéron* et les *Poemata didascalica* de d'Olivet, la *Bibliotheca Ciacconii* de Camusat, nous fourniront de curieux articles. Je pense que nous devons nous emparer aussi des traductions, ne fût-ce que pour avoir l'occasion de parler du *Pline* de Dupinet, des *Voyages de Cook* de Suard et Desmeuniers, etc. Je suis sûr que le nombre de mes notes s'élève maintenant à plus de trois cents. Quel ordre adopterons-nous? Je penche pour l'ordre méthodique, parce que c'est celui qui fera le mieux voir que notre province a fourni des écrivains dans tous les genres. Cependant je suis disposé à ne vouloir que ce que tu voudras. Envoie-moi tes notes. Ce n'est pas que j'en sois bien pressé, car je n'aurai pas fini ma tâche avant six mois, en y travaillant tous les jours cinq ou six heures; mais je serai bien aise de voir les articles dont tu peux te charger. Il faut aussi t'occuper de la préface ou du moins y penser, afin que nous soyons d'accord quand il s'agira de l'écrire. J'aurai de Vesoul, de Dole, de Lyon même, tous les livres que je ne puis pas trouver ici et que j'ai besoin de voir, de manier, de parcourir, d'extraire; mais cela ne sera pas suffisant. Il faudra que tu prennes la peine d'aller à la bibliothèque royale examiner, entre autres livres, ceux d'Humbert de Montmoret, que je n'ai pas trouvés, même à l'Arsenal.

Je n'ai pas encore reçu la facture du jeune Crozet, quoique je t'aie déjà prié de la lui demander. Tant que je ne l'aurai pas, je ne pourrai pas le faire payer. Dis-lui bien que tout ce retard est de sa faute et non de la mienne. Si je n'ai pas encore payé Techener, c'est par une autre raison : je n'ai pas encore reçu ses livres. MM. Debure attendent, pour me les expédier, qu'il y ait de quoi faire une caisse de grandeur raisonnable. J'ai écrit à Techener de s'entendre avec toi pour me donner la liste des ouvrages qu'il a acquis depuis mon départ et qui pourraient me convenir. Je suis étonné de n'avoir pas reçu de réponse. Est-ce qu'il me boude? Il aurait grand tort;

moi je l'aime beaucoup, quoiqu'il me vende quelques-uns de mes livres un peu cher.

Il paraît que, dès que j'ai quitté l'Arsenal, j'y suis oublié complètement. Sans Taylor et ses commissions, que je fais avec une grande exactitude, je n'aurais pas reçu de tes nouvelles. Cela n'est pas bien. Ton insouciance s'est communiquée à Delangle, car il ne m'a pas envoyé la *Philomèle,* malgré sa promesse. Je compte plus sur celle que m'a faite M. Crapelet, de m'adresser tes *Mélanges* aussitôt qu'ils auront paru ; mais quand paraîtront-ils ? C'est ce que je ne sais pas.

M. Beuchot doit t'avoir expédié du gibier ; car le temps est favorable pour la chasse. Si tu en as reçu, dis-le moi, pour que je remercie l'expéditeur. Si tu n'en as pas reçu, dis-le moi encore, pour que je lui reproche son manque de parole.

Adieu, frère. Mes amitiés à ta femme, à ta fille et à tous les habitués de l'Arsenal. Ne m'oublie pas près de Gorze (?), de Tonnet et de Clueys. Je t'embrasse bien tendrement.

XXXVI (1)

10 février 1829.

MON CHER AMI,

Depuis ma dernière lettre je n'ai pas cessé de travailler avec la même activité à notre *Bibliothèque franc-comtoise*. J'ai déjà, si je ne me trompe, deux ou trois cents notices, dont quelques-unes assez étendues. Il me semble que tu en seras content. Je n'ambitionne pas d'autre prix d'un travail qui d'ailleurs m'amuse beaucoup. Je ne me borne pas à consulter les catalogues ni à décrire les livres que j'ai sous la main. Le bibliothécaire de Vesoul, à qui j'avais demandé quelques renseignements, vient de m'envoyer son catalogue C'est un énorme volume, format atlantique, très incommode pour moi, à raison de ma mauvaise vue. Je l'ai lu dans quatre jours, sans manquer une ligne. J'y ai trouvé cités quelques ouvrages curieux, entre autres notre *Bréviaire* de 1489, dont le P. Laire ne parle que d'après Dunod et qu'il n'avait jamais pu se procurer ; celui de 1496, inconnu au P. Laire et même à M. Van Praët. L'exemplaire est

(1) Suit la lettre CIII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 218.)

peau de vélin. La bibliothèque de Vesoul est beaucoup plus précieuse que je ne me l'imaginais, surtout dans la partie historique, où j'ai noté deux cents volumes que nous n'avons pas, et que je croirais acheter à bas prix si je les trouvais pour 1,000 ou 1,200 fr.; mais on n'y trouve presque aucun ouvrage d'auteurs de la province. Cependant D. Coquelin, le dernier abbé régulier de Faverney, en avait formé une collection qui passait pour complète. Qu'est-ce que tout cela est devenu?

Connais-tu le poème de l'abbé Callier : *Dola obsessa à Condæo*, in-8°, imprimé par Joly en 1822? Il n'a été tiré qu'à 50 exemplaires, dont moitié sur papier de couleur. Je viens d'écrire à Pallu de m'en procurer un exemplaire pour toi, dans le cas où tu ne l'aurais pas. Je lui offre en échange *l'Eponge pour effacer la censure* du P. Dominique Vernerey, que j'ai double. Je suis sûr qu'il acceptera ma proposition, ainsi tu ne tarderas pas d'avoir dans ton cabinet une nouvelle rareté franc-comtoise.

J'ai vu ces jours derniers l'abbé Dartois, directeur du petit séminaire d'Ornans. C'est un excellent jeune homme et un grand amateur de livres. Il m'a dit qu'il avait dans sa collection un ouvrage dont il ne s'est pas rappelé le titre, mais qui porte sur le frontispice la signature de notre Gilbert Cousin. Je le lui ai troqué sans le voir, et dès que je l'aurai vu, je te l'enverrai. Tu vois que je ne t'oublie pas dans l'occasion. Fais de même.

Je ne reçois rien de Techener ni du jeune Crozet. Les ventes pour lesquelles j'avais donné quelques commissions à MM. Debure sont terminées, et ils ne tarderont pas à m'envoyer ce qu'ils ont acheté pour moi, avec les volumes de Techener qu'ils ont depuis le mois de novembre. Je solderai Techener sur-le-champ; mais je ne puis pas payer Crozet sans la facture. Dis-lui donc de me l'envoyer; si elle est inexacte, je la rectifierai. Pour Dieu, qu'il soit tranquille! Je serais désolé de lui faire tort d'un centime.

J'ai l'exemplaire que tu m'as donné dans le temps de ta *Dissertation sur les antennes*. Si j'en retrouve par hasard un autre, ce qui n'est pas impossible, je l'achèterai. Mme Deis doit avoir celui que tu as donné à son mari, et tu en as distribué quelques autres à tes amis, qui ne peuvent pas être perdus.

Je t'ai déjà dit que l'association de Dumont à notre Académie était ajournée au mois d'août. Il avait pour concurrent M. Cordier, le député du Jura, qui avait des titres plus brillants et qui a réuni l'unanimité des suffrages. Notre Soulié a été nommé dans la même séance correspondant étranger. Il ne tardera pas à recevoir son diplôme, s'il ne l'a déjà.

Tu devrais bien me réconcilier avec Victor Hugo. Si je ne l'ai pas vu dans mon dernier voyage, tu en es un peu la cause. Toutes les fois que je te parlais de faire cette course, tu me disais : Nous irons une autre fois, Victor viendra dimanche. Les semaines et les mois se sont passés en attendant qu'il vînt à l'Arsenal ; et je suis reparti sans l'avoir vu. Dis-lui donc combien je l'aime, et que s'il ne lui faut que des visites pour me pardonner, je lui en ferai l'hiver prochain, jusqu'à ce qu'il me dise : C'est assez.

Le jeune Marmier, dont je t'ai porté au mois de septembre une lettre que tu as trouvée extravagante, vient de quitter brusquement la bibliothèque, où je lui avais procuré une petite place de 400 fr., en attendant mieux, pour aller à Paris tenter les aventures. Je crains bien que tu n'aies deviné le sort qui attend ce malheureux jeune homme, quand tu m'en parlais dans une de nos promenades sur le boulevard; je soupçonne que c'est le propriétaire du *Voleur* qui l'a mandé à Paris, en lui promettant de l'associer à cette entreprise. En partant, il m'a laissé une lettre dans laquelle il me dit que je n'entendrai jamais parler de lui, s'il ne parvient pas à se faire un nom honorable dans les lettres. Je suppose qu'il ira te voir. Fais à cet égard ce que tu croiras convenable.

Mes tendresses à ta femme et à ta fille. Rappelle à Delangle qu'il m'a promis un exemplaire de la *Philomèle* et que je l'attends encore. Si tu en donnes une nouvelle édition, comme cela est présumable, je te fournirai une note que le hasard m'a fait trouver, mais que je n'ai pas sous la main pour te l'envoyer.

Mille choses aux amis. Ton frère.

XXXVII

1er mars 1829.

MON CHER AMI,

Tu dois avoir reçu un exemplaire papier bleu du poème de l'abbé Callier. Pallu me mande qu'il vient de te l'adresser par la poste. On ne m'a pas encore envoyé d'Ornans le volume avec la signature de Gilbert Cousin; mais, s'il ne m'arrive pas bientôt, je le réclamerai, et je te le ferai passer par la première occasion.

MM. Debure me mandent qu'ils viennent de m'expédier par le roulage, avec les livres qu'ils m'ont achetés aux ventes qui ont eu lieu cet hiver, ceux que Techener avait déposés chez eux au mois

de novembre dernier. Dès que je les aurai reçus, je lui en enverrai le prix en un mandat sur un banquier.

J'ai lu la plume à la main ton *Examen critique des dictionnaires ;* et si, comme je te le conseille, tu t'occupes jamais d'une nouvelle édition de cet ouvrage, je pourrai te fournir des remarques et des additions que je crois assez curieuses. Jacquemard a un exemplaire de Boiste tout couvert de ses notes, dont il se propose de te faire hommage, si tu crois pouvoir en tirer parti pour tes travaux relatifs à la grammaire. Mande-moi s'il doit te l'envoyer, ou plutôt écris-lui directement à Bourguignon-lez-Morey, par Combeaufontaine, département de la Haute-Saône.

Notre *Bibliothèque curieuse*, à laquelle je travaille sans relâche, commence à prendre une certaine tournure, mais il y a des points sur lesquels je me trouve arrêté court, faute des documents nécessaires. Je ne sais, par exemple, où trouver des éclaircissements sur les auteurs des anciens romans comtois, cités par D. Grappin dans son *Histoire abrégée du comté de Bourgogne*, p. 303, tels que Girard de Roussillon, Guillaume de Dole, etc. Tu pourrais, ce me semble, consulter à cet égard M. Méon, qui ne refuserait pas de nous mettre sur la voie ou même de nous guider dans nos recherches.

Debure, *Bibl. instruct.*, n° 3842, cite un manuscrit du roman de Gérard, comte de Nevers, qui existait alors dans le cabinet de Gaignat, et dont la suscription porte : Escript par moi, Guyot d'Augerans (près de Dole), par le commandement de Philippe, duc de Bourgogne. Les bibliographes ne regardent Guyot d'Augerans que comme le calligraphe ; mais ne pourrait-il pas être aussi l'auteur de la traduction en prose de ce roman ? C'est ce que je te prie de vérifier sur les exemplaires imprimés que doit garder la bibliothèque de l'Arsenal, si riche en ouvrages de ce genre. Tu me demandais de la besogne, en voilà ; mais auras-tu le loisir de t'en occuper ?

Les *Mélanges* s'impriment-ils ? M. Crapelet m'en a promis deux exemplaires, un pour notre bibliothèque et l'autre pour moi. Je le crois plus exact et plus consciencieux que Delangle, qui m'avait promis un exemplaire de la *Philomèle* et un du *Dictionnaire des onomatopées*, et qui ne m'envoie rien du tout. M. Marquiset, logé à l'hôtel d'Italie, et qui doit revenir à Besançon dans le courant de mars, se chargerait volontiers de me rapporter les présents de Delangle, et les autres bagatelles que tu voudrais y joindre, si tu en as trouvé quelques-unes à m'acheter. Mon intention n'est pas de te constituer en frais, je te rembourserai scrupuleusement.

Le diplôme de Soulié qui lui confère le titre d'académicien correspondant lui a été adressé dans une caisse de livres envoyée à

M. Groslambert, pharmacien en chef de l'hôpital du Val-de-Grâce, rue des Vieilles-Tuileries, n° 42. S'il n'a pas encore reçu cette pièce, il faut qu'il prenne la peine de la réclamer; s'il l'a reçue, il faut qu'il en accuse la réception au secrétaire perpétuel.

On m'a dit que tu prenais un intérêt très vif au jeune Marmier, et que tu lui avais promis de lui procurer un petit emploi qui lui fournirait les moyens de vivre, en lui laissant le temps de poursuivre ses travaux littéraires. Je t'en remercie. Il a une mauvaise tête, mais un cœur excellent, et je crois que s'il est dirigé dans ses études d'une manière convenable, il pourra faire un jour de l'honneur au pays.

On parle d'un voyage que Victor Hugo se propose de faire ici au printemps prochain. S'il exécute ce projet, nos jeunes gens seraient bien aises de savoir le jour de son arrivée, afin d'aller à sa rencontre. Ils veulent lui procurer le plaisir d'une ovation.

Mes amitiés à ta femme et à Marie. Ne m'oublie pas près des habitués de l'Arsenal. Je t'embrasse de cœur. Ton frère.

C'est Gandillot l'aîné, le frère de celui qui a épousé ta cousine Virginie, qui te porte cette lettre. Je n'ai pas besoin de te dire de lui faire amitié. Son nom porte sa recommandation.

XXXVIII

16 mars 1829.

MON CHER AMI,

M. Amédée Thierry, que tu as tant contribué à faire nommer à la chaire d'histoire de la Faculté de Besançon, va passer quelques jours à Paris. Il se fait un plaisir extrême de te voir et de te remercier des démarches que, sans le connaître personnellement, tu as faites en sa faveur. C'est un homme de beaucoup d'esprit et un intime ami de Mme Tastu, double motif pour que tu aies du plaisir à causer avec lui de notre pays et des moyens de le tirer de son apathie.

Les *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque* sont imprimés depuis longtemps. D'après la promesse solennelle de M. Crapelet, je m'attendais à en recevoir sinon deux exemplaires, au moins un; mais M. Crapelet est comme Delangle, il oublie les personnes qu'il ne voit plus.

Dans mes moments de loisir je travaille toujours à notre *Bibliothèque curieuse*, et j'espère qu'elle sera finie pour l'hiver prochain. Je t'ai déjà demandé quelques renseignements que tu ne m'envoies pas sur nos anciens romanciers. Il faudra, je le vois bien, que je prenne le parti d'aller les chercher moi-même à la bibliothèque du roi. Maintenant il ne s'agit pas de faire une course fatigante et ennuyeuse ; il n'est question que d'ouvrir un volume que tu as sous la main. Prends la *Bibliothèque de Lorraine* de D. Calmet, cherche l'article Boissard, et dis-moi si tu as jamais vu citer ailleurs *Habitus variarum orbis gentium,* in-fol. obl., recueil de soixante-douze estampes. Les figures de l'exemplaire que D. Calmet avait sous les yeux étaient très bien enluminées. Cet ouvrage n'existe pas à la bibliothèque de l'Arsenal, j'en suis sûr ; mais il n'est pas possible qu'on ne le trouve pas dans le cabinet des estampes. Il faudrait pouvoir en parler d'une manière convenable, et ne pas se borner à copier Calmet.

Je n'ai pas reçu d'Ornans la signature de Gilbert Cousin ; mais je dois y passer la semaine prochaine en allant voir Curasson, et je ne m'en reviendrai pas sans te rapporter le précieux autographe dont tu désires enrichir ta collection.

Mes amitiés à ta femme et à Marie. Je t'embrasse comme je t'aime, *ex omnibus viribus.*

XXXIX (1)

7 juin 1829.

Mon cher ami,

Ce n'est point ici la grande lettre que tu me demandes, et que tu recevras dans quelques jours. Je n'ai pas le temps ni la main assez sûre pour pouvoir l'écrire aujourd'hui. Je t'envoie la signature de Gilbert Cousin. J'attends l'abbé Gousset, qui est en vacances, pour aller chercher au séminaire et à Beaupré l'exemplaire broché de l'*Histoire* de Bullet que tu demandes. Si je ne le trouve pas dans une de ces bibliothèques, il ne faudra plus y compter, parce que, comme tu le sais aussi bien que moi, l'ouvrage a été relié en fonds. Tous les exemplaires que j'ai vus jusqu'ici sont uniformes, veau ou basane avec filets. Envoie-moi ton exemplaire de l'*Esope*, et tu re-

(1) Suit la lettre CIV de Nodier. (Rec. Estignard, p. 220.)

cevras sur-le-champ celui de la bibliothèque. Je dois te prévenir que celui-ci porte le timbre de la ville. Je ne te dis pas de joindre à ton *Esope* les *Mélanges*. M. Crapelet m'en avait promis deux exemplaires; il en aura sans doute disposé. M. Delangle m'avait promis la *Philomèle!* A peine j'ai quitté Paris que j'y suis complètement oublié. Si dans tes visites chez Techener ou sur les quais, il te tombait entre les mains quelques ouvrages qui conviennent à la bibliothèque, envoie-les-moi par MM. Debure ou par la diligence, si le poids est de plus de cinq kilogrammes, avec la facture, que je paierai sur-le-champ. Je t'ai déjà fait cent fois cette prière, toujours inutilement.

Mes amitiés à ta femme et à ta fille. Je t'embrasse de cœur.

XL

19 août 1829.

MON CHER AMI,

Je crois pouvoir t'assurer qu'il n'existe pas un seul exemplaire broché de l'*Etablissement de la religion chrétienne*, par Bullet, éd. originale. M. l'abbé Gousset, à qui j'ai fait part de ta fantaisie, a rédigé une encyclique à tous les curés, vicaires et habitués des paroisses du diocèse, et cette mesure n'a rien produit. Je l'avais chargé pourtant d'offrir un exemplaire maroquin relié contre un qui serait couvert de papier, à condition que celui-ci aurait toutes ses marges. J'ai fait moi-même des recherches à la bibliothèque d'Ecole, et elles ont été infructueuses. Il faut donc renoncer à jamais avoir un Bullet broché. Pour te consoler un peu de ce désappointement, je t'envoie les *Eléments primitifs des langues*, par Bergier, exemplaire broché que j'ai trouvé par hasard sur l'étalage d'un bouquiniste. J'y joins les *Mémoires* de D. Grappin sur l'administration du cardinal Granvelle dans les Pays-Bas. C'est, comme tu le sais, une brochure excessivement rare. Il y a deux ans que je la cherche pour l'envoyer à M. Amédée de Pastoret, qui travaille à l'histoire des troubles des Pays-Bas. Je te laisse le maître de la garder ou de la lui offrir de ma part, comme tu voudras.

Ton exemplaire de l'*Æsopus in Europa* est incomplet. Je suis bien surpris que toi, qui collationnes tes livres avec tant d'exactitude, tu ne t'en sois pas aperçu. Les cahiers dont se compose cet ouvrage sont mal rangés, et il en manque un. Le libraire qui te l'a vendu ne

peut pas s'empêcher de le reprendre, et de t'en trouver un autre. Je n'ai pas reçu de M. Crapelet tes *Mélanges*, quoiqu'il m'en eût promis non pas un, mais deux exemplaires. Il te les a peut-être remis pour me les envoyer, et tu les as donnés à d'autres ; et la nouvelle édition des *Onomatopées* et la *Philomèle*, c'est la dernière fois que je t'en parle. Je suis las de répéter toujours la même chose.

Notre ami Pauthier m'a donné des nouvelles de ta santé. Je te prie de la soigner pour l'amour de moi. Nous avons déjeuné hier chez Saint-Juan, où le vin nouveau de l'Etoile n'a pas été ménagé. Aussi je m'en ressens ce matin à la difficulté que j'ai d'écrire.

Tu dois avoir éprouvé beaucoup de peine de la retraite de M. de Martignac. Je désire vivement qu'elle ne change rien à la position de M. Marandon, à qui je te prie de dire mille choses affectueuses de ma part. J'étais à Dijon, occupé de faire des recherches pour notre *Bibliothèque comtoise,* lorsque M. Courvoisier a traversé Besançon, venant de Luxeuil et se rendant à Lyon avant d'aller à Paris. Il a paru fâché de ne pas me rencontrer. Je ne devine pas ce qu'il aurait voulu me dire, mais, depuis une vingtaine d'années que je le connais, il m'a toujours témoigné de l'affection. C'est un très honnête homme, et, quoi qu'en disent les journaux, un bon Français. S'il accepte le ministère, ce qui n'est pas certain, c'est qu'il aura la conviction de pouvoir faire du bien.

Le pauvre père Béchet est aux eaux de Bourbonne, pour une paralysie de tout le côté droit. Il commence à se servir de sa main, mais il est toujours privé de l'usage des jambes. On espère qu'il échappera encore cette fois, mais les attaques sont trop réitérées pour qu'on puisse se flatter de le conserver longtemps.

Viancin se porte bien, il ne t'oublie pas ; il est maintenant dans nos montagnes pour des affaires qui l'y retiennent plus longtemps qu'il ne voudrait. D. Grappin supporte ses quatre-vingt-treize ans avec une facilité admirable ; il s'est remis depuis quelque temps à faire des vers ; toutes les fois que je vais le voir, nous parlons de toi.

J'ai de la besogne à Besançon, de sorte que je ne sais pas au juste quand j'irai à Paris ; peut-être au mois de novembre, pendant l'hiver, s'il n'est pas trop rigoureux, ou bien au printemps, mais il faut que j'y aille pour t'embrasser, pour reprendre nos causeries des boulevards, pour achever notre travail, pour copier les manuscrits de Gilbert Cousin que possède la Bibliothèque royale, pour bouquiner sur les quais et chez Techener, pour m'arranger avec M. Michaud au sujet du supplément de la *Biographie*. J'ai déjà deux cents articles curieux et dont on ne trouverait pas vestige dans aucune *Biographie*. La lecture que j'ai faite des notes de Mercier

Saint-Léger sur les *Bibliothèques* de Lacroix du Maine et Duverdier m'a fourni bien des matériaux. S'il se trouvait un spéculateur qui voulût donner une nouvelle édition de ces *Bibliothèques*, je crois que je m'en chargerais, à condition que tu mettrais ton nom à côté du mien sur le frontispice. Ce travail m'amuserait beaucoup.

Mes amitiés à ta femme, à Marie, à Fanny, à Soulié, de Cailleux, Taylor, etc. La bibliothèque n'a pas encore reçu la dernière livraison du *Voyage en Franche-Comté*. Dès que je l'aurai, je ferai relier le volume comme les deux premiers. Ceci est pour Taylor.

Je t'embrasse de cœur.

XLI

25 août 1829.

MON CHER AMI,

Je te recommande vivement M. Salomon, que tu te souviendras peut-être d'avoir vu, il y a quelques années, à Besançon. C'est un ami de Viancin, un habile musicien, et l'inventeur de l'harpo-lyre, instrument dont je t'ai déjà parlé. Fais tout ce que tu pourras en sa faveur. Tu m'obligeras par là plus que je ne puis te dire.

Nous avons eu hier une séance académique à laquelle assistait notre Jouffroy, venu tout exprès de ses montagnes. Il a trouvé que nous avions aussi bonne mine que vos académiciens de Paris, et que sur l'article des compliments, nous étions presque aussi forts. Nous avons donné une belle médaille d'or à Pauthier pour son ode sur le dévouement de de Sèze. Nous avons élu président Viancin, qui ne s'attendait guère à cet honneur. Le soir, nous avons eu un banquet qui a duré jusqu'à onze heures. Tu vois que tout s'est bien passé. Tu manquais à cette réunion de famille, mais il y a bien des années que je te recherche partout, et que je te regrette.

Auguste a dû te remettre de ma part un exemplaire broché des *Eléments primitifs des langues* de Bergier. Le *Portus Iccius* est introuvable, et je n'ai pas encore pu mettre la main sur la *Cassette* de Mme de Montigny. Je me repens de l'avoir si bien cachée. Quand est-ce que je te verrai ? Je n'en sais rien, le plus tôt possible. Si je peux me débarrasser d'une besogne un peu pressante qui me retient ici, je pourrai bien partir avec Jouffroy, qui s'en retourne dans le mois d'octobre, mais je n'en veux pas répondre. T'ai-je dit que dans une course que j'ai faite à Dijon, j'ai découvert des matériaux pour notre *Bibliographie franc-comtoise?* Des noëls au

patois de Vanclans, dont je n'avais jamais entendu parler, les *Orationes* d'Etienne Guyon, la *Conformité* de Dupinet, avec une dédicace aux très illustres et magnifiques seigneurs les gouverneurs de Besançon? Quand même je te l'aurais déjà dit, cela est égal; il y a des choses qu'on est bien aise d'entendre deux fois. D'ailleurs tu ne seras pas fâché de voir que je m'occupe sérieusement de notre œuvre.

Aurai-je le *Coucy* de M. Crapelet? C'est la seule de ses publications qui nous manquera, si tu ne me l'envoies pas. Quant à l'acheter, je ne le peux pas, du moins cette année, ayant épuisé tous mes fonds à la vente Brulard, où j'ai eu presque tout ce que je désirais, les poésies de Boissard, éd. de Metz, et cinquante volumes d'épistolaires latins, sans compter des poètes, des philosophes, des naturalistes, etc.

Mes tendresses à Marie et à sa mère. Amitiés au bon Soulié, à M. Marandon, à M. de Cailleux et *tutti quanti*.

Je t'embrasse bien fort.

XLII (1)

7 octobre 1829.

MON CHER AMI,

Quand ta lettre est arrivée à Besançon, j'étais à Bâle, où je suis allé faire des recherches pour notre *Bibliographie franc-comtoise*. J'y ai trouvé la tragédie de l'*Homme affligé* de Cousin, que tu n'as jamais vue, j'en suis sûr, et plusieurs autres bouquins rarissimes; mais il a fallu me contenter malheureusement d'en rapporter des descriptions, car les exemplaires appartiennent à la bibliothèque de la ville.

Ce que tu me dis de ta position pécuniaire me cause un grand chagrin. Marquiset, le seul banquier que je connaisse, est à Marseille depuis deux mois. Tous mes autres amis et les tiens ne pourraient pas réunir une somme aussi forte que celle dont tu as besoin. Comme tu ne comptais, et avec raison, que légèrement sur moi pour te tirer d'embarras, j'espère que tu te seras retourné d'un autre côté et que maintenant tu es tranquille.

Je n'ai rien à demander à M. Courvoisier que des livres pour notre bibliothèque. Je ne devine pas ce que, dans sa position, il pourrait

(1) Suit la lettre CV de Nodier. (Rec. Estignard, p. 222.)

faire pour moi. Explique-toi clairement. Puisqu'il s'agit de ta fille, de notre chère Marie, il n'est rien que je ne fasse avec empressement pour assurer son bonheur et le tien. Tu n'en as jamais douté ; écris-moi donc bien vite. J'irai s'il le faut à Paris avant l'époque que j'avais fixée pour ce voyage. Je comptais n'y aller qu'avec M. Bourgon, pendant la session ; mais c'est le temps où les ministres sont le plus occupés, et je crois qu'il vaut mieux que j'y aille auparavant. Je puis être prêt à partir dans une dizaine de jours ; mais j'attendrai ta réponse avant de me mettre en chemin. Ne voulant pas augmenter tes charges, je n'irai pas prendre ma chambre à l'Arsenal ; mais je me logerai si près de toi que nous nous verrons tous les jours, pendant les instants que tu pourras me donner. Je te porterai les notes que j'ai déjà recueillies pour notre *Bibliothèque*, mais le travail n'est pas encore aussi complet que je le voudrais bien. Si ton *Socrates de Gemmis* a 39 pages, il n'y manque rien. Il ne faut point d'armoiries aux *Insignia Velleris aurei*. Je ne connais point la petite dissertation d'un autre Chifflet qui se trouve à la fin de ton exemplaire de la *Toison d'or*. Mais j'en prendrai la note.

Dom Grappin a été très sensible à ton bon souvenir. Au lieu d'une lettre, tu en auras vingt de lui, si tu veux, pour ton autographie. Il écrit du matin au soir avec une facilité que pourrait envier un homme de trente ans, et il est né le 1er février 1738.

Mes tendresses à ta femme et à ta fille. Je t'embrasse de cœur.

XLIII

3 janvier 1830.

MON CHER AMI,

J'ai trouvé ma mère hors de danger, mais il s'en faut de beaucoup qu'elle soit rétablie. Je ne conserve même qu'une faible espérance de la voir recouvrer entièrement la santé. Je lui ai donné une garde qui ne la quitte pas un seul instant, et je passe près de son lit tout le temps que je ne suis pas forcé d'être à la bibliothèque. Souvent je lui parle de toi ; quelquefois je lui dis que si tu n'étais pas toi-même malade, tu viendrais la voir avec ta femme et ta fille, et cela lui fait grand plaisir. D'autres fois je lui dis que tu m'as mandé de la conduire à Paris aussitôt qu'elle serait rétablie ; que tu lui fais préparer un appartement superbe ; que tu veux qu'elle assiste

au mariage de ta fille, et elle pleure de joie : « Ce pauvre Nodier, il m'aime donc bien ! Dis-lui que je l'aime bien aussi, mais que je ne peux pas aller le voir cet hiver, il fait trop froid. » Je lui ai déjà parlé de mon projet de retourner bientôt à Paris, mais elle ne veut pas y consentir, et tu sais qu'il m'est impossible de la quitter dans la situation où elle se trouve ; mais si je n'assiste pas en personne au mariage de Marie, il me semble qu'il est possible de m'y faire représenter par Jouffroy, et de laisser une place blanche sur le contrat pour que je puisse y mettre ma signature au-dessous de la tienne. Je ne pense pas qu'il y ait le moindre inconvénient à faire cette demande au notaire. Je voudrais bien offrir aussi quelque chose à Marie qui lui fît plaisir, qui lui rappelât l'amitié qui m'unit à son père et le tendre attachement que je lui ai voué. Tu me feras grand plaisir de m'aider dans cette circonstance, mais ne va pas lui en parler, car je voudrais la surprendre Je te permets seulement de consulter sa mère ou Fanny, qui sauront mieux que nous deux ce qui sera le plus convenable. Ne va pas me répondre de travers, car je le veux, et cela sera : mais il vaudrait mieux que cela fût bien. Par exemple, je pourrais lui offrir un joli meuble, une commode, un secrétaire, un bonheur du jour, car nous avons, comme tu sais, d'excellents ébénistes, dont tous les ouvrages se vendent à Paris. Je sais que Marie n'aime pas les futilités, et c'est ce qui m'a donné l'idée d'un meuble de ménage ; mais il y a des choses qui pourraient lui plaire davantage, et c'est ce que je voudrais savoir.

La mort de notre pauvre ami Maurice laisse vacante une place de conseiller à la cour royale de Besançon. Son fils ne se trouve pas en position de lui succéder ; il est parti pour Paris dans le dessein de solliciter la place de son père. S'il l'obtient, il n'y a rien à dire ; mais s'il ne peut pas l'obtenir, il serait bien à désirer qu'elle fût donnée au fils de Dusillet. Tu pourrais, ce me semble, voir le garde des sceaux, qui t'aime tant, et lui parler pour le jeune Dusillet, qui ne sera présenté ni par M. Chifflet ni par M. Clerc, quoiqu'il ait cent fois plus de mérite que tous ses concurrents. Cette démarche, qui te coûterait si peu, serait une bonne action sous tous les rapports. Si tu ne veux pas prendre la peine d'aller jusqu'à la chancellerie, écris du moins une lettre au garde des sceaux ou fais-lui parler par ton gendre. C'est un service que tu ne peux pas refuser à Dusillet ni à moi, qui t'en prie.

Le *Roi de Bohême* n'est pas encore annoncé dans le *Journal de la Librairie*. S'il était arrivé, comme je l'espérais, avant le jour de l'an, j'en aurais pu placer cinq ou six exemplaires. Dis à Delangle de m'en adresser deux à douze pour quinze, comme nous en sommes

convenus. J'en veux offrir un à Saint-Juan, qui a beaucoup de bontés pour ma mère, et je garderai l'autre pour notre bibliothèque. Ce sera le moyen de le faire connaître promptement.

Merlin ne m'a pas encore envoyé ton catalogue; je ne sais pas d'où peut venir ce retard. Guillaume et du Bouvot me l'ont envoyé demander en communication. Il faut en adresser un exemplaire au bibliothécaire de Dole. Pallu, qui ne dépense pas comme moi ses fonds d'avance, pourra bien faire une demande importante. Quant à moi, je me bornerai aux auteurs franc-comtois qui manquent à notre collection. Envoie-moi ton premier catalogue avec les prix, que j'avais mis de côté pour l'emporter. Je te le renverrai au besoin quand je les aurai fait copier.

Le bon père Béchet est toujours bien malade. Il vient d'éprouver, il y a encore quelques jours, une attaque d'apoplexie qui s'est terminée par une paralysie du côté droit. Je l'ai vu dans ce triste état; il m'a demandé de tes nouvelles, et comme je lui ai dit que nous avions souvent parlé de lui ensemble, il s'est mis à pleurer. En me répondant, ne manque pas de me dire un mot d'amitié pour ce digne homme, afin que je puisse lui porter ta lettre. Je suis sûr que cela lui fera grand plaisir.

Les fonds de la Bibliothèque pour 1829 sont épuisés il y a longtemps. Je n'ai point d'argent en caisse, mais il m'en reviendra bientôt. Ainsi je pourrai payer Crozet dans le courant de février. Il y a longtemps qu'il aurait été payé s'il m'eût envoyé une facture que je lui ai demandée tant de fois. C'est une pièce *comptable* qu'il me faut fournir absolument. Puisqu'il ne veut pas me l'envoyer, je ferai comme je pourrai pour y suppléer; mais du moins il ne refusera pas, j'espère, de m'accuser la réception de l'argent que je lui enverrai. Quel singulier petit homme !

Fais mes amitiés à tes femmes et aux habitués de l'Arsenal. Idalie te prie de mettre quelques lignes sur son album; elle demande la même faveur à Soulié, que j'embrasse de tout mon cœur. Mille choses en particulier à Cailleux, que je regrette d'avoir vu si rarement. Tout à toi.

XLIV (1)

22 janvier (1830).

Mon cher ami,

J'ai écrit à M. Courvoisier, comme tu me le demandais; mais quoique je lui aie écrit de bonne encre et en caractères fort lisibles, je ne sais pas si ma lettre aura l'effet que tu en attends pour notre cher Jules. Il faut, mon ami, que tu prennes un peu sur toi, et que tu fasses une visite à la chancellerie pour inviter Sa Grandeur à signer le contrat de ta fille. Je gage bien que tu n'y as pas pensé, mais cela me paraît indispensable; au surplus, demande à cet égard l'avis de Dusillet, qui est à Paris, qui voit tous les jours notre Excellence, à laquelle il n'a rien à demander pour lui, puisque son fils vient d'être nommé conseiller à la cour royale de Besançon en remplacement de Maurice, et qui peut, par cette raison, demander pour toi ou pour ton gendre, car c'est tout un.

Ta lettre, mon ami, est venue ajouter à tous mes chagrins. J'avais besoin de te savoir heureux du bonheur de ta fille, de croire que, ta bibliothèque vendue et toutes tes petites affaires arrangées, tu pourrais prendre quelques mois de repos et soigner ta santé, qui ne continue à être mauvaise que parce que tu ne fais rien pour la rendre bonne. Mais tu ne veux pas même me laisser mes rêves; il faut que je sois inquiet et de ce qui se passe autour de moi et de ce qui se fait à Paris. Le bon M. Béchet est mort le 7 de ce mois d'une attaque de paralysie qui s'est compliquée avec une fièvre catarrhale; il a conservé toutes ses facultés intellectuelles jusqu'au dernier moment. La veille de sa mort, il me parlait encore de toi, et quand je lui ai donné l'assurance que tu ne l'oubliais pas, que tu me parlais de lui dans presque toutes tes lettres, il fit un effort pour sourire et voulut porter ma main, qu'il tenait, à sa bouche; je m'y opposai et l'embrassai les larmes aux yeux. Je ne pensais guère alors que je ne le reverrais plus.

Notre pauvre ami Bailly est mourant de la maladie de poumons qui le mine depuis une dizaine d'années. Il était un peu mieux, il est retombé depuis huit jours, et les médecins déclarent qu'à moins d'un miracle qu'ils n'osent plus se promettre, il est impossible qu'il

(1) Suit la lettre CVIII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 228.)

ne reste pas dans une des crises qui se succèdent à chaque instant. Je vais demander de ses nouvelles trois fois par jour; mais depuis avant-hier on ne veut pas me laisser entrer dans la chambre. On craint que ma figure triste ne le frappe et n'aggrave encore son mal.

Et c'est ce moment-là, mon cher ami, que tu prends pour augmenter mes inquiétudes sur ta santé et sur ta position ! Mais je ne veux pas te croire, je veux garder mes illusions. Il est impossible qu'il y ait au monde des gens assez méchants pour arranger d'avance la chute d'un livre qu'ils ne connaissent pas; mais cela serait, qu'ils ne réussiraient pas dans leur détestable projet. Tous les littérateurs honnêtes se ligueraient pour le faire échouer, et leurs tentatives, loin de nuire à ton livre, en assureraient le succès. Le *Roi de Bohême* en aura un très grand, c'est moi qui te le prédis. L'ouvrage est gai, original, amusant, et je défie tous les affidés du saint-office français d'y trouver la moindre chose à reprendre. Ainsi de ce côté-là je suis bien tranquille. Ta santé, c'est autre chose, mais aussi pourquoi ne la soignes-tu pas davantage?

J'ai reçu ton catalogue; j'en ai distribué des exemplaires à l'abbé Gousset, à Guillaume, à Bretillot, à Vieille-Muguet, etc. J'ai déjà fait une note pour M. Merlin; mais je ne l'ai pas encore envoyée. Elle est bien longue, et elle l'aurait été bien davantage si j'y avais porté tous les ouvrages dont j'ai envie; mais dans ma position et avec mes faibles ressources, il faut savoir se borner. Je te prie de répéter à M. Merlin que je ne veux acheter de livres qu'à des prix raisonnables, et que je ne peux pas mettre à ta vente plus de 4 à 500 francs. Aussitôt la réception de son envoi, il sera remboursé en un mandat à vue sur Paris.

Ma mère continue à aller de mieux en mieux. Sans le froid, encore plus rigoureux ici qu'à Paris, elle serait, je crois, entièrement rétablie. Elle se lève déjà quelques heures tous les jours; mais elle ne peut pas songer de longtemps à voir la rue, si ce n'est par la fenêtre, et moins encore à faire un voyage comme celui que tu lui proposes. Je lui ai lu le passage de ta lettre qui la concerne; elle en a été vivement touchée et me charge de te faire tous ses remerciements. Le voyage de Paris ne l'effraie pas du tout : si j'étais là, qu'elle dit, je suis bien sûre que Fanny aurait bien soin de moi. Elle s'était mis dans la tête de l'avoir pour bon, et elle y pense toujours.

Viancin et Saint-Juan me chargent de les rappeler à ton souvenir. Fais mes amitiés à Taylor, Cailleux, Soulié, Jal, etc. Demande à Taylor s'il a eu la complaisance de faire les dessins pour l'album

d'Idalie. Elle désire y trouver quelques mots de toi, de Soulié, son bon ami, et de Marie, à qui elle dit mille tendresses.

Quant à moi, je fais pour l'heureux couple les vœux les plus ardents. Ah! si ma dernière démarche près de S[a] G[randeur] pouvait avoir quelque succès! Mes tendresses à ta femme et à Fanny. Je t'embrasse de cœur.

XLV

31 janvier 1830.

Mon cher ami,

Je reçois de M. Courvoisier une lettre dont je m'empresse de t'adresser la copie, afin que tu voies que je n'ai pas négligé ton affaire, et que, si elle ne réussit pas au gré de tes souhaits, ce n'est pas ma faute.

« Je voudrais, mon cher Weiss, pouvoir faire ce que vous me demandez pour le gendre de Nodier. Mais cela n'est pas aussi facile que vous paraissez le croire. Les places de référendaires sont comptées; le cadre en est rempli; il faudrait quelque vacance. Ce que j'ai fait pour M. Menessier se consolidera, mais en attendant, je ne vois rien de mieux pour lui. »

Cette lettre ne nous ôte pas toute espérance. Il s'agit de faire naître l'occasion et de la saisir. Je voudrais que tu allasses voir M. Courvoisier pour le remercier de ses bonnes dispositions à ton égard, et l'y affermir. Je sais bien que tu n'aimes pas à te déranger, mais, mon ami, il s'agit du bonheur de ta fille, et cette considération doit l'emporter sur toutes les répugnances, bien ou mal fondées.

J'ai écrit à Pauthier comme tu le désirais. Je lui ai dit que si j'avais pu penser que la place dont il s'agissait pouvait te convenir pour ton gendre, très certainement je ne l'aurais pas demandée pour un autre; que je n'étais allé à Paris que parce que tu m'avais mandé que je pouvais t'y être utile, et que, bien que je ne devinasse pas trop comment, je m'étais mis en route sur-le-champ; que si la place lui eût été accordée, je serais venu le prier de te la céder pour ton gendre, et que très certainement il ne me l'aurait pas refusée; mais que c'était lorsque j'avais été convaincu qu'il ne l'obtiendrait pas, que je l'avais demandée pour toi; qu'ainsi je ne devinais pas de quoi il pouvait avoir à se plaindre. Je n'ai fait, comme tu vois, que lui répéter ce que j'avais dit à Paris, et ce que je lui avais dit également; mais c'est qu'il n'y a qu'une manière de dire la vérité.

Dans l'intervalle, Pauthier m'a fait passer copie de sa correspondance avec toi au sujet des volumes inscrits dans ton catalogue, et qu'il ne t'avait cédés qu'avec la condition que tu ne t'en déferais jamais. Je trouve, mon cher ami, que tu lui as répondu bien durement ; je conçois que sa réclamation t'ait fait de la peine ; mais il fallait attendre, pour lui répondre, que ta tête fût un peu calmée. Par sa position, Pauthier mérite des égards, et tu lui as dit des choses que je souffrirais peut-être de toi, mais, très certainement, que je ne souffrirais de nul autre. Comme je n'entends pas que vous restiez brouillés, je lui ai écrit une seconde lettre pour le ramener un peu, le pauvre garçon. Si, comme je le lui dis, j'étais à Paris, je voudrais vous réconcilier dans une matinée, tant la chose me semble facile ! Mais je n'y suis pas ; et Marie elle-même, malgré tout le plaisir qu'elle aurait à me voir à son mariage, conviendra qu'il est impossible que je songe à me mettre en route par un temps si rigoureux.

Ma mère va de mieux en mieux ; elle se tient levée maintenant une partie de la journée ; mais, malgré toute l'envie qu'elle en a, elle n'a pas encore pu passer dans sa seconde chambre, pour compter s'il me reste encore bien des chemises et des cravates. Elle me charge de te dire mille tendresses, ainsi qu'à Marie, à ta femme et à notre Fanny, qu'elle aime de tout son cœur. Il n'y a plus que ce grand froid qui me donne encore quelque inquiétude pour ma pauvre mère ; mais si une fois nous arrivons au printemps, je crois que je la conserverai aussi gaie, aussi agissante que tu l'as vue à ton dernier voyage.

Notre Bailly va un peu mieux aussi. Depuis quelques jours il ne crache plus le sang. Nous l'avons reçu jeudi dernier à notre Académie ; il a été élu à l'unanimité. Cette nouvelle lui a fait un si grand plaisir, qu'elle a déterminé sa convalescence ; mais il est toujours bien faible et bien maigre.

Je pense à une chose. Alfred est à Paris ; il y sera sans doute encore le 9 février ; il peut très bien me représenter à la cérémonie du mariage de Marie. Si tu veux l'accepter en cette qualité, adresse-lui une invitation chez sa sœur, Mme Gandillot, rue Pétrelle, n° 5. Alors à mon tour je lui enverrai mes instructions.

Es-tu content de ta vente ? Il me tarde d'en connaître les résultats. Je voudrais que tous tes livres fussent vendus le double de ce que tu les estimes, et n'en pas avoir un seul de la longue liste que j'ai adressée à M. Merlin. Cependant je serais bien aise que l'exemplaire unique de tes ouvrages, grand papier bleu, fût placé dans notre bibliothèque à côté des œuvres de Droz sur vélin.

Fais mes amitiés à Taylor. Je prends une vive part au malheur qu'il vient d'éprouver. Si j'avais retrouvé son adresse, je lui aurais adressé une épître consolatoire ; mais charge-toi, je te prie, de lui exprimer tout ce que je pense.

Mille choses à ta femme, à ton gendre, à Cailleux, Soulié, etc. Je t'embrasse de cœur.

XLVI

21 mars 1830.

Mon cher ami,

Notre cher Emonin me charge de t'annoncer sa prochaine arrivée à Paris, quoiqu'il soit encore très souffrant d'une maladie qui l'a retenu dans son lit une grande partie de l'hiver. Il compte se mettre en route dans les derniers jours du mois, pour aller chercher un petit emploi dont il a besoin pour vivre et soutenir les deux sœurs restées à sa charge. Il espère trouver de puissantes protections dans l'amitié d'un grand nombre de pairs et de députés qu'il a connus dans des temps plus heureux. M. de Chifflet fera pour Emonin tout ce qu'il pourra; là-dessus il n'y a pas le moindre doute; mais à quelle porte faut-il frapper? C'est ce que M. de Chifflet ne sait pas. Il désire donc avoir avec toi un entretien dans lequel vous examinerez ensemble ce que l'on peut faire pour Emonin, et les moyens à prendre pour réussir le plus promptement possible; car il n'y a pas une minute à perdre. Il est logé rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 16. Emonin te prie d'aller le voir; c'est le plus grand service que tu puisses lui rendre. Tu pourras écrire un mot à M. de Chifflet, pour ne pas courir le risque de faire une course inutile.

Deis m'a dit qu'il t'avait porté un exemplaire de tes poésies pour y mettre un mot agréable à Vieille, mais qu'il n'avait jamais pu pénétrer jusqu'à toi, parce que tu étais occupé. Fais-moi le plaisir de remettre ce volume, pour me le rapporter, à Aug. Demesmay, ou à Marquiset, logé, comme tu sais, avec Trémolières, à l'hôtel d'Italie.

Le *Roi de Bohême* a enfin paru. J'en ai fait acheter deux exemplaires, l'un pour moi et l'autre pour Mme de Saint-Juan, à qui j'en ai fait hommage de la part de l'auteur. Ce livre n'a pas fait autant de bruit que tu le craignais. Les épigrammes sur l'Institut ont passé inaperçues; mais il faut convenir aussi que tu les avais trop bien enveloppées. Il y a dans ce livre deux épisodes charmants : les *Amants aveugles* et le *Chien de Brisquet*. Tu n'as pas tiré de ton

Histoire de Polichinelle tout le parti que j'imaginais. Mais le livre se vend-il un peu? Voilà l'essentiel, et ce que je désire pour ce pauvre Delangle.

Ta bibliothèque s'est bien vendue, si j'en juge par le prix auquel m'ont été adjugés quelques-uns des livres que j'avais demandés. Je t'en fais mon compliment. J'ai prié M. Merlin de m'envoyer les prix de vente pour les faire copier sur mon exemplaire de ton catalogue. J'en aurai besoin pour notre *Bibliothèque curieuse de Franche-Comté*, à laquelle je travaille toujours dans mes courts moments de loisir, et dont j'espère te porter le manuscrit au mois de septembre prochain.

Taylor part pour l'Egypte, à ce que m'ont appris les journaux. Je voudrais bien qu'avant son départ il m'envoyât la 20e livraison du *Voyage en Franche-Comté*, que j'attends pour le faire relier. Les livraisons de cet ouvrage ont été tant feuilletées, que j'ai été obligé de faire raccommoder les enveloppes.

Dis-moi donc quelque chose d'*Hernani*. Je n'ai pas voulu lire les jugements des journaux avant de connaître la pièce, que j'attends encore. Demesmay me la rapportera sans doute. Victor est-il content? Il s'attendait, à ce qu'il m'a dit, à une chute complète. Le succès de la première représentation a dû bien l'étonner.

Qu'est-ce que font les nouveaux époux? Donne-moi donc des nouvelles de leur petit ménage, et de ta femme et de toi; car, sans reproche, tu me laisses dans l'ignorance la plus complète des choses qui m'intéressent le plus au monde.

Ma mère court les rues, depuis quelques jours, comme si elle n'avait que vingt ans. Elle a eu la fantaisie d'aller dans son village, à vingt lieues d'ici, passer les fêtes de Pâques. Si elle persiste dans cette idée, je serai bien forcé de l'accompagner, ne voulant pas la laisser aller seule. Cette course me prendra quinze jours au moins, et je n'ai guère de temps à perdre, si je veux fournir à Michaud tous les articles que je lui ai promis pour le mois de juillet. J'ai envie de faire l'article *Bonneville*, dont j'ai les poésies et quelques autres ouvrages. Comme tu l'as connu particulièrement, tu pourrais me fournir quelques détails sur ce personnage. C'était un illuminé, suivant moi, mais un brave homme et un homme de talent. Qu'en dis-tu? Si je me trompe, rectifie mes idées.

Notre Bailly a été malade très dangereusement. Il va mieux et me charge de te dire mille choses. Nous l'avons reçu membre de notre Académie à la place du pauvre père Béchet, dont je dois faire l'éloge à la première séance publique.

Bonjour, mon cher ami, ne me néglige donc pas comme tu fais. Je t'embrasse de tout mon cœur.

XLVII

30 mars 1830.

MON CHER AMI,

C'est le brave commandant Huot qui te remettra ce billet. Tu n'auras pas moins de plaisir à le revoir que je n'en ai eu moi-même. Nous avons passé une matinée à causer des aventures de notre jeunesse. Mon Dieu ! que tout cela est loin de nous ! Emonin est à Salins pour régler quelques affaires ; il ne tardera pas de partir pour Paris, où il désire arriver avant le départ de M. de Chifflet, qui s'occupe de lui trouver un petit emploi. Il t'instruira lui-même de ses malheurs, dont tu ne connais qu'une partie ; tu le trouveras bien changé. Dans l'espace de quelques semaines il a vieilli de plus de dix ans. Sa vue est très affaiblie et il entend difficilement. Voilà une bien triste recommandation pour obtenir une place ; et cependant il lui en faut une ou qu'il meure de faim.

J'avais prié M. Merlin de m'acheter quelques livres à la vente de M. Daru, dont il m'avait adressé le catalogue. Cette vente est finie depuis quinze jours et je n'en ai pas de nouvelles. Est-ce que je n'aurais pas obtenu un seul des ouvrages que j'avais indiqués ? Prie M. Merlin de m'écrire un mot à cet égard, ou, si ce n'est pas trop exiger de toi, prends toi-même la peine de me mander ce qui en est.

Fais mes amitiés à ta femme, à ta fille et à ton gendre. Décidément j'irai cette année encore pour mes vacances à Paris ; et si cette fois je ne loge pas à l'Arsenal, j'espère du moins y travailler beaucoup à la *Bibliothèque*.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

XLVIII

4 mai 1830.

MON CHER AMI,

Quand il s'est agi de faire relier notre exemplaire du *Voyage pittoresque de Franche-Comté*, je me suis aperçu qu'on nous avait envoyé par duplicata la 18e livraison, mais qu'il nous manquait

la 20ᵉ. J'ai renvoyé par M. Bourgon la livraison que nous avions en double, en réclamant celle qui nous manque. Il me semble que rien n'était plus facile à arranger ; mais le départ inopiné de Taylor pour l'Afrique a suspendu la conclusion de cette grande affaire. Cependant notre exemplaire continue de circuler en feuilles dans les mains des curieux qui, malgré toute ma surveillance, finissent par le dégrader entièrement. Je te prie donc d'avoir la complaisance d'engager M. Gide à faire remettre la 20ᵉ livraison chez Mᵐᵉ veuve Béchet, quai des Augustins, qui me la fera passer dans son premier envoi à Mᵐᵉ Deis. Je la paierai, s'il le faut, pour en finir ; car je souffre de voir gâter un bel ouvrage, et qui d'ailleurs a pour moi le mérite de porter ton nom.

Tu pourrais profiter de l'occasion que je t'indique pour m'adresser l'exemplaire de tes *Poésies* que j'ai fait acheter, il y a trois mois, pour M. Vieille-Muguet, et que Charles Deis t'a remis pour y apposer ta signature.

Je ne te demande pas des nouvelles du petit ménage ; car j'en ai par Jouffroy, qui me fait un tableau ravissant du bonheur des deux époux. Je leur en souhaite la continuation pendant un siècle et plus. Fais-leur mes amitiés et à ton excellente femme. J'attends Jouffroy au mois de juillet et je m'arrange de manière à retourner avec lui à Paris. Cette fois il faudra que nous terminions notre *Bibliothèque comtoise*, à laquelle je travaille toutes les fois que la besogne de Michaud m'en laisse le loisir.

Je souhaite que notre cher Albin ait trouvé la place qu'il désirait, et qu'il recouvre bientôt, avec le repos d'esprit, une meilleure santé. Dis-lui mille choses de ma part.

Fais mes amitiés à Soulié, à Cailleux et *tutti quanti*.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

XLIX

(23 juillet 1830.)

MON CHER AMI,

Pallu vient d'être destitué de la place de bibliothécaire de la ville de Dole, pour avoir déjeuné à l'hôtel de Lyon avec le général Bachelu, candidat de l'opposition. Tu conviendras que pour une faute aussi légère la punition est un peu forte.

Dusillet vient de réclamer en faveur de Pallu, mais il le fait d'une

façon si faible, si molle, si lâche, que je n'en augure rien de bon. La seule raison qu'il ose donner pour conserver Pallu est qu'il aura toutes les peines du monde à le remplacer. Conçois-tu cela ? Quant à moi, je suis indigné qu'il montre si peu d'attachement à un jeune homme qui lui est si dévoué.

Que dira Merle de cette belle mesure qui frappe un homme de trente ans et qui le prive de son état, parce qu'il a déjeuné avec un candidat de l'opposition ? Je ne puis croire qu'il l'approuve. Si j'avais conservé son adresse, je lui écrirais pour l'intéresser à Pallu, bien certain qu'il ne refuserait pas de faire une démarche en sa faveur. Je te prie de lui en parler, en lui faisant tous mes compliments.

Vois aussi M. Lourdoueix, qui sera peut-être instruit de cette affaire par Dusillet. Dis-lui bien que le pauvre Pallu, garçon de bon appétit, est d'ailleurs l'homme le plus inoffensif que tu connaisses. Si tous les amateurs de bons déjeuners deviennent suspects, je tremble pour tous les fonctionnaires de l'âge de Pallu, et je te félicite ainsi que moi d'avoir passé l'âge où bien déjeuner est une affaire très importante.

Je ris, mais sans en avoir envie. Lève-toi et cours chez Merle, chez M. Lourdoueix, chez M. His, ton voisin, l'inspecteur général des bibliothèques, au ministère de l'intérieur s'il le faut, et ne rentre pas sans avoir obtenu la révocation de l'ordre qui frappe ce pauvre Pallu dans un moment où il était heureux de voir s'élever un bâtiment superbe pour y recevoir une bibliothèque qu'il a créée.

J'ai beaucoup d'autres choses à te dire, mais si je ne t'écris pas avant le mois de septembre, je te les raconterai par le menu, en nous promenant sur les boulevards ou sur les quais.

Mes hommages à ta femme et mes tendresses aux jeunes époux. Amitiés à Soulié, à M. de Cailleux, etc. Je suppose que Taylor ne reviendra qu'avec l'aiguille de la belle Cléopâtre. Cependant j'aurais bien besoin de le trouver à Paris pour une affaire dont je t'entretiendrais, si je ne savais pas que tu n'aimes pas qu'on te parle de deux choses à la fois. Je t'embrasse de tout mon cœur.

L (1)

1er novembre 1830.

MON CHER AMI,

En recevant la lettre par laquelle tu me mandes la triste situation d'Albin, j'allai trouver M. Mourgeon à son bureau. Il m'apprit qu'il devait y avoir le soir une réunion de négociants, et me promit d'aviser avec eux aux moyens de venir promptement au secours de notre ami. Dès le lendemain Mme Moutrille, chez qui la réunion avait eu lieu, vint me chercher à la bibliothèque. Cette dame me parla d'Albin dans les termes les plus affectueux. Elle me fit lire une lettre du médecin chez lequel il est logé, et me dit qu'elle venait de faire les fonds pour la pension d'Albin du mois de novembre. Elle ajouta qu'il était dans ses intentions non seulement qu'Albin n'éprouvât pas la moindre privation, mais qu'il eût toutes les douceurs que peuvent se procurer les personnes qui ont une grande fortune. Depuis je n'ai pas eu le moment de revoir M. Mourgeon ni de te répondre, parce que je me trouve du jury pour la session actuelle des assises, et que je suis tombé au sort pour toutes les affaires sans en excepter une seule.

L'affaire d'Albin est donc assurée au moins pour le mois de novembre. C'est aujourd'hui le premier. Il me reste tout le temps nécessaire pour pourvoir à la suite. Ne te tourmente donc pas, je t'en prie. Dès que je serai débarrassé du jury, j'irai retrouver Mourgeon, et je saurai ce qu'il a pu faire. Il fera pour Albin tout ce qu'il pourra; j'en suis bien sûr et tu n'en doutes pas. Le plus simple, suivant moi, comme le plus facile, c'est une souscription annuelle qui serait bientôt remplie par les libéraux, sauf à y comprendre ensuite les royalistes qui sont encore à la campagne, mais qui ne doivent pas tarder à regagner la ville. Je réponds de Saint-Juan, de Curasson et de quelques autres. C'est là plus qu'il n'en faut.

Tu as bien deviné que je me trouvais pris dans la faillite de Deis. Il était impossible que cela fût autrement. Deis se flatte encore de rembourser intégralement ses créanciers dans cinq années, mais cela n'est pas possible. Il y a au moins à perdre moitié, puisque

---

(1) Suit la lettre CIX de Nodier. (Rec. Estignard, p. 230.)

tout son avoir ne consiste que dans le matériel de son imprimerie et dans les livres en feuilles qu'il a dans son magasin, dont il ne retirerait pas le prix de fabrication. Sa mère, pour venir à son secours, a été forcée de faire un emprunt pour sûreté duquel on a exigé des hypothèques. Elle est malade de chagrin, et quoiqu'elle ait l'air de prendre son parti, je crains bien que tout ceci ne finisse mal.

M. Gide, l'imprimeur ou le libraire du baron, vient de me prévenir qu'il tirait sur moi un mandat de 208 fr. pour solde des sept premières livraisons du *Voyage d'Espagne*. Je me suis empressé de lui répondre que le baron m'avait promis que je ne paierais l'ouvrage que lorsqu'il serait terminé, et qu'il me ferait une réduction sur le prix porté dans le prospectus ; que si ces conditions-là ne lui convenaient pas, j'allais lui renvoyer les sept livraisons encore enfermées dans le papier gris qui les enveloppait quand on me les a remises. Voilà une affaire que tu devrais arranger, mais je ne sais pas pourquoi je t'en parle, car je suis sûr que tu ne feras rien.

Autre chose. M. Vial, en m'expédiant notre *Voyage pittoresque en Franche-Comté*, a commis une erreur; il ne m'a pas adressé la 20e livraison, et m'a envoyé deux fois la 18e. J'ai renvoyé l'une en réclamant l'autre, mais je n'ai pas encore pu l'obtenir, quoique j'aie offert de la payer. Si le baron est de retour de son voyage en égypte, dis-lui que je me recommande à son amitié pour m'obtenir la 20e livraison de la *Franche-Comté*, en échange de la 18e qui est chez MM. Debure, et pour me dispenser de payer, quant à présent, les sept livraisons de son *Espagne*, par la raison que les fonds n'ont pas été faits au budget de la ville, et que je ne pourrais pas en faire les avances sans me gêner beaucoup.

Tu connais nos nouveaux députés, ou du moins un. C'est le parti des amis du peuple qui l'a emporté dans nos élections. J'ai vu Jouffroy indigné contre les meneurs. Il te donnera des détails.

Je ne vois plus clair, et c'est ce qui m'oblige à finir ici; mais je t'écrirai longuement aussitôt que j'aurai vu Mourgeon. Tout à toi de cœur.

LI (1)

16 novembre 1830.

Mon cher ami,

Tu dois être rassuré sur le sort d'Albin. M. de Chifflet a pris, de concert avec M. Baille, toutes les mesures pour que notre pauvre camarade ne manquât de rien, et que sa pension fût exactement payée. C'est ce qu'il a chargé Curasson de me dire, car je ne l'ai pas vu. Je crois donc inutile maintenant de t'occuper de la souscription projetée. On y reviendra plus tard s'il le faut; mais je ne pense pas qu'il puisse être jamais nécessaire de revenir à ce moyen, qui a l'inconvénient de répandre une chose qu'on voudrait tenir secrète. Je te serai cependant obligé de m'informer de la santé d'Albin, et de me dire, quand il en sera temps, si je puis l'aider dans les démarches qu'il se propose de faire pour obtenir un emploi. Malgré mon peu de crédit, je ferai tout ce qui dépendra de moi dans mon petit cercle qui se rétrécit tous les jours.

C'est notre ami Béchet qui te portera ce billet. Il n'en avait pas besoin pour que tu l'accueilles à bras ouverts, mais il me l'a demandé et j'aurais eu mauvaise grâce à ne pas le lui donner.

J'ai lu dans le dernier numéro de la *Revue de Paris* ton article sur la perfectibilité. Il m'a fait grand plaisir, mais toutes tes bonnes raisons pour démontrer que c'est une chimère n'empêchent pas les hommes de courir après, parce qu'ils sont ainsi faits. Cet original de notre temps, dont la maxime favorite était : Tout ce qu'on dit ne sert à rien, n'avait pas tort. Nous ne pouvons que laisser faire et laisser passer, sauf à nous arranger de manière à souffrir le moins possible des événements.

Si Taylor est de retour, tu me ferais grand plaisir de lui faire mes deux commissions, l'une pour me dispenser de payer au 20 courant 200 fr. que je n'ai pas, et dont je ne pourrais être remboursé que lorsqu'il aura terminé la publication de son *Voyage en Espagne*, ce qui peut me mener très loin ; l'autre pour me procurer, en payant ou autrement, la 20e livraison du *Voyage en Franche-Comté*, que je n'ai pas reçue dans le temps.

Je n'ose pas te prier de me renvoyer par Béchet le volume de tes

(1) Suit la lettre CX de Nodier. (Rec. Estignard, p. 234.)

Poésies que Deis t'a porté de ma part pour y mettre un mot d'envoi de ta main à M. Vieille-Muguet. Tu ne sais sans doute plus ce que tu en as fait ; mais demandes-en un autre exemplaire à Delangle, que je lui paierai à mon premier voyage. J'ai cru pouvoir promettre à Vieille ton volume de *Poésies* avec un mot d'envoi. Je tiens à remplir ma promesse ; avec tous les moyens que j'ai pris, il serait étonnant que je ne pusse pas y parvenir.

Notre *Bibliothèque franc-comtoise* se repose un peu ; mais je la reprendrai cet hiver, et je t'en porterai le manuscrit au printemps. Je travaille maintenant au supplément de la *Biographie*. J'ai déjà cent articles de copiés pour les deux premières lettres de l'alphabet, qui n'ont jamais paru dans aucun dictionnaire. Ainsi l'on pourra dire qu'ils sont neufs ; et il y en a quelques-uns de bien curieux.

Parle-moi donc de Cailleux et de Soulié. Que font-ils ? Que sont-ils devenus ? Donne-moi de leurs nouvelles et rappelle-moi à leur souvenir ; car il ne serait pas étonnant qu'ils m'eussent oublié. Fais mes amitiés à ta femme, à ta fille et à ton gendre. Je ne sais pas si Fanny, qui devait quitter Paris au mois de novembre 1829, s'y trouve encore en 1830. Comme cela serait très possible, je te charge de l'embrasser pour moi.

Bonjour, mon cher ami, je suis tout à toi pour la vie.

LII (1)

14 décembre 1830.

Mon cher ami,

A la réception de ta lettre, j'ai été trouver Mourgeon, qui me charge de te tranquilliser sur le sort d'Albin. Il a vu dans les mains de Mme Moutrille, l'ange qui t'apparaît encore dans tes rêves, la quittance de M. Pinel pour la pension du mois de novembre. D'un autre côté, je suis sûr que M. de Chifflet, dont tu peux penser tout ce qu'il te plaira, mais qui est un honnête homme et un homme de conscience, a fait les fonds pour le mois de décembre, et que son intention n'est pas de s'en tenir là à l'égard d'Albin, auquel il a de grandes obligations. Ce sont les termes dont il s'est servi en parlant d'Albin à Curasson. Enfin M. Baille, que tu te rappelleras sans doute, le beau-frère d'Albin, aujourd'hui premier commis à la mairie, a dit

(1) Suit la lettre CXI de Nodier. (Rec. Estignard, p. 236.)

à Viancin qu'il ne concevait pas que je m'en allasse de maison en maison crier famine ; que personne ne m'en avait donné la commission ; que c'était un ridicule que je jetais, sans le vouloir, sur la famille, car il a bien voulu m'excuser sur l'intention. Après cela que veux-tu que je dise et que je fasse? Prie M. Pinel de passer près de toi, puisque tu ne peux pas aller le trouver, et si tous les besoins d'Albin ne sont pas assurés, en me le mandant, prie M. Baille de ne point paralyser mes bonnes intentions pour son beau-frère.

Il va sans dire que je prendrai un exemplaire des *Mélodies* de notre Marie. J'en ai bien pris deux du *Roi de Bohême,* que tu distribuais à droite et à gauche sans garder le moindre souvenir de moi dans tes largesses, et je lui en placerai au moins cinq autres. J'ai déjà mes souscripteurs tout trouvés : Alfred Marquiset, Saint-Juan, Viancin, le maire et Béchet. Dis donc à Marie de charger son libraire d'expédier lesdits six exemplaires à Mme Deis, à Besançon, en les faisant remettre à Mme veuve Béchet, quai des Augustins, pour les joindre à son premier envoi. C'est le moyen de diminuer les frais du port. Les *Mélodies* seront annoncées dans le prochain numéro de l'*Impartial;* et quand elles seront arrivées, on fera un article dans toutes les formes. Seras-tu content?

Embrasse pour moi le baron, et prie-le de me faire échanger par le libraire Gide la 18e livraison du *Voyage en Franche-Comté*, que l'on m'a envoyée deux fois, contre la 20e, que je n'ai pas reçue. Il y a six mois que j'ai adressé la 18e livraison à MM. Debure frères, rue Serpente, n° 7, pour faire cet échange, qui me semblait la chose la plus facile du monde. Mais M. Gide n'a voulu jamais y consentir; de sorte que si le baron ne s'en mêle, notre *Voyage en Franche-Comté* sera incomplet : ce qui me ferait beaucoup de peine à moi, qui ai la faiblesse d'attacher encore quelque prix à toutes les bagatelles qu'on appelle des livres.

Je n'ose pas te parler de ton recueil de *Poésies,* que M. Vieille-Muguet attend toujours, puisque tu ne me l'as pas renvoyé, comme je t'en priais, par notre ami Béchet. Prie Delangle de t'en apporter un exemplaire, sur lequel tu mettras ton nom, et de me l'adresser par Mme veuve Béchet, sous le couvert de Mme Deis. Je paierai tout ce qu'il faudra. C'est bien mal à toi de me faire attendre si longtemps une chose comme celle-là.

Tu m'as fait grand plaisir de me donner des nouvelles de M. De Bry. Il y avait longtemps que je n'en avais reçu. Il a cessé de m'écrire à l'époque des Cent-Jours, événement que nous n'envisagions pas l'un comme l'autre; et depuis, ce n'est que par hasard que j'ai su ce qu'il était devenu. Je n'ai jamais oublié les témoi-

gnages de bienveillance qu'il m'a donnés, et je lui resterai toujours attaché bien tendrement.

M. Courvoisier est à Paris pour le procès des ministres, dans lequel je suppose qu'il doit être entendu comme témoin. Il n'est pas venu nous voir à son passage, comme il en a l'habitude, ce qui nous a fait beaucoup de peine à tous. S'il te sait indisposé, il ne manquera pas d'aller te faire une visite. Dans tous les cas, tu sauras facilement son adresse par Guichard, et tu pourras lui écrire un mot. Je pense qu'il ne restera pas longtemps à Paris; il est devenu tout à fait casanier. Il m'avait fait inviter à aller passer avec lui les fêtes de Noël, et il est probable que je me serais permis cette petite excursion. Quel excellent homme! Et que les journalistes de droite et de gauche lui rendent peu de justice!

Si Saint-Martin s'était conduit avec toi comme notre Jouffroy me l'a raconté, tu dois peu le regretter, et tu vivras mieux avec son successeur. Je serais désolé qu'il arrivât le moindre revers à cet excellent Soulié, la créature la plus inoffensive que j'aie jamais connue; mais s'il est menacé dans sa place, est-ce qu'il ne serait pas possible de parer le coup? Je serais disposé à tout pour l'obliger. Dis-le-lui bien.

Mes amitiés à ta femme, à Cailleux, etc. Le Nestor Grappin, avec qui je vais dîner aujourd'hui, me charge de sa bénédiction pour toi et toute ta famille. Ton frère.

LIII

3 janvier (1831).

Mon cher ami,

Les six exemplaires que Jules nous avait adressés sont vendus. Il faut le prier de nous en faire passer six autres par la voie qu'il a déjà employée, parce que c'est la plus expéditive, depuis que les courriers ne peuvent plus se charger d'aucun paquet. J'aurais bien fait peut-être d'écrire directement à Jules sous le couvert du garde des sceaux; mais je n'ai pas osé. Depuis que M. Courvoisier n'est plus à la chancellerie, je ne sais pas de quel bois on s'y chauffe, et son successeur aurait pu trouver fort mauvais que je prisse la liberté grande d'user de son nom pour frauder les droits de la poste. Mais j'espère que tu feras ma commission tout de suite, car il ne faut pas laisser passer le moment de la vente.

J'ai embrassé M. Courvoisier à son retour de Paris ; mais les chevaux étaient à sa voiture, et je n'ai pas eu le temps de lui demander s'il avait fait une visite à l'Arsenal. Il m'a paru très content de son voyage ; il est surtout enchanté du roi, dont il a reçu l'accueil le plus gracieux. Il nous a promis de revenir passer quelques jours avec nous dans le courant de janvier. Quel excellent homme ! Je l'ai trouvé vieilli. Peut-être n'est-ce que l'effet de la fatigue du voyage. Je voudrais bien qu'on le renvoyât à la Chambre aux prochaines élections. Il me semble qu'il y représenterait le pays aussi bien que tous nos députés actuels.

Fais-moi le plaisir de me dire le nom du rédacteur de la partie politique dans la *Revue de Paris*. C'est à mon avis un homme de beaucoup de talent, et pour qui je me sens une grande sympathie. J'ai cru reconnaître dans le premier article, le seul que j'aie lu jusqu'ici, quelque chose de ton style et de tes idées. Il me tarde de savoir si je me suis trompé.

Quand tu m'as parlé des *Mélodies* de Marie, tu me les annonçais comme un recueil de vers dans le genre de ceux d'André Chénier. Mon désappointement a été grand de trouver, au lieu des élégies que j'attendais, une douzaine de romances mises en musique par Marie, mais dont les paroles sont de tous les habitués de l'Arsenal. Les amateurs de musique y trouveront leur compte ; mais moi, qui ne sais pas la valeur d'une note, j'aurais mieux aimé vingt vers de Marie que toute sa musique. Cependant j'espère bien avoir le plaisir d'en entendre quelques morceaux cet hiver chez Béchet ou chez Curasson, où l'on fait de temps en temps de petits concerts.

J'avais écrit, il y a un mois, à M. Péricaud, le bibliothécaire de Lyon, pour lui demander quelques renseignements sur le *Récarède* du P. Jacques Mayre. Pour le décider à me les envoyer plus promptement, je lui disais que j'en avais besoin pour un ouvrage que nous faisions ensemble. Il me répond qu'on ne doit pas trop compter sur ta coopération, parce que tu pars au printemps avec le baron Taylor, pour visiter toutes les côtes d'Afrique. Est-ce que cette nouvelle a quelque fondement ? Je ne le pense pas. Il y aurait de la folie, dans ton état de santé, d'entreprendre un voyage long et difficile, dans un pays barbare où tu courrais risque à chaque instant de manquer des choses les plus nécessaires. Tu mènerais donc Désirée avec toi pour te mettre ta cravate le matin ? Non, plus j'y pense et plus je trouve qu'il est impossible que tu aies formé un pareil projet. Ce serait un véritable suicide, et il y a longtemps que tu n'y penses plus. Si tu veux voyager encore, que ce soit dans notre Suisse franc-comtoise, semée de si jolis villages que tu as si bien décrits, et où

tu serais accueilli comme un frère qu'on est heureux de revoir après une longue absence. Mais tu ne peux pas t'exposer à aller plus loin.

Notre coureur de baron, que j'embrasse de tout mon cœur, a-t-il eu la complaisance de faire échanger la livraison de notre exemplaire du *Voyage pittoresque?* S'il l'a fait, je l'en remercie ; s'il ne l'a pas fait, presse-le de me rendre ce service. Il me tarde de voir ce volume relié en maroquin rouge, avec de larges dentelles, placé à côté des deux autres.

Je ne pourrai pas faire beaucoup d'acquisitions cette année pour notre bibliothèque. La somme que m'allouait le conseil municipal a été prise en partie pour subvenir aux premiers frais de l'établissement de la garde nationale. Le maire, qui me témoigne beaucoup d'affection, voulait faire augmenter mon traitement. Le moment était on ne peut plus mal choisi ; quoique tous les membres du conseil aient pour moi de l'estime, et plusieurs de l'amitié, il n'y en a pas un seul, excepté M. Ordinaire, qui ait osé prendre la parole pour appuyer les propositions du maire ; de sorte que j'en suis réduit à mes 1,800 fr. pour l'année 1831. Il n'y a que juste pour aller avec la plus sévère économie, au prix où sont maintenant toutes les denrées. J'espère cependant pouvoir aller à Paris cette année ; mais je compte sur M. Michaud pour payer les frais de mon voyage. J'ai déjà 150 articles pour le supplément de la *Biographie ;* c'est la moitié de ce que j'ai promis. Il y en a que je ne fais qu'ébaucher ici, me réservant de les terminer à l'Arsenal, par exemple Jean Flores, le romancier espagnol, que je crois le même que Jeanne Flores, romancière, qui a passé de la *Bibliothèque* de Lenglet-Dufresnoy dans le manuel de Brunet. C'est un point que tu pourrais bien vérifier à l'aide de votre catalogue.

Mes amitiés à tout ce qui t'entoure. Que fait Albin ? Je t'embrasse de cœur.

LIV (1)

15 juillet (1831).

Mon cher ami,

Ce sont nos honnêtes gens qui ont eu l'idée de la *Gazette ;* et je leur en sais bon gré, puisque cela m'a valu de ta part une marque

(1) Suit la lettre CXII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 238.)

de souvenir. De tous ceux qui doivent concourir à la rédaction de ce journal, le rédacteur du *Prospectus* est peut-être le seul qui partage entièrement ta manière de voir sur notre position actuelle et sur les moyens de nous en tirer; c'est l'aîné des fils de M. de Vaulchier, l'ancien directeur général des postes, jeune homme de vingt ans, qui a de l'instruction, de l'esprit et un véritable patriotisme. Des autres collaborateurs, je ne connais que le comte de Poligny d'Augicourt, la Villette et Curasson. C'est à celui-ci que j'ai fait part de ton désir d'être utile à la province en insérant des articles dans la *Gazette*. Il m'a chargé de te répondre qu'il acceptait ta coopération avec la plus vive reconnaissance. Quant à ce qui concerne le paiement des articles, on ne peut rien décider à cet égard avant qu'on ait la certitude que les abonnements couvriront au moins les frais d'impression; mais tu peux être assuré que tes intérêts ne seront point oubliés.

Certes, un journal rédigé comme tu l'entends ferait le plus grand bien dans notre province. Mais je doute que la nouvelle gazette puisse remplir tes vues, ou plutôt je suis sûr qu'elle ne les remplira pas. Le drapeau qu'ont arboré les rédacteurs n'est pas plus large que la main; quoique battus, ils sont exclusifs, comme s'il s'agissait déjà de partager la curée. Ils ne rêvent qu'une seconde ou une troisième Restauration, dût-elle se faire encore avec le secours des baïonnettes étrangères. Quel parti veux-tu qu'on tire de gens qui ne sont point allés aux élections par l'unique motif qu'ils préfèrent un député violent à un homme modéré, et qui voudraient voir renverser le pouvoir qui les garantit seul de l'anarchie? Ce n'est pas cela que tu veux, ni moi non plus, car tu me fais tort d'imaginer que nous ne pensons pas l'un comme l'autre sur tous les points essentiels. Quoique tu ne m'écrives pas, grâce à la *Revue de Paris*, le seul journal que je lise, je sais ce que tu penses de la liberté indéfinie, des progrès de la société et du bonheur que nous préparent les ravageurs et les démolisseurs, et je te réponds que nous sommes d'accord. La seule chose en quoi nous différons, c'est que tu conserves de l'espoir, et il y a précisément un an que je n'en ai plus.

J'ai vu le roi, qui a eu la bonté de m'adresser les choses les plus obligeantes sur notre bibliothèque, et de me promettre un livre qu'il ne donne qu'à ses amis, parce qu'il en est l'auteur. Il n'est pas encore arrivé; c'est du livre que je parle; mais c'est que, dans les circonstances actuelles, le roi a bien autre chose à penser qu'à la bibliothèque de Besançon.

Ta *Clémentine* m'a rajeuni de trente ans. Tu es bien heureux

d'avoir conservé toute la chaleur et toute la fraîcheur d'imagination de ta jeunesse. J'ai reconnu tous les lieux que tu décris, toutes les personnes dont tu parles avec un vif plaisir. J'espère que dans six semaines, nous en parlerons en nous promenant sur les quais.

Mes amitiés à Soulié et à Cailleux, et au fier baron, qui doit être bien content d'avoir retrouvé l'aiguille de Cléopâtre; fais-lui-en mon compliment. Quand tu écriras à ta femme et à ta fille, parle-leur de ma tendre et constante amitié.

Je t'embrasse de cœur.

LV

25 novembre 1831.

MON CHER AMI,

M. de la Villette, dont tu connais et la prose et les vers, puisque tu lis la *Gazette de Franche-Comté*, va passer une partie de l'hiver à Paris. Il m'a témoigné le désir d'être admis à tes soirées du dimanche; c'est un jeune homme de beaucoup d'esprit, fort aimable, excellent musicien, et digne sous tous les rapports de l'accueil que tu lui feras et dont je te saurai beaucoup de gré.

Nous avons ici Crozet, qui te portera le *Virgile* papier de Hollande, et la moutarde que tu m'as demandée. Je viens de recevoir une lettre de Techener, qui est à Salins, où il paraît qu'il a fait de bonnes affaires avec M. Lemonnier. C'est là du moins ce qu'il me mande en m'annonçant sa prochaine arrivée.

Je t'écrirai plus au long par Crozet. Mes hommages aux dames de l'Arsenal.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

LVI (1)

2 décembre 1831.

MON CHER AMI,

J'ai laissé partir Crozet sans lui donner un billet pour toi; mais ce n'est pas par ma faute, car il m'avait fait espérer que son séjour à

(1) Précède la lettre CXV de Nodier. (Rec. Estignard, p. 247.)

Besançon se prolongerait jusqu'à la fin de la semaine. Il doit être content de son voyage, car il emporte tout ce que nos amateurs avaient de rare et de curieux. Il lui a suffi de faire briller quelques pièces d'or aux yeux de ce pauvre Guillaume pour le décider à se défaire de ses vieux poëtes et d'un recueil de peintures que je n'avais vu qu'une fois, il y a plus de vingt ans, mais que je n'avais pas oublié. Il ira sans doute enrichir le cabinet de quelque Anglais qui saura mieux apprécier que notre confrère un pareil trésor. Parmi les autres livres que Crozet a obtenus de Guillaume, il y en a un que je voulais lui racheter pour ta petite bibliothèque. C'est les *Contredits du Songe-Creux*. Il m'a promis de ne les céder qu'à ton refus à un autre amateur, mais il n'a pas voulu me dire à quel prix, et cela m'a fort contrarié. Il ne te porte que le *Virgile Virai*, n'ayant pas pu retrouver les *Fables de la Fontaine*, qu'on a prises dans ma chambre, ou du moins qu'on a déplacées pendant mon absence. Peignot et Amanton attendent la liste de tes petits *Noëls* pour en compléter ta collection. Si tu trouves bonne la moutarde de Besançon, c'est Mme Marquiset qui se charge de ta provision.

Ch. Demandre, que je n'ai fait qu'entrevoir à son passage, m'a rapporté tes *Souvenirs*. Je viens d'en achever la première lecture; car je me propose bien de les relire plus d'une fois. Jamais aucun ouvrage ne m'a fait autant de plaisir. Je voulais t'indiquer les chapitres dont j'ai été le plus content; mais, en y réfléchissant, je me trouve très embarrassé de dire ceux qui me plaisent le plus. Cependant il me semble que les *Emigrés en 1799* et les *Prisons sous le Consulat* sont ceux qui m'ont le plus rappelé ta bonne et spirituelle causerie. Qu'en dis tu? Je voudrais savoir si tu partages mon avis.

Depuis mon retour je n'ai pas encore repris mon travail ordinaire; je n'ai fait que collectionner et classer les livres que j'ai rapportés de Paris. Il fait d'ailleurs trop froid pour passer une journée à la bibliothèque, où je ne puis avoir du feu que dans le cabinet du haut. Une fois en train, je terminerai notre *Glossaire franc-comtois*, que je te porterai l'année prochaine.

Je n'ai point oublié l'étymologie que Jal nous a demandée. J'ai déjà fouillé bien des volumes pour la trouver. Jault, dans ses notes sur Ménage, dit qu'il n'a pas pu en venir à bout; mais j'espère être plus heureux. *Chari* se dit encore pour chariot dans plusieurs villages de la Franche-Comté; *Vari* signifie évidemment à rebours. Peut-être dans les tumultes populaires conduisit-on autrefois un chariot attelé à rebours, comme depuis on y a conduit un homme, mais sur un cheval ou sur un âne dont il tenait la queue.

On va quelquefois chercher bien loin ce qu'on a sous les yeux. Ton autorité dans ces matières est plus grande que la mienne, et j'en passerai par où tu voudras. Si Jal n'était pas pressé, je pourrais lui envoyer sur ce mot une dissertation en forme.

Les vers de Marie n'ont pas eu moins de succès à Besançon qu'à Paris. J'en ai déjà donné des copies, mais non pas à tous ceux qui m'en ont demandé, parce que je craindrais qu'on ne les imprimât dans l'*Impartial* ou dans la *Gazette*, et je ne le voudrais pas sans ta permission. La *Gazette* a déjà rendu compte des *Chroniques* de Fanny. Je n'ai pas lu l'article, mais je sais qu'il est du jeune Vaulchier, l'Anacréon et le Pindare de la *Gazette*. M. de la Villette est à Paris ; il m'a demandé un billet pour toi, que je lui ai donné. Ainsi tu ne manqueras pas de le voir arriver à quelques-unes des soirées de l'Arsenal, dont la célébrité s'étend déjà dans toute la province. C'est un homme d'esprit, mais un peu raide. Le séjour de Paris l'assouplira.

Le baron a-t-il fait remettre chez MM. Debure la livraison qui doit compléter notre exemplaire du *Voyage en Franche-Comté?* La caisse que MM. Debure doivent m'envoyer ne partira que du 15 au 20. Et la momie qu'il nous a promise est-elle arrivée ? J'en ai déjà parlé à tous nos amateurs, qui l'attendent avec impatience. Nous ne pouvons plus lui décerner le titre d'académicien, puisqu'il l'a déjà, mais nous pouvons lui décerner des lettres de citoyen, et je crois que personne ne les mérite mieux. En attendant, fais-lui mes compliments.

Mes amitiés à Cailleux, Soulié, Jal et *tutti quanti*. Je me retrouve souvent avec eux le dimanche, à l'heure où je pense qu'ils sont réunis près de toi. Hommages et embrassements à ta femme. Que je voudrais pouvoir te presser sur mon cœur comme il y a quinze jours !

C'est Mme Briot, veuve du chirurgien, qui m'a demandé cette lettre pour te la porter elle-même. Elle désire vivement avoir le plaisir de te voir, ainsi que tes dames.

LVII (1)

10 avril 1832.

MON CHER AMI,

Ecris-moi donc un mot pour me rassurer sur la santé des habitants de l'Arsenal et sur la tienne. Nous sommes tous ici dans une anxiété dont certainement tu ne te fais pas une idée, car tu m'aurais déjà donné de tes nouvelles. Il me paraît que vos médecins ne sont pas d'accord sur le traitement qu'il convient de suivre pour combattre cette terrible épidémie. Faut-il adopter un régime échauffant, comme le prescrivent les uns, ou se mettre au petit-lait, comme l'ordonnent les autres, ou bien encore se croiser les bras et attendre, comme c'est mon avis? Tu sais que pour moi tu es le plus grand médecin du monde, et que, quand tu serais docteur de l'Université de Vienne, comme tu l'avais fait croire un jour à Barrey, ma confiance dans tes lumières ne serait pas plus aveugle. Dis-moi donc ce que nous devons faire dans le cas d'invasion du choléra.

Michaud, qui, tout en m'écrivant qu'il n'a pas peur de l'épidémie, a jugé prudent d'aller s'enfermer avec sa famille à la Villette, me charge de te rappeler encore l'article Byron pour le supplément de la *Biographie*. Il faudrait qu'il fût fait pour le mois d'août au plus tard. Il te le paiera ce que tu voudras. D'après cela, mon cher ami, tu ne peux pas le refuser. Que t'importe de travailler pour Michaud ou pour tel autre libraire, pourvu que tu sois bien payé de ton travail?

J'ai chargé Fallot de souscrire à la nouvelle édition de tes romans. Fais-moi traiter par ton libraire de la façon la plus favorable, voilà tout ce que je te demande.

Réponds-moi le plus tôt que tu pourras, je t'en prie, et ne manque pas de me nommer toutes les personnes qui t'intéressent. Fais mes amitiés et mes remerciements à Taylor pour son présent de la momie, qui m'a déjà valu la visite de tout Besançon. Ne m'oublie pas près de Cailleux, de Soulié, de Jal, etc.

Viancin a passé l'hiver bien tristement. Il a perdu, comme tu

(1) Précède, ainsi que la suivante, la lettre CXVI de Nodier. (Rec. Estignard, p. 249.)

sais, un de ses enfants pendant que j'étais à Paris. Tous les autres ont été malades assez gravement pour nous causer de vives inquiétudes. Ils sont maintenant hors de danger, mais ils ne sont pas encore rétablis.

Ma mère continue à se bien porter, malgré ses quatre-vingts et quelques années. Il est vrai qu'elle ne sort pas de sa chambre, même pour aller à l'église, ce qui la contrarie beaucoup, dès qu'il fait le moindre froid ou que le temps est à la pluie. D'ailleurs, elle a conservé toute sa gaieté. Souvent elle me parle de toi, de ta femme, de Marie, et de Fanny qu'elle a toujours tendrement aimée.

Réponds-moi vite, je t'en prie, et donne-moi des nouvelles de tant de personnes qui me sont chères.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

Je prends une vive part au chagrin qu'à dû te causer la mort de M. de Martignac. Quel homme c'était! Et quelle perte dans les temps où nous avons le malheur de vivre!

LVIII

19 avril 1832.

Mon cher Nodier,

Je ne te conçois pas de me laisser dans une pareille inquiétude sur ton sort et celui de ta famille. A la première nouvelle de l'invasion du choléra, je t'ai écrit pour te prier de me rassurer sur la santé des habitants de l'Arsenal. Une lettre de M. Michaud, la seule que j'aie reçue de Paris depuis un mois, m'engageait à me défier de l'exagération des journaux, qui ne manqueraient pas, disait-il, d'exploiter la maladie pour créer de nouveaux embarras au gouvernement. Ainsi je ne présumais pas que tu dusses quitter Paris avec ta famille. Tu pars et tu ne me l'annonces pas; c'est hier, dans la rue, que j'apprends que tu es à Metz, chez ton gendre. Je ne te reconnais plus, mon cher Nodier, il faut que le choléra t'ait changé terriblement. Tu me dois un compte détaillé de ton odyssée. Si tu ne veux pas me l'adresser par la poste, publie-le dans les journaux; c'est ainsi que Jouffroy vient de donner aux habitants de Besançon et de Pontarlier des nouvelles de sa santé par la voie du *Patriote*. Miran et Muiron sont devenus ses intermédiaires avec les électeurs, qui, comme de juste, ont la préférence dans ses affections. J'avoue ma

faiblesse; cela m'a fait une vive peine. Jouffroy m'oublier, je ne l'aurais jamais cru !

Ne l'imite pas, écris-moi donc, ou je croirai que tu ne m'aimes plus. Je sais qu'il t'est arrivé souvent de laisser passer six mois, un an, sans me donner de tes nouvelles, mais c'était dans des circonstances où je ne devais avoir aucune inquiétude. Quand le danger sera passé, je te permettrai de reprendre tes habitudes et de me négliger tant qu'il te plaira, bien sûr de me retrouver toujours le même.

Tout ton monde est à Metz avec toi, j'entends ta femme et ta fille, et ma chère Fanny; mais que sont devenus les autres habitants de l'Arsenal, le bon Soulié, et Taylor, et Cailleux, et Jal, et *tutti quanti?* Les journaux disent que les habitants de Paris ne sont plus occupés qu'à donner de leurs nouvelles dans les départements. Il faut que dans cette grande ville il n'y ait plus personne dont je sois connu, car je ne reçois pas un seul billet. Ce pauvre Fallot n'aurait pas manqué de m'écrire, lui; quand j'ai vu que je ne recevais pas de ses lettres, je me suis douté qu'il était malade. Mes prévisions étaient justes; mais il va mieux, et dès qu'il pourra tenir une plume, je suis bien certain de ne pas manquer de nouvelles, j'entends de celles dont j'ai besoin.

Musset et Groslambert sont morts le même jour. Dans notre courte vie nous avions vu la guerre assez longtemps et deux ou trois fois la famine. Pour avoir vu tous les fléaux qui peuvent accabler les hommes, il ne manquait plus que la peste. Grâce à Dieu, désormais, nous pouvons dire que nous avons tout vu.

J'embrasse tout ce qui t'est cher, et toi, méchant, de tout mon cœur.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DES ACADÉMICIENS

EN 1887

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

(Séance du 15 mars 1888)

Dans un livre dont j'aurai à vous parler tout à l'heure, je vois cités ces vers échappés à l'humeur satirique d'un de nos confrères d'autrefois :

Un temple académique est un de ces endroits
Tristes, brumeux et froids,
Où s'embaument l'un l'autre, avec cérémonie,
Des hommes de génie
Que leur propre mérite au delà du trépas
Ne conserverait pas.
Aussi voilà pourquoi l'on voit tant de momies
Dans nos académies.

Lorsque Auguste Dusillet alignait ces ïambes, il se transportait, je le suppose, bien loin de sa province natale; mais en eût-il fait une application malicieuse à la compagnie où il siégeait, j'estime qu'au moins en cette année

1887 il les eût désavoués. Nous avons, il est vrai, gardé l'habitude de l'embaumement; mais ceux mêmes qui sont soumis à cette cérémonie ont encore, comme vous allez le voir, la langue alerte et la plume facile; et ils nous donnent l'espoir qu'il faudra recommencer plus d'une fois l'opération. L'éloquence et la controverse religieuses, l'histoire et l'archéologie locales, la poésie, la critique littéraire et la critique d'art, ont inspiré parmi nous des pages qui méritent à leurs auteurs non une place dans quelque nécropole, mais l'attention et le souvenir de leurs confrères et de leurs compatriotes.

Pardonnez-moi d'abord de donner la première place à un absent. Mgr Besson, s'il était encore parmi nous, serait notre doyen; loin de la Franche-Comté, il continue à honorer le pays natal par une activité intellectuelle qui ne s'est jamais affirmée avec plus d'éclat.

Mettant à part les mandements ou les sermons qui lui sont dictés par les devoirs de sa charge épiscopale, nous nous trouvons, cette année, en face de deux gros volumes, qui font suite aux biographies du cardinal Mathieu, de Mgr Paulinier et de Mgr de Mérode. Il s'agit cette fois du cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen.

Ce prélat a occupé des situations éminentes dans la magistrature et la politique, comme dans l'Eglise. Il a laissé un journal très complet de sa vie et une correspondance aussi vaste que variée avec les principaux personnages de son temps. Mgr Besson a tiré de ces matériaux une œuvre presque impersonnelle, où il s'efface de propos délibéré, avec un tact qui est une qualité de plus. Des papiers et des notes du cardinal il a écarté l'accessoire et le superflu, pour nous montrer, peint par lui-même, un évêque comme notre temps les demande, ayant la prudence en même temps que le zèle, et l'autorité en tous genres unie à la foi et à la piété. Son livre est des plus attachants, et il se

recommande spécialement à nous par le poétique épisode qui figure déjà dans nos *Mémoires*. C'est un précieux document pour l'histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France pendant plus de la moitié d'un siècle.

M. le chanoine Bergier a composé des *Etudes historiques et philologiques sur l'origine, le développement et la nomination des localités*. Partant de ce principe que la demeure de l'homme est, si l'on peut dire, le thermomètre de sa civilisation, l'auteur soulève et débat une foule de questions très complexes, dont chacune demanderait une discussion approfondie; mais si je regrette pour mon compte, surtout dans les premières pages, plus d'une généralisation hâtive, en revanche, dans la partie purement étymologique, je constate plus d'une conjecture ingénieuse et, de la part de l'auteur, un sérieux désir d'accommoder les théories de Bullet avec les exigences de la philologie moderne. Rien de plus suggestif, pour employer encore une expression actuelle, que ce petit volume. M. Bergier a prouvé, en l'écrivant, qu'il avait gardé l'esprit jeune, et qu'il savait mettre à profit, comme chanoine, les loisirs qu'il avait laborieusement conquis comme missionnaire.

M. Michel, pour n'être plus un journaliste militant, est resté fidèle, alors qu'il avait droit à un repos si bien gagné, à ses habitudes laborieuses : il avait longtemps combattu pour ses idées politiques, il a voulu, à la fin de sa carrière, se rendre compte de ses convictions religieuses, il a relu les écrivains qui les avaient fortifiées dans son esprit, et il nous a donné le résultat de ses méditations dans un volume intitulé : *Recherche de la véritable religion,* qui est une utile contribution à l'apologétique contemporaine. Il a porté dans la composition de son livre les saines et loyales habitudes dont il ne s'était jamais départi dans ses articles de polémique quotidienne : une discussion calme, une expo-

sition lucide, une grande confiance dans la bonne foi de ses lecteurs.

M. Gauthier a été avant tout archiviste cette année, c'est-à-dire attaché à ses devoirs professionnels et témoignant de son zèle en publiant un deuxième fascicule de son *Inventaire de la Chambre des Comptes* : travail ingrat, mais méritoire, qui facilitera singulièrement la tâche de nos érudits. Il a en même temps ajouté un chapitre, celui du canton de Pierrefontaine, à son répertoire archéologique du département.

M. Castan, au contraire, a fait au dehors de brillantes excursions : dans notre musée, d'où il a rapporté un catalogue raisonné qui en fait valoir, l'histoire à la main, toutes les richesses ; puis au loin, à l'étranger, où il a exhumé les titres d'un sculpteur qui n'a cessé de travailler en Allemagne et en Italie, et qui s'est acquis là une réputation dont nous ne nous doutions guère : aujourd'hui, grâce à M. Castan, nous savons par quelles œuvres Monnot, d'Orchamps-Vennes, a mérité l'attention de ses contemporains et a droit, encore aujourd'hui, à la nôtre.

Le volume de M. Estignard, *Portraits franc-comtois*, est des plus variés. C'est une galerie où figurent des artistes : Lancrenon, le dernier des classiques selon David ; Gresly, le peintre des intérieurs populaires, et Baron, celui des fêtes élégantes ; des jurisconsultes : Curasson et Loiseau ; des poètes et des lettrés d'Académie : de Saint-Juan et Talbert ; des spéculatifs, comme Fourier et Proudhon, groupe artificiel si l'on veut, mais qui a permis à l'auteur de varier le ton et de montrer sa souplesse de touche. Il a pu successivement faire preuve d'un goût délicat dans l'appréciation des œuvres artistiques, et mettre en œuvre une érudition de bon aloi, lorsqu'il a voulu rajeunir par des traits nouveaux des figures dont la physionomie commençait à s'effacer

pour nous. Il discute même à l'occasion de hautes questions de philosophie sociale, témoin ses considérations sur les théories de Fourier et de Proudhon. Presque tous ses personnages nous ont appartenu, Proudhon lui-même, il n'est pas besoin de rappeler à quel titre et dans quelles conditions.

Le discours prononcé à la dernière séance de la cour d'appel par M. Edouard Besson était consacré au criminaliste Muyart de Vouglans. C'est une figure nouvelle ajoutée à cette série de portraits des magistrats et des jurisconsultes d'autrefois, tracés par les magistrats d'aujourd'hui, qui commence à Gattinara, pour finir à Curasson et au premier président Loiseau. De telles études sont toujours les bienvenues dans un pays où les études juridiques n'ont pas cessé d'être en honneur, et où les souvenirs de ce genre, sous une plume habile, sont toujours sûrs d'être bien accueillis.

Notre nouveau confrère M. Sayous est chargé, à la Faculté des lettres, d'une lourde tâche, celle d'enseigner simultanément l'histoire ancienne et l'histoire du moyen âge; il a voulu prouver qu'il la porte avec aisance par une double série de publications. Il s'est recommandé aux amateurs de l'antiquité par un *Essai sur l'histoire de la religion romaine,* et aux dévots du moyen âge par ses Etudes sur le XIIIe siècle, particulièrement sur la quatrième croisade. Mieux que personne, nous en sommes sûrs, il pourrait raconter aujourd'hui aux Franc-Comtois les exploits et les conquêtes des la Roche ; nous devons espérer que désormais il sera heureux de retrouver la trace de ses nouveaux compatriotes dans les pays de prédilection de ses recherches, à travers l'Europe orientale, et de nous les y montrer à l'œuvre.

M. Péquignot a, vous le savez, un client préféré pour

lequel il ne se lassera jamais de plaider, Frédéric le Play, et il estime que la meilleure manière de le défendre, c'est de prouver par des exemples l'excellence de sa méthode. Aussi, regardant autour de lui, il a appliqué cette méthode à l'étude d'une industrie traditionnelle dans nos montagnes, celle des fromages, et l'expérience du juriste venant ici en aide aux lumières de l'économiste, il a rédigé à nouveau, dans une monographie très complète, le chapitre le plus original et le plus intéressant de notre histoire rurale.

Nos poètes ont, selon leur habitude, offert ailleurs les fruits de leur inspiration. MM. Mercier et Mieusset ont été couronnés à Montauban : l'un a obtenu une médaille d'argent, pour une pièce intitulée *Sur une tombe;* l'autre, une médaille de bronze, pour deux pièces, *Spartacus* et *le Christ libérateur*.

M. de Piépape a voulu donner un pendant à son volume des *Reflets*, qui avait été son souhait de bienvenue à l'Académie, et nous a offert ses *Regains de jeunesse*, regains abondants, qui témoignent certes en faveur de sa facilité et de son habileté à se jouer des difficultés de la versification ; mais plusieurs de ces pièces, inspirées par de menus incidents de la vie mondaine, dédiées à de charmantes anonymes, risquent de n'être pas toujours comprises par un public ignorant des circonstances auxquelles elles doivent le jour ; elles demanderaient des notes, ce qui gâte toujours un volume de vers. M. de Piépape ne nous en voudra pas si nous lui demandons de revenir à ces grands et beaux sujets qu'il sait aborder non sans succès, témoin son *Lamartine*, ou de se borner à chanter les joies de la famille, qu'il comprend et qu'il exprime si bien.

La science a aussi sa part dans les préoccupations de nos confrères. Si M. de Chardonnet nous a manqué cet hiver, c'est qu'il était retenu loin de nous par ses travaux sur un

nouveau mode de production de la soie. Il a su trouver dans la cellulose nitrique, autrement dit la poudre-coton, les éléments que la nature nous offrait jusqu'ici dans le corps du ver à soie; il lui reste à mettre à l'abri d'une combustion trop rapide et trop facile le tissu que ces éléments lui ont fourni. Ses ingénieuses recherches deviendront bientôt, il faut l'espérer, fructueuses pour notre industrie nationale.

En même temps qu'il rendait hommage, par une notice nécrologique, à la mémoire de notre compatriote le physisien Péclet, M. Sire continuait ses études sur la rotation des corps. Dans le second mémoire qu'il a consacré à cette question, il a déduit des principes de mécanique qu'il a démontrés théoriquement et prouvés par l'expérience des considérations nouvelles sur la constitution moléculaire des corps solides et sur le système luni-terrestre. De l'ensemble de ses recherches ressort le principe de la construction d'un appareil nouveau prouvant la rotation de notre globe.

Pendant que M. Ducat fait sortir de terre le chœur de la basilique de Saint-Ferjeux et les élégantes chapelles des Carmélites et des Clarisses, M. Baille se trouve à point pour les décorer. Ses six peintures murales sur la vie de sainte Thérèse témoignent d'une *maestria* toute juvénile; nous avons retrouvé là le pinceau souple et brillant qui avait retracé au collège Saint-François-Xavier la vie des saints Ferréol et Ferjeux. Il nous montre successivement Thérèse enfant, au cloître, au lit de mort; la grâce un peu molle qui caractérise son talent s'allie ici encore à une inspiration élevée et fortement chrétienne, et cette œuvre, dans son ensemble, commente dignement les écrits ascétiques dont la sainte du Carmel a été l'objet.

Il me faut bien ajouter pour mémoire que le livre inti-

tulé : *Choiseul-Gouffier, la France en Orient sous Louis XVI*, a pour auteur votre secrétaire perpétuel. Le héros de ce livre avait des relations en Franche-Comté ; sa mère habitait au château de Pesmes ; quelques-uns de ses auxiliaires militaires ou autres à Constantinople, l'officier d'artillerie de Vregille, l'imprimeur Renard, lui sont venus de Besançon ; s'il m'était permis de vous le présenter moi-même, ce serait par ces souvenirs que je le recommanderais à votre attention.

Je ne pousserai pas plus loin, Messieurs, cette revue ; je me perdrais au milieu du catalogue très varié d'œuvres émanées de nos correspondants franc-comtois, français ou étrangers. Aussi bien ces œuvres ne nous appartiennent qu'à demi, et elles témoignent non en notre faveur, mais en faveur des choix que nous avons faits. La simple énumération des ouvrages qui nous appartiennent plus particulièrement vous aura prouvé qu'en dépit des vers de Dusillet, *Académie* ne rime pas logiquement avec *momie*, au moins à Besançon.

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX DES ACADÉMICIENS

EN 1887 (1)

Académiciens titulaires.

Baille (Edmond). — Peintures murales exécutées dans la chapelle des Carmélites de Besançon.

Bergier (chanoine). — Etudes historiques et philologiques sur l'origine, le développement et la dénomination des localités, 1 vol.

Besson (Edouard). — Un criminaliste au xviiie siècle, Muyart de Vouglans. *(Discours prononcé à la séance de rentrée de la cour d'appel.)*

Castan (Auguste). — Le sculpteur Monnot. — Le graveur François Briot, bourgeois de Montbéliard : analyse d'une étude de M. Alexandre Tuetey. (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.)*

Article *Besançon* dans la *Grande Encyclopédie.*

Les noces d'Alexandre Farnèse et de Marie de Portugal (1565) : narration faite au cardinal de Granvelle par son cousin germain Pierre de Bordey, publiée avec une introduction et des notes. *(Bulletin de l'Académie royale de Belgique.)*

Besançon et ses environs : 2e édition abrégée, avec dessins de Henri Michel, in-12.

Histoire et description des musées de la ville de Besançon : monographie extraite de l'*Inventaire des richesses d'art de la France,* grand in-8°.

Estignard. — Portraits franc-comtois, 2e série.

Gauthier (Jules). — Répertoire archéologique du canton de

---

(1) La bibliographie ci-jointe est loin d'être complète, du moins pour quelques-uns. Pour qu'elle puisse un jour devenir telle, l'Académie, par l'organe de son secrétaire, fait appel au concours de tous.

Pierrefontaine. — Documents pour servir à l'histoire des artistes franc-comtois. *(Annuaire du Doubs.)*

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, t. II. (Archives civiles. Série B. Chambre des Comptes de Franche-Comté.)

Isenbart (Emile). — L'orage. — La fin du jour. *(Salon de 1887.)*

Michel (J.). — Recherche de la vraie religion, 1 vol.

Péquignot (L.). — Les fromageries franc-comtoises. *(Réforme sociale.)*

Piépape (L. de). — Regains de jeunesse, 1 vol.

Pingaud (Léonce). — Jean De Bry et Joseph Bonaparte. *(Revue d'histoire diplomatique.)*

L'instruction publique à Besançon en 1789. *(Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.)*

Choiseul-Gouffier. — La France en Orient sous Louis XVI, 1 vol.

Sayous (Ed.). — Essai sur l'histoire de la religion romaine au temps des guerres puniques. *(Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux.)*

Le Taurobole. *(Revue de l'histoire des religions.)*

Les Croisés français à Constantinople. *(Bibliothèque universelle et Revue suisse.)*

Articles d'histoire et de géographie hongroises (lettres A-B), dans la *Grande Encyclopédie.*

Villehardouin. — Du caractère moral de sa chronique. *(Mémoires de l'Académie de Montauban.)*

Sire (Georges). — Notice sur le physicien Péclet, à l'occasion de l'inauguration de son buste. *(Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.)*

Etude sur la rotation des corps. *(Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.)*

Suchet (le chanoine). — Notice sur le petit séminaire d'Ornans et ses principaux élèves (lu à la troisième réunion annuelle des anciens élèves).

Académiciens honoraires.

Besson (Mgr). — Panégyrique du B. Pierre de Luxembourg, prêché à Avignon.

Œuvres pastorales et oratoires, 3e série, 2 vol.

Vie du cardinal de Bonnechose, 2 vol.

Notice sur M. le baron Daclin. *(Franche-Comté du 11 décembre.)*

Chotard. — Mémoire sur les lettres adressées par Louvois à

l'ingénieur militaire de Chazerat et conservées à la bibliothèque de Clermont. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques.*)

CARRAU (Ludovic). — La philosophie religieuse en Angleterre depuis Locke jusqu'à nos jours, 1 vol.

MIGNARD. — Prolégomènes historiques sur les divers états de Bourgogne aux Ve et VIe siècles. (*Revue de la Société des Etudes historiques.*)

REBOUL. — Recherches sur les butylènes et leurs polymères.

WEIL (Henri). — Les hymnes homériques. (*Journal des Savants.*)

Associés correspondants franc-comtois.

BECQUET (Just). — Christ sur la croix (statue bronze), commandé par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. — Lion (étude bronze). (*Salon de 1887.*)

CIRCOURT (Albert DE). — Le duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI. (*Revue des questions historiques.*)

DUVERNOY. — Lingots antiques de métal trouvés à Mandeure. (*Bulletin de la Société des antiquaires de France.*)

GIACOMOTTI. — Portrait de M. Dugué de la Fauconnerie. — Portrait de M. Pierre Vivant. (*Salon de 1887.*)

GIGOUX (Jean). — Portrait de Mlle ***. — Etude. (*Salon de 1887.*)

GIROD (Paul). — Recherches sur la chlorophylle des animaux. — La matière colorante de l'hydre verte. (*Mémoires de la Société d'émulation du Puy-de-Dôme.*)

Manipulations de botanique, 1 vol. avec 20 planches.

PROST (Bernard). — Auguste Lançon. (*Revue franc-comtoise.*)

Quelques documents sur l'histoire des arts en France, d'après un ms. de la bibliothèque de Rouen. (*Gazette des Beaux-Arts.*)

RAMBAUD (Alfred). — Les sciences, l'industrie, l'agriculture et le commerce sous la Révolution et l'Empire. — Les papiers de Barthélemy. (*Révolution française.*)

La diplomatie française en Orient au XVIIIe siècle. (*Revue politique et littéraire.*)

Les premiers jours de la Révolution, d'après des papiers inédits. (*Nouvelle Revue.*)

Histoire de la civilisation française, t. II.

L'empereur Frédéric II. — Le duc de Richelieu en Russie et en France. (*Revue des Deux-Mondes.*)

RAPIN. — Le Matin aux bords du Doubs (acheté au Salon par l'Etat). — L'Automne. (*Salon de 1887.*)

TOUBIN (Charles). — La Fête des myrtes, drame semi-lyrique en trois actes.

Associés correspondants français.

ARBAUMONT (d'). — Le Trésor de la Sainte-Chapelle de Dijon (en collaboration avec le docteur L. Marchant).

ARBOIS DE JUBAINVILLE (d'). — Une vieille étymologie du nom de Lyon. (*Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions* et *Revue du Lyonnais.*)

La propriété foncière en Gaule. (*Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions* et *Nouvelle Revue historique du droit.*)

Exemples de noms de *fundi* formés à l'aide de gentilices romains et du suffixe *acus.* (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*)

La Gaule au moment de la conquête romaine. (*Revue celtique.*)

BABEAU (Albert). — Grosley étudiant. — L'Académie de Troyes et les auteurs des Mémoires publiés sous son nom. (*Mémoires de la Société académique de l'Aube.*)

Un magistrat de province sous Louis XIV. (*Revue historique.*)

BARTHÉLEMY (Ed. de). — La bourgeoisie française et la Révolution. (*Controverse et Contemporain.*)

Lettres inédites du cardinal de Lorraine, archevêque de Reims et duc de Guise (1568-1572). (*Travaux de l'Académie nationale de Reims.*)

La noblesse des Rémois à la fin du XVIIIe siècle. — Les seigneurs et la seigneurie d'Arzillières. (*Revue de Champagne et de Brie.*)

Struensée d'après les dépêches du ministre de France. — Un souper du czar Pierre III. (*Revue d'histoire diplomatique.*)

Charlotte-Catherine de la Trémoille, princesse de Condé. — Son procès criminel. (*Revue des questions historiques.*)

Le connétable de Montmorency, d'après sa correspondance inédite. (*Bulletin du Bibliophile.*)

BEAUREPAIRE (de). — Recherches sur la répression de la mendicité dans l'ancienne généralité de Rouen.

BOURQUARD (l'abbé). — Du réalisme modéré de saint Thomas. (Séance académique à propos de la fête de saint Thomas d'Aquin, à Delle, le 6 mars.)

DUMAY (Gabriel). — Journal des événements qui se sont passés de 1742 à 1789, principalement en Bourgogne. (*Mémoires de l'Académie de Dijon.*)

TAINE (H.). — La Provence en 1790 et 1791. (*Revue de la Révolution.*)

Napoléon Bonaparte. (*Revue des Deux-Mondes.*)

Associés étrangers.

Kervyn de Lettenhove. — Talleyrand en 1814. (*Revue d'histoire diplomatique.*)

Défi adressé par le duc de Lorraine au duc Charles de Bourgogne. — La dernière séance du Conseil avant le supplice (fragment d'une histoire de Marie Stuart). (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique.*)

Relations politiques entre les Pays-Bas et l'Angleterre (1574-1575), t. V.

Vuy (Jules). — A propos d'un testament. (Lu au congrès des Sociétés savantes de Savoie, à Thonon.)

Esquisses et souvenirs. — Deux condamnés. (*Bulletin de l'Institut national genevois.*)

Wauters. — Les Suèves. — Géographie et histoire du canton de Léau. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique.*)

Les serments prêtés aux villes principales du Brabant par les ducs lors de leur inauguration. (*Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique.*)

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1887)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES.

1° Directeurs Académiciens-nés.

1. Mgr l'Archevêque de Besançon (S. G. Mgr DUCELLIER).
2. M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général WOLFF).
3. M. le premier président de la Cour d'appel (M. FAYE).
4. M. le préfet du département du Doubs (M. GRAUX).

2° Académicien-né.

5. M. le maire de la ville de Besançon (M. BRUAND).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

6. BLANC, C. ✠, ancien procureur général près la Cour d'appel, *Doyen de la Compagnie*, Grande-Rue, 129 (24 août 1850).
7. DRUHEN aîné (le docteur), ✠, professeur honoraire à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74 (28 janvier 1855).
8. LAURENS (Paul), ✠, président honoraire de la Société d'agriculture, rue de la Préfecture, 15 (24 août 1855).
9. TERRIER DE LORAY (le marquis), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857), *Président annuel.*

MM.

10. Suchet (le chanoine), rue Casenat (21 janvier 1863), *Secrétaire adjoint, archiviste.*

11. Castan (Auguste), ✱, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), Grande-Rue, 86 (28 janvier 1864).

12. Baille (Edouard), artiste peintre, Grande-Rue, 67 (27 août 1867).

13. Estignard (Alexandre), ancien député du Doubs, membre du Conseil général du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

14. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).

15. Sire (Georges), docteur ès sciences, essayeur de la garantie, à la Mouillère (28 janvier 1870).

16. Gauthier (Jules), archiviste du département, rue Charles Nodier, 8 (29 janvier 1872).

17. Ducat (Alfred), architecte, conservateur du musée des antiquités, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).

18. Bergier (le chanoine), rue du Chapitre, 11 (24 août 1872).

19. Pingaud (Léonce), professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876), *Secrétaire perpétuel.*

20. Mercier (Louis), horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).

21. Saint-Ginest (Etienne), architecte du département, rue Mairet, 2 (31 juillet 1877).

22. Mieusset (Pierre), conducteur des ponts et chaussées, avenue de Fontaine-Argent, 8 (27 juillet 1878).

23. Piépape (le commandant Léonce de), O. ✱, rue Charles Nodier, 26 (27 juillet 1878).

24. Coutenot (le docteur), ✱, médecin en chef des hospices civils, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 44 (28 juillet 1881).

MM.

25. Vuillermoz (Jules), avocat, rue de la Préfecture, 17 (28 juillet 1881).
26. Guichard, conseiller à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 20 (25 janvier 1882).
27. Michel, ancien rédacteur en chef de l'*Union franc-comtoise*, Grande-Rue, 14 (25 janvier 1882).
28. Jouffroy (le marquis Sylvestre de), rue du Clos, 16 (20 juillet 1882).
29. Faivre (le chanoine), ✠, ancien aumônier des prisons, à Trey-Saint-Claude (20 juillet 1882), *Trésorier de la Compagnie.*
30. Isenbart (Emile), artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).

II.

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

MM.

31. Chardonnet (le comte de), rue du Chateur, 20 (31 janvier 1884).
32. Besson (Edouard), substitut du procureur général, rue Saint-Vincent, 27 (24 juillet 1884).
33. Beneyton (le comte), rue du Chapitre, 9 (24 juillet 1884).
34. Mairot (Henri), banquier, président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).
35. Sainte-Agathe (Joseph de), avocat, ancien élève de l'Ecole des Chartes, rue d'Anvers, 4 (28 janvier 1886).
36. Péquignot (Léon), bâtonnier de l'ordre des avocats, rue St-Vincent, 26 (29 juillet 1886), *Vice-président annuel.*
37. Gauderon (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 129 (29 juillet 1886).
38. Lombart (Henri), ancien magistrat, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 (27 janvier 1887).

MM.

39. Sayous (Edouard), professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 64 (28 juillet 1887).

40. Fleury-Bergier, ancien juge de paix, rue Saint-Vincent, 27 (28 juillet 1887).

III.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Parandier, C. ✱, ancien député du Doubs, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue des Ecuries d'Artois, 38, à Paris (28 janvier 1831).
2. Kornprobst, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Blois (24 août 1840).
3. Besson (Mgr), évêque de Nimes (30 août 1847).
4. Sanderet de Valonne (le docteur), ✱, ancien directeur de l'Ecole de médecine, château d'Asnières, par Champignelles (Yonne) (30 janvier 1862).
5. Weil (Henri), ✱, de l'Académie des Inscriptions, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, rue de Madame, 64, à Paris (23 janvier 1864).
6. Sauzay (Jules), à Cirey-lez-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).
7. Labrune (le docteur), à Dole (28 août 1868).
8. Vernis, ✱, ancien inspecteur général des ponts et chaussées, à Lons-le-Saunier (29 janvier 1872).
9. Marquiset (Léon), ancien magistrat, à Apremont (Haute-Saône) (29 janvier 1872).
10. Chotard, ✱, professeur d'histoire et doyen à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (25 août 1873).
11. Cardon de Sandrans (le baron), C. ✱, ancien préfet du Doubs, avenue de la Tour-Maubourg, 21, à Paris (27 janvier 1874).

MM.

12. Gérard (Jules), ✱, recteur de l'Académie de Grenoble (25 août 1874).
13. Mignot (Edouard), ✱, lieutenant-colonel au 144e régiment d'infanterie, à Bordeaux (25 août 1875).
14. Reboul, ✱, professeur de chimie et doyen à la Faculté des sciences, à Marseille (25 août 1875).
15. Carrau (Ludovic), ancien professeur de philosophie à la Faculté des lettres, maître de conférences à la Sorbonne, rue Tronchet, 30, à Paris (25 août 1875).
16. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue de la Faisanderie, 24, à Paris (27 janvier 1876).
17. Tivier (Henri), professeur de littérature française et doyen à la Faculté des lettres, à la Butte-Besançon (27 janvier 1876).
18. Saint-Loup (Louis), professeur de mathématiques et doyen à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand (27 juillet 1878).
19. Soultrait (le comte de), ancien trésorier-payeur général du Doubs, à Toury-Lurcy (Nièvre) (29 juillet 1879).
20. Meynier (Joseph), ✱, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire du camp de Châlons (29 juillet 1879).
21. Aumale (Mgr Henri d'Orléans, duc d'), G. C. ✱, de l'Académie française et de l'Académie des Beaux-Arts, ancien commandant du 7e corps d'armée, à Chantilly et à Bruxelles, avenue de Charleroi (29 juillet 1880).

2° Membres honoraires (1).

MM.

1. BIGANDET (Mgr), ✻, évêque de Ramatha, vicaire apostolique d'Ava et du Pégou, à Rangoon (Birmanie) (27 janvier 1853).
2. DÉY, ancien directeur des domaines, à Château-Thierry (28 janvier 1854).
3. MIGNARD (Prosper), à Dijon (24 août 1859).
4. BONAPARTE (le prince Louis-Lucien), G. C. ✻, à Londres (28 janvier 1865).
5. CONEGLIANO (le duc DE), ✻, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, à Paris (24 août 1865).
6. SEGUIN, ✻, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
7. DREYSS, ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (27 juillet 1874).
8. ROZIÈRE (Eugène DE), O. ✻, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sénateur, rue Lincoln, 8, à Paris (27 janvier 1878).
9. SERVAUX, O. ✻, sous-directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, boulevard Courcelles, 1, à Paris (27 juillet 1878).
10. PERRIER (Frédéric), O. ✻, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, boulevard Magenta, 137, à Paris (28 juillet 1880).
11. JACQUINET, O. ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire, boulevard Montparnasse, 84, à Paris (28 juillet 1880).
12. MÉRODE (le comte DE), ancien sénateur du Doubs, rue Saint-Guillaume, 14, à Paris (28 juillet 1881).

---

(1) Le nombre de ces membres doit être ramené, par voie d'extinction, à dix. (Règlement intérieur, art. 3.)

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAÔNE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ).

MM.

1. Marmier (Xavier), O. ✻, de l'Académie française, rue Saint-Thomas d'Aquin, 1, à Paris (24 août 1839).
2. Circourt (le comte Albert de), ancien conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (28 janvier 1846).
3. Vieille (Jules), ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (21 août 1853).
4. Bergeret (le docteur), à Arbois (26 août 1856).
5. Grenier (Edouard), littérateur, à Baume-les-Dames et boulevard St-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).
6. Petit (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).
7. Toubin (Charles), ancien professeur, à Salins (24 août 1859).
8. Pasteur (Louis), G. C. ✻, de l'Académie française et de l'Académie des sciences, rue d'Ulm, 45, à Paris (30 janvier 1860).
9. Gigoux (Jean), O. ✻, artiste peintre, rue de Chateaubriand, 17, à Paris (24 août 1861).
10. Gérome (Jean-Léon), C. ✻, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
11. Jacquenet (Mgr), évêque d'Amiens (28 janvier 1868).
12. Brultey (l'abbé), curé de Saponcourt (Haute-Saône) (24 août 1868).
13. Marcou (le docteur), géologue, à Salins et à Cambridge (Etats-Unis) (28 janvier 1870).
14. Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt (Haute-Saône) (29 janvier 1872).

MM.

15. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
16. Reverchon, ✿, ancien député du Jura, à Audincourt (Doubs) (24 août 1872).
17. Tournier (Edouard), ✿ maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, sous-directeur à l'Ecole des hautes études, rue de Tournon, 16, à Paris (25 août 1873).
18. Beuvain de Beauséjour (l'abbé Paul), curé de la basilique de Saint-Jean, rue du Clos, 21, à Besançon (25 août 1875).
19. Gainet (l'abbé), curé de Traves (Haute-Saône) (25 août 1875).
20. Baille (Charles), banquier, à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).
21. Villequez, ✿, professeur et doyen à la Faculté de droit de Dijon (31 juillet 1877).
22. Prost (Bernard), sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur, avenue Rapp, 3, à Paris (31 juillet 1877).
23. Giacomotti (Félix-Henri), ✿, artiste peintre, rue de Vaugirard, 39, à Paris (27 juin 1878).
24. Becquet (Just), ✿, statuaire, rue Denfert-Rochereau, 39, à Paris (27 juin 1878).
25. Valfrey (Jules), O. ✿, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140, à Paris (29 juillet 1879).
26. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).
27. Rambaud (Alfred), ✿, professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des lettres de Paris, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
28. Robert (Ulysse), inspecteur général des bibliothèques et archives, Grande-Rue, 31, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).

MM.

29. Bouchey (l'abbé), curé de Bonnétage (Doubs) (25 janvier 1882).

30. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).

31. Vaulchier (le marquis de), ✻, au château du Deschaux (Jura) (20 juillet 1882).

32. Rapin (Alexandre), artiste peintre, 52, rue de Bourgogne, à Paris (20 juillet 1882).

33. Cizel (l'abbé), professeur au collège de Lachapelle-sous-Rougemont (24 juillet 1884).

34. Mareet (Adolphe), ancien conseiller de préfecture, à Dijon (29 janvier 1885).

35. Jeannerod (Georges), publiciste, 115, Grande-Rue, à Besançon (28 janvier 1886).

36. Toubin (Edouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).

37. Duvernoy (Clément), bibliothécaire de la ville de Montbéliard (27 janvier 1887).

38. Girod (Paul), professeur à la Faculté des sciences de Clermont (27 janvier 1887).

39-40 . . . .

V.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ.

MM.

1. Junca, ✻, ancien archiviste du Jura, à Paris (28 janvier 1865).

2. D'Arbois de Jubainville, ✻, ancien archiviste de l'Aube, professeur de langue celtique au Collège de France, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).

3. Champin, ✻, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (29 janvier 1872).

MM.

4. Leclerc (François), archéologue et naturaliste, à Seurre (Côte-d'Or) (26 août 1872).
5. Barthélemy (le comte Edouard de), ✻, rue de Las Cases, 22, à Paris (25 août 1873).
6. Beaune (Henri), ancien procureur général, à Lyon (27 janvier 1874).
7. Pigeotte (Léon), avocat, à Troyes (27 janvier 1874).
8. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
9. Beaurepaire (de), ✻, archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Rouen (29 août 1875).
10. Tuetey (Alexandre), archiviste aux archives nationales, rue Laugier, 94, à Paris (31 juillet 1877).
11. Garnier (Joseph), ✻, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
12. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).
13. Revillout (Charles), ✻, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Montpellier (29 juillet 1879).
14. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).
15. Bourquard (l'abbé), ancien professeur au lycée de Besançon, à Delle (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
16. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1880).
17. Bouthillier (l'abbé), curé de Coulanges-lez-Nevers (20 juillet 1882).
18. Taine (Hippolyte), ✻, de l'Académie française, rue Cassette, 23, à Paris (29 janvier 1885).
19. Keller (Emile), député du Haut-Rhin, à Belfort (27 janvier 1887).
20. Babeau (Albert), correspondant de l'Institut, à Troyes (28 juillet 1887).

VI.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM.

1. KOHLER (Xavier), président honoraire de la Société jurassienne d'Emulation, à Porrentruy (28 janvier 1855).
2. CANTU (César), ✵, à Milan (28 janvier 1864).
3. LIAGRE, lieutenant général, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (25 août 1874).
4. ROSSI (J.-B. DE), ✵, à Rome (Piazza dell' Ara-Cœli) (27 juin 1878).
5. GREMAUD (l'abbé), bibliothécaire cantonal, à Fribourg (Suisse) (29 juillet 1879).
6. ANZIANI (l'abbé), bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1880).
7. ARNETH (le chevalier D'), directeur général des archives impériales et royales d'Autriche, à Vienne (28 juillet 1881).
8. BONHOTE, bibliothécaire cantonal, à Neuchâtel (Suisse) (20 juillet 1882).
9. DAGUET (Alexandre), professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse) (29 janvier 1883).
10. WAUTERS (Alphonse), archiviste de la ville de Bruxelles, à Bruxelles (29 janvier 1883).
11. VUY (Jules), vice-président de l'Institut national genevois, à Carouge (canton de Genève) (29 janvier 1883).
12. KERVYN DE LETTENHOVE (le baron), ancien ministre, à Bruxelles et à Saint-Michel-lez-Bruges (29 janvier 1883).
13. MONTET (Albert DE), à Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
14. BRUNNHOFER, archiviste, à Aarau (Suisse) (19 juillet 1883).

MM.

15. Mermillod (Mgr), évêque de Lausanne et Genève (28 janvier 1886).
16. Bachelin, directeur du *Musée Neuchâtelois*, à Marin (canton de Neuchâtel) (27 janvier 1887).
17. Du Bois-Melly, à Plainpalais-Genève (28 juillet 1887).

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1887

Académicien honoraire.

Pioche (l'abbé), à Dole (28 janvier 1867), décédé le 2 juin.

Associé correspondant (classe des associés correspondants nés dans l'ancienne Franche-Comté).

Ronchaud (Louis de), directeur général des Musées et de l'Ecole du Louvre, à Paris (30 novembre 1848), décédé le 28 juillet.

Associé correspondant (classe des associés correspondants nés en dehors de l'ancienne Franche-Comté).

Braun, ancien conseiller à la Cour de Colmar (24 août 1849), décédé le 12 avril.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (122)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE.

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier; Moulins.

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie; Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie; Caen.

Charente.

Société d'agriculture de la Charente ; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.
Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; Saintes.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'agriculture de la Côte-d'Or ; Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.
Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs ; Besançon.
Société d'émulation du Doubs ; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.
Société de lecture de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme ; Valence.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers ; Romans.

Eure-et-Loir.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir ; Chartres.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nimes.
Comité de l'art chrétien ; Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des Jeux-Floraux ; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France ; Toulouse.
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.
Société philomathique de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire ; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire ; Tours.

Isère.

Académie Delphinale ; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'émulation du Jura ; Lons-le-Saunier.

Haute-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot ; Cahors.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche ; Saint-Lô.
Société nationale académique de Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

Haute-Marne.

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas; Nancy.

Meuse.

Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise ; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Haut-Rhin.

Société Belfortaine d'émulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Eduenne ; Autun.

Haute-Saône.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; Vesoul.

Savoie.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie ; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie ; Chambéry.

Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne ; Thonon.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France ; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique.
Société de médecine légale ; Paris.
Société générale des prisons ; Paris.
Société philotechnique ; Paris.
Association scientifique de France ; Paris.
Société philomathique ; Paris.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise ; Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise ; Versailles.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences belles-lettres et arts de Rouen.
Société Havraise d'études diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure ; Rouen.
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie ; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France ; Amiens.
Conférence scientifique et littéraire d'Abbeville.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne ; Montauban.

Var.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var ; Toulon.

Vaucluse.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vosges.

Société d'émulation des Vosges ; Epinal.

ALLEMAGNE.

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe ; Iéna.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace ; Strasbourg.

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique ; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique ; Bruxelles.

BRÉSIL.

Musée national de Rio de Janeiro.

DOMINION DU CANADA.

Institut Canadien Français ; Ottawa.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien ; Washington.
Université John Hopkins de Baltimore.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.
Académie royale de Lucques.

RUSSIE.

Société des naturalistes de l'université de Kiev.

SUÈDE.

Académie royale des sciences de Stockholm.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'émulation ; Porrentruy (canton de Berne).
Société d'histoire du canton de Neuchâtel ; Neuchâtel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; Genève.
Institut national genevois ; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande ; Lausanne.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES.

Bibliothèque de la ville; Besançon.
— universitaire; id.
— du grand séminaire; id.
— du collège Saint-François-Xavier; id.
— des Frères de Marie; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du petit séminaire d'Ornans.
Archives du Doubs.
Archives de la Haute-Saône.
Archives du Jura.

TABLE DES MATIÈRES (1887)

PROCÈS-VERBAUX

MÉMOIRES

BESANÇON. — IMPRIM. ET STÉRÉOT. DE PAUL JACQUIN.

